
ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 22.156

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 octobre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Nadine DAVID représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
M. Gérard FILOCHE représenté par M. Philippe CUSSAC
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

M. Gilbert THULEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2021

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport comprend, conformément aux articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indicateurs techniques et financiers, ainsi que la note établie par l'Agence Régionale de l'Eau Adour Garonne sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Les éléments marquants de l'année 2021 sont les suivants :

Au cours de l'exercice 2021, Eau 17 a produit 41 310 797 m³. Sur ces 41 310 797 m³, il en a exporté 6 299 472 m³, volume qui affiche une tendance à la hausse comparativement à l'exercice 2020 (2 446 495 m³), dont 6 282 959 m³ vers des collectivités du département. Par ailleurs, Eau 17 a importé en 2021 2 548 567 m³ contre 4 336 886 m³ en 2020.

Le bilan annuel 2021 de la qualité de l'eau distribuée établi par l'Agence Régionale de Santé (ARS) fait apparaître les points principaux suivants :

1. la bonne qualité bactériologique des eaux distribuées dans les services d'Eau 17, avec 99,8 % des analyses conformes pour 2 413 analyses réalisées par l'ARS, soit 5 prélèvements seulement non conformes. Les contre-analyses ont immédiatement montré un retour à une situation conforme au niveau du point de prélèvement.

2018 : 99,8 % 2019 : 99,96 % 2020 : 99,9 %

2. la bonne qualité physico-chimique des eaux distribuées, avec 98,5 % des analyses conformes pour 2 849 analyses réalisées par l'ARS, soit 43 prélèvements non conformes ayant affecté les paramètres suivants : pesticides, chlorure de vinyle, plomb, nickel et turbidités.

2018 : 97,7 % 2019 : 99,3 % 2020 : 98,6 %

Pour ce qui concerne la Ville de ROYAN :

Le rendement moyen des réseaux sur le département est de 82,8 %. La Ville de ROYAN doit avoir un rendement supérieur à 80 % et celui qui a été mesuré pour les années 2020 et 2021 était de 91,1% et de 93,3 %.

Un maintien de la performance hydraulique des réseaux est constaté en 2021 par rapport à 2020. Les chiffres sont difficiles à comparer entre l'année 2019 et l'année 2021, en raison du changement à deux reprises du périmètre d'Eau 17, suite à l'intégration de la Ville de SAINTES et à la sortie de la C.D.A. de LA ROCHELLE.

A noter pour la Commune de ROYAN :

- En 2021, sur les 4 analyses réalisées par VEOLIA, ancien délégataire pour la distribution de l'eau, et les 3 analyses réalisées par l'ARS 3 dépassements ont été mesurés allée des Ombrailles à ROYAN : CVM = 1,5 µg/L le 29 juillet, CVM = 2 µg/L le 25 août, CVM = 4,2 µg/L le 30 septembre. Une purge automatique a été installée en décembre, un suivi de ce point permettra de vérifier son efficacité en 2022.
- Pour ce qui est de la teneur en pesticides dans les eaux distribuées, ROYAN est classée C : Eau conforme, respect des limites de qualités.

Des Indicateurs du fonctionnement du service d'eau potable ont été mis en œuvre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. Ces éléments ont été intégrés aux nouveaux contrats d'exploitation pour une application dès 2022.

En 2021, le prix de l'eau potable de la commune de Royan a augmenté par rapport à 2020, pour un client ayant consommé 120 m³, soit un prix d'eau potable, assainissement non compris, de 1,92 € T.T.C. le m³, taxes et prélèvements inclus (1,91 € T.T.C. en 2020).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2021, présenté par Eau 17,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

PREND ACTE


- du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable, pour l'exercice 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT

- qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable annexé, seront mis à la disposition du public à la Mairie.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,




Gilbert THULEAU

RAPPORT

sur le prix et la qualité du service
D'EAU POTABLE



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

EXERCICE 2021

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Ce rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le président d'Eau 17 présente un rapport unique pour la compétence eau potable.

Au 1^{er} janvier 2021, Eau 17 est compétent pour la production et la distribution d'eau potable auprès de 432 communes, représentées par 12 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Ce rapport décrit l'organisation d'Eau 17, ses compétences et ses principes de fonctionnement.

La description de la gestion des ressources en eau et de leur protection, met en valeur les principes fondateurs d'Eau 17 de mutualisation des investissements et de partage des ressources, afin de répondre aux besoins des usagers sur l'ensemble du département.

A partir des indicateurs de performance, techniques et financiers, mentionnés dans le décret n°2007-675 et les arrêtés du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013, ce rapport présente par la suite le fonctionnement et la performance du service public de l'eau.

Ce rapport a été présenté au comité syndical d'Eau 17, le 17 juin 2022.

La définition des mots signalés par un astérisque (*) est reprise dans le glossaire sur l'eau, en annexe VII. Les abréviations et acronymes sont définis en annexe VIII.



L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement*, porté par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)*, a publié en juin 2022 un rapport sur les données 2020 des services d'eau potable et d'assainissement. Dans ce rapport, la comparaison des indicateurs du service d'Eau 17 aux valeurs publiées par l'AFB, sera mise en évidence avec le logo ci-dessus.

Les principales données d'Eau 17 en 2021



Volume prélevé	41 802 648 m ³
Volume d'eau produit	41 310 797 m ³
Rendement des stations de production	98%
Origine de l'eau	31% eau de surface 69% eau souterraine
Volume d'eau acheté à d'autres collectivités	2 548 567 m ³ dont 544 894 m ³ à des collectivités du département
Nombre de communes dans le périmètre d'Eau 17	432 communes
Nombre total d'abonnés	308 608 abonnés
Volume consommé par les abonnés	29 595 611 m ³
Volume exporté à d'autres collectivités	6 299 472 m ³ dont 6 282 959 m ³ vers des collectivités du département
Longueur du réseau d'eau	11 792 km dont 438 km de feeder
Rendement global du réseau	82,3% (moyenne 2019 – 2021)
Indice linéaire de consommation	8,44 m ³ /km/jour
Indice linéaire de pertes en réseau	1,7 m ³ /km/jour (moyenne 2019 – 2021)
Indice de pertes par abonné	0,06 m ³ /abonné/jour (moyenne 2019 – 2021)
Montant total des recettes au CA 2021	42 110 milliers d'euros hors taxes
Montant total des dépenses au CA 2021	27 647 milliers d'euros hors taxes
Excédent d'exploitation propre à l'exercice	14 463 milliers d'euros hors taxes
Excédent global d'exploitation (avant autofinancement de l'investissement)	18 661 milliers d'euros hors taxes
Annuité de la dette*	4 204 milliers d'euros
Emprunts ou avances remboursables contractés en 2021	Sans objet
Encours de la dette* au 31 décembre 2021	19 818 milliers d'euros
Montant des dépenses d'équipement brut*	25 150 milliers d'euros hors taxes

Les indicateurs de performances*

D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis	453 562 habitants desservis
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (abonnements inclus, au 1 ^{er} janvier 2021)	2,17 € TTC/m ³ ⁽¹⁾
Prix TTC du service au m ³ , somme des parts variables sans les abonnements, au 1 ^{er} janvier 2021	1,67 € TTC/m ³ ⁽¹⁾
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements, pour les nouveaux abonnés, défini par le service	Article 7 du règlement pour un service exploité par la RESE : délai de 5 jours ouvrables suivant la demande du contrat d'abonnement
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,8%
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,5%
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	104 points sur 120
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	82,8 %
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	1,9 m ³ /km/jour
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	1,7 m ³ /km/jour
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,68 % (sur la période 2016-2020)
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau*	93%
P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0,002 €/m ³
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,9 pour 1000 abonnés
P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,9%
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,74 année
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,11% pour les services exploités par la RESE
P155.1 - Taux de réclamations	2,1 pour 1000 abonnés

(1) Pour un service exploité par la RESE, dans le bassin de l'agence de l'eau Adour Garonne. L'indicateur D102.0 est détaillé pour chaque service d'Eau 17 en annexe IV.

L'évolution des indicateurs de performance depuis 2015 et la comparaison avec les données publiées par SISPEA, sont présentées en annexe IX.

FAITS MARQUANTS 2021

Le comité syndical d'Eau 17, lors de son assemblée de novembre 2020, a validé les orientations à l'horizon 2040. Pour ce mandat, les membres ont souhaité construire une stratégie prospective de protection de l'eau et des milieux naturels. Cette vision s'appuie sur une gestion durable et responsable de la ressource et des ouvrages qui lui sont associés.

Ils ont retenu 4 axes avec pour chacun 3 défis et des actions concrètes à mener ; ces orientations stratégiques ont été engagées dès le début de l'année 2021.

4 axes stratégiques, 3 défis par axe



La déclinaison opérationnelle de ces axes stratégiques se déroule dans le cadre de commissions thématiques. Pilotées par les élus du bureau syndical, elles ont pour objectif de préparer les décisions du bureau voire du comité. Chaque commission est composée d'un référent technique qui assure l'animation et le secrétariat de la commission.

5 commissions thématiques pour répondre aux défis

La déclinaison opérationnelle des axes stratégiques se fera dans le cadre de commissions thématiques qui regroupent des élus volontaires membres du bureau syndical. 5 commissions ont été créées pour préparer les actions avec l'appui des équipes d'Eau 17.



Protection de la ressource en eau et lutte contre les pollutions diffuses

- Plan de gestion de la ressource en eau
- Programmes d'actions territoriales, acquisitions foncières
- Réhabilitation des forages privés
- Agriculture périurbaine, filières agricoles vertueuses



Assainissement collectif et non collectif, maîtrise des rejets

- Schéma directeur assainissement
- Plan pluriannuel d'investissements
- Problématique des eaux parasites
- Contrôle des installations
- Gestion des boues d'épuration



Aménagement durable des territoires

- Adaptation aux mutations des territoires
- Zonages : PLU, PLUi, SCOT
- Stratégie d'alimentation durable et locale des territoires
- Stratégie énergie, bas carbone et énergies renouvelables



Gestion quantitative

- Déclinaison du schéma départemental eau potable
- Identification des besoins/ressources
- Mutualisation des ressources
- Politique patrimoniale
- Performance de l'exploitation



Communication interne et externe (commission mixte Eau 17 / RESE)

- Sites internet et télé-services
- Communication externe : service public, axes stratégiques, performances, usagers
- Communication interne
- Éducation à l'environnement

Un nouveau programme ReSources Arnoult-Lucérat a été validé par l'ensemble des partenaires le 26 novembre 2021.

Partenariat avec Cyclad : le 6 juillet 2021, un partenariat a été lancé pour promouvoir l'eau du robinet, « une eau zéro déchet ». Les enjeux de ce partenariat sont de valoriser les messages suivants : trop de déchets plastiques, l'eau du robinet plus écologique, de qualité et économique.



Pour soulager le réseau littoral en période estivale, la station du forage de l'Aubier située sur l'île d'Oléron a été mise en service en 2021.

Gouvernance : l'année 2021 a été marquée par la sortie de la communauté d'agglomération de La Rochelle au 1^{er} janvier 2021.

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

SOMMAIRE

1. LA PRESENTATION D'EAU 17	3
1.1 Gouvernance	3
1.2 La péréquation tarifaire	7
1.3 Deux modes d'exploitation	7
1.4 Eau 17 et les exploitants, qui fait quoi ?	10
2. LES RESSOURCES EN EAU POTABLE D'EAU 17	13
2.1 L'origine de l'eau	13
2.1.1 Les eaux de surface : Le fleuve Charente	13
2.1.2 Les eaux souterraines	15
2.1.3 Mise en service du forage de l'aubier	19
2.1.4 Les achats d'eau en gros	21
2.1.5 La répartition des ressources d'Eau 17	23
2.2 Le réseau principal d'alimentation	25
2.3 Situation hydrologique et saison estivale en 2021	27
2.4 La protection des ressources	30
2.4.1 Les programmes Re-Sources	30
2.4.2 La préservation des nappes captives – mise en conformité des forages privés	33
2.5 Le schéma départemental d'alimentation en eau potable	35
2.6 La réutilisation des eaux usées traitées	37
3. LA GESTION PATRIMONIALE DU SERVICE D'EAU POTABLE	41
3.1 Caractéristiques globales du service d'eau potable	41
3.2 La performance hydraulique des réseaux	48
4. LA QUALITE DE L'EAU	57
4.1 Bilan de la qualité de l'eau distribuée	57
4.2 Un Plan de Gestion pour la Sécurité Sanitaire de l'Eau potable (PGSSE)	68
5. RELATION AVEC LES ABONNES	71
5.1 Le suivi de la qualité des services publics	71
5.2 Les dégrèvements pour fuite	71
5.3 Information et sensibilisation des usagers	72
6. LES INDICATEURS FINANCIERS	77
6.1 Les tarifs d'Eau 17, hors ville de Saintes	77
6.2 Les tarifs d'Eau 17 pour la ville de Saintes	78
6.3 Les autres composantes de la facture d'eau potable	80
6.4 Le bilan financier	82
6.5 L'état de la dette	82
6.6 Les travaux	83

Annexe I	Carte des communes avec les catégories de réseau, classées selon la densité des abonnés	85
Annexe II	Les délibérations du 11 décembre 2020 sur le montant de la redevance amortissement eau potable pour l'exercice 2021	89
Annexe III	Les délibérations du 10 décembre 2021 sur le montant de la redevance amortissement eau potable pour l'exercice 2022	107
Annexe IV	Factures type de 120 m ³ avec les tarifs applicables aux 1 ^{er} janvier 2021 et 2022	123
Annexe V	La note d'information de l'agence de l'eau Loire-Bretagne	127
Annexe VI	La note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne	133
Annexe VII	Glossaire sur l'eau	139
Annexe VIII	Définition des abréviations et acronymes	149
Annexe IX	Evolution des indicateurs de performance depuis 2015 et comparaison avec les moyennes publiées par SISPEA	155
Annexe X	Fiches de synthèse des principaux indicateurs à l'échelle des commissions territoriales, des EPCI et d'Eau 17	161
Annexe XI	Lettres d'information à destination des usagers diffusées en 2021	235

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

1

LA PRESENTATION D'EAU 17

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Eau potable 2021 – Eau 17

1. La présentation d'Eau 17

1.1 Gouvernance

Depuis le début de l'année 2020, la loi NOTRe et la loi Ferrand ont fait évoluer l'organisation territoriale des services de l'eau et de l'assainissement. Les communautés d'agglomération gèrent dorénavant trois compétences : l'eau potable, l'assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) et les eaux pluviales urbaines. Pour les communautés de communes, la gestion de l'eau et de l'assainissement est devenue obligatoire¹, la gestion des eaux pluviales est restée facultative.

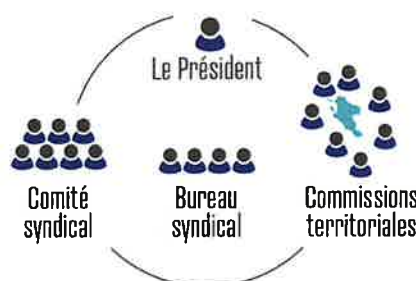
Dans ce nouveau cadre législatif, les intercommunalités deviennent les membres adhérents majoritaires au sein du syndicat. Eau 17 a donc réformé ses statuts en 2020 autour d'un principe clef : adapter la composition du comité syndical et instaurer des règles de représentativité équilibrée des territoires, tout en préservant un lien avec l'échelon communal.

Depuis le 1^{er} janvier 2021 et la sortie de la CDA de La Rochelle, le périmètre de compétences d'Eau 17 a évolué :

- Eau potable : Adhésion de 12 EPCI, représentant 432 communes,
- Assainissement collectif : Adhésion de 8 EPCI et de 137 communes,
- Assainissement non collectif : Adhésion de 8 EPCI et de 139 communes.

En 2020, les communes ont conservé la compétence assainissement sur le périmètre des communautés de communes d'Aunis Sud, de l'île d'Oléron et Vals de Saintonge.

Les cartes pages suivantes présentent les EPCI et les communes adhérentes à Eau 17 pour chaque compétence.



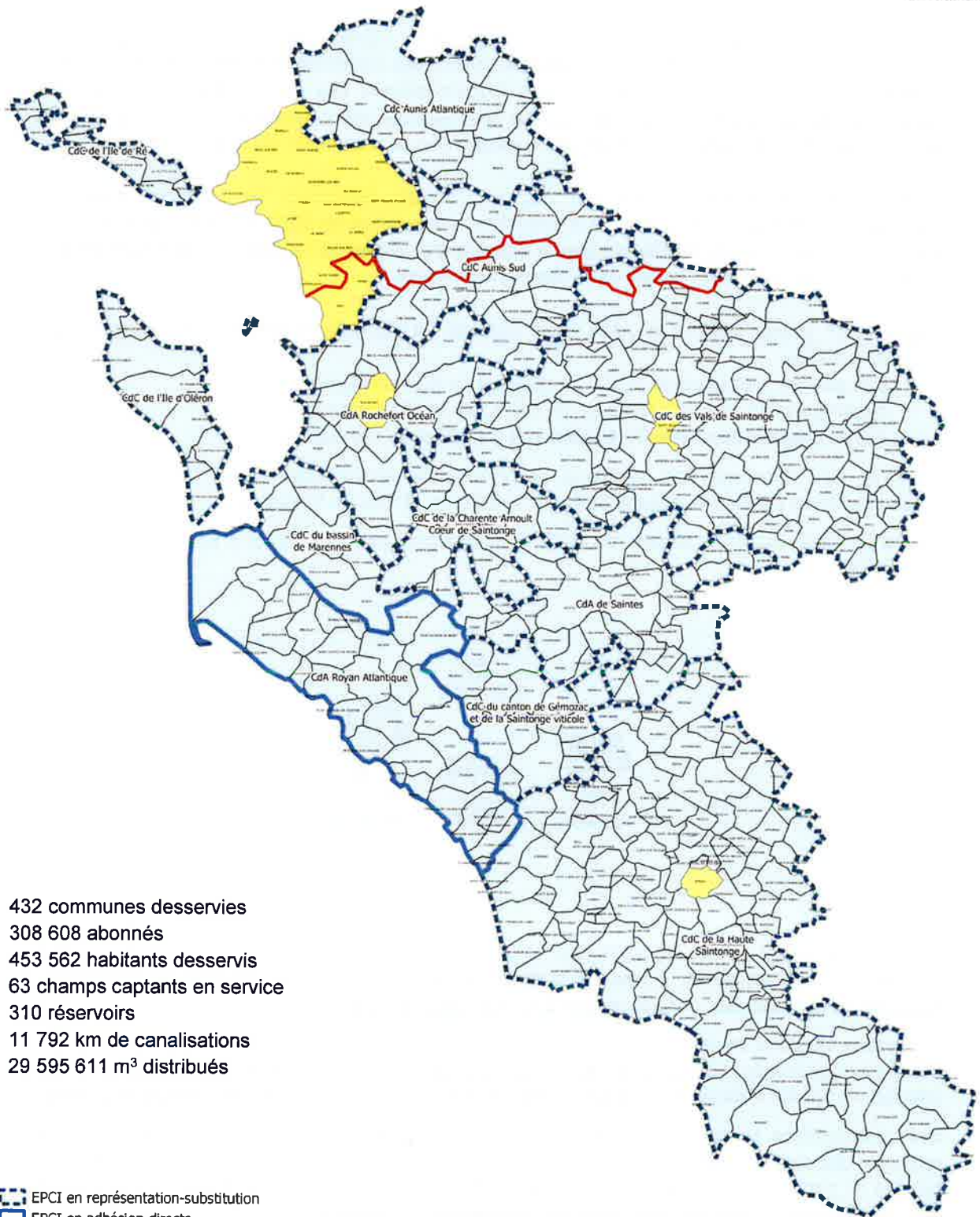
Le comité syndical installé en septembre 2020 est désormais composé de 115 délégués désignés par les membres adhérents. Il vote les budgets, les tarifs des services, les grandes orientations stratégiques et financières, il valide les comptes administratifs d'Eau 17.

Le bureau syndical comprend un nombre restreint de membres élus du comité. Il délibère sur les décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations définies par le comité et prépare les orientations futures. Chaque EPCI adhérent dispose d'au moins un vice-président membre du bureau.

Les commissions territoriales se déroulent au cœur des territoires. Elles permettent d'aller à la rencontre des élus communaux et communautaires. Elles ont pour missions de définir et exprimer les besoins du territoire, relayer les demandes des communes et des usagers, ainsi que les informations fournies par Eau 17, participer aux opérations réalisées sur le territoire.

¹ Un report au 1^{er} janvier 2026 est rendu possible en cas d'expression d'une minorité de blocage.

COMPETENCE "EAU POTABLE"
Périmètre Eau 17 au 31 décembre 2021



432 communes desservies
308 608 abonnés
453 562 habitants desservis
63 champs captants en service
310 réservoirs
11 792 km de canalisations
29 595 611 m³ distribués

- EPCI en représentation-substitution
- EPCI en adhésion directe
- Collectivités du périmètre Eau 17
- Collectivités non adhérentes
- Limite entre les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne

COMPETENCE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF"
Périmètre Eau 17 au 31 décembre 2021



COMPÉTENCE "ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF"
Périmètre Eau 17 au 31 décembre 2021



1.2 La péréquation tarifaire

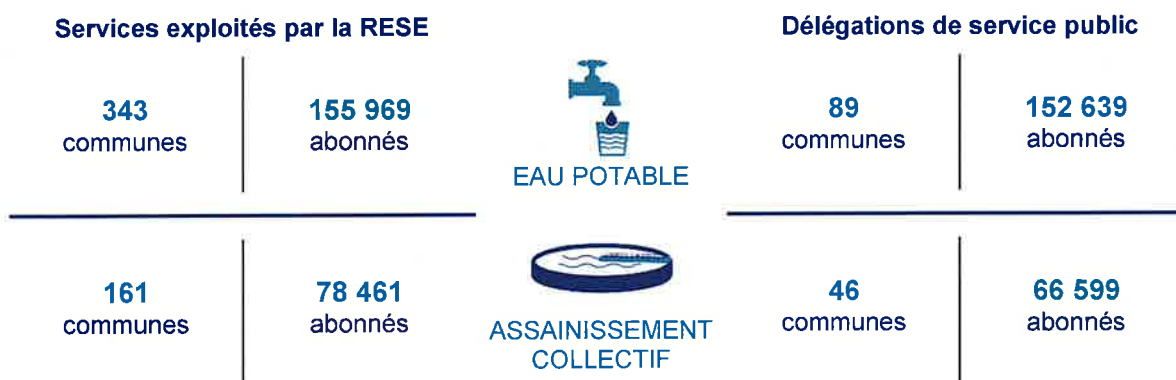
La péréquation et l'unicité des tarifs des redevances font partie des principes historiques et fondateurs d'Eau 17.

Au cours de ses différentes évolutions, Eau 17 a préservé le principe d'une redevance syndicale unique destinée à financer les investissements, rembourser les emprunts et amortir l'actif immobilisé. C'est pourquoi, pour chaque service, la redevance amortissement est la même pour tous les usagers (d'une même catégorie) des communes adhérentes.

Pour les services d'eau potable, il existe néanmoins des dérogations à ce principe de redevance unique lorsqu'une nouvelle collectivité adhère à Eau 17. La redevance avant adhésion, si elle est inférieure à la redevance d'Eau 17, évolue par un mécanisme de lissage pour rattraper le tarif péréqué. Les coefficients de réduction applicables en 2021 et 2022 sont présentés dans les annexes II et III.

1.3 Deux modes d'exploitation

La gouvernance d'Eau 17 associe pleinement les élus locaux au choix du mode d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif. Sur proposition des commissions territoriales, elle confie la gestion courante de son patrimoine à des exploitants de type public (régie RESE) ou privé (délégataires de service public). Chaque exploitant rend compte à l'autorité organisatrice du bon respect des objectifs assignés grâce à un rapport annuel et des indicateurs de performance.

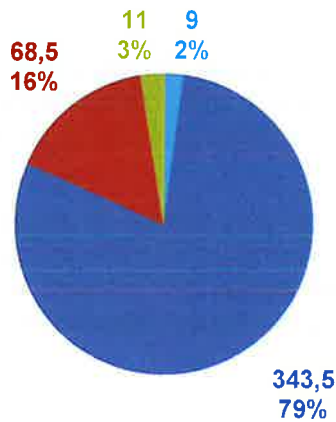


Les graphiques et la carte pages suivantes présentent la répartition des services d'eau potable au 31 décembre 2021, exploités avec la régie d'Eau 17, la RESE, et les contrats de concession de service public avec les délégataires AGUR, SAUR et VEOLIA. La société CER est une filiale de la SAUR. R2E est une société dédiée au service de l'eau potable de la ville de Royan, créée par VEOLIA.

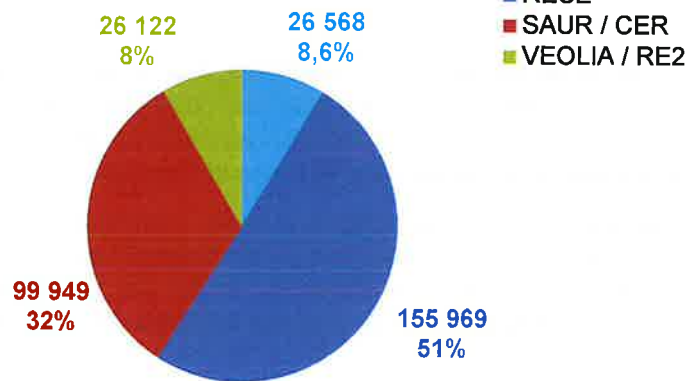
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Eau potable 2021 – Eau 17

Nombre de communes desservies



Nombre d'abonnés

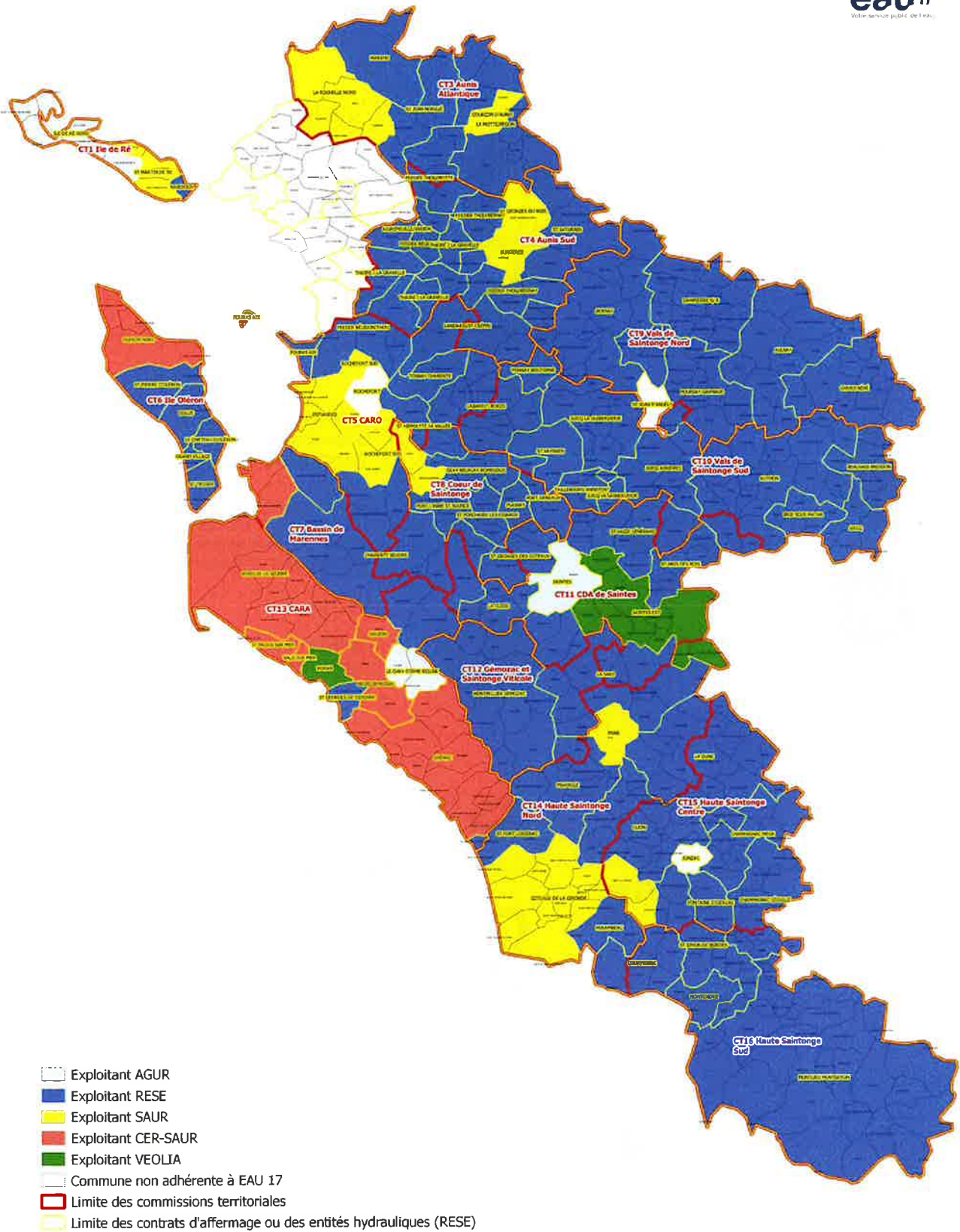


Les délégations de service public d'eau potable :

Contrat	Exploitant	Date début	Date fin	Durée	Abonnés
SAUJON	CER	01/01/2020	31/12/2021	2 ans	4 545
ST PALAIS SUR MER	CER	01/03/2019	31/12/2021	3 ans	6 028
ROYAN	R2E	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	19 936
MEDIS-SEMUSSAC	CER	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	3 271
ROCHEFORT-SUD	SAUR	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	4 776
VAUX SUR MER	CER	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	5 505
OLERON NORD	CER	01/01/2011	30/06/2022	11,5 ans	12 628
LA ROCHELLE NORD	SAUR	01/10/2010	30/09/2022	12 ans	36 743
LE CHAY/CORME-ECLUSE	AGUR	01/01/2016	31/12/2022	7 ans	1 073
COURCON D'AUNIS	SAUR	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	881
PONS	SAUR	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	2 533
ESTUAIRE DE LA CHARENTE	SAUR	01/01/2010	31/12/2022	13 ans	3 640
RIVES DE LA SEUDRE	CER	28/04/2008	31/12/2022	14,7 ans	27 230
CHENAC	CER	01/01/2012	31/12/2023	12 ans	8 727
SAINTES	AGUR	01/01/2014	31/12/2023	10 ans	13 620
ILE DE RE NORD	AGUR	01/01/2019	31/12/2026	8 ans	11 875
SAINTES-EST	VEOLIA	01/01/2018	31/12/2026	9 ans	6 186
ST MARTIN DE RE	SAUR	01/01/2015	31/12/2026	12 ans	8 313
ST GEORGES DU BOIS - SURGERES	SAUR	01/01/2018	31/12/2029	12 ans	4 721
COTEAUX DE GIRONDE	SAUR	01/01/2021	31/12/2030	10 ans	3 062

Eau 17 – Compétence eau potable

Contrats d'affermage et entités hydrauliques au 31/12/2021



1.4 Eau 17 et les exploitants, qui fait quoi ?



2 LES RESSOURCES D'EAU 17

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

2. Les ressources en eau potable d'Eau 17

2.1 L'origine de l'eau

La répartition géographique des ressources en eau propres à Eau 17 est concentrée dans le centre et le sud du département de la Charente-Maritime. Elles sont constituées de 63 champs captants*, de 67 ouvrages de prélèvement en service et d'un prélèvement d'eaux de surface à partir du fleuve Charente. Ces ouvrages ont permis de produire 41 310 797 m³ en 2021. Quatre champs captants disposent de 2 ouvrages de prélèvement.

Les importations depuis d'autres collectivités, non adhérentes à Eau 17, représentent 2 548 567 m³ en 2021.

Les besoins d'Eau 17 pour l'année 2021 représentent ainsi 43 859 364 m³, somme des volumes produits par Eau 17 et des achats d'eau en gros. Ils permettent de répondre aux besoins des usagers d'Eau 17 et d'autres collectivités non-adhérentes (CDA de La Rochelle et les communes de Rochefort et de Saint Jean d'Angély notamment, les ventes d'eau en gros sont décrites à l'article 3.1).

Les besoins en eau potable les plus importants sont situés dans la zone littorale, plus urbanisée que le reste du territoire et avec une forte variation de la population pendant la période estivale.

Depuis sa création, Eau 17 a pour vocation de mutualiser les investissements et de partager les ressources en eau, afin de répondre aux besoins des usagers sur l'ensemble du département. Un réseau principal d'alimentation d'une longueur de 438 km, constitué de conduites d'un diamètre compris entre 250 et 700 mm, permet de répartir et d'optimiser l'utilisation des ressources.

2.1.1 Les eaux de surface : Le fleuve Charente

L'usine Lucien Grand située sur la commune de Saint-Hippolyte est le seul ouvrage d'Eau 17 produisant de l'eau potable à partir d'eaux de surface. Elle est alimentée par la Charente, via le canal de l'UNIMA*.

L'usine a été mise en service en 1980 avec une capacité de production de 25 000 m³/jour. Pour renforcer la maîtrise des ressources et la sécurisation de l'approvisionnement, Eau 17 a décidé de porter la capacité de production de l'usine à 60 000 m³/jour. Ces travaux de modernisation se sont achevés en 2009.

Elle contribue à l'alimentation en eau potable de toute la partie littorale de la Charente-Maritime, de l'île de Ré à l'île d'Oléron. Pour s'affranchir d'une pollution accidentelle de la Charente et limiter les prélèvements pendant la période d'étiage, l'usine dispose d'une retenue d'eau brute de 1,5 millions de mètres cubes utiles.

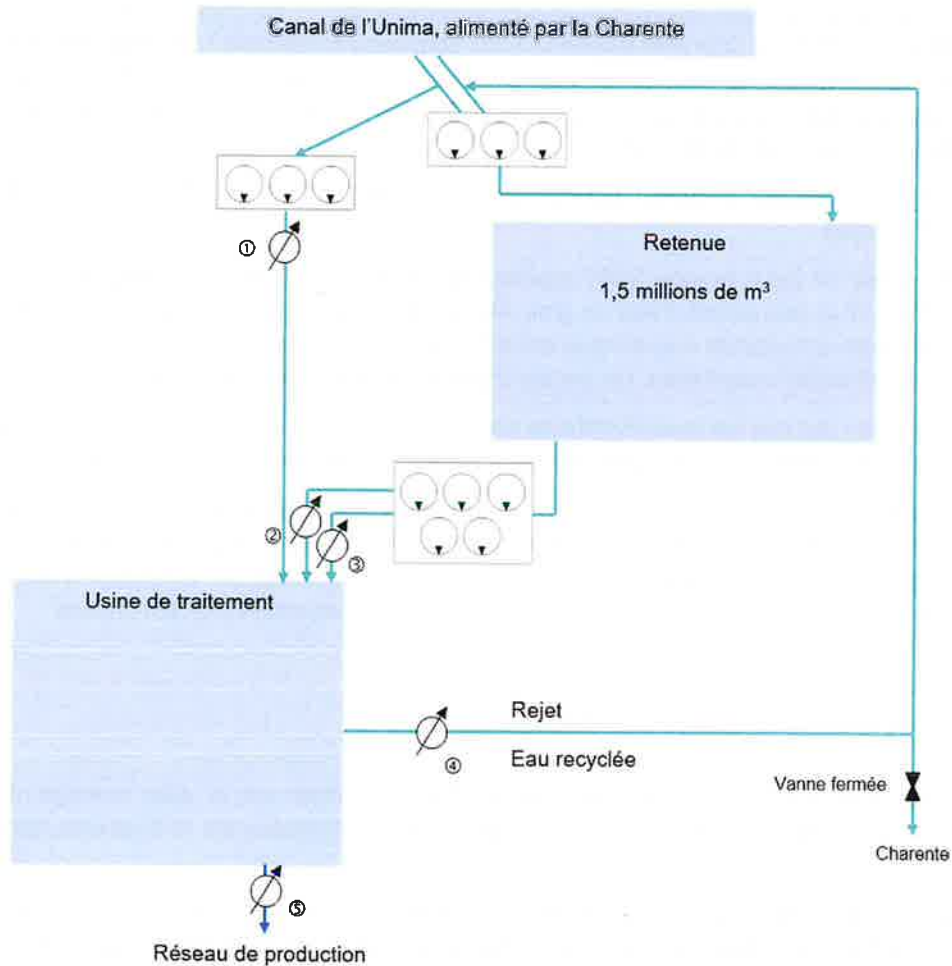
En 2021, 12 835 303 m³ d'eau potable ont été produits à partir de cette station. Cette ressource est majeure pour Eau 17 ; elle couvre 30% de ses besoins en eau.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (indicateur de performance P108.3*) de l'usine de Saint-Hippolyte est de 100%.






MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Eau potable 2021 – Eau 17

Le schéma ci-dessous illustre les volumes pris en considération pour le calcul du rendement de l'usine de Saint-Hippolyte.



 Pompe de reprise

-  ① Compteur eau brute : 2 674 167 m³
-  ② Compteur eau brute, aval à la retenue : 5 696 956 m³
-  ③ Compteur eau brute, aval à la retenue : 5 633 688 m³
-  ④ Compteur eau recyclée : 830 784 m³
-  ⑤ Compteur eau produite : 12 835 303 m³

Volume prélevé dans le milieu naturel (aval retenue) = ①+②+③-④ = 13 174 027 m³

Rendement de l'usine = $\frac{⑤}{①+②+③-④} = 97 \%$

Eau potable 2021 – Eau 17

2.1.2 Les eaux souterraines

Les eaux souterraines proviennent de trois grands domaines distincts qui sont :



Le domaine jurassique du nord du département, où se développent principalement des nappes libres (ou nappes phréatiques), symbole ▲ sur la carte. Les ouvrages d'Eau 17 en service sont peu profonds (max. : 30 m) et la qualité peut être facilement dégradée par les activités humaines.

Le domaine crétacé du centre et du sud du département montre la coexistence de nappes libres et de nappes captives (symbole ▲ sur la carte) parfois profondes (jusqu'à 500 m de profondeur). Ces nappes captives, développées en Saintonge, sont isolées des pollutions de surface par des terrains imperméables qui les recouvrent. Les nappes semi-captives apparaissent en orange sur la carte (▲).

Depuis les années 1980, le recours à ces nappes protégées a permis de restructurer les réseaux d'adduction et ainsi distribuer une eau conforme vis-à-vis des nitrates et des pesticides pour le nord-est et le centre du département.

Le domaine tertiaire du sud du département avec un seul champ captant, en nappe captive.

Cette carte illustre les domaines géologiques superficiels.

Eau potable 2021 – Eau 17

Le tableau ci-dessous présente les volumes prélevés en 2021 au niveau des ressources souterraines d'Eau 17, avec les indices de protection des champs captants et les modes de gisement. Les ressources sont regroupées en fonction du mode de gisement (nappe captive, semi-captive et libre), puis classées par ordre décroissant des volumes prélevés.

Commune	Ressource	Exploitant	Volume prélevé (en m³)	Indice de protection	Mode de gisement
VENERAND	LE VALLON	RESE	958 598	100%	Captif
FONTCOUVERTE	VALLEE DE L'ESCAMBOUILLE-F	RESE	718 856	100%	Captif
ROYAN	SAINT-PIERRE	R2E	669 290	100%	Captif
NIEUL-LES-SAINTES	LA METAIRIE	RESE	668 356	100%	Captif
MONTPELLIER-DE-MEDILLAN	GRAND FONT-F2	RESE	513 889	100%	Captif
AUTHON-EBEON	MARAIS-F2 (CHEZ LES ROIS)	RESE	471 880	100%	Captif
ECURAT	LES PELOUSES DE REVEILLOUX	RESE	419 120	100%	Captif
SAINT-MARTIN-D'ARY	COUSTOLLE	RESE	406 455	100%	Captif
LEOVILLE	METAIRIE DE PUYRIGAUD	RESE	384 904	100%	Captif
ROYAN	MARCHE DE GROS	R2E	356 445	100%	Captif
SAINT-VAIZE	LA SALLE-F1	RESE	352 545	100%	Captif
SAINT-LEGER	LE RIVAUD	RESE	339 788	100%	Captif
SAINT-PALAIS-DE-NEGRIGNAC	LE MOULIN DES AUBERTS	RESE	334 813	100%	Captif
SAINT-VAIZE	LA SALLE-F2	RESE	323 575	100%	Captif
MONTENDRE	CHEZ GREGOIRE	RESE	253 907	100%	Captif
GEMOZAC	BERNESSARD-F2	RESE	250 948	100%	Captif
SAINT-DIZANT-DU-GUA	GRATTE-POUILS-F2	SAUR	232 660	100%	Captif
ARCES	LE TERRIER	R2E	231 648	100%	Captif
JUICQ	ETRAY	RESE	224 307	100%	Captif
LA CHAPELLE-DES-POTS	LA VALLEE DE CHEZ MALLET	RESE	220 901	100%	Captif
SALIGNAC-DE-MIRAMBEAU	LE TAILLEDIS	RESE	211 719	100%	Captif
MIRAMBEAU	LE JOYAU-F	RESE	207 828	100%	Captif
SAINT-BRIS-DES-BOIS	LE POITOU	RESE	193 277	100%	Captif
SAINTE-LHEURINE	FONT DE CLUZAC	RESE	184 951	100%	Captif
VAUX-SUR-MER	BEL-AIR	CER	167 932	100%	Captif
CHERAC	LA BOISE	VEOLIA	157 477	100%	Captif
ROMEGOUX	LES COUASSES-F2	RESE	155 095	100%	Captif
LES ESSARDS	LA BASSIERE	RESE	152 989	100%	Captif
JUICQ	BOIS-MOREAU	RESE	151 794	100%	Captif
BEDENAC	LE JARCULET	RESE	117 255	100%	Captif
SAINT-QUANTIN-DE-RANCANNE	PRADELLE-F2	RESE	110 110	100%	Captif
DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	LES GROLLES	VEOLIA	108 980	100%	Captif
PONS	FONTDURANT-F2	RESE	97 697	100%	Captif
PORT-D'ENVAUX	LES GALLERIES	RESE	92 903	100%	Captif
SAINT-CESAIRE	CHEZ VEILLON-F2	RESE	75 922	100%	Captif
BRIE-SOUS-MATHA	CHEMIN DE MATHA	RESE	74 694	100%	Captif
SAINT-PIERRE-D'OLERON	L'AUBIER	RESE	59 351	100%	Captif

Eau potable 2021 – Eau 17

Commune	Ressource	Exploitant	Volume prélevé (en m³)	Indice de protection	Mode de gisement
NERE	PETIT MOULIN-F6	RESE	59 269	100%	Captif
NERE	AUFFRET-F3-GRAND BREUIL	RESE	51 333	100%	Captif
MARIGNAC	ROUMENECHÉ-F	RESE	20 613	100%	Captif
BALLANS	LES SABLONS	RESE	0	100%	Captif
BENON	LES CARNES-F1	RESE	0	100%	Captif
GEMOZAC	LA COMBE DES BRUES-F1	RESE	0	100%	Captif
ROMEGOUX	LES GROIES DE BERTIN-F1	RESE	0	100%	Captif
SAINT-AIGULIN	CROIX-DE-VARACHAUD	RESE	0	100%	Captif
SAINT-SULPICE D'ARNOULT	BOIS SEMÉ	RESE	0	100%	Captif
SAINTES	LUCERAT	AGUR	4 997 022	80%	Semi-captif
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	CHAUVIGNAC-ROYAN	R2E	2 482 729	100%	Semi-captif
LA JARD	FONT-ROMAN-C	RESE	683 508	100%	Semi-captif
LA CLOTTE	FONT BOUILLANT-P	RESE	646 250	100%	Semi-captif
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	CHAUVIGNAC-CHENAC	CER	639 201	100%	Semi-captif
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	GRATTECHAT	CER	383 353	100%	Semi-captif
SAINT-DIZANT-DU-GUA	LES FONTAINES BLEUES-S	CER	271 227	100%	Semi-captif
CHAMPAGNAC	LA BORNE-F2	RESE	208 005	100%	Semi-captif
SAINT-SIMON-DE-BORDES	PONT-ENEAU	RESE	170 340	100%	Semi-captif
AVY	LES SABLIERES-F	RESE	117 645	100%	Semi-captif
FONTAINES-D'OZILLAC	FIEF DU BREUIL-F2	RESE	76 821	100%	Semi-captif
PLASSAY	LA GARENNE-F2	RESE	37 513	100%	Semi-captif
LA CLISSE	CHÂTEAU D'EAU-F	RESE		100%	Semi-captif
LE CHAY	POMPIERRE-P2	CER	2 298 470	50%	Libre
TRIZAY	LE BOUIL DE CHAMBON-F	RESE	2 067 578	100%	Libre
SAUJON	LA BOURGEOISIE-B1	R2E	1 167 595	60%	Libre
CLION-SUR-SEUGNE	FONTRAUD-CLION-P	RESE	573 601	100%	Libre
LA CLISSE	LA ROCHE-P	RESE	403 510	100%	Libre
LE CHAY	POMPIERRE-P3	CER	300 257	50%	Libre
SAINT-GEORGES-D'OLERON	CHAUCRE-P	CER	208 522	100%	Libre
DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE	LES MOTTES-F	RESE	196 029	100%	Libre
POURSAY-GARNAUD	BOIS DE VERVANT-F2	RESE	131 718	100%	Libre
LANDRAIS	TOUT VENT-F2	RESE	90 024	100%	Libre
SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE	L'AUBONNIERE-F3	RESE	89 235	100%	Libre
SIECQ	LA BISTANDILLE-F	RESE	38 253	40%	Libre
BRESDON	FONTAINE CHARLEMAGNE-F	RESE	31 935	0%	Libre
SAINT-GEORGES-D'OLERON	CHAUCRE-F	CER	0	100%	Libre


MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Eau potable 2021 – Eau 17

Le volume total prélevé au niveau des ressources souterraines est de 29 094 415 m³.

L'indice global de protection des ressources d'eaux souterraines d'Eau 17 est de 90%. Cet indicateur est obtenu en pondérant l'indice de protection de chaque ressource par le volume prélevé.

En considérant l'ensemble des ressources propres à Eau 17, avec les eaux de surface et les eaux souterraines, l'indice global de protection est de **93%**.

	La moyenne nationale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau était de 75,6% en 2020.
---	--

Le volume total prélevé par Eau 17, dans le milieu naturel, est de 41 802 648 m³.

Ce volume est réparti de la façon suivante :

Eaux de surface :	12 708 403 m ³	34% (amont retenue de Saint-Hippolyte)
Eaux souterraines :	29 094 245 m ³	66%
	<u>41 802 648 m³</u>	

Concernant la station de production de Saint-Hippolyte, la différence entre le volume prélevé en amont de la retenue (12 708 403 m³), et le volume prélevé en aval de la retenue (13 174 027 m³), s'explique par la variation du volume stocké.

Le niveau de la retenue varie tout le long de l'année. En hiver, le niveau est maintenu assez bas afin de limiter le temps de séjour de l'eau dans la retenue et éviter la perte d'eau lors des épisodes venteux. Avant la saison estivale à l'inverse, la retenue est remplie au maximum pour sécuriser la continuité de service en cas de pollution accidentelle de la Charente et limiter les prélèvements pendant la période d'étiage.

Le volume produit par Eau 17 est de 41 310 797 m³.

Le rendement moyen des usines de production d'Eau 17 est de 97,7%.

$$\frac{41\,310\,797\text{ m}^3}{(29\,094\,245 + 13\,174\,027)\text{ m}^3} = 97,7\%$$

2.1.3 Mise en service du forage de l'aubier

En 2021, le forage de l'Aubier, situé à Saint-Pierre-d'Oléron, a été mis en service.

Le site de l'Aubier participe à alimenter en eau potable les habitants de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron ainsi que ceux de la partie nord de l'île.

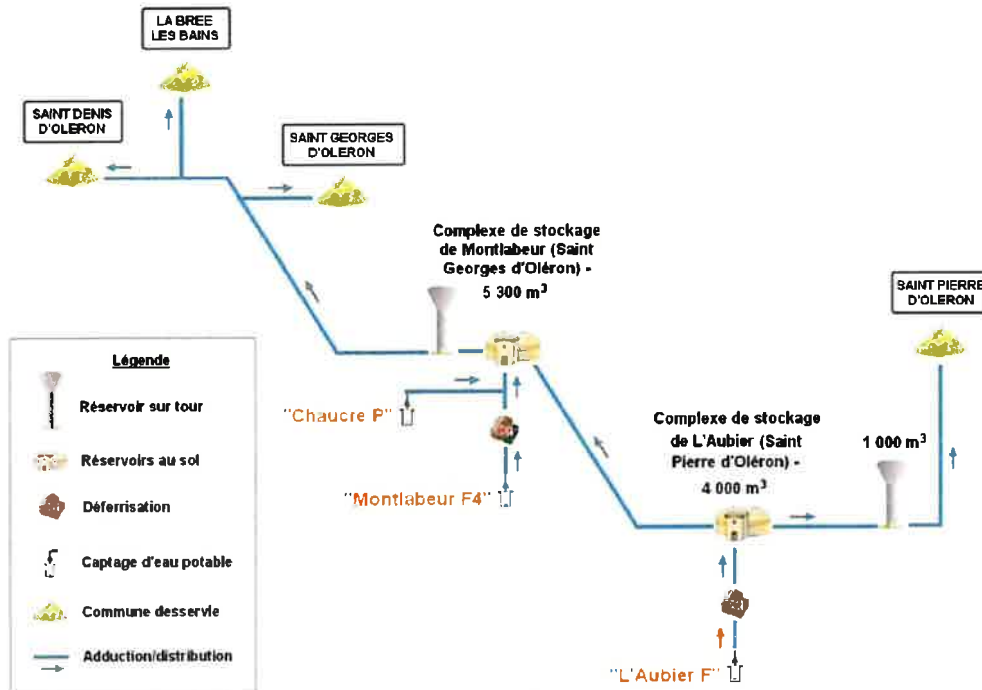


Schéma d'alimentation en eau potable par le forage de l'Aubier

Construite en 1963, la station de l'Aubier a été intégrée dans le patrimoine d'Eau 17 en janvier 1998. Le puits de gros diamètre, d'une profondeur de 15,70 mètres était en partie ensablé (sa profondeur initiale était de 21,50 mètres). Une unité de déferrisation permettait d'éliminer le fer contenu naturellement dans l'eau brute.

La production de ce site, réduite à quelques m³/h, a conduit à son abandon dans les années 1990.

En 2003, Eau 17 a réalisé un forage de 40 mètres de profondeur afin de vérifier le potentiel de l'aquifère.



Eau potable 2021 – Eau 17

L'isolation des eaux superficielles avec l'aquifère captif a été réalisée. L'ouvrage a ensuite été crépiné jusqu'à 30 mètres de profondeur.

Ce forage a été transformé en forage d'exploitation d'un potentiel de 40 m³/h, puis doté de périmètres de protection en 2006.

Les années suivantes ont fait l'objet d'études sur une refonte de l'alimentation en eau potable de l'île d'Oléron avec la modernisation des sites de l'Aubier et de Montlabeur.

Une modernisation pour répondre aux besoins

Une étude de modélisation réalisée en 2009 a permis d'affiner précisément les besoins en eau potable de l'île d'Oléron (capacité de transfert, de stockage et d'adaptation du site).

Sur ce secteur très touristique de la partie nord de l'île, la consommation en eau potable passe de 4 000 m³ par jour en hiver à plus de 10 000 m³ par jour en été.

Pour s'adapter aux variations de consommation, la RESE, l'exploitant du forage, considère trois modes de fonctionnement :

- La saison basse, de janvier à avril puis d'octobre à décembre ;
- La saison intermédiaire, sur les mois de mai, juin et septembre ;
- La saison haute, sur la période juillet-août.

Les trois forages de l'île (L'Aubier, Chaucre et Montlabeur) permettent de fournir 13 % du volume journalier de pointe. Ils apportent ainsi un complément de production pour répondre à la demande en eau lors des pointes de consommation en été qui peuvent atteindre 20 000 m³/j sur l'ensemble de l'île d'Oléron.

Les étapes des travaux

Pour réaliser ce projet de restructuration du site de production et de pompage de l'Aubier, un bureau d'études a été mandaté en septembre 2014.

Lorsque les études ont été finalisées, le marché de travaux a été attribué lors de la Commission d'Achat Public du 19 avril 2018.

Les travaux de rénovation du site ont débuté en septembre 2018 avec pour missions principales :

- la mise en service du forage de 2003 accompagné d'une unité de déferrisation ;
- la création d'une nouvelle station de pompage ;
- les démolitions de l'ancienne déferrisation, des anciens locaux de pompage ainsi que deux réservoirs de 250 m³.

La pré-réception du chantier a eu lieu le 17 mars 2021. Elle a été suivie d'une analyse de l'eau traitée le 15 avril 2021.

Cette étape a validé la mise en service du forage, désormais prêt pour alimenter les Oléronais et participer aux besoins des touristes en période estivale.

La nouvelle station de pompage de l'Aubier peut fournir jusqu'à 40 m³ d'eau par heure.



Eau potable 2021 – Eau 17

2.1.4 Les achats d'eau en gros

Les achats d'eaux en gros, aux collectivités non adhérentes à Eau 17, représentent 2 548 567 m³ en 2021. Ces achats proviennent :

- De collectivités de Charente-Maritime non adhérentes à Eau 17, principalement à la communauté d'agglomération de La Rochelle,
- A des collectivités d'autres départements et plus particulièrement à Vendée Eau, le syndicat départemental d'alimentation en eau potable de la Vendée.

Les volumes importés en 2021 sont détaillés ci-dessous :

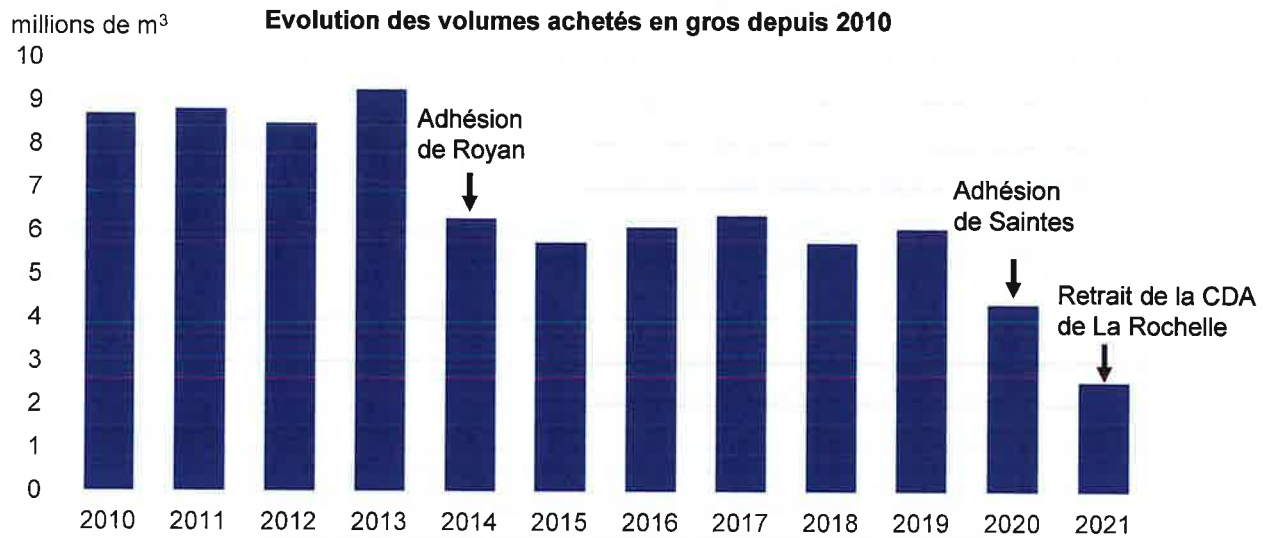
• Importations internes à la Charente-Maritime :		
• CDA La Rochelle :		513 779 m ³
<i>Usine de Coulonge sur Charente (Saint Savinien) (eaux de surface) et les forages en nappes captives de Coulonge (Saint Savinien) et de Liberneuil, Plantis du Père et Sorins (Taillebourg)</i>		
• Ville de Jonzac :		31 315 m ³
<i>Forages en nappe captive de Près de Beaulieu et Beaulieu (Jonzac)</i>		
• Importations depuis des collectivités hors département :		
• Vendée Eau :		1 932 986 m ³
<i>Usine de l'Angle Guignard (La Réhorte) (Eaux de surface)</i>		
• CDA Grand Cognac :		68 207 m ³
<i>Captages de l'île Marteau (Merpins)</i>		
• SIAEP du Blayais		2 057 m ³
• Deux Sèvres		423 m ³
Total acheté		2 548 567 m³

La répartition entre les eaux souterraines et les eaux de surface des volumes achetés en gros est la suivante :

Eaux de surface :	2 446 765 m ³	96%
Eaux souterraines :	101 802 m ³	4%
	2 548 567 m ³	

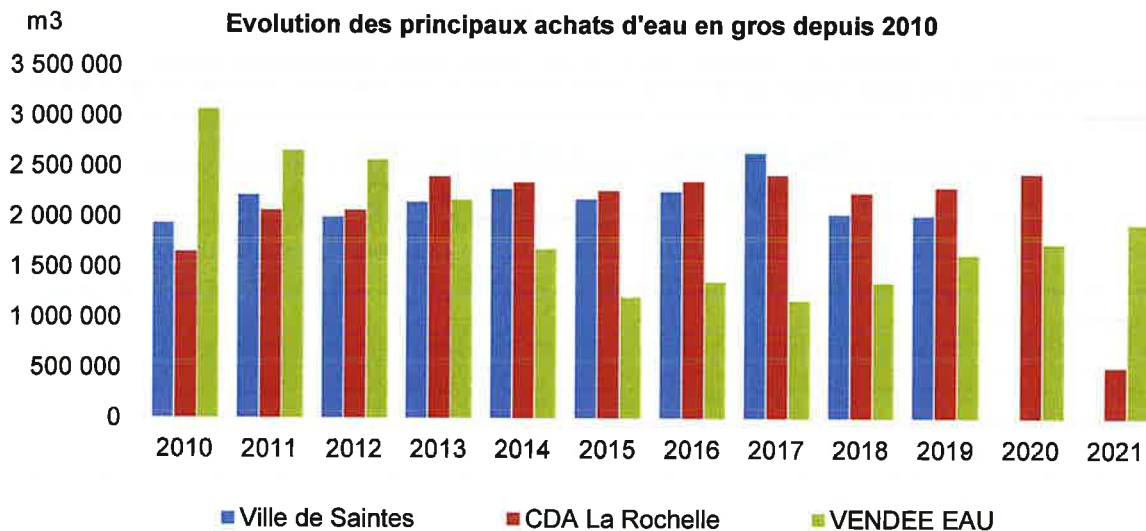
Les ressources de Coulonge sur Charente (CDA de La Rochelle) et de Vendée Eau sont des eaux de surface.

Eau potable 2021 – Eau 17



Les achats d'eau en gros étaient stables depuis 2014, avec en moyenne 6 millions de mètres cubes importés par an. L'intégration de la ville de Saintes au 1^{er} janvier 2020 et le retrait de la CDA de La Rochelle au 1^{er} janvier 2021 ont entraîné une baisse des volumes importés. L'alimentation du réseau littoral par l'usine de Diconche (Saintes) est comptabilisée dans les volumes produits par Eau 17. Depuis 2021, les achats d'eau en gros à la CDA de La Rochelle se limitent à l'alimentation des communes de Saint Savinien et Tonnay Boutonne.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des volumes achetés en gros, auprès de la ville de Saintes (jusqu'en 2019), du syndicat Vendée Eau et de la CDA de La Rochelle. Ces deux principaux achats d'eau représentent 96% des volumes importés.

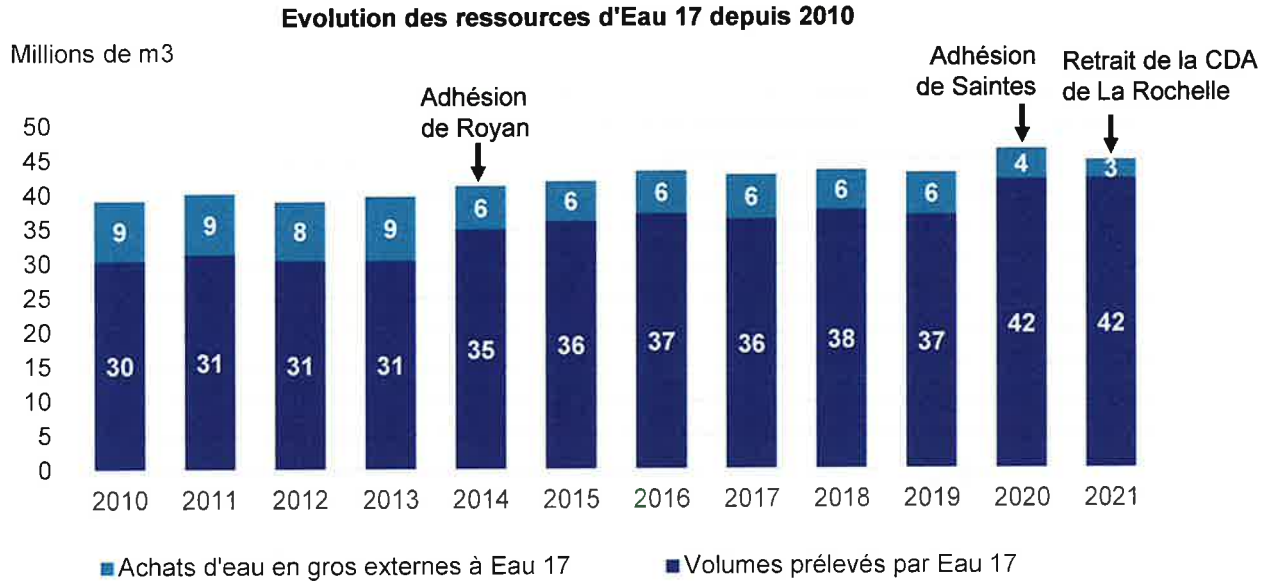


L'achat d'eau en gros à Vendée Eau sécurise la fourniture d'eau potable du réseau littoral, décrit à l'article 2.2, en période de pointe estivale. Eau 17 s'engage à maintenir les prélèvements sur ce réseau tout le long de l'année, pour préserver la qualité de l'eau dans les conduites.

Eau potable 2021 – Eau 17

2.1.5 La répartition des ressources d'Eau 17

Le graphique suivant présente l'évolution des volumes prélevés et achetés en gros par Eau 17, depuis l'année 2010.



Entre 2014 et 2019, les achats d'eau en gros ont été stables et représentaient en moyenne 14% des ressources d'Eau 17.

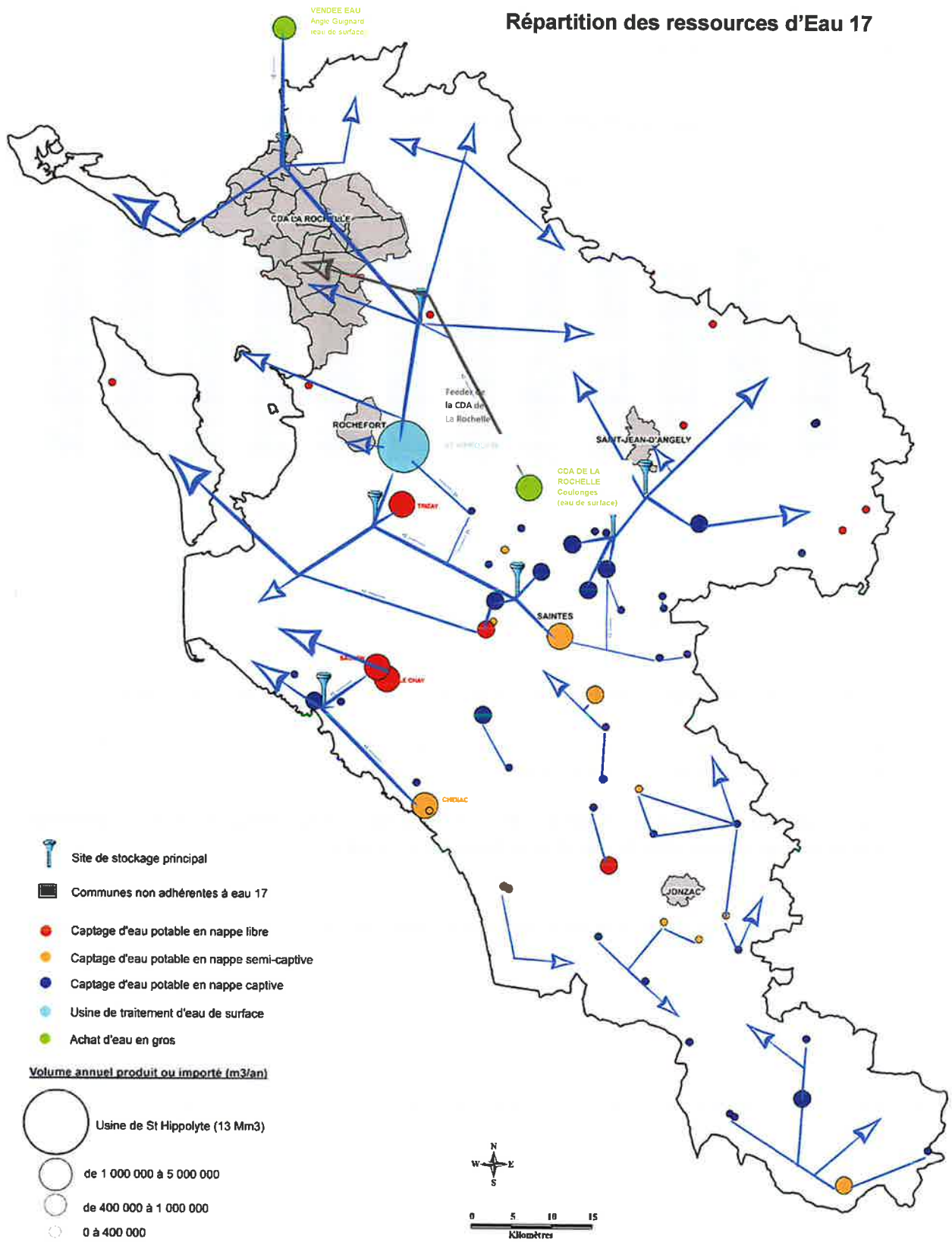
Depuis 2021, 94% des besoins en eau du syndicat sont couverts par ses propres ressources.

Les besoins en eau potable pour l'ensemble du département sont estimés à 51 millions de m³ par an, dans le schéma départemental d'alimentation en eau potable.

En 2021, les ressources d'Eau 17 ont été de 44 millions de m³, pour desservir ses 432 communes adhérentes ainsi que les villes de Rochefort et Saint Jean d'Angély.

La carte page suivante présente la répartition géographique de l'ensemble des ressources d'Eau 17 (eaux de surface, eaux souterraines et achats d'eau en gros). Les flèches schématisent les principaux transferts des ressources d'Eau 17 pour répondre aux besoins en eau.

Répartition des ressources d'Eau 17



2.2 Le réseau principal d'alimentation

Les ressources en eau de la Charente-Maritime sont réparties de façon hétérogène dans le département. Le chapitre précédent met en évidence une concentration des ressources d'Eau 17 dans le domaine crétacé, dans le centre et le sud du département.

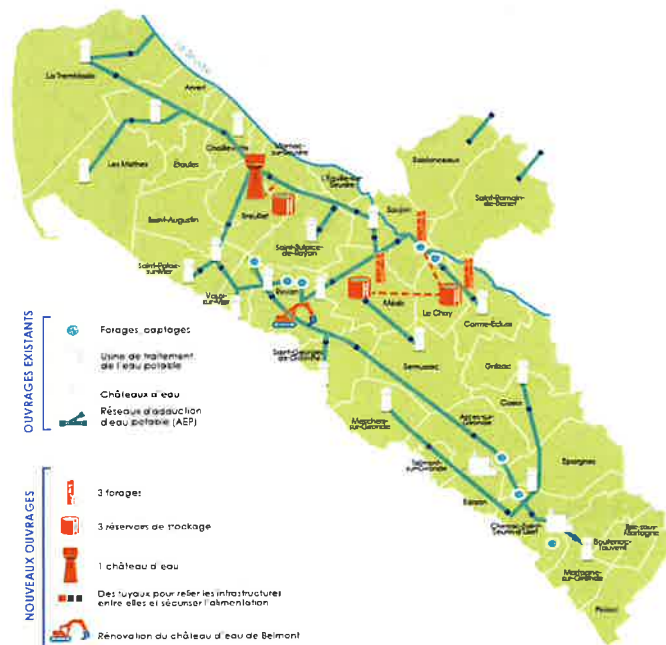
Les besoins en eau les plus importants sont situés dans la zone littorale, avec une densité des abonnés plus élevée et des pointes de consommation pendant la période estivale. Or, les ressources présentes près de la côte sont peu nombreuses et insuffisantes pour répondre aux besoins en eau de ce secteur.

Depuis sa création en 1952, deux des objectifs majeurs d'Eau 17 sont la mutualisation des investissements et l'approvisionnement en eau du littoral. Cette solidarité dans la gestion financière des investissements et dans le partage des ressources a permis la mise en place du réseau principal d'alimentation. Un maillage de feeders permet d'interconnecter les différentes ressources et de mobiliser l'eau pour répondre à l'ensemble des besoins du département.

Ce réseau d'une longueur de 438 km est constitué de conduites d'un diamètre compris entre 250 et 700 mm. L'interconnexion des ressources permet de répondre aux besoins en eau sur l'ensemble du territoire, de lutter contre la pollution par les nitrates grâce à un mélange des ressources et de renforcer les secours possibles en cas de crise, au sein du territoire d'Eau 17 et avec les autres collectivités.

Le réseau principal d'alimentation, également nommé réseau primaire, est constitué de trois sous-ensembles, illustrés à partir de la carte page suivante :

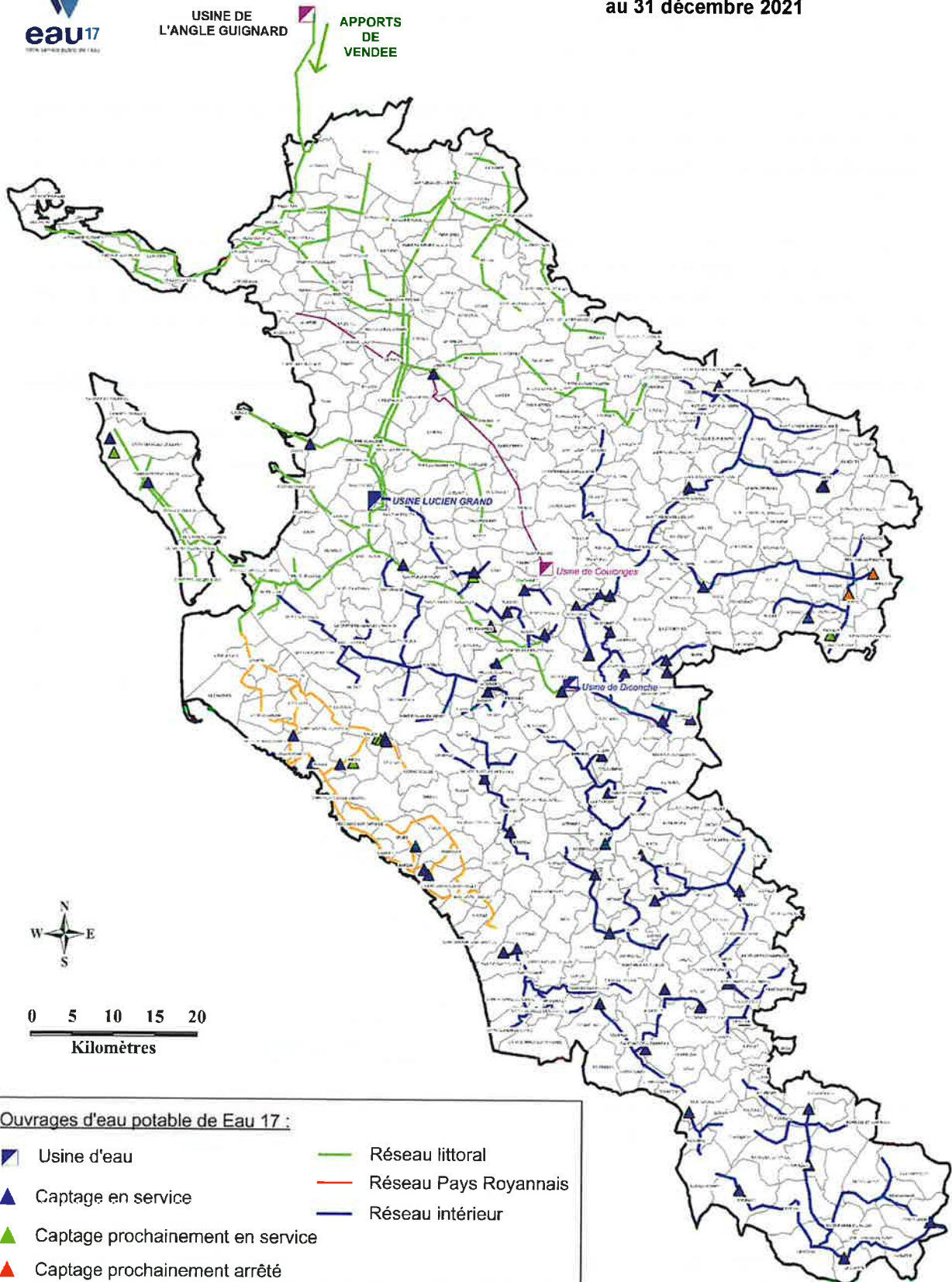
- **Le réseau intérieur**, interconnectant les principales ressources d'eaux souterraines,
- **Le réseau littoral**, alimenté principalement par les usines de Saint-Hippolyte, de Bouil de Chambon et de Diconche ainsi que par l'achat d'eau en gros à Vendée Eau,
- **Le réseau du Pays Royannais (CARA)**. Un schéma directeur existe pour la CARA afin de renforcer les interconnexions sur ce réseau (voir chapitre 2.5).



Après la réalisation des forages de Médis « Combe de l'Ardillier », Saujon « la Bourgeoisie B3 » et Saujon « la Bourgeoisie B4 », la mise en œuvre du schéma directeur sur la CARA d'ici 2026 permettra de sécuriser l'alimentation du pays royannais.



**Réseau principal d'alimentation en eau potable d'Eau 17
au 31 décembre 2021**



0 5 10 15 20
Kilomètres

Ouvrages d'eau potable de Eau 17 :

Usine d'eau	Réseau littoral
Captage en service	Réseau Pays Royannais
Captage prochainement en service	Réseau intérieur
Captage prochainement arrêté	
Usine d'eau d'une autre collectivité pouvant desservir les réseaux de Eau 17	

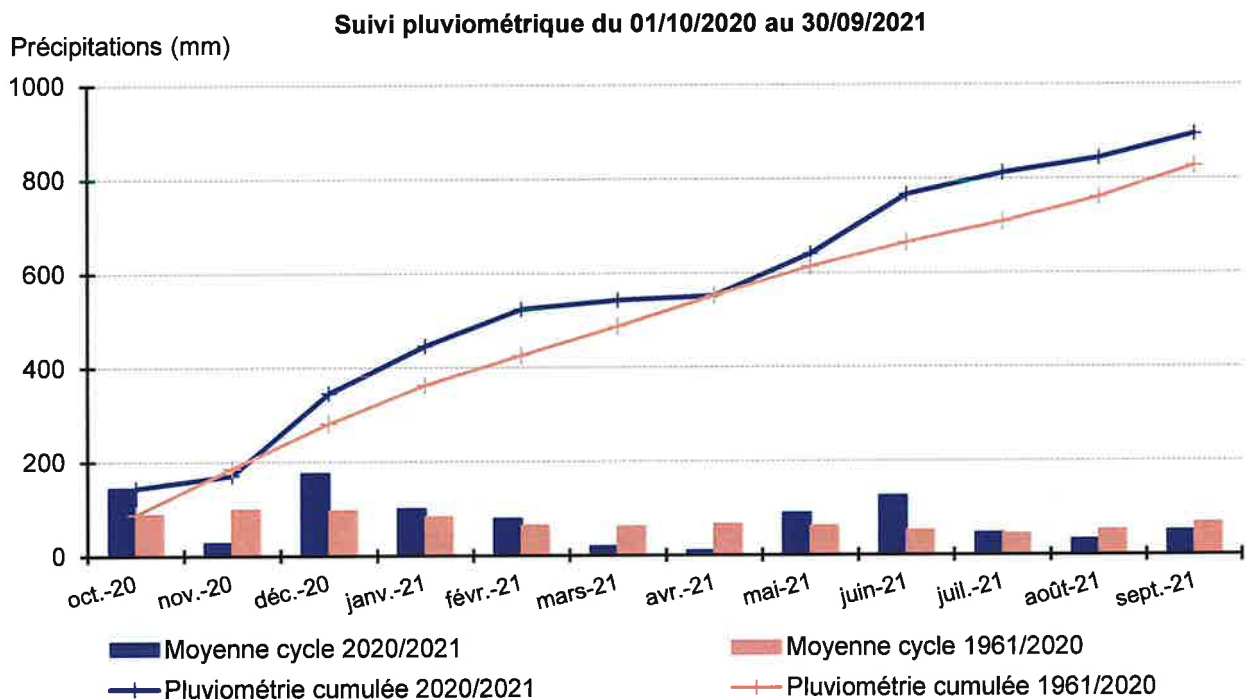
2.3 Situation hydrologique et saison estivale en 2021

Suivi de la pluviométrie, conséquence sur le niveau des nappes et le débit du fleuve Charente :

L'année 2021 a été atypique avec :

- une pluviométrie en janvier et février supérieure à la moyenne, succédant à un mois de décembre largement excédentaire ;
- un printemps très sec avec moins de 30 mm cumulés sur mars et avril ;
- un fort excédent pluviométrique en mai et surtout juin ;
- un déficit cumulé de pluies de juillet à novembre et un mois de décembre légèrement excédentaire.

La saison estivale a été marquée par une demande en eau potable forte à la mi-juin puis globalement inférieure à 2020 pendant l'été.



Les nappes souterraines :

Après une recharge conséquente en décembre 2020, les niveaux piézométriques sont restés hauts jusqu'en février 2021 puis ont rapidement baissé face aux faibles pluies du printemps.

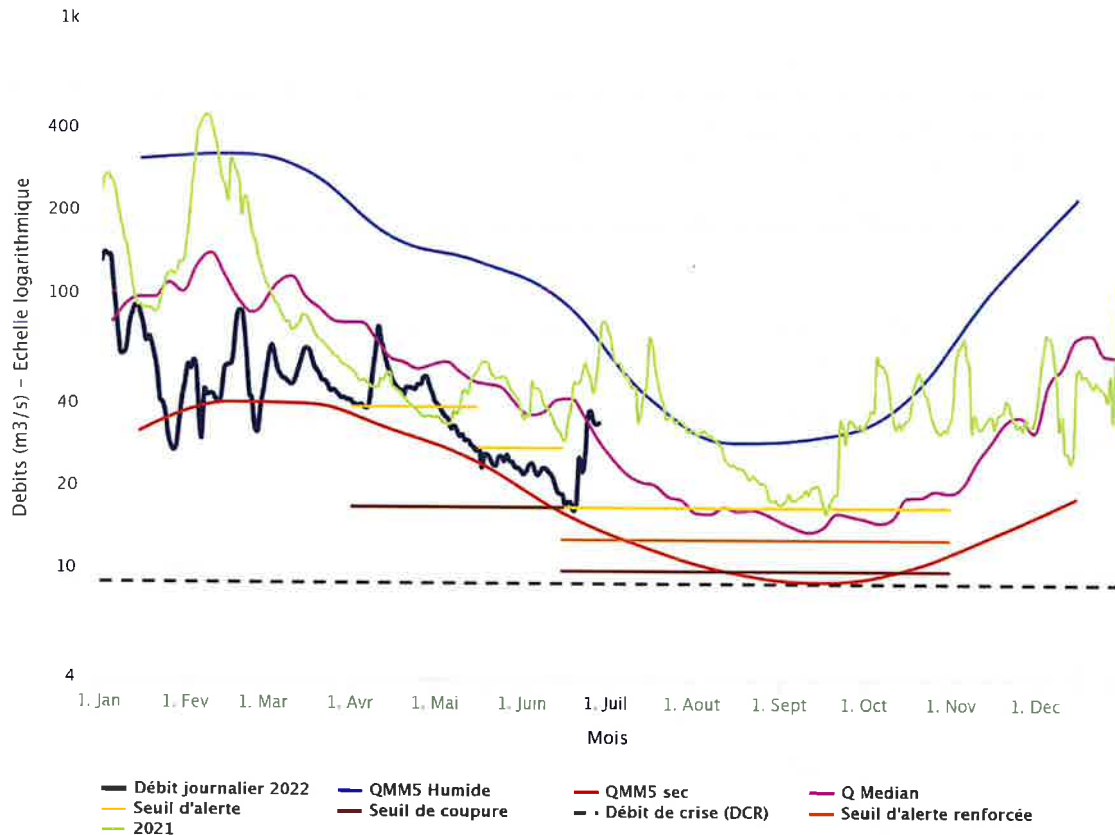
L'épisode pluvieux de fin juin a permis de démarrer l'étiage avec des niveaux d'eau dans la moyenne des chroniques enregistrées sur les captages.

Durant l'été, le temps sec et les prélèvements agricoles sur la période d'irrigation ont fait chuter fortement les niveaux pour s'approcher des minimas connus début septembre.

La recharge n'a ensuite débuté qu'avec les premières fortes pluies de décembre 2021.

Débit de la Charente relevé à Chaniers en 2021

Source : site internet www.eau-poitou-charentes.org



QMM5 Humide : Le débit mensuel interannuel quinquennal humide pour un mois considéré est le débit mensuel qui a une probabilité de 1/5 d'être dépassé chaque année.

Q Médian : Le débit médian est le débit atteint ou dépassé pendant la moitié de l'année.

QMM5 Sec : Le débit mensuel interannuel quinquennal sec pour un mois considéré est le débit mensuel qui a une probabilité de 4/5 d'être dépassé chaque année

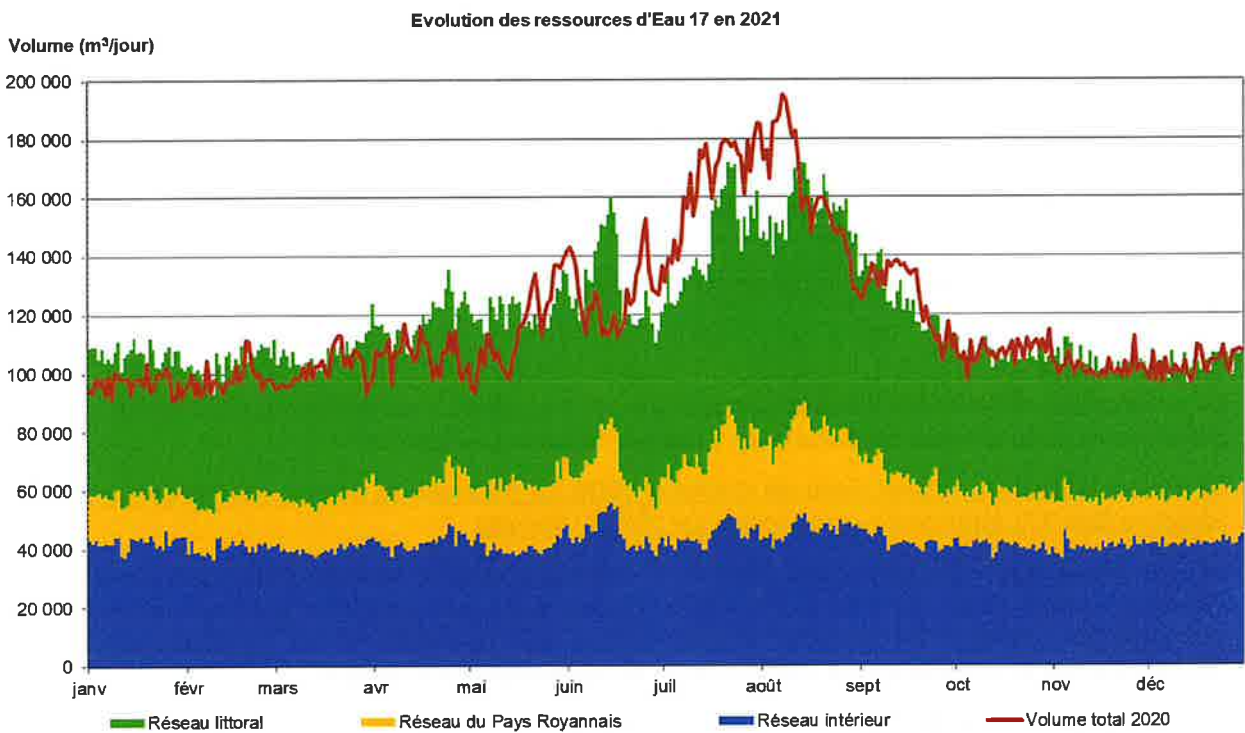
La consommation d'eau potable :

Un fort pic de consommations a eu lieu mi-juin 2021, proche des 160 000 m³/jour, dû à des températures élevées. La courbe des consommations diminue ensuite avec les fortes pluies observées fin juin.

Le climat de l'été a été mitigé avec :

- un mois de juillet maussade, avec une seule semaine bien ensoleillée après le 14 juillet. La consommation moyenne est faible (environ 150 000 m³/jour) ;
- un mois d'août plus ensoleillé et des consommations moyennes de l'ordre de 160 000 m³/jour pour les trois dernières semaines d'août.

Eau potable 2021 – Eau 17



2.4 La protection des ressources

2.4.1 Le programme Re-Sources




Pour préserver les ressources en eau brute dans les bassins d'alimentation de captage d'eau potable en Nouvelle Aquitaine, un projet régional de démarche Re-Sources est initié depuis les années 2000.



Ce projet s'appuie sur une volonté de changer les comportements, pour réduire et limiter les impacts de l'Homme, via ses pratiques professionnelles (en agriculture, dans les collectivités pour l'entretien des routes et des espaces urbanisés ...), sur la ressource en eau.

Des actions préventives sont menées sur des bassins d'alimentation de captage en eau potable. En collaboration avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le département de la Charente Maritime et la région Nouvelle-Aquitaine, Eau 17 s'est engagé à protéger quatre bassins d'alimentation prioritaires et vulnérables aux pollutions diffuses : les bassins versants de l'Arnoult, de Landrais, du fleuve Charente et du Lucérat.

Les programmes d'actions territoriaux s'articulent en trois volets :

-  Un **volet agricole** pour couvrir les sols, équilibrer la fertilisation, diversifier les rotations des cultures, cultiver en agriculture biologique et réduire les produits phytosanitaires.
-  Un **volet non agricole** pour sensibiliser le grand public aux problématiques liées à la qualité de l'eau souterraine sur le territoire.
-  Un **volet foncier**, avec une stratégie développée par Eau 17 d'acquisitions foncières sur les zones sensibles.

Le **programme régional Re-Sources** comprend la mise en place d'actions préventives contre les pollutions agricoles (nitrates, pesticides) sur 6 champs captants pour Eau 17.

Le Fleuve Charente - Prises d'eau de Coulonge (CDA La Rochelle) et usine Lucien Grand à St Hippolyte (Eau 17). Maitrise d'ouvrage portée par l'EPTB Charente.

Le 2^{ème} programme 2021-2025 a été signé le 1^{er} décembre 2021. Il renforce les actions limitant l'usage des pesticides en domaine viticole (filrière Cognac) et grandes cultures et prend en compte la problématique nitrates. De nouvelles actions portent sur les infrastructures agroécologiques, l'amélioration de la connaissance et des actions de sensibilisation/communication.



Territoire Arnoult-Lucérat – Captages de Trizay « Bouil de Chambon », La Clisse « La Roche & Château d'eau » et de Saintes « Lucérat »

L'année 2021 a été consacrée à l'évaluation du deuxième programme 2016-2020 sur l'Arnoult et à la construction du nouveau programme d'actions 2022-2026, en y intégrant le captage de « Lucérat ». Le bilan technique et l'enquête de perception de l'Ifreé auprès des partenaires agricoles ont défini des nouvelles pistes de travail. La démarche a été validée par le COPIL du 2 avril 2021, puis la commission protection de la ressource d'Eau 17, et enfin par l'ensemble des partenaires techniques et financiers du COPIL du 26 novembre 2021. Les premières actions débuteront dès janvier 2022 et la signature du programme est prévue pour l'été 2022.

Volet agricole : Les actions agricoles se sont poursuivies avec

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Eau potable 2021 – Eau 17

l'observatoire des pratiques, les journées techniques, essais, étude des gouffres et des zones d'infiltrations sur Lucérat, etc... La démarche « *filières agricoles favorables à la qualité de l'eau* » initiée en 2018 se structure sur le territoire sur les cultures suivantes : soja, chanvre, miscanthus.

Captage de « Toutvent » à Landrais : 1^{er} programme 2019-2023.

Volet agricole : L'accompagnement des acteurs agricoles dans l'évolution des systèmes de production des expérimentations a été réalisé. Les préoccupations et souhaits des agriculteurs ont pu être identifiés, avec l'appui de l'Ifrée et le Gerdal. Un plan de gestion agro-environnemental, confié à la Chambre d'Agriculture, permet d'identifier les zones sensibles et de les aménager (haies, prairies, jachères...).

Volet foncier : Le projet d'échanges de terrains a été complété par l'acquisition de 4 ha en zone sensible et d'une parcelle mitoyenne au captage. Après un appel à candidature pour l'exploitation de 55 ha via des baux ruraux environnementaux (agriculture biologique, prairies), la SAFER a retenu 5 agriculteurs.

Volet non agricole commun à l'ensemble des opérations Re-Sources : Malgré les contraintes de la COVID 19, la « fête du bassin versant de l'Arnoult », le « *Cycle and Sound* » à Landrais et les événements du dispositif « *Mon territoire au fil de l'eau* » ont été réalisés.

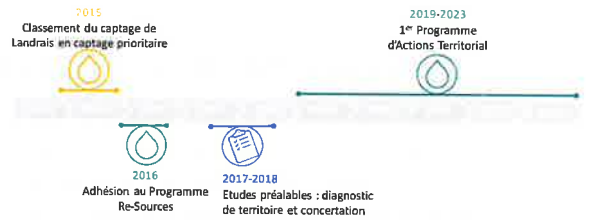


L'EPTB Charente et Eau 17 étaient également présents à la troisième édition de « *Balade à la ferme* » à La Rochelle.

Eau potable 2021 – Eau 17

La carte ci-dessous illustre les aires d'alimentation concernées par le programme Re-Sources.

Captage de Toutvent à Landrais :



Territoire Arnoult-Lucérat :

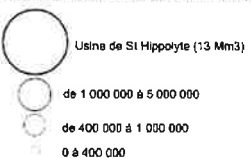


Bassin versant Charente :



- Site de stockage principal
- Bassin d'alimentation d'un programme Re-Sources d'Eau 17
- Captage d'eau potable en nappe libre
- Captage d'eau potable en nappe semi-captive
- Captage d'eau potable en nappe captive
- Usine de traitement d'eau de surface
- Achat d'eau en gros

Volume annuel produit ou importé (m³/an)



2.4.2 La préservation des nappes captives par la mise en conformité des forages privés

Privilégiées pour l'eau potable, la protection des nappes captives passe par « **le diagnostic et la mise en conformité des forages privés en Charente Maritime** ». Cent-trente forages d'irrigation localisés autour de 28 captages d'eau potable ont été diagnostiqués. Plusieurs ouvrages étaient conformes ou ont déjà bénéficié de travaux (mise en conformité, rebouchage). Cent-vingt ouvrages doivent être mis en conformité.

En 2021, un nouveau financement de l'opération a été validé entre les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le département de la Charente Maritime et Eau 17. Le montant de l'opération est estimé à 5,7 millions d'euros TTC avec la répartition suivante :

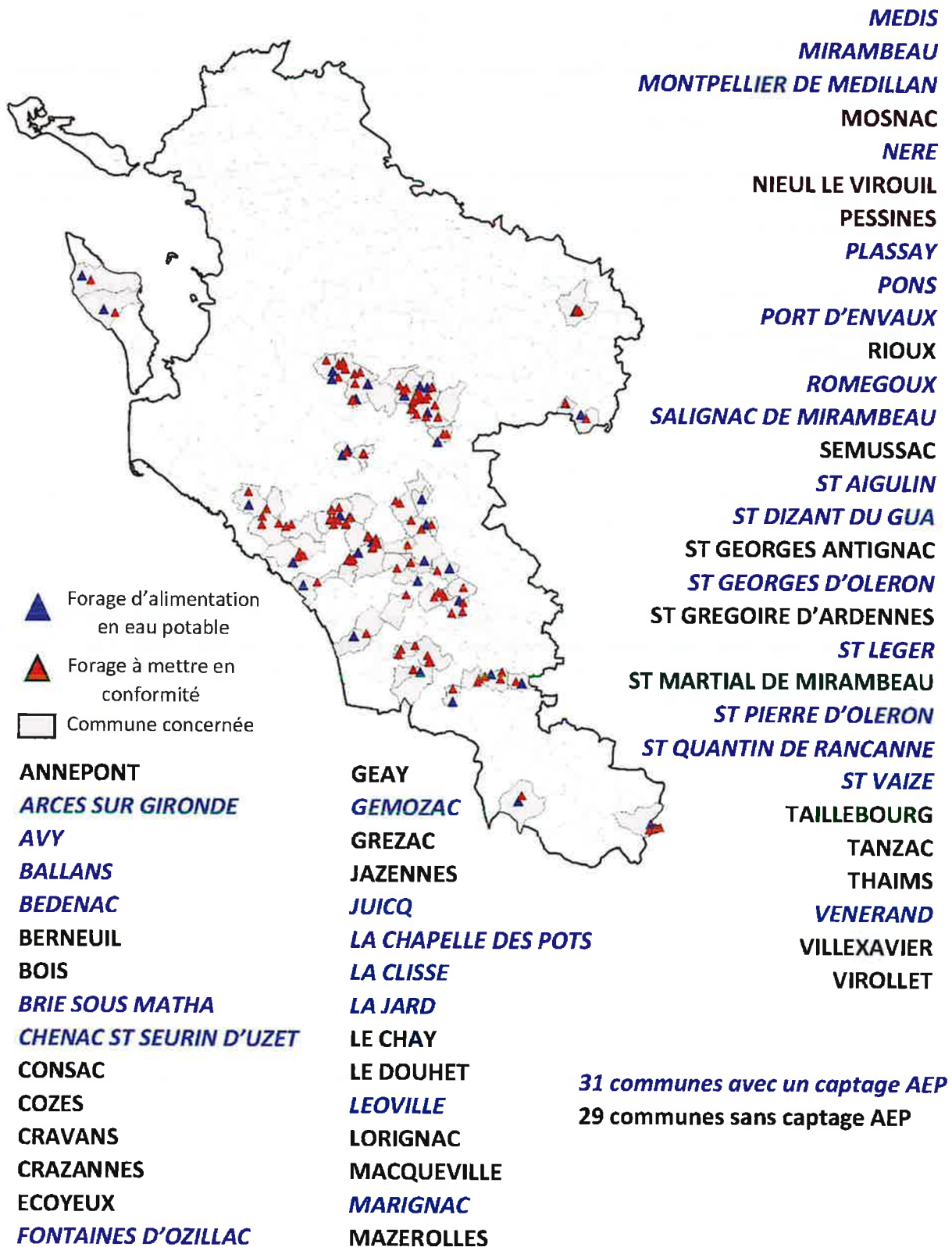
Type de travaux	Agence de l'Eau Adour Garonne	Conseil Départemental 17	Propriétaire du forage
Mise en conformité du forage € TTC	50 %	30 %	20 %
Condamnation du forage € TTC	80 %	20 %	-

Le recours aux financements publics sur des forages en domaine privé, avec une maîtrise d'ouvrage d'Eau 17, a nécessité une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Signée en 2007 et d'une durée de validité de 5 ans, cette DIG est désormais caduque.

Afin de finaliser cette opération, une nouvelle procédure de DIG est en cours d'instruction.

Les ouvrages, une fois mis en conformité en nappe captive, seront soumis à des règles de gestion différentes avec des indicateurs piézométriques représentatifs de l'aquifère capté. Les autres ouvrages, mis en conformité en nappe libre, garderont les mêmes règles de gestion qu'actuellement. Certains ouvrages seront rebouchés.

Les 60 communes concernées par la mise en conformité des forages privés



2.5 Le schéma départemental d'alimentation en eau potable

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable de la Charente-Maritime a été révisé en 2015.

Le bilan besoins-ressources a mis en évidence à l'horizon 2030 les conclusions suivantes :

- A l'échelle annuelle, les ressources du département sont largement excédentaires pour couvrir l'ensemble des besoins,
- En revanche, en période de pointe de consommation estivale, le grand secteur littoral et le secteur de la Presqu'île d'Arvert risquent de présenter un déficit respectif de l'ordre de - 22 000 m³/jour et - 11 000 m³/jour.
- Il demeure d'importants volumes mobilisables sur les secteurs centre et sud, mais ceux-ci ne sont pas transférables, en l'état actuel des infrastructures, vers le réseau littoral.

La période de pointe de consommation estivale, qui est restreinte dans le temps (quelques jours consécutifs), représente la principale problématique pour faire face à une situation de crise dans le département. Tout le reste de l'année, les capacités disponibles en termes de ressources et interconnexions permettent de faire face aux principales problématiques pouvant être rencontrées sur le département, grâce aux nombreux aménagements réalisés depuis le précédent schéma départemental de 2005.

Les orientations générales pour rééquilibrer le bilan besoins-ressources en pointe ont permis de cibler les propositions suivantes :

- L'amélioration des performances des réseaux,
- Le renforcement des capacités de stockage,
- La poursuite des actions de sensibilisation des usagers pour réduire les consommations et limiter ainsi l'effet de pointe des besoins en période estivale.

L'interconnexion importante des réseaux rend les maîtres d'ouvrage interdépendants (Eau 17, CdA de La Rochelle, ville de Rochefort) ; une vision collective et solidaire est indispensable à la réussite du schéma départemental et au choix des orientations à retenir.

La mise en application du schéma départemental se décline notamment avec les projets suivants :

Au niveau du Pays Royannais (CARA) :

Un schéma directeur lancé par Eau 17 en 2015 a permis d'identifier des fragilités et des incohérences historiques, liées au fait que chaque commune gérait auparavant son réseau avec son propre exploitant et dans certains cas devait acheter son eau à la commune voisine. Un plan pluriannuel d'investissements a été défini pour répondre à l'ensemble des besoins du territoire à l'horizon 2030-2040. Depuis 2014, ce sont 36 millions d'euros qui ont été alloués : une nouvelle usine de traitement d'eau potable a été construite à Barzan, des captages ont été réhabilités et de nombreux kilomètres de réseaux renouvelés. Ainsi le champ captant de Saujon La Bourgeoisie a été réhabilité, avec la réalisation en 2018 des nouveaux forages B3 et B4 permettant de conserver un potentiel de production de l'ordre de 10 000 m³/jour.

Ce n'était qu'une première étape. Onze millions d'euros doivent être investis pour la suite de cette opération qui devrait se clôturer en 2026. Il est notamment prévu :

- De mettre en service un nouveau forage du côté de Médis avec une capacité de production de 9 000 m³/j
- De construire un complexe sur la commune de Le Chay. Celui-ci comprendra deux nouveaux réservoirs permettant de stocker 12 000 m³ d'eau supplémentaires pour répondre à la demande estivale et sécuriser la distribution en eau potable en assurant une restructuration des réseaux permettant d'interconnecter les trois champs captants de Saujon, Médis et Le Chay.

Eau potable 2021 – Eau 17

- Du côté de Breuillet, un château d'eau sera également érigé ainsi qu'un réservoir au sol. Ils serviront à stocker 2 500 m³.
- Près de 20 millions d'euros seront consacrés au remplacement des conduites vieillissantes.

Mobiliser de nouvelles ressources :

Le schéma Départemental propose « *la création de forages en nappe libres au sud du secteur 1 près du feeder Saintes / St-Agnant, et la création ou mobilisation de la capacité disponible de forages en nappes captives au Sud de Saintes* ».

Le forage de reconnaissance de St Gemme « *La Dolanderie* » a débuté en Décembre 2020 afin de reconnaître, entre Saintes et St Agnant, le potentiel d'eau mobilisable vers le réseau primaire. Les travaux se sont terminés en Juillet 2021. Une seconde reconnaissance a été réalisée à Balanzac « *Marais de Gerzan* » en Septembre/Octobre 2021.

Bien que la qualité de l'eau soit satisfaisante, la productivité du multicouche captif de l'Infra-Cénomaniens/Cénomaniens Inférieur est très faible pour envisager une exploitation, même à l'échelle locale. La première nappe montre une qualité médiocre (nitrates, pesticides) pour un usage destiné à l'eau potable.

Ces forage ont été transformés en piézomètres avec le forage de St Gemme « *La Dolanderie* » s'adressant à la nappe libre du Cénomaniens moyen et celui de Balanzac « *Marais de Gerzan* » au multicouche captif de l'Infra-Cénomaniens/Cénomaniens Inférieur.

Au niveau du réseau littoral :

Eau 17 étudie plusieurs opérations ponctuelles permettant de recourir à une ressource locale afin de soulager le réseau littoral, limiter les prélèvements sur le fleuve Charente en période d'étiage et sécuriser le réseau intérieur. A Romegoux, un nouveau forage va être équipé et raccordé, avec une capacité de production d'environ 1 000 m³/jour.

D'autres projets sont en cours de réalisation ou à l'étude dans l'objectif de mieux mobiliser des ressources complémentaires, non soumises à l'étiage des milieux superficiels : captage Landrais, Benon, Saint-Sulpice d'Arnoult, Dampierre sur Boutonne, Ballans, Montlabeur.

Le forage de l'Aubier a été mis en service en 2021.

En octobre 2021, les élus d'Eau 17 de la commission thématique Gestion quantitative et du bureau syndical ont validé le lancement d'une étude prospective pour intégrer le changement climatique dans la gestion de la ressource en eau et disposer d'une vision prospective de la disponibilité et vulnérabilité de la ressource avec le changement climatique. Comprenant deux volets principaux :

- Prévision des consommations d'eau : projet de création d'un outil « dynamique » pour actualiser l'étude besoins en eau potable / ressources réalisée en 2015 dans le cadre du schéma départemental d'eau potable,
- Prévision sur la ressource : simulation et étude sur le fonctionnement des nappes, formaliser l'usage et la mobilisation des ressources : mélange pour dilution, mobilisation hivernale et estivale à favoriser.

2.6 La réutilisation des eaux usées traitées

Dans un contexte de raréfaction de la ressource, Eau 17 a initié des études pour disposer de ressources alternatives pour des besoins qui ne nécessitent pas une qualité potable.

En 2021, un recensement du potentiel de développement de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) a été réalisé par Eau 17 comprenant d'une part le recensement des « besoins » agricoles ou d'arrosage (golf, espaces verts) et d'autre part le recensement du « disponible » sur les stations d'épuration d'Eau 17 présentant une qualité et un volume suffisants.

Les élus d'Eau 17 ont confirmé la pertinence du développement de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées. Ils ont fixé un cadre en rappelant que les projets portés par Eau 17 doivent être en cohérence avec les stratégies et enjeux d'Eau 17 : économie d'eau, protection de la ressource, soutenabilité économique.

Ainsi, Eau 17 souhaite que l'usage des eaux usées traitées permettent une économie réelle de la ressource (suppression du prélèvement ou de la consommation d'eau potable) et que si les eaux usées traitées sont utilisées pour une activité économique celles-ci n'aient pas d'impact qualité sur la ressource (agriculture bas intrant, pas de rejet au milieu naturel...).

Afin de disposer d'une vision systémique, il conviendra d'étudier pour chaque projet l'apport des eaux usées traitées au milieu naturel (soutien d'étiage), soit par infiltration soit par rejet au milieu, pour éviter de mettre en place des projets de REUT avec un impact environnemental qui serait au final négatif pour le milieu.

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Eau potable 2021 – Eau 17

3 LA GESTION PATRIMONIALE DU SERVICE D'EAU POTABLE

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

3. La gestion patrimoniale du service d'eau potable

3.1 Caractéristiques globales du service d'eau potable

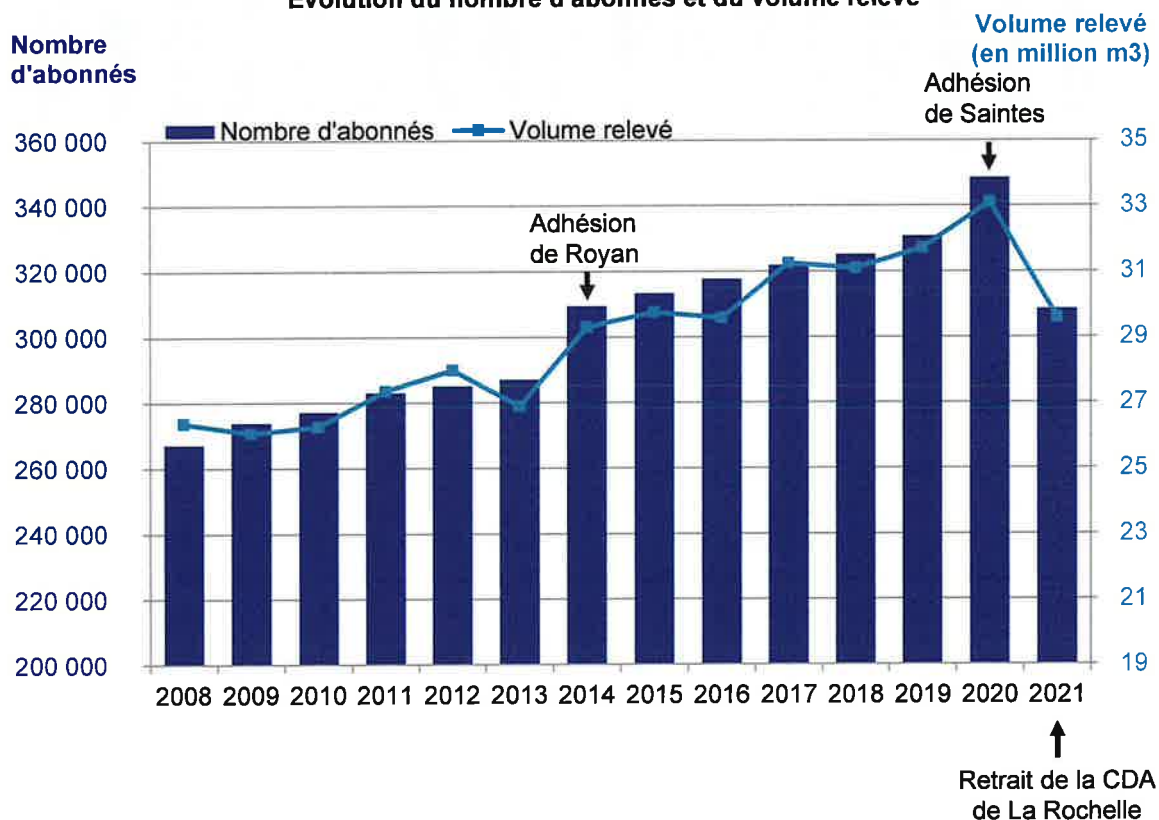
Nombre de communes desservies : **432 communes**
Le nombre de communes desservies passe de 458 en 2020 à 432 en 2021, à la suite du retrait de la CDA de La Rochelle.

Population municipale desservie : **453 562 habitants**
Indicateur de performance* D101.0 : Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.
Donnée issue du recensement de la population 2019, en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Nombre d'abonnés : **308 608 abonnés**
Le nombre d'abonnés desservis en 2021 a diminué de 12% par rapport à l'année 2020.

Volume relevé auprès des abonnés (①) : **29 595 611 m³**
La consommation des usagers durant l'exercice 2021 a diminué de 11% par rapport à l'année 2020.
Le retrait de la CDA de La Rochelle du périmètre d'Eau 17, au 1^{er} janvier 2021, explique la diminution du nombre d'usagers et des volumes consommés.

Evolution du nombre d'abonnés et du volume relevé



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Eau potable 2021 – Eau 17



Consommation moyenne par abonné :

95,9 m³/abonné/an

$$\frac{29\,595\,611 \text{ m}^3}{308\,608 \text{ abonnés}} = 95,9 \text{ m}^3/\text{abonné/an}$$

2018 : 95,6 m³/abonné/an

2019 : 95,9 m³/abonné/an

2020 : 95,0 m³/abonné/an

La consommation moyenne par abonné s'est stabilisée depuis 2008, aux alentours de 96 m³ par an. Avant 2007, un abonné consommait en moyenne 105 m³ par an.

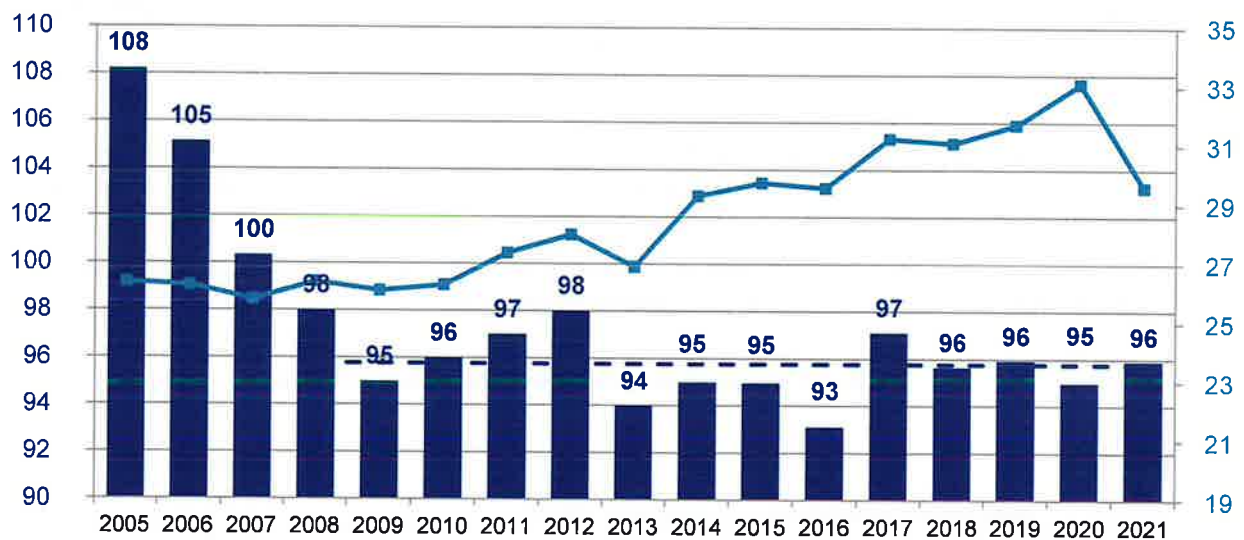


La consommation moyenne des abonnés domestiques est de 78 m³/an.

Evolution de la consommation moyenne et du volume relevé

Consommation moyenne (en m³/abonné/an)

Volume relevé (en million m³)



■ Consommation moyenne AEP - - - Consommation moyenne 2008 - 2021 —■— Volume relevé



151 m³ consommés en moyenne / abonné / an en 2020.

Les caractéristiques du territoire d'Eau 17 diffèrent de l'échantillon des services d'eau pris en compte dans le rapport de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement. Les collectivités ayant transmis leurs données à SISPEA représentent 59% des services d'eau potable et 84% de la population desservie. Les territoires très urbanisés sont plus représentatifs dans ce rapport, que les secteurs ruraux ou balnéaires, comme le département de la Charente-Maritime.

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Eau potable 2021 – Eau 17

Volume exporté (②) : 6 299 472 m³

Le détail des volumes vendus en gros à d'autres collectivités est présenté ci-dessous :

<p>Ventes d'eau en gros internes à la Charente-Maritime :</p>	
<p>• Communauté d'agglomération de La Rochelle</p>	3 653 226 m ³
<p>• Communauté d'agglomération de Rochefort Océan pour alimenter la ville de Rochefort</p>	1 944 333 m ³
<p>• Communauté de communes Vals de Saintonge pour alimenter la ville de Saint Jean d'Angély</p>	579 562 m ³
<p>• Base aérienne 721</p>	105 841 m ³
<p>Ventes d'eau en gros à des collectivités hors département :</p>	
<p>• Communes Le Vert et Priaires (Deux Sèvres)</p>	14 924 m ³
<p>• Vendée Eau (retour Pont du Brault)</p>	1 589 m ³
Total vendu	6 299 472 m³

Les volumes vendus en gros à l'extérieur du périmètre d'Eau 17 représentaient en moyenne 2,5 millions de mètres cubes par an depuis 2012. A la suite du retrait de la CDA de La Rochelle en 2021, les volumes exportés ont augmenté et ont atteint plus de 6 millions de mètres cubes.



Volume total d'eau potable consommé (① + ②) : 35 895 083 m³
 Le volume total consommé est stable par rapport à 2020.

Volume de service du réseau et volume consommé sans comptage : 433 775 m³
 Le volume de service est le volume utilisé pour l'exploitation des réseaux : pour le nettoyage des réservoirs, les purges de réseau, les désinfections après travaux, les analyses en continu de la qualité de l'eau, ...

Eau potable 2021 – Eau 17

Le volume consommé sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit essentiellement des essais de poteaux incendie et des bornes fontaines sans compteur.

Ces volumes sont estimés à partir de la méthode de l'ASTEE*.

Longueur du réseau : **11 792 km**
Réseau de distribution : 11 364 km
Feeders : 438 km (réseau décrit à l'article 2.2)

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : **104**
Indicateur de performance P103.2B : indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans et de l'inventaire des réseaux ainsi que d'autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux.

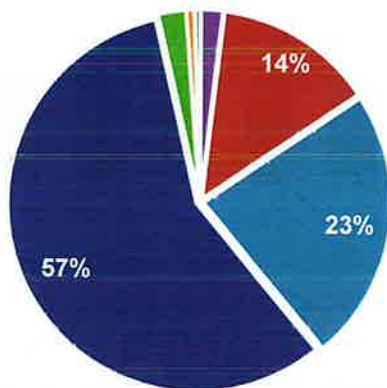
2018 : 108 2019 : 107 2020 : 104

La baisse de l'indicateur depuis 2020 s'explique par la révision de la variable VP.249 : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux. Eau 17 retient depuis 2020 uniquement les modélisations de moins de dix ans, détaillées et mises à jour.

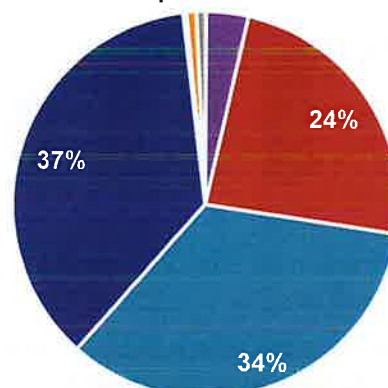


L'indice national moyen de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable était de 101 en 2020.

Matériaux des réseaux de distribution



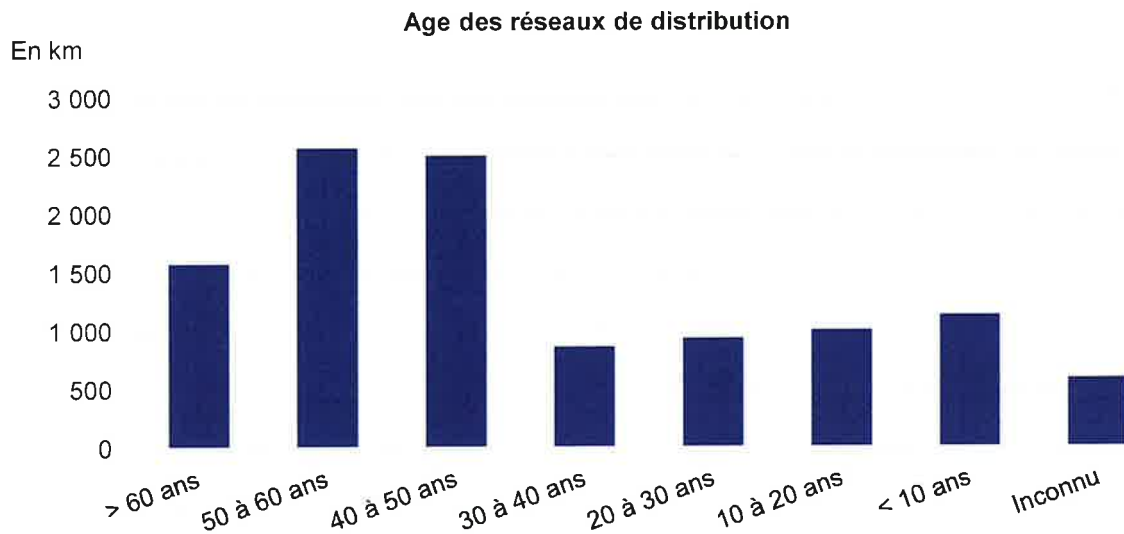
Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



Acier
 AC
 Fonte
 PVC
 PEHD
 Autre
 Inconnu

AC : Amiante ciment

Eau potable 2021 – Eau 17



Cinquante-huit pour cent des conduites de distribution en service ont moins de cinquante ans.

Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable 2016 – 2020 : 0,68%
Indicateur de performance P107.2 : quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

2013-2017 : 0,67%

2014-2018 : 0,69%

2015-2019 : 0,72%

Cet indicateur, calculé pour la période 2016 à 2020, correspond à 429 km de réseaux renouvelés en 5 ans, à 75 millions d'euros dépensés et à une fréquence de renouvellement du réseau théorique de 147 ans.



La moyenne nationale du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable était de 0,67% en 2020.

Densité des abonnés : 26,2 abonnés / km de réseau

$$\frac{308\,608 \text{ abonnés}}{11\,792 \text{ km}} = 26,2 \text{ abonnés/km}$$

2018 : 26,4 abonnés / km

2019 : 26,7 abonnés / km

2020 : 27,6 abonnés / km

Densité la plus faible :
8 abonnés / km : Entité de Courpignac

Densité la plus forte :
90 abonnés / km : Ville de Royan

Linéaire de réseau de distribution par abonné : 37 ml / abonné

$$\frac{11\,654\,272 \text{ ml}}{308\,608 \text{ abonnés}} = 37 \text{ ml/abonné}$$

2018 : 37 ml / abonné

2019 : 36 ml / abonné

2020 : 35 ml / abonné

Ratio le plus faible :
9 ml / abonné : Ville de Royan

Ratio le plus fort :
126 ml / abonné : Entité de Courpignac

Eau potable 2021 – Eau 17

Indice linéaire de consommation (ILC) :

8,4 m³/km/jour

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret « fuites », décrit cet indice de la façon suivante : rapport entre, d'une part, le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service, augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et, d'autre part, le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètres.

$$\frac{29\,595\,611\text{ m}^3 + 6\,299\,472\text{ m}^3 + 433\,775\text{ m}^3}{11\,792 \times 365} = 8,4\text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

2018 : 7,6 m³/km/jour

2019 : 7,7 m³/km/jour

2020 : 7,8 m³/km/jour

ILC le plus faible :

3 m³/km/jour : Entité de Pradelle

ILC le plus fort :

54 m³/km/jour : Ville de Royan

Les réseaux d'eau potable peuvent être classés en trois catégories (rural, intermédiaire ou urbain), à partir de l'indice linéaire de consommation et de la densité d'abonnés par linéaire de conduite.

Classement des réseaux			
Valeur ILC (m ³ /km/jour)	ILC ≤ 10	10 < ILC ≤ 30	ILC > 30
Densité des abonnés	D < 25	25 ≤ D < 50	D ≥ 50
Catégorie de réseau	Rural	Intermédiaire	Urbain

Avec un ILC global de 8,4 m³/km/jour, le réseau d'Eau 17 est classé en **zone rurale**.

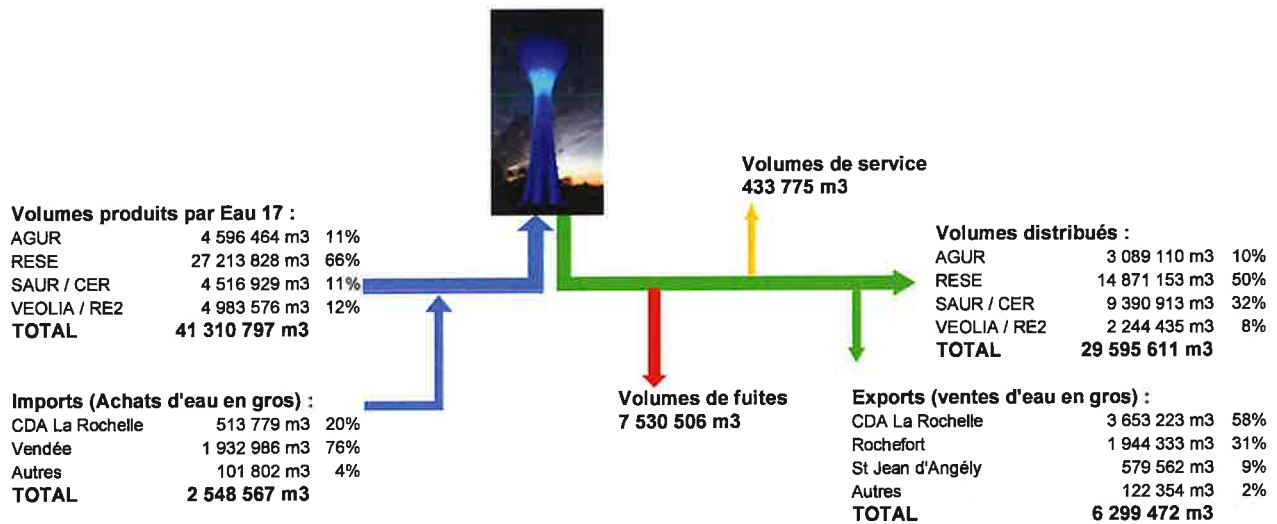
La densité moyenne du nombre d'abonnés par kilomètre de réseau met également en évidence un territoire d'Eau 17 globalement rural.

Selon cet indicateur, vingt-six communes adhérentes à Eau 17 sont classées en « catégorie de réseau urbain ». En dehors de la ville de Saintes, elles sont toutes localisées en zone littorale.

La carte en annexe I présente le classement des réseaux de chaque commune dans les trois catégories (rural, intermédiaire, urbain), selon la densité des abonnés.

Eau potable 2021 – Eau 17

Schéma synthétique des ressources et des besoins en eau, données 2021 :



3.2 La performance hydraulique des réseaux

Rendement net : **82,8%**

Indicateur de performance P104.3 : rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution.

$$\frac{29\,595\,611\text{ m}^3 + 6\,299\,472\text{ m}^3 + 433\,775\text{ m}^3}{41\,310\,797\text{ m}^3 + 2\,548\,567\text{ m}^3} = 82,8\%$$

2018 : 81,7%

2019 : 83,4%

2020 : 80,6%

Presque toutes les unités de distribution (UDI)* d'Eau 17 sont classées en zone de répartition des eaux (ZRE)*. Seuls deux secteurs exploités par la RESE sont alimentés par une ressource non classée en ZRE (les services de Montendre et de Courpignac dans le sud du département).

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012, dit décret « fuites », fixe un rendement minimum à respecter pour chaque unité de distribution. En zone de répartition des eaux, le rendement seuil (minimum) se calcule à partir de la formule suivante :

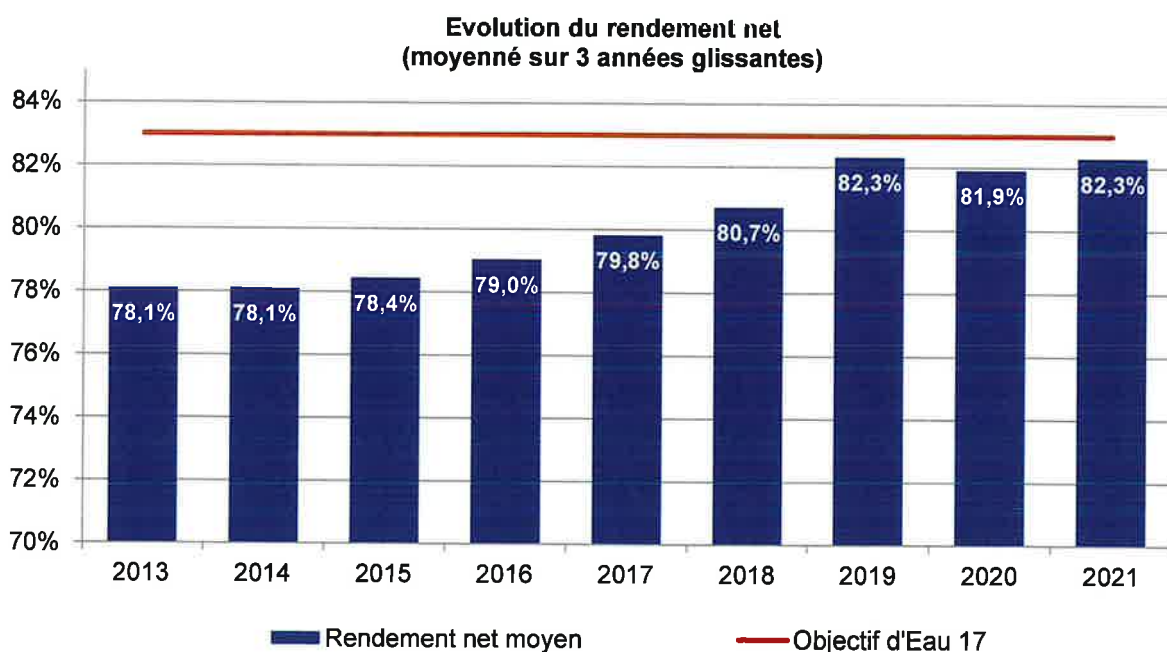
$$R_{\text{minimum}} = 65 + 0,2 \times \text{ILC}$$

Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant l'objet de règles de répartition sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe est égale à 70 au lieu de 65.

Rendements minimums calculés à partir de valeurs d'ILC particulières :

Valeur IIC (m ³ /km/jour)	3	8,4	54
Périmètre	UDI de Pradelle	Eau 17	Ville de Royan
Rendement seuil	65,6%	71,7%	80,7%

Eau 17 s'est fixé un objectif de rendement global de réseau de 83%, bien supérieur aux rendements seuils imposés par le décret fuites.



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Eau potable 2021 – Eau 17

SERVICES Observatoire national des services d'eau et d'assainissement
La moyenne nationale du rendement net était de 80,1% en 2020

Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) : **1,9 m³/km/jour**
 Indicateur de performance P105.3 : L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

$$\frac{41\,310\,797\text{ m}^3 + 2\,548\,567\text{ m}^3 - 29\,595\,611\text{ m}^3 - 6\,299\,472\text{ m}^3}{11\,792\text{ km} \times 365} = 1,9\text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

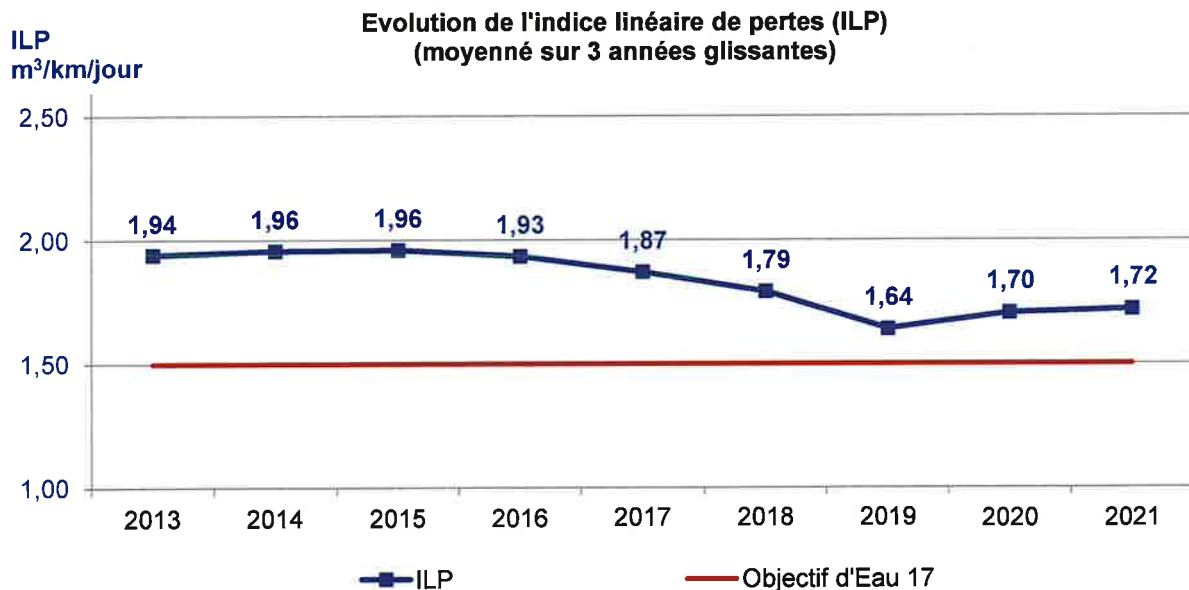
2018 : 1,8 m³/km/jour 2019 : 1,6 m³/km/jour 2020 : 2,0 m³/km/jour

SERVICES Observatoire national des services d'eau et d'assainissement
La moyenne nationale de l'ILVNC était de 3,6 m³/km/jour en 2020

Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) : **1,7 m³/km/jour**
 Indicateur de performance P106.3 : L'indice linéaire de pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

$$\frac{41\,310\,797\text{ m}^3 + 2\,548\,567\text{ m}^3 - 29\,595\,611\text{ m}^3 - 6\,299\,472\text{ m}^3 - 433\,775\text{ m}^3}{11\,792\text{ km} \times 365} = 1,7\text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

2018 : 1,7 m³/km/jour 2019 : 1,5 m³/km/jour 2020 : 1,9 m³/km/jour



SERVICES Observatoire national des services d'eau et d'assainissement
La moyenne nationale de l'ILP était de 3,2 m³/km/jour en 2020

Eau potable 2021 – Eau 17

Les indicateurs de performance sont suivis par Eau 17 avec des moyennes sur trois années glissantes. Cette méthode permet de lisser les écarts entre la période de consommation et les volumes mis en distribution.

L'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) et le SMEGREG (Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde) ont publié en avril 2021 un rapport sur l'influence de la densité urbaine et de la démographie sur les pertes en eau des réseaux de distribution d'eau potable en Gironde.

Cette étude montre que le référentiel de l'agence de l'eau Adour Garonne établi en 2009 est toujours pertinent pour les services avec une densité inférieure ou égale à 45 abonnés par kilomètre de réseau. Pour les services avec une densité supérieure à 60, ce référentiel n'est par contre pas adapté.

A partir de 2021, Eau 17 appliquera le nouveau référentiel décrit ci-dessous, issu de l'étude de l'INRAE et du SMEGREG publiée en 2021, pour l'ensemble des services :

	D ≤ 60	D > 60
Niveau de pertes faible	ILVNC ≤ 0,07 x D	ILVNC ≤ 4,2
Niveau de pertes modéré	0,07 x D ≤ ILVNC ≤ 0,12 x D	4,2 ≤ ILVNC ≤ 7,2
Niveau de pertes élevé	0,12 x D ≤ ILVNC ≤ 0,20 x D	7,2 ≤ ILVNC ≤ 12
Niveau de pertes très élevé	ILVNC > 0,20 x D	ILVNC > 12

En complément des engagements contractuels définis pour chaque service, Eau 17 s'est fixé un objectif global de pertes inférieur à 1,5 m³/km/jour.

A l'échelle d'Eau 17 et depuis 2015, l'indice linéaire de pertes et le rendement net, calculés en moyenne sur trois années glissantes, s'améliorent progressivement. Cette amélioration des performances hydraulique du réseau a permis d'économiser 1,5 millions de m³ d'eau potable par an. Il est constaté un maintien de la performance hydraulique des réseaux en 2021 par rapport à l'année 2020. Les chiffres sont difficiles à comparer entre 2019 et 2021. Le périmètre d'Eau 17 a changé à deux reprises à la suite de l'intégration de la ville de Saintes et à la sortie de la CDA de la Rochelle.

Pour optimiser l'exploitation des ressources en eau et limiter les prélèvements, Eau 17 s'est fixé des objectifs de performance hydraulique des réseaux ambitieux, en relation avec le schéma départemental d'alimentation en eau potable.

Eau 17 suit depuis 2013 une politique d'amélioration de sa capacité d'autofinancement net et maintient tous les ans les dépenses affectées au renouvellement des réseaux à hauteur de 15 millions d'euros.

Les renouvellements de réseaux ont été plus coûteux en 2020 du fait de travaux sur des feeders. Le linéaire renouvelé a diminué malgré un montant des travaux réalisés comparable aux années précédentes.

Afin de réduire le volume global des pertes en eau, Eau 17 a décidé depuis fin 2016 :

- de maintenir le montant des dépenses affectées au renouvellement des réseaux,
- d'améliorer la gestion patrimoniale des réseaux, en privilégiant le renouvellement des conduites en fonction de leur état, sans suivre systématiquement le programme de réfection des voiries,
- de travailler en collaboration avec les exploitants pour suivre et améliorer l'équipement des réseaux les plus fuyards.

Eau potable 2021 – Eau 17



En complément des travaux de renouvellement, Eau 17 investit dans l'équipement des réseaux pour optimiser leur fonctionnement et améliorer la réactivité de la recherche des fuites.

Les investissements réalisés sont les suivants :

- Réalisation d'études diagnostiques des systèmes d'alimentation en eau potable : ces études permettent à Eau 17 d'avoir un état des lieux des services. Un programme d'actions est défini pour optimiser leur fonctionnement par des investissements ou le renouvellement des équipements en place. L'étude diagnostique aboutit à un schéma directeur du réseau.
- Sectorisation des réseaux : des compteurs ou des débitmètres sont installés à des points stratégiques pour découper les réseaux en plusieurs secteurs et faciliter le suivi des volumes mis en distribution et des débits de fuite. En concertation avec les exploitants, des vannes de sectionnement sont également ajoutées au parc existant pour faciliter l'isolement des tronçons fuyards.
- Détection électroacoustique des fuites : des loggers, capteurs de bruits extrêmement sensibles, sont installés à des points clefs des réseaux, au niveau des vannes ou des branchements. Ces appareils détectent les fuites dès leur apparition et transmettent quotidiennement les informations aux exploitants.

Enrichissement du système d'information géographique (SIG) : Eau 17 a lancé depuis 2015 un projet de convergence de son SIG avec ceux des exploitants. La première phase de convergence a été effectuée sur le périmètre de la CARA, les phases suivantes concerneront la CARO puis l'île d'Oléron.

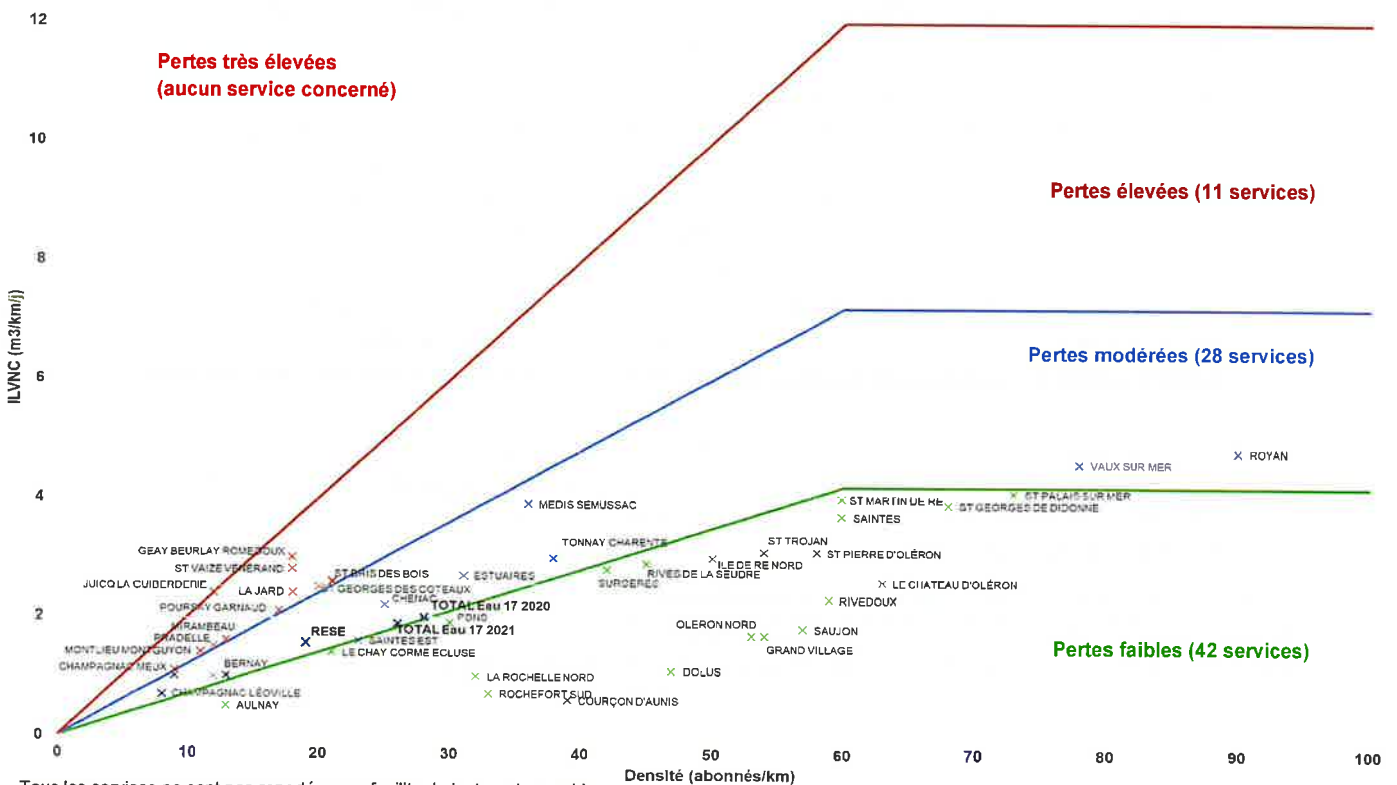
Les exploitants de leur côté ont les outils nécessaires à l'analyse des informations issues des réseaux d'eau, des ouvrages de production jusqu'aux réseaux de distribution (suivi des volumes mis en distribution, des débits de fuite, des volumes consommés par les gros consommateurs, des loggers de bruit). Après avoir identifié un secteur fuyard, les exploitants peuvent affiner la sectorisation avec des recherches de fuite de nuit et interviennent avec des outils spécifiques de corrélation acoustique ou de gaz traceur pour localiser précisément les fuites.

Les indicateurs de performance hydrauliques sont suivis à l'échelle des entités hydrauliques, présentées à partir de la carte du chapitre 1.3. Les objectifs de rendement et d'ILP sont adaptés à chaque réseau, avec une politique d'amélioration régulière. Pour atteindre ces objectifs, le suivi des engagements de performance fait l'objet d'échanges fréquents entre Eau 17 et chaque exploitant.

La performance hydraulique des réseaux est illustrée à partir du graphique et des cartes pages suivantes. Les secteurs les plus fuyards apparaissent sur les deux cartes en rose. Ils font l'objet de plan d'actions spécifiques partagés entre Eau 17 et les exploitants.

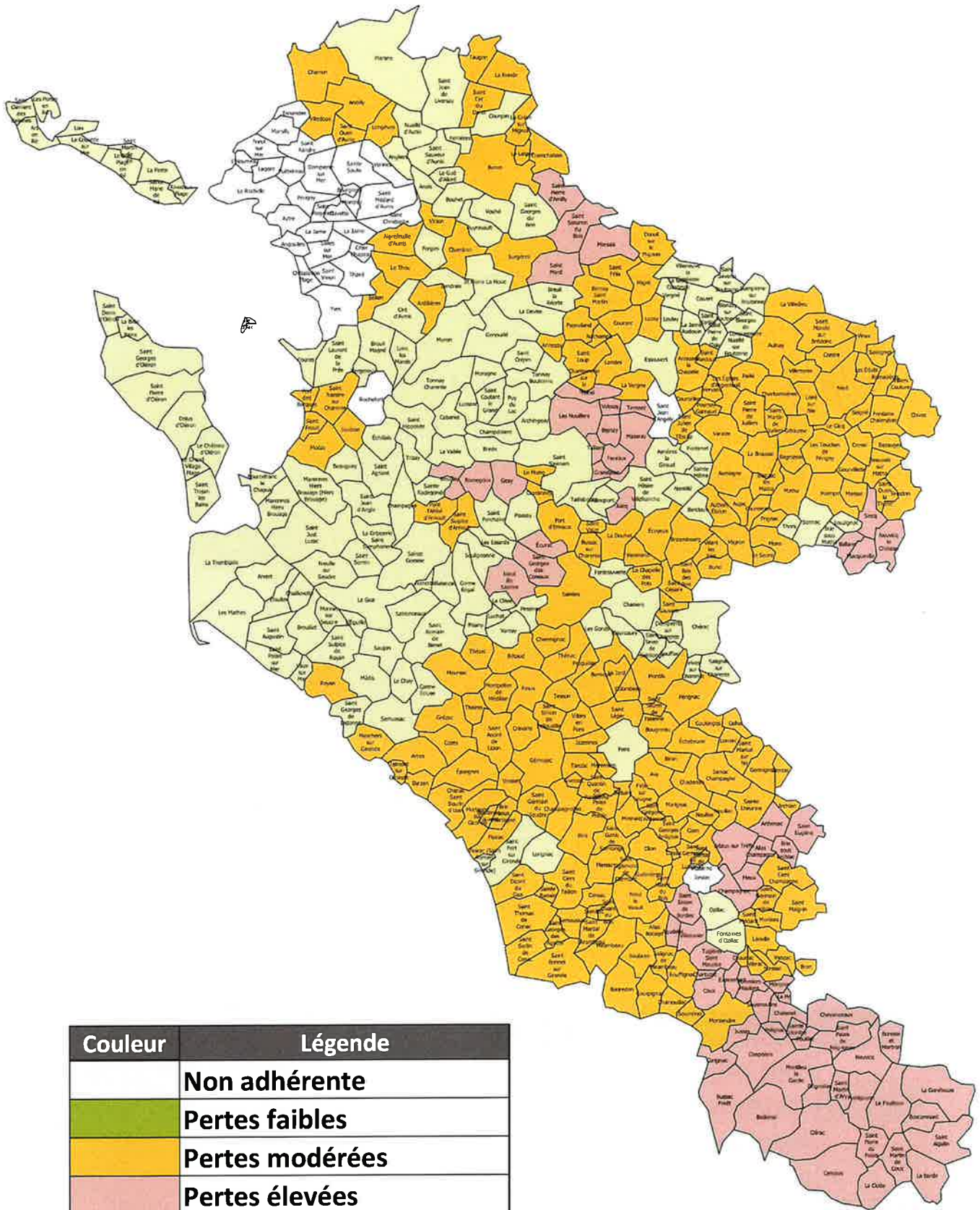
Eau potable 2021 – Eau 17

Performance hydraulique des réseaux
selon le référentiel d'ILVNC en fonction de la densité



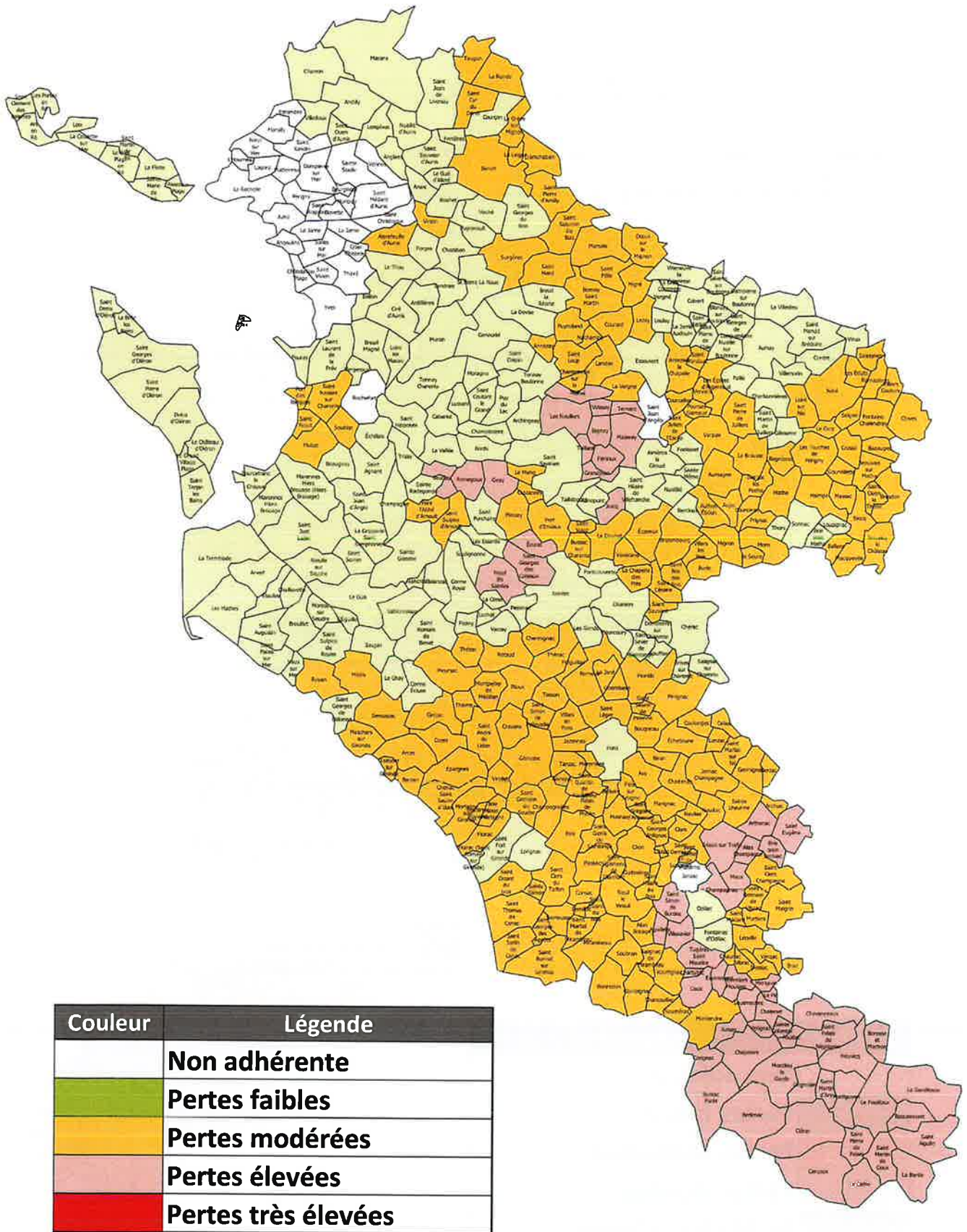
Tous les services ne sont pas reportés pour faciliter la lecture du graphique.

PERFORMANCE HYDRAULIQUE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN 2018 - 2020



Couleur	Légende
	Non adhérente
	Pertes faibles
	Pertes modérées
	Pertes élevées
	Pertes très élevées

PERFORMANCE HYDRAULIQUE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN 2019 - 2021



4 LA QUALITE DE L'EAU

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Eau potable 2021 – Eau 17

Eau 17 et les exploitants poursuivent le renouvellement de la partie publique des derniers branchements en plomb identifiés. Fin 2021, 522 branchements en plomb restent à renouveler (dont notamment 141 à Saint Georges de Didonne, 160 dans le périmètre de Saint Martin de Ré, 90 à Saint-Savinien, 50 dans le périmètre des Rives de la Seudre, 31 à Marans, 17 à Courçon d'Aunis). En 2021, Eau 17 et les exploitants ont renouvelé 242 branchements en plomb. Le renouvellement et l'entretien de la partie privée des branchements sont à la charge des usagers.

Les CVM* - Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) est une molécule anthropique issue de la fabrication du matériau plastique PVC (Polychlorure de Vinyle). La toxicité du CVM fut d'abord observée dans les ateliers de polymérisation du PVC. Dès 1979, le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) classe le CVM dans le Groupe 1 comme « Agent cancérigène pour l'Homme ». Les réglementations et accords volontaires amènent les fabricants de PVC à modifier les procédés de polymérisation du PVC en 1980.

Les matériaux PVC fabriqués avant 1980 gardent une capacité de relargage d'une partie de leur monomère vers la matrice à leur contact. Ce peut être le cas des canalisations d'eau avec un relargage effectué de la paroi vers l'eau.

Ce phénomène de relargage est régi par différents critères :

- La température de l'eau au contact de la canalisation ;
- Le temps de contact entre l'eau et la canalisation ;
- Le linéaire de réseau concerné.

Eau 17 a établi un plan pluriannuel d'intervention en application de l'instruction DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020 modifiant l'instruction n° DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH). Tous les secteurs concernés par une non-conformité sur les dix dernières années ont fait l'objet d'un plan de surveillance et feront l'objet de travaux si nécessaire.

Cette instruction précise que les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) doivent établir un point de situation sur les actions menées notamment :

- Connaissance patrimoniale des réseaux d'eau vis-à-vis de ce risque,
- Pertinence du plan d'échantillonnage mis en œuvre,
- Modalités de gestion des non-conformités identifiées,
- Garantie d'efficacité des travaux réalisés,
- Perspectives d'actions à venir d'ores et déjà identifiées par la PRPDE.

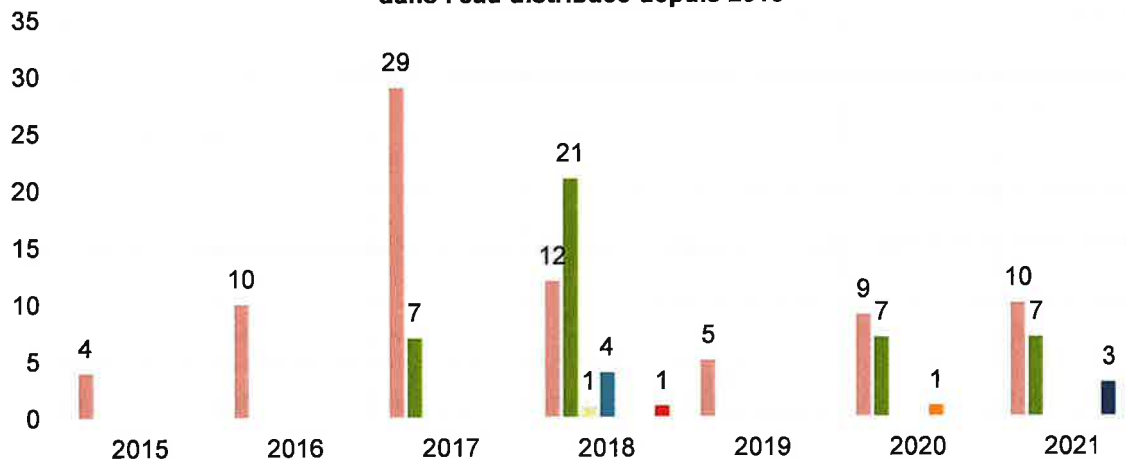
La présence de pesticides et de nitrates est liée à la qualité des ressources en eau.

Les nitrates - La dilution des ressources permet de distribuer une eau respectant la limite de qualité en nitrates sur l'ensemble des communes du périmètre d'Eau 17.

Eau potable 2021 – Eau 17

Les pesticides - Des traitements au charbon actif ont été mis en place par Eau 17, au niveau des ressources pouvant présenter des pesticides.

Evolution des dépassements des limites de qualité liées aux pesticides dans l'eau distribuée depuis 2015



■ DEDIA ■ MTC ESA ■ MTC OXA ■ MTZC ESA ■ Chlortoluron ■ Fosetyl ■ Teneur totale en pesticides

La DEDIA (Déséthylidésopropylatrazine) est un produit de dégradation (métabolite) de l'atrazine*, herbicide dont l'utilisation est interdite depuis 2003.

Le métolachlore ESA (MTC ESA) et le métolachlore OXA (MTC OXA) sont des métabolites du S-métolachlore*, herbicide approuvé depuis le 1^{er} avril 2005, utilisé notamment dans les cultures de maïs, de blé et de colza.

Le métazachlore ESA (MTZC ESA) est un métabolite du métazachlore, herbicide encore utilisé pour le désherbage du colza, du blé, du maïs, du tournesol et dont la date d'autorisation de mise sur le marché communautaire est le 1^{er} août 2009.

Le chlortoluron est une substance active approuvée depuis 2009.

Le Fosetyl-aluminium est un pesticide utilisé comme fongicide, principalement dans les vignes.

La surveillance de la DEDIA a été intégrée au contrôle sanitaire par l'ARS depuis 2016.

La contamination des eaux souterraines par les pesticides était limitée à des secteurs où les nappes sont vulnérables (nappes libres, domaine karstique) et où les pressions d'origine agricole qui s'y exercent sont importantes.

Depuis 2017, la recherche de nouveaux pesticides s'est renforcée avec l'ajout de métabolites dans le programme de contrôle sanitaire. La présence d'une nouvelle molécule, le métolachlore ESA, a été détectée sur plusieurs captages.

Cinq captages montrent des dépassements chroniques de pesticides dans l'eau distribuée et doivent être prochainement dotés d'unités de traitement. Les teneurs observées sur ces réseaux sont nettement inférieures aux valeurs journalières maximales* définies par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES*).

Eau potable 2021 – Eau 17

En attendant ces traitements, quatre dérogations ont été prises afin de pouvoir continuer à distribuer de l'eau non conforme vis-à-vis de traces de pesticides. Il s'agit des captages suivants :

Captage	Arrêté préfectoral	Métabolites
Fontaines d'Ozillac « Fief du Breuil F ₂ »	2 ^{ème} dérogation du 03/02/2021	Dédia
Ste Lheurine « Font de Cluzac »		
La Clotte "Font Bouillon"	1 ^{ère} dérogation du 15/07/2021	Métolachlore ESA
Néré « Petit Moulin » et « Grand Breuil »		

La carte ci-contre illustre le classement des communes selon l'instruction de la Direction générale de la santé n°2010-424 du 9 décembre 2010 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour les pesticides.

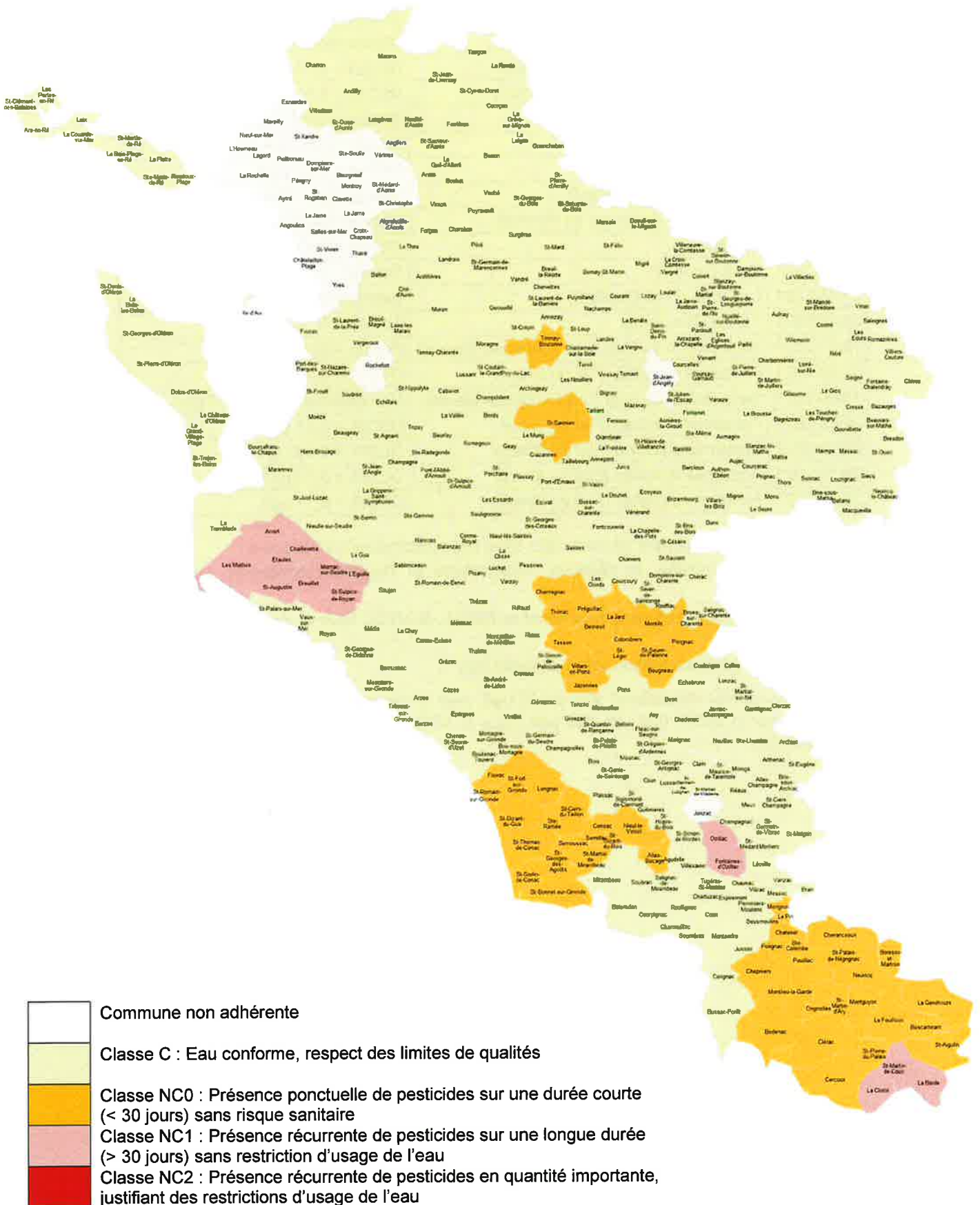
Surveillance renforcée et actions pour améliorer la qualité de l'eau, sur les secteurs concernés par les non-conformités :

- Eau 17 et les exploitants ont pris des mesures pour améliorer la qualité de l'eau distribuée, avec des aménagements sur le réseau pour optimiser les dilutions.
- L'ARS a mis en place un suivi renforcé des pesticides. La concentration en DEDIA dépasse légèrement la limite de qualité de 0,10 µg/L. La qualité de l'eau brute est surveillée, en plus de l'eau distribuée, pour anticiper les aménagements à réaliser ou les actions préventives à renforcer.
- Le suivi multi partenarial de la qualité de l'eau est poursuivi, avec les agences de l'eau, l'ARS, le conseil départemental, la CDA de la Rochelle et Eau 17.
- A l'échelle du département, pour lutter contre les pollutions agricoles diffuses, Eau 17 met en œuvre le programme Re-Sources pour améliorer la qualité des ressources en eau, grâce à des actions préventives de protection des nappes phréatiques (Article 2.4.1 précédent).
- La mise en conformité des forages privés (voir article 2.4.2) contribue également à éviter la contamination des nappes captives par des eaux superficielles de médiocre qualité (nitrates, pesticides).

Les cartes suivantes illustrent le suivi de la qualité des eaux distribuées par rapport aux critères bactériologiques et physico-chimiques cités précédemment.

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Teneurs en pesticides dans les eaux distribuées en Charente-Maritime Année 2021 – Carte en cours de validation par l'ARS



Eau potable 2021 – Eau 17

Détail des non-conformités liées à la teneur en pesticides :

Date	Commune	Non-conformité
27/01/2021	Fontaines d'Ozillac (Fief du Breuil)	DEDIA = 0,11 µg/L
17/02/2021	Berneuil (mélange de Font Roman)	Métolachlore ESA = 0,11 µg/L
25/02/2021	Fontaines d'Ozillac (Fief du Breuil)	DEDIA = 0,12 µg/L
30/03/2021	Fontaines d'Ozillac (Fief du Breuil)	DEDIA = 0,13 µg/L
08/04/2021	Saint Aigulin (Varachaud)	Métolachlore ESA = 0,11 µg/L
08/04/2021	La Clotte (Font Bouillant)	Métolachlore ESA = 0,11 µg/L
29/04/2021	Chaillevette	DEDIA = 0,12 µg/L
12/05/2021	La Clotte (Font Bouillant)	Métolachlore ESA = 0,11 µg/L
12/05/2021	Le Fouilloux (Mélange de Pic-Pot)	Métolachlore ESA = 0,12 µg/L
14/05/2021	Chaillevette	DEDIA = 0,12 µg/L
19/06/2021	Saint Savinien	Fosetyl = 0,16 µg/L
24/06/2021	La Clotte (Font Bouillant)	Métolachlore ESA = 0,11 µg/L
29/09/2021	Tonnay Boutonne	Fosetyl = 0,16 µg/L
15/07/2021	Saint Dizant du Gua (Les Fontaines Bleues)	Fosetyl = 0,31 µg/L
01/09/2021	Fontaines d'Ozillac (Fief du Breuil)	DEDIA = 0,14 µg/L
16/09/2021	Saint Dizant du Gua (Les Fontaines Bleues)	Métolachlore ESA = 0,13 µg/L
29/09/2021	Fontaines d'Ozillac (Fief du Breuil)	DEDIA = 0,11 µg/L
28/10/2021	Fontaines d'Ozillac (Fief du Breuil)	DEDIA = 0,13 µg/L
24/11/2021	Fontaines d'Ozillac (Fief du Breuil)	DEDIA = 0,14 µg/L
29/12/2021	Fontaines d'Ozillac (Fief du Breuil)	DEDIA = 0,11 µg/L

Les limites de qualité concernant les pesticides dans l'eau distribuées sont fixées à :

- 0,03 µg/L pour l'aldrine, la dieldrine, l'heptachlore et l'heptachloroépoxyde, par substance individuelle,
- 0,10 µg/L pour les autres pesticides (dont la DEDIA, le MTZC ESA et les MTC), par substance individuelle,
- 0,50 µg/L pour la concentration totale en pesticides.

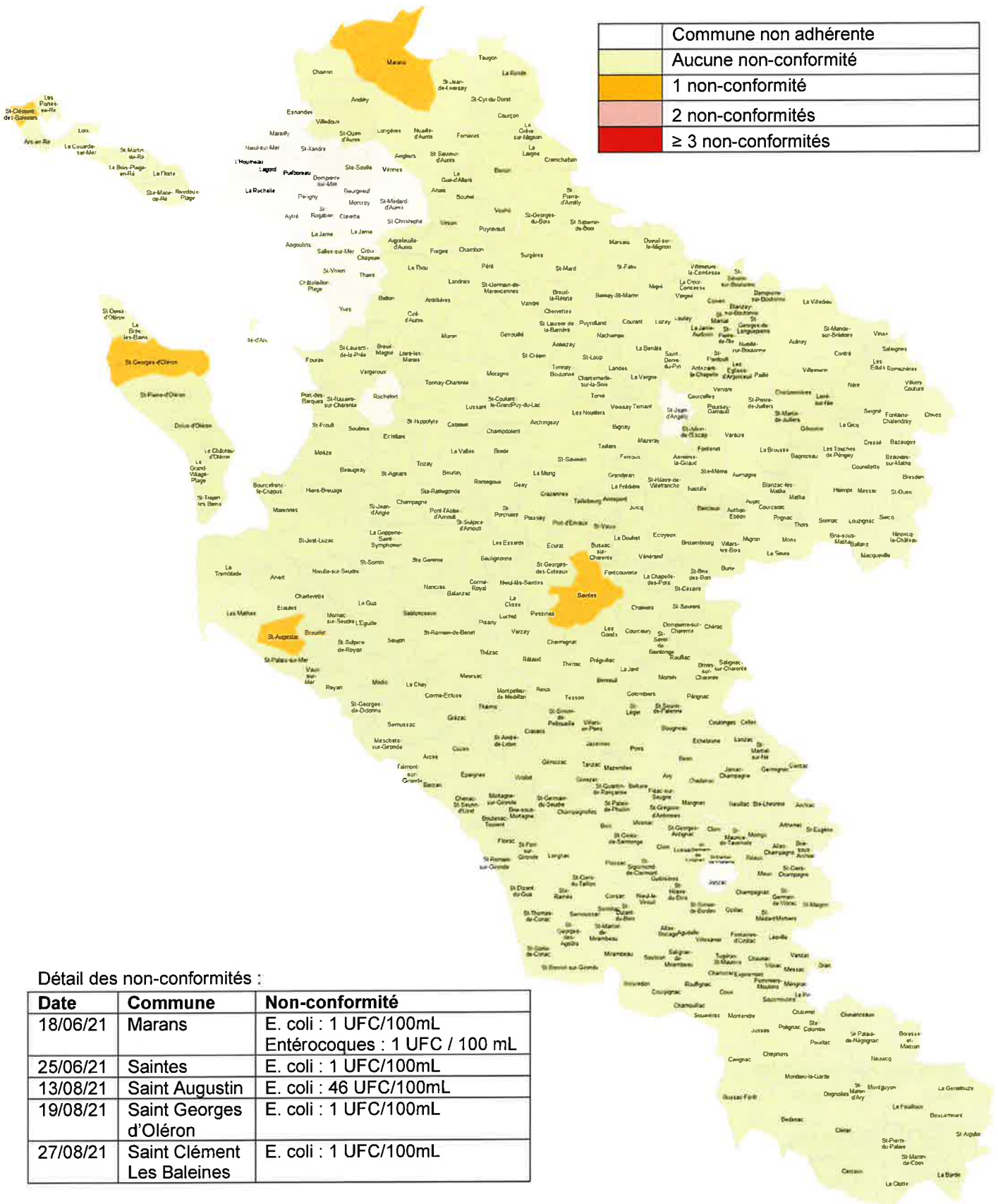
Les valeurs journalières maximales* sont de 30 µg/L pour le chlortoluron, de 60 µg/L pour la DEDIA, de 240 µg/L pour le MTZC ESA, de 510 µg/L pour le MTC ESA et OXA et de 9 000 µg/L pour le Fosetyl-aluminium.

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Qualité bactériologique des eaux distribuées en Charente-Maritime Année 2021

	Commune non adhérente
	Aucune non-conformité
	1 non-conformité
	2 non-conformités
	≥ 3 non-conformités



Détail des non-conformités :

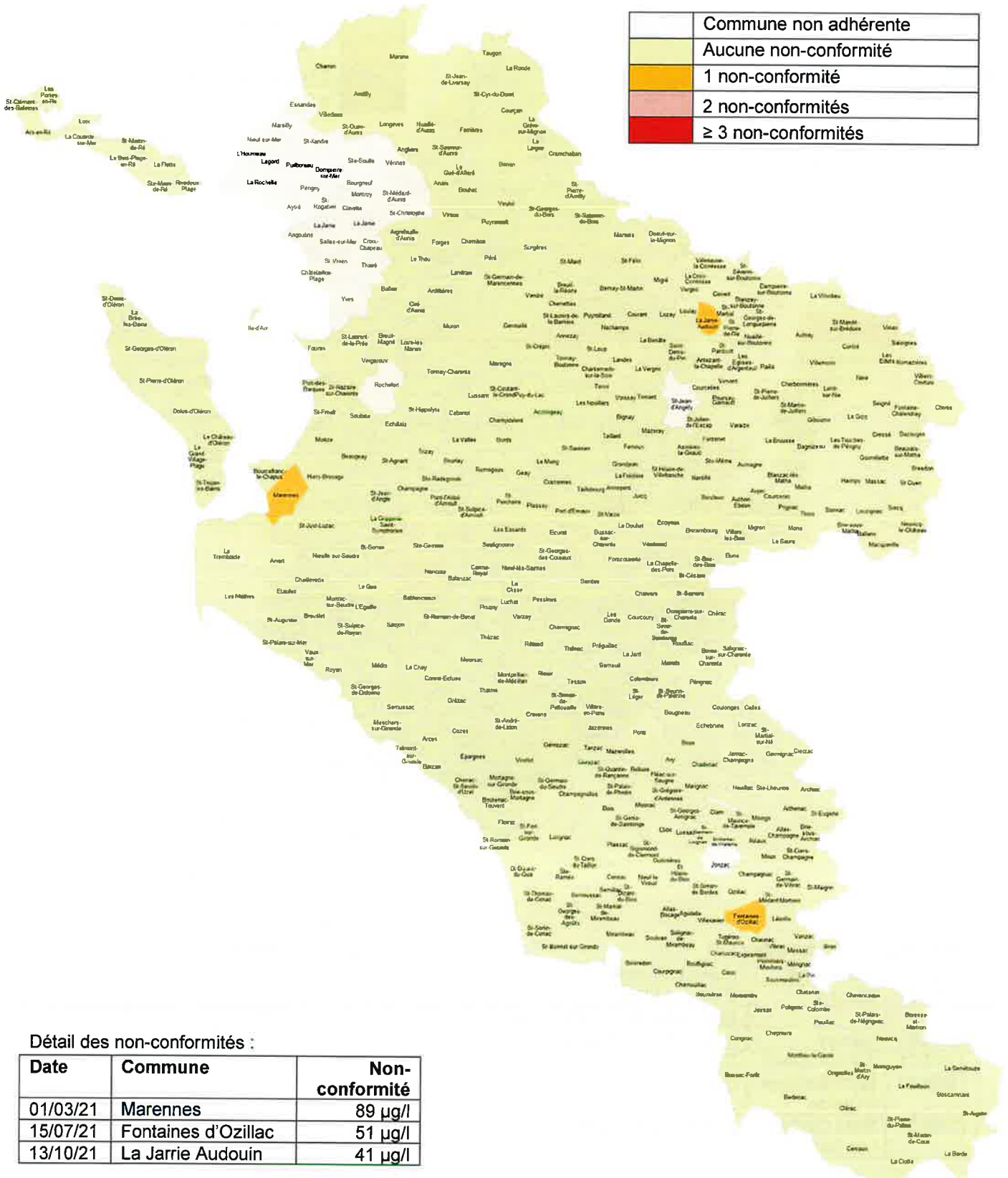
Date	Commune	Non-conformité
18/06/21	Marans	E. coli : 1 UFC/100mL Entérocoques : 1 UFC / 100 mL
25/06/21	Saintes	E. coli : 1 UFC/100mL
13/08/21	Saint Augustin	E. coli : 46 UFC/100mL
19/08/21	Saint Georges d'Oléron	E. coli : 1 UFC/100mL
27/08/21	Saint Clément Les Baleines	E. coli : 1 UFC/100mL

Les limites de qualités bactériologiques sont de 0 UFC* / 100 ml pour Escherichia coli et les Entérocoques. Les contre-analyses ont immédiatement montré une situation conforme au niveau du point de prélèvement et un taux de chlore correct.

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Teneurs en Nickel dans les eaux distribuées en Charente-Maritime Année 2021

	Commune non adhérente
	Aucune non-conformité
	1 non-conformité
	2 non-conformités
	≥ 3 non-conformités



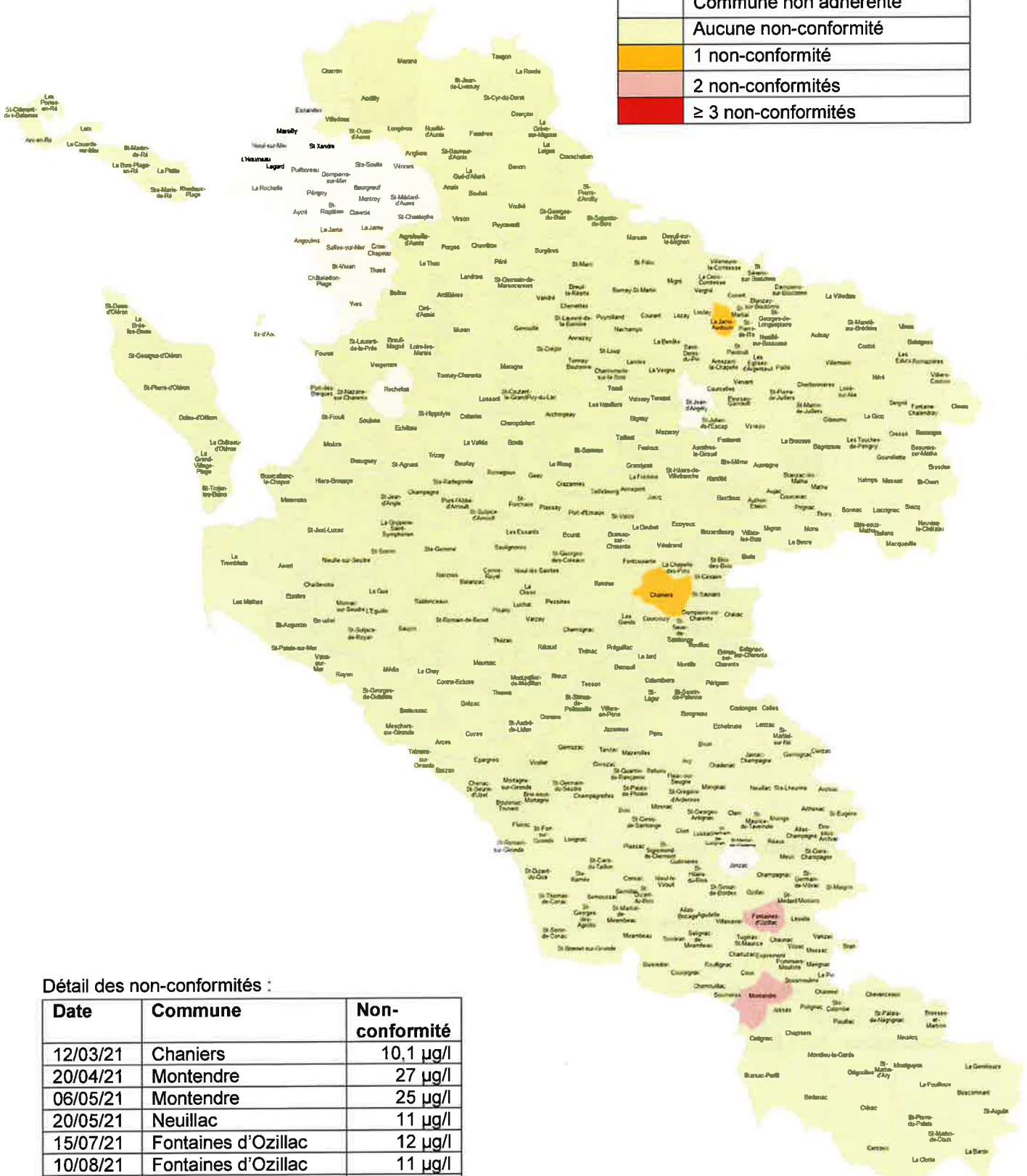
Détail des non-conformités :

Date	Commune	Non-conformité
01/03/21	Marennes	89 µg/l
15/07/21	Fontaines d'Ozilac	51 µg/l
13/10/21	La Jarrie Audouin	41 µg/l

La limite de qualité de la teneur en Nickel est de 20 µg/L.
Les prélèvements sont réalisés « 1^{er} jet », sans écoulement préalable.

Teneurs en Plomb dans les eaux distribuées en Charente-Maritime
Année 2021

	Commune non adhérente
	Aucune non-conformité
	1 non-conformité
	2 non-conformités
	≥ 3 non-conformités



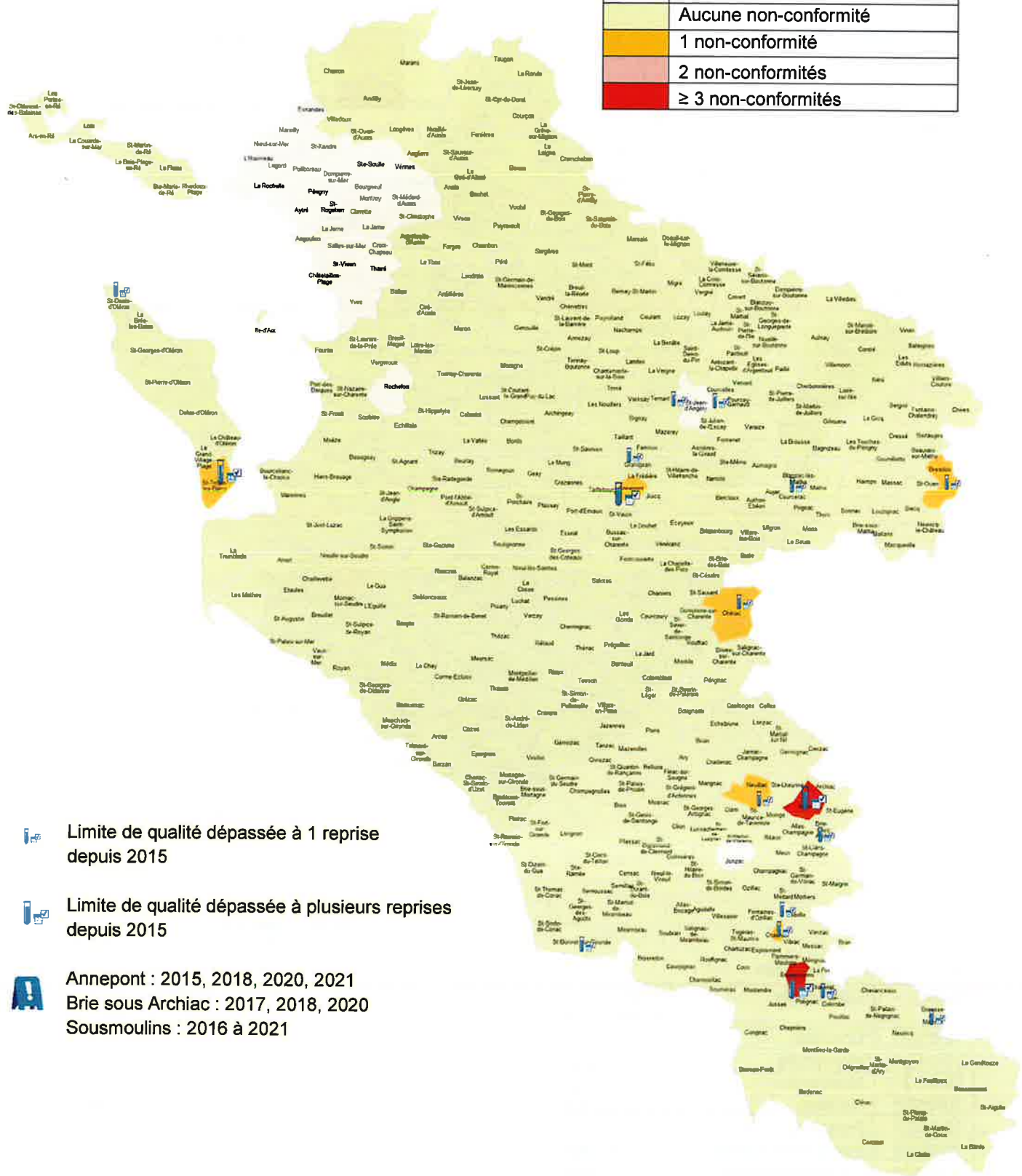
Détail des non-conformités :




Date	Commune	Non-conformité
12/03/21	Chaniers	10,1 µg/l
20/04/21	Montendre	27 µg/l
06/05/21	Montendre	25 µg/l
20/05/21	Neuillac	11 µg/l
15/07/21	Fontaines d'Ozillac	12 µg/l
10/08/21	Fontaines d'Ozillac	11 µg/l
13/10/21	La Jarrie Audouin	19 µg/l

La limite de qualité de la teneur en Plomb est de 10 µg/L.

Teneurs en CVM dans les eaux distribuées en Charente-Maritime
Année 2021

	Commune non adhérente
	Aucune non-conformité
	1 non-conformité
	2 non-conformités
	≥ 3 non-conformités



-  Limite de qualité dépassée à 1 reprise depuis 2015
-  Limite de qualité dépassée à plusieurs reprises depuis 2015
-  Annepont : 2015, 2018, 2020, 2021
Brie sous Archiac : 2017, 2018, 2020
Souismoulins : 2016 à 2021

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Détail des non-conformités :

Date	Commune	Non-conformité
23/04/21	Annepont	6,4 µg
20/05/21	Neuillac	0,84 µg/l
29/06/21	Arthenac	1,1 µg/
01/07/21	Bresdon	0,93 µg/l
15/07/21	Arthenac	1,0 µg/
21/07/21	Arthenac	0,89 µg/
22/07/21	Saint Trojan	0,74 µg/l
06/09/21	Arthenac	0,52 µg/
08/09/21	Sousmoulins	1,2 µg/
20/09/21	Sousmoulins	0,72 µg/
29/09/21	Sousmoulins	0,58 µg/
21/10/21	Chaunac	0,75 µg/l
10/11/21	Chérac	0,82 µg/l

La limite de qualité de la teneur en CVM est de 0,50 µg/L.

4.2 Un Plan de Gestion pour la Sécurité Sanitaire de l'Eau potable (PGSSE)

L'analyse des risques examine les événements ou les circonstances initiales, la séquence d'événements concernée, d'éventuelles circonstances atténuantes (mesure ou procédures en place) ainsi que la nature et la fréquence des conséquences nuisibles des dangers identifiés pour obtenir une mesure du niveau de risque à analyser.

Le management d'une activité par l'analyse des risques permet d'identifier les points faibles d'un système et d'y apporter les actions correctives, soit physique (ajout d'équipement) soit organisationnelle (procédure). C'est un élément majeur pour éviter les interruptions de service et en assurer la résilience.

Eau 17 a souhaité être innovant en lançant dès le début de l'année 2019 la constitution de son premier PGSSE. Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux est un outil novateur de gestion et de prévention des risques pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.

Ainsi un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux a été élaboré en 2020 sur la zone pilote de Saujon / Royan. Il s'agissait d'identifier des points vulnérables du système d'alimentation en eau potable, des forages jusqu'au robinet du consommateur. Les risques ont ensuite été hiérarchisés.

En 2020, Eau 17 a réalisé et fait valider par les services de l'état la matrice de cotation des risques. Une fois la méthode définie elle a été déclinée sur l'entité hydraulique et a permis d'identifier les points les plus critiques et d'établir un plan d'actions. Le plan comprend des actions correctives (programmes pluriannuels de travaux) et préventives (formation du personnel, procédure de gestion de crise). L'extension à tout le périmètre de la CARA est à l'étude.

En 2021, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- 📌 **Le manuel de gestion des situations d'urgence et de crise** a été rédigé et présenté aux différents acteurs (internes, élus, exploitants et Agence Régionale de la Santé). Les annexes concernant le fonctionnement technique de chaque entité hydraulique sont en cours de rédaction ;
- 📌 **La stratégie de sécurisation des sites d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance** a été définie en groupe de travail (cellule d'animation PGSSE, service contrôle d'exploitation, pôle études et travaux et service ressources en eau). Sa mise en œuvre est prévue à partir de 2023 via un marché de travaux sur l'ensemble des ouvrages d'eau potable d'Eau 17 ;
- 📌 **La mise en place d'indicateurs** du fonctionnement du service d'eau potable sur le territoire de la communauté d'agglomération de Royan Atlantique. Ces éléments ont été intégrés aux nouveaux contrats d'exploitation pour une application dès 2022 ;
- 📌 **L'intégration des préconisations PGSSE dans les dossiers de diagnostic et de réhabilitation des réservoirs** menés par le pôle études et travaux.

5 **RELATION AVEC LES ABONNES**

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

5. Relation avec les abonnés

5.1 Le suivi de la qualité des services publics

La relation clientèle étant assurée par les exploitants, Eau 17 n'a pas de relation directe avec les usagers des services d'eau potable et d'assainissement collectif. Cependant, Eau 17 est attentif à la qualité des services publics et à la communication faites auprès des usagers.

Les points d'accueils :

Les exploitants ont mis en place dix-huit agences locales afin d'assurer une proximité avec les usagers. L'emplacement de ces points d'accueils est disponible au niveau des sites internet d'Eau 17 et de chaque exploitant.

Fonds de solidarité pour le logement : Depuis 2015, Eau 17 participe au financement du fonds de solidarité pour le logement (FSL) mis en place par le conseil départemental de la Charente-Maritime pour accompagner les plus démunis. Ce dispositif a un double objectif :

- de répondre aux besoins d'urgence des personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés pour régulariser les impayés de consommation d'eau et d'assainissement,
- de mettre en œuvre un ensemble d'actions de prévention, d'information et d'observation des impayés d'eau résultant d'une collaboration entre les parties signataires et ayant pour but de permettre aux familles en situation de pauvreté et de précarité de mieux maîtriser leur usage de l'eau.

En 2021, le département de la Charente Maritime a versé, au titre global du FSL, 810 aides pour un montant de 189 871 €.

Collectifs d'usagers : Quelques abonnés des communautés de communes de l'île de Ré (171 usagers) et d'Aunis Sud (95 usagers) se sont rassemblés sur les réseaux sociaux pour contester leur facture d'eau potable. Eau 17 en collaboration avec le médiateur du département et les exploitants, étudie chaque dossier de réclamation. Ces instructions se poursuivent pour certains dossiers en 2022.

Interruptions de service non programmées : Le taux d'interruptions de service non programmées s'est dégradé légèrement en 2021, il a atteint 4,9 interruptions pour mille abonnés au lieu de 4,5 ‰ en 2020. Au total, les exploitants ont dû procéder à 1 516 fermetures du réseau en 2021 pour réparer des fuites, sans pouvoir prévenir au préalable les usagers.

5.2 Les dégrèvements pour fuite

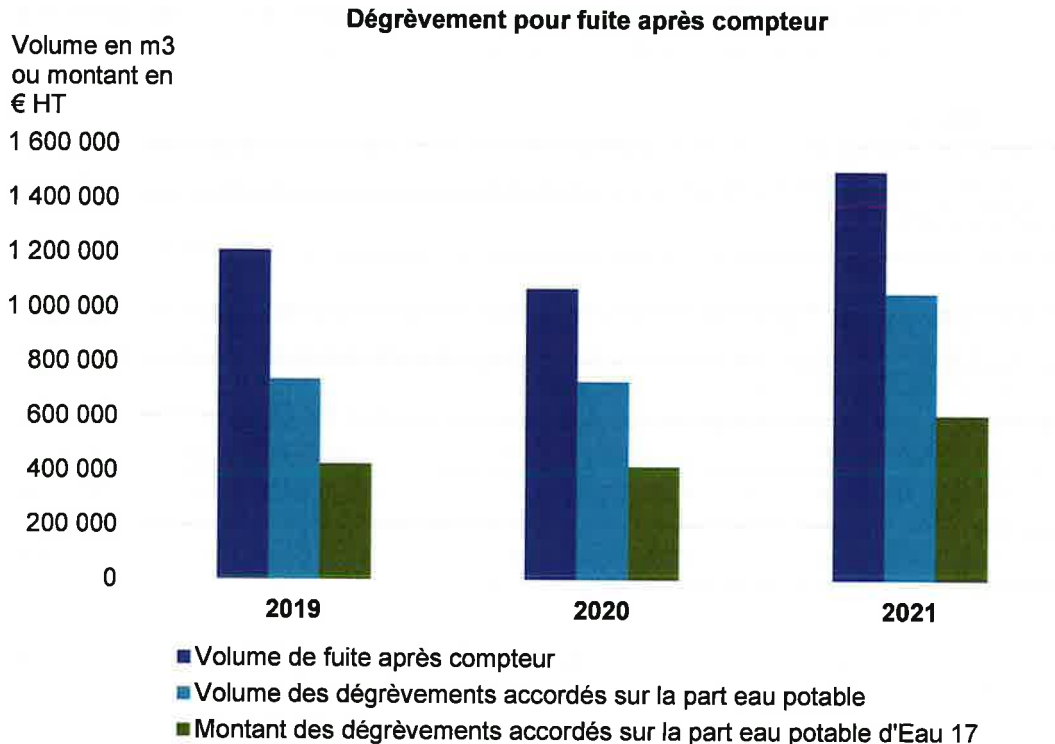
Eau 17 veille à la bonne application de la réglementation en faveur des usagers dans le cadre des demandes de dégrèvement pour fuite après compteurs.

Les conditions de dégrèvement des factures des usagers à la suite d'une fuite sur les installations privées, sont encadrées par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et par une délibération prise par Eau 17. Lorsqu'une demande dégrèvement peut être accordée dans le cadre de cette réglementation, les exploitants se charge directement du dossier. Eau 17 instruit les demandes de dégrèvement ne pouvant pas être autorisées dans le cadre réglementaire.

Eau potable 2021 – Eau 17

En 2021, 1 985 demandes de dégrèvements ont été instruites pour un volume de fuite après compteur d'environ 1 500 000 m³. Un dégrèvement pour fuite a pu être accordé pour 1 535 dossiers, représentant un volume dégrèvé total de 1 050 000 m³ pour la redevance d'eau potable.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des dégrèvements depuis les trois dernières années.



Compte tenu du volume important de fuites après compteur, Eau 17 a prévu de diffuser en 2022 des messages de sensibilisation aux usagers à bien contrôler leur compteur d'eau :

En complément de l'économie sur les usages, il est important d'éviter les fuites. Eau 17 et ses exploitants suivent des indicateurs quotidiennement pour limiter les pertes sur le réseau public. Les usagers sont aussi concernés dans leur habitation :

- Si vous partez pour une longue période (supérieure à 4 semaines), il est recommandé de fermer votre arrivée d'eau au compteur,
- Vous pouvez vérifier si nous n'avez pas de fuite en relevant votre compteur d'eau avant de vous coucher et au matin, si les chiffres du compteur ont augmenté, cela est certainement dû à une fuite !

5.3 Information et sensibilisation des usagers

Chaque année en complément du bilan ARS obligatoire, les exploitants en coordination avec Eau 17 informent les abonnés via la facturation des éléments importants du service (annexe XI). Ce point de communication peut également être l'occasion d'expliquer l'organisation du service public de l'eau qui peut apparaître complexe pour le citoyen.

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Eau potable 2021 – Eau 17

Parce que chaque goutte compte, Eau 17 encourage les habitants et vacanciers à limiter leur usage de l'eau. Elle peut être consommée sans modération comme eau de boisson mais ne doit pas être gaspillée pour les autres usages.



Afin de promouvoir l'eau du robinet et d'encourager à la préservation de la ressource, Eau 17 a organisé et participé à plusieurs événements de sensibilisation en 2021 :

- 🚲 Tour de l'île d'Oléron à vélo le samedi 3 juillet
- 🎪 Animations sur la commune de Le Bois Plage en Ré les 20 juillet et 17 août.



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

6 LES INDICATEURS FINANCIERS

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Eau potable 2021 – Eau 17

6. Les indicateurs financiers

6.1 Les tarifs d'Eau 17, hors ville de Saintes

Chaque année, les tarifs d'Eau 17 sont votés par le comité syndical. Les tarifs comprennent une partie fixe (abonnement), fonction du calibre du compteur et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les tarifs d'eau potable d'Eau 17 applicables en 2021 et en 2022 résultent respectivement des décisions prises par le comité syndical le 11 décembre 2020 (annexe°II) et le 10 décembre 2021 (annexe°III).

Partie fixe (abonnement) :

Diamètre du compteur	Tarifs 2021 Eau 17 (€ HT / an)	Tarifs 2022 Eau 17 (€ HT / an)	Variation 2022/2021
Compteur Dn 15 mm	25,67 €	25,67 €	0%
Compteur Dn 20 mm	35,77 €	35,77 €	0%
Compteur Dn 30 mm	51,11 €	51,11 €	0%
Compteur Dn 40 mm	76,66 €	76,66 €	0%
Compteur Dn 50 mm	102,21 €	102,21 €	0%
Compteur Dn 60 mm	153,32 €	153,32 €	0%
Compteur Dn 80 mm	224,87 €	224,87 €	0%
Compteur Dn 100 mm	306,64 €	306,64 €	0%
Compteur Dn 150 mm	459,95 €	459,95 €	0%

Partie proportionnelle à la consommation :

Catégorie d'usagers	Tarifs 2021 Eau 17 (€ HT / m³)	Tarifs 2022 Eau 17 (€ HT / m³)	Variation 2022/2021
Domestique (habitat individuel et collectif)	0,610 €	0,610 €	0%
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels	0,610 €	0,610 €	0%
Hébergement saisonnier (campings, hébergements légers de loisirs, parcs résidentiels de loisirs, ...)	0,610 €	0,610 €	0%
Etablissements industriels de production nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire)	0,610 €	0,610 €	0%

La part variable de la redevance d'eau potable des communes et agglomération ci-dessous évolue par un mécanisme de lissage pour rattraper le tarif péréqué d'Eau 17, à partir des **coefficients réducteurs** suivants :

Collectivité	Coefficient 2021	Coefficient 2022
Commune du GUE D'ALLERE	0,90	0,93
Commune de ST GEORGES DU BOIS	0,97	1
Commune de ROYAN	0,8525	0,9180
CARA hors ROYAN	0,9098	0,9344

6.2 Les tarifs d'Eau 17 pour la ville de Saintes

L'organisation de la gestion du cycle de l'eau du robinet, services publics de l'eau et de l'assainissement, est une compétence de la Communauté d'Agglomération de Saintes qui l'a confiée à Eau 17. Pour la ville de Saintes, les missions d'exploitation de ces services sont gérées par des entreprises privées par des contrats de délégation de service public de type régie intéressée.

Le prix de l'eau voté par le comité syndical comprend une part collectivité et une part revenant à l'exploitant. Ces tarifs, présentés dans le tableau ci-dessous pour les exercices 2021 et 2022, sont détaillés dans les annexes II et III avec les parts d'Eau 17 et des délégataires.



Eau 17 a planifié les travaux à réaliser dans le cadre d'un schéma directeur eau et assainissement réalisé en 2019. Pour l'eau potable, la ville est alimentée principalement par le captage de Lucérat via l'usine de Diconche à Saintes. Ces ouvrages devront faire l'objet de rénovation pour accroître leur performance. Le captage bénéficiera d'une attention particulière pour être protégé des pollutions grâce aux actions du programme régional Re-Sources.

Afin de prendre en compte et financer ces études et travaux à mener au cours des prochaines années, les tarifs de l'eau vont augmenter. Pour éviter une augmentation trop brute de la facturation, il a été proposé un lissage du prix au m³ entre 2020 et 2026 et une évolution par palier pour la part abonnement dont la première étape a été mise en œuvre en 2021.

Cela se traduit par une augmentation de la part abonnement eau potable (33,21 € HT au lieu de 28,64 € HT pour un compteur de Dn 15 mm) et de la part variable (1,1241 € HT au lieu de 1,1184 € HT pour une eau décarbonatée). Une lettre d'information a été diffusée aux abonnés en 2021 pour expliquer le prix de l'eau (voir extrait ci-contre).

Partie fixe applicable à la ville de Saintes (abonnement) :

Diamètre du compteur	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Variation 2022/2021
	Eau 17 + exploitant (€ HT / an)	Eau 17 + exploitant (€ HT / an)	
Compteur Dn 15 mm	28,64 €	33,21 €	16%
Compteur Dn 20 mm	31,69 €	37,67 €	19%
Compteur Dn 30 mm	36,30 €	44,44 €	22%
Compteur Dn 40 mm	43,99 €	55,71 €	27%
Compteur Dn 50 mm	51,69 €	66,97 €	30%
Compteur Dn 60 mm	67,07 €	89,51 €	33%
Compteur Dn 80 mm	88,61 €	121,07 €	37%
Compteur Dn 100 mm	113,28 €	157,22 €	39%
Compteur Dn 150 mm	159,36 €	224,74 €	41%

Partie proportionnelle à la consommation applicable à la ville de Saintes :

	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Variation 2022/2021
	Eau 17 + exploitant (€ HT/m ³)	Eau 17 + exploitant (€ HT/m ³)	
Eau décarbonatée	1,1184 €	1,1241 €	0,5%
Eau non décarbonatée	1,0528 €	1,0556 €	0,3%

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Eau potable 2021 – Eau 17

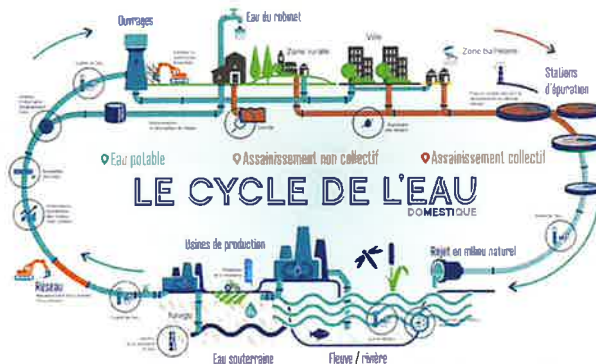


Eau 17 lettre d'information

Que paye la facture d'eau ?

L'organisation de la gestion du cycle de l'eau du robinet, services publics de l'eau et de l'assainissement, est une compétence de la Communauté d'Agglomération de Saintes qui l'a confiée à Eau 17. Pour la Ville de Saintes, les missions d'exploitation de ces services sont gérées par des entreprises privées (délégation de service public).

Si la ressource en eau est un bien commun gratuit, les opérations indispensables pour rendre l'eau potable ont un coût qui est couvert par la facture d'eau. Cette facture permet ainsi de financer l'ensemble des étapes du cycle de l'eau, de l'acheminement de l'eau jusqu'aux points de consommation, à l'épuration après utilisation avant rejet dans le milieu naturel.



Eau 17 :
finance les investissements pour la modernisation et le renouvellement des ouvrages (ingénierie, travaux, contrôles...) Il gère les études prospectives d'organisation générale des services.



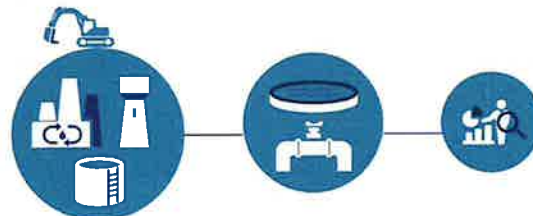
Exploitant :
finance l'entretien des installations et les services au quotidien (personnel, pièces, électricité et clientèle).



Agence de l'eau :
deux agences interviennent sur le territoire de la Charente-Maritime (Adour-Garonne et Loire-Bretagne). Elles subventionnent des actions et travaux conformes au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour la préservation de la ressource et la lutte contre les pollutions.

Comment lire votre facture d'eau ?

Le prix de l'eau est destiné à couvrir les dépenses liées aux différentes étapes du cycle de l'eau domestique (investissements et fonctionnement), auxquelles s'ajoutent des taxes et des redevances. Vous retrouvez ainsi sur la facture « la part eau potable », « la part eaux usées », les « taxes et redevances des organismes publics ». La partie revenant au service est composée de l'abonnement dit part fixe (montant annuel identique pour tout branchement de même diamètre) et de la consommation dite part variable liée aux volumes consommés et mesurés par le compteur d'eau. Chaque élément, comprend une part collectivité, une part exploitant et une part agence de l'eau.



La lettre complète est présentée dans l'annexe XI.

Eau potable 2021 – Eau 17

6.3 Les autres composantes de la facture d'eau potable

Les factures d'eau potable des usagers sont constituées :

1. D'une part investissement appliquée par Eau 17 (redevance décrite précédemment),
2. D'une part exploitation revenant aux exploitants,
3. Des redevances des agences de l'eau Loire Bretagne ou Adour Garonne :
 - o Prélèvement,
 - o Lutte contre la pollution.
4. De la taxe sur la valeur ajoutée, au taux réduit de 5,5% fixé par l'Etat.

Les notes d'informations 2022 des agences de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne en annexes n°V et VI décrivent les redevances et les actions des agences de l'eau.

Pour un abonné domestique alimenté par un compteur de Dn 15 mm et un service des eaux exploité par la RESE (correspond à 48% des abonnés d'Eau 17), la facture type de 120 m³ est détaillée ci-dessous :

Bassin de l'agence de l'eau Loire Bretagne :

Composantes d'une facture d'eau potable de 120 m ³	2021	2022	Variation 2021/2022
Part fixe Eau 17	25,67 € HT	25,67 € HT	0%
Part variable Eau 17	73,20 € HT (0,610 €/m ³)	73,20 € HT (0,610 €/m ³)	0%
Part fixe RESE	30,18 € HT	30,18 € HT	0%
Part variable RESE	67,32 € HT (0,561 €/m ³)	67,32 € HT (0,561 €/m ³)	0%
Redevance agence de l'eau prélèvement	10,32 € HT (0,086 €/m ³)	10,32 € HT (0,086 €/m ³)	0%
Redevance agence de l'eau lutte contre la pollution	36,00 € HT (0,300 €/m ³)	36,00 € HT (0,300 €/m ³)	0%
Taxe sur la valeur ajoutée (5,5%)	13,35 €	13,35 €	0%
Facture eau potable de 120 m³	256,04 € TTC	256,04 € TTC	0%

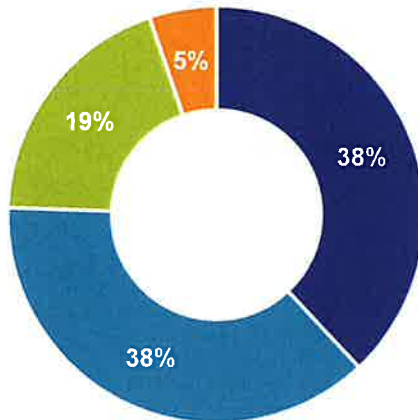
Bassin de l'agence de l'eau Adour Garonne :

Composantes d'une facture d'eau potable de 120 m ³	2021	2022	Variation 2021/2022
Part fixe Eau 17	25,67 € HT	25,67 € HT	0%
Part variable Eau 17	73,20 € HT (0,610 €/m ³)	73,20 € HT (0,610 €/m ³)	0%
Part fixe RESE	30,18 € HT	30,18 € HT	0%
Part variable RESE	67,32 € HT (0,561 €/m ³)	67,32 € HT (0,561 €/m ³)	0%
Redevance agence de l'eau prélèvement	10,32 € HT (0,086 €/m ³)	10,32 € HT (0,086 €/m ³)	0%
Redevance agence de l'eau lutte contre la pollution	39,60 € HT (0,330 €/m ³)	39,60 € HT (0,330 €/m ³)	0%
Taxe sur la valeur ajoutée (5,5%)	13,55 €	13,55 €	0%
Facture eau potable de 120 m³	259,84 € TTC	259,84 € TTC	0%

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Eau potable 2021 – Eau 17

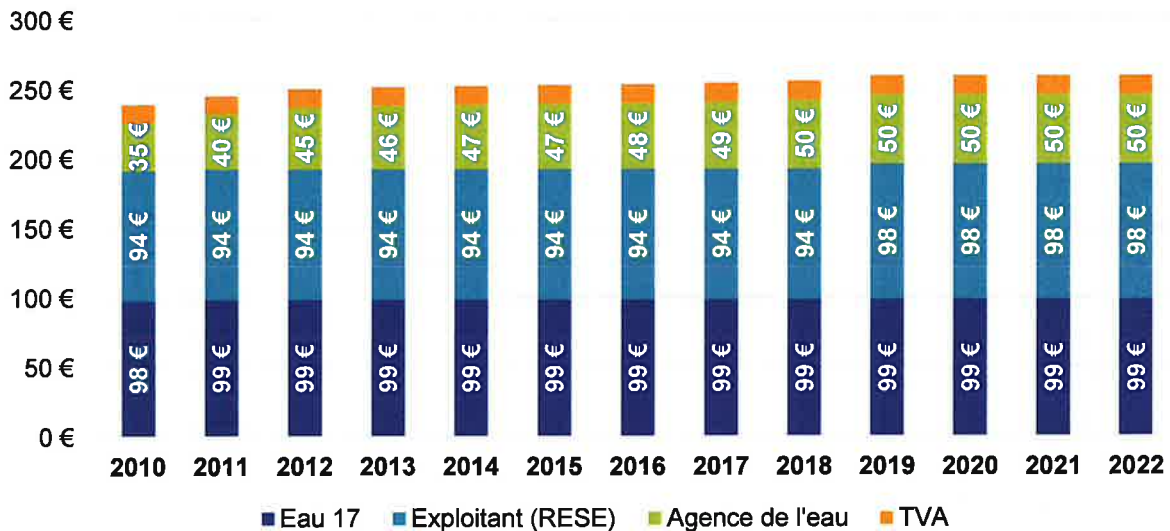
Composantes d'une facture d'eau potable de 120 m³



Dans le cas d'un abonné domestique alimenté par un compteur de Dn 15 mm et un service des eaux exploité par la RESE.

- Eau 17
- Exploitant (RESE)
- Agence de l'eau
- TVA

Evolution de la facture d'eau potable type de 120 m³



La redevance eau potable d'Eau 17 n'a pas évolué depuis 2011, pour un abonné domestique.

Les factures types de 120 m³ pour un abonné domestique sont détaillées dans l'annexe n°IV, avec les tarifs applicables aux 1^{er} janvier 2021 et 2022.

SERVICES
Observatoire national
des services d'eau et d'assainissement

Moyenne nationale d'une facture d'eau potable de 120 m³, en 2021 : 250 € TTC.

La consommation moyenne nationale est de 151 m³/abonné/an, tous usagers confondus, et 119 m³/abonné/an pour les abonnés domestiques. Les caractéristiques du territoire d'Eau 17 diffèrent de l'échantillon des services d'eau pris en compte dans le rapport de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement. Les collectivités ayant transmis leurs données à SISPEA, représentent 59% des services d'eau potable et 84% de la population desservie. Les territoires très urbanisés sont plus représentatifs dans ce rapport que les secteurs ruraux, comme le département de la Charente Maritime.

Eau potable 2021 – Eau 17

6.4 Le bilan financier

Le bilan financier d'Eau 17 est établi à partir des recettes et des dépenses du compte administratif (CA) 2021. Les valeurs sont exprimées en milliers d'euros hors taxes.

Recettes :

• Vente d'eau aux abonnés (part Eau 17) (hors régie intéressée Saintes)	26 120
• Régie intéressée Saintes / vente eau abonnés	2 332
• Autres produits des services	400
• Vente d'eau en gros	6 829
• Versement budgets annexes	3 285
• Redevances d'occupation et loyers divers	855
• Autres recettes	384
• Produits exceptionnels	219
• Reprises sur subventions	1 686
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2021 (1)	
	42 110
Excédent d'exploitation du compte administratif 2020 reporté (2)	
	4 198
Recettes de fonctionnement cumulées : (1) + (2)	
	46 308

Dépenses :

• Achats d'eau hors réseau littoral (avec redevance prélèvement)	2 776
• Charges réseau littoral (avec redevance prélèvement)	1 912
• Régie intéressée Saintes	1 800
• Autres charges générales	1 597
• Dépenses de personnel	4 442
• Charges financières	643
• Charges exceptionnelles	388
• Autres charges	223
• Dotations aux amortissements	13 866
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021 (3)	
	27 647
Résultat de l'exercice 2021 : (1) - (3)	
	14 463

Résultat d'exploitation global cumulé : (1) + (2) - (3) **18 661**

6.5 L'état de la dette

L'encours de la dette d'Eau 17 au 31 décembre 2021 est de 19 818 milliers d'euros hors taxes. Il se décompose de la façon suivante :

• Emprunts bancaires :	18 130
• Avances remboursables :	1 688








Eau potable 2021 – Eau 17

Eau 17 n'a contracté ni emprunt bancaire, ni avance remboursable en 2021.





L'annuité 2021 de la dette est de 4 204 milliers d'euros hors taxes.

6.6 Les travaux

Le programme d'investissement 2021 d'Eau 17 s'élève à 25 150 milliers d'euros hors taxes. Il se décompose suivant le détail ci-dessous :

 Travaux neufs :	3 530
 Renouvellement et renforcement de réseaux :	17 362
 Extension de réseau :	1 864
 Aménagement de réseau :	1 745
 Réhabilitation de génie civil :	212
 Protection de la ressource :	165
 Autres :	272
Total des dépenses d'équipements 2021 :	25 150

Les subventions perçues par Eau 17 en 2021 sont détaillées ci-après, en milliers d'euros hors taxes :

 Conseil départemental de la Charente-Maritime :	26
 Agence de l'eau Adour Garonne :	258
 Agence de l'eau Loire Bretagne :	88
 Autres subventions, recettes :	157
Total des subventions 2021 :	529

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

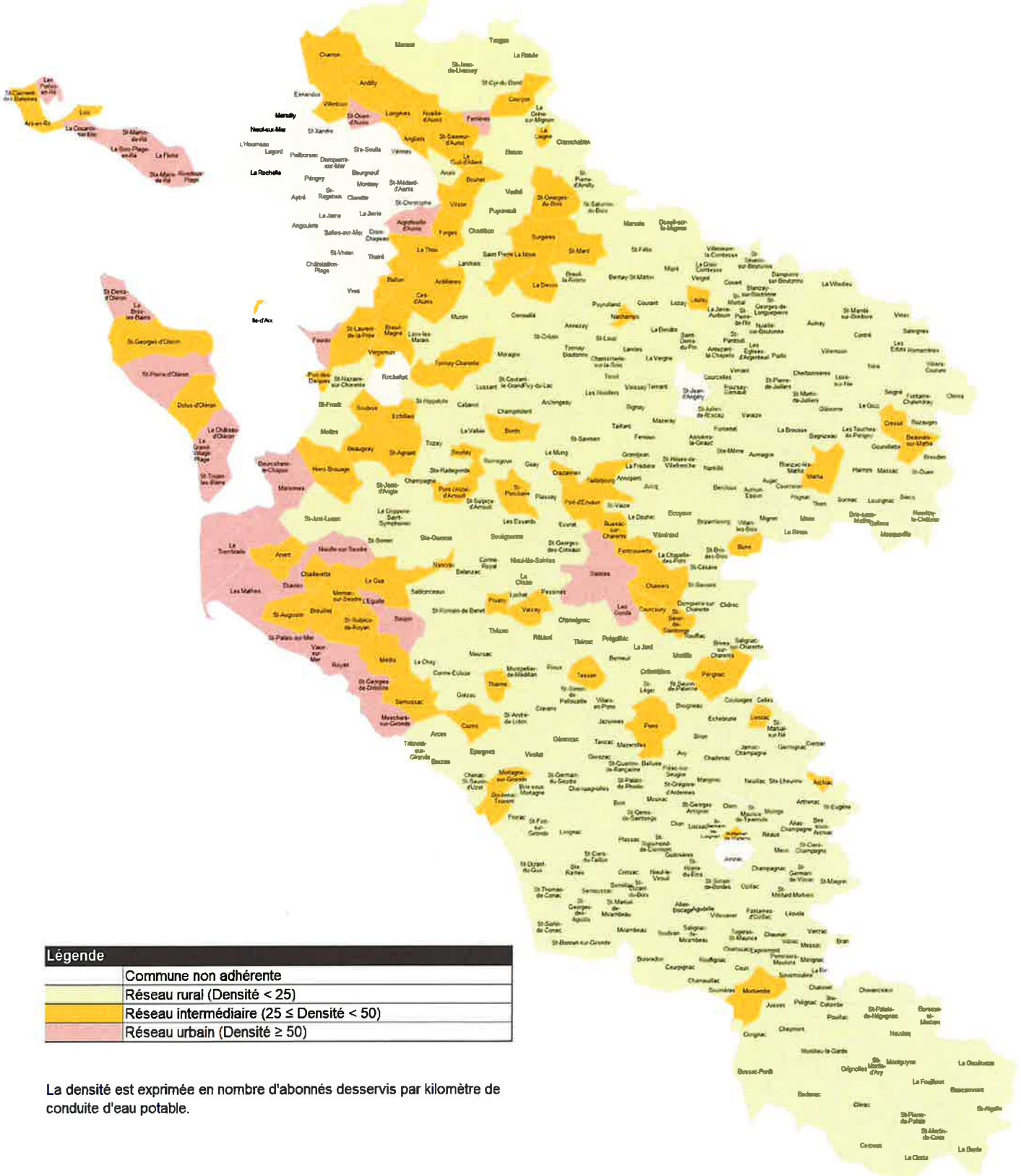
ANNEXE I

CARTE DES COMMUNES AVEC LES CATEGORIES DE RESEAU, CLASSEES SELON LA DENSITE DES ABONNES

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

**CLASSEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE
SELON LA DENSITE DES ABONNES
Année 2021**



Légende	
[White box]	Commune non adhérente
[Light yellow box]	Réseau rural (Densité < 25)
[Orange box]	Réseau intermédiaire (25 ≤ Densité < 50)
[Pink box]	Réseau urbain (Densité ≥ 50)

La densité est exprimée en nombre d'abonnés desservis par kilomètre de conduite d'eau potable.

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

ANNEXE II

DELIBERATIONS DU 11 DECEMBRE 2020 SUR LE MONTANT DE LA REDEVANCE AMORTISSEMENT EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2021

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD09-DE
Reçu le 18/12/2020

eau17

Votre service public de l'eau

Délibération du COMITE du 11 Décembre 2020

Réuni en visioconférence

N° 20-12-06

Montant de la redevance d'amortissement EAU POTABLE pour l'exercice 2021

Nombre de membres

En exercice : 129 (213 voix)

Votants :

A distance : 48 (82 voix)

En présentiel : 5 (10 voix)

L'an deux mille vingt, le onze décembre, les membres du Comité d'Eau 17 se sont réunis à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel DOUBLET, assisté de Monsieur Christophe SUEUR élu Secrétaire de Séance.

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 88 voix

Contre : 0

Abstention : 4 voix

Date de convocation : 26 Novembre 2020

Considérant le IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 relatif à la fixation du quorum au tiers des membres présents,

Certifié exécutoire

Télétransmission au
Contrôle de Légalité n° :

Accusé de réception en
Préfecture reçu le :

Affichage :

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD09-DE
Regu le 18/12/2020

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

CdA Royan Atlantique : Mmes ADOLPHE Mariette, CANOVA Annick, PUGENS Véronique et MM. BREMAUD Philippe, FERRE Pascal, FRADIN Daniel, GUISE Bruno, MATET Nicolas

CdA de Saintes : MM. BARUSSEAU Fabrice, DE MINIAC Joseph, EHLINGER François, GARRET Pascal, RAGONNEAUD Jacki

CdA de La Rochelle : Mmes GUERRY-GAZEAU Sylvie, ROUSSEL Mathilde et MM. BLANCHARD Gérard, COPPOLANI Vincent, GERVAIS Roger, GRAU Antoine, KRABAL Guillaume, MARECHAL Denis, TALLEUX Pierre

CdA Rochefort Océan : MM. AUTHIAT Eric, BESSAGUET Bruno, BURNET Alain, COCHE-DEQUEANT Olivier, ROUYER Denis

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : MM. DOUBLET Michel, SCHNEIDER Alexandre

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : MM. CHATELIER Jean-Michel, PUYON Alain et SOULISSE Philippe

CdC Ile de Ré : MM. RAYTON Patrick et GUILLEMOTEAU Jean-Philippe (suppléant de Mme VERGNON Gisèle)

CdC du Bassin de Marennes : M. MOINET Philippe

CdC Aunis Atlantique : M. BOUHIER Gérard

CdC de la Haute Saintonge : Mmes BLANC Jeanne, MATTIAZZO Lise et MM. AMAT Pierre, BOTTON Jacky, DUGUE Christian, ELIE Jean-Jacques, ROY Pierre-Noël

CdC Aunis Sud : MM. DESILLE Raymond, JOURDAIN Jean-Michel, LALOYAUX Joël

Collège Aunis Sud : MM. APIOU-GOUSSAU Pascal, ELI Michel

CdC Vals de Saintonge : MM. BERNET Serge, FOUCHER Alain, PELLETIER Michel, PERRIER Maurice

Collège Vals de Saintonge : Mme LANOS-HIRT Françoise et MM. CORMIER Michel, LEAUD Jean-Luc, MAZAUD Clément, PERRIER Maurice, THIROUX Michel

CdC Ile d'Oléron : MM. BRUNET Elysée, SUEUR Christophe

Collège Ile d'Oléron : M. SUEUR Christophe

ETAIENT ABSENTS :

CdA Royan Atlantique : Mme BOULON Joëlle et MM. BANETTE Pascal, BARRAUD Vincent, LAUMONIER Bernard, LYS Jacques, MARENGO Patrick, MARTIN Olivier, PEROCHAIN Yves

CdA de Saintes : Mme TOUSSAINT Charlotte et MM. DRAPRON Bruno, CHASSERIEAU Philippe, GRELLIER Francis, MARCHAIS Jean-Luc, MOULINEAU Ludovic

CdA de La Rochelle : Mmes FERRAND Evelyne, SUBRA Chantal et MM. BAUDON David, LOISEL Tony, MAIGNE Marc, ROBLIN Didier

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD09-DE
Regu le 18/12/2020

CdA Rochefort Océan : MM. GILARDEAU Jean-Marie, MAUGAN Claude

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : Mme RIVIERE Monique et M. LOREAU Michel

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M. MAUREL Jean-Pierre

CdC Ile de Ré : Mme PETINIAUD-GROS, ZELIE Roger

CdC du Bassin de Marennes : MM. DELAGE Stéphane, MANCEAU Jean-Pierre, SERVENT François

CdC Aunis Atlantique : MM. BOISSEAU Jérémy, BESSON Bernard, FONTANAUD Alain

CdC de la Haute Saintonge : MM. BELOT Claude, BERTRAND Georges, CHARLASSIER Hervé, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Patrick, JOURDAIN Serge, LAVALETTE Christian et MICHEAU Jackie

CdC Aunis Sud : MM. GABET Cédric, PILLAUD Thierry, ROUSSEAU Jean-Yves

Collège Aunis Sud : MM. CADOT Matthieu, PARONNEAU Jean-Pierre, ROBLIN Benoît

CdC Vals de Saintonge : MM. ANDRE Michel, AUBIN Jean-Noël, DANIAUD Georges, ESCLOUPIER René, GODINEAU Jean-Claude, GOURSAUD Bernard, PERTUS Christian, PINEAU Maurice

Collège Vals de Saintonge : MM. BILLAUD Alain, GODINEAU Jean-Claude, LANCEREAU Christian, LAROCHE Francis, LECLANCHE Christian, MARTIN Didier

CdC Ile d'Oléron : MM. LEPIE Bernard, POUPIN Didier, RODRIGUES Jean-Jacques

Collège Ile d'Oléron : MM. LEPIE Bernard, PATTEDOIE Daniel, ROBILLARD Patrice, THIBAUDEAU Lucien

POUVOIRS

M. DRAPRON Bruno a donné pouvoir à M. EHLINGER François
M. MARCHAIS Jean-Luc a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice
Mme TOUSSAINT Charlotte a donné pouvoir à M. GRELLIER Francis
M. ROBLIN Didier a donné pouvoir à M. MAIGNE Marc
M. LECLANCHE Christian a donné pouvoir à M. PERRIER Maurice

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement présenté au cours du Comité Syndical du 3 Novembre 2020 consacré au Débat d'Orientation Budgétaire, le Président a proposé :

- ⇒ de maintenir le tarif 2020 en 2021 pour la part fixe de l'ensemble des catégories d'usagers ;
- ⇒ de maintenir le tarif 2020 en 2021 pour la part proportionnelle de l'ensemble des catégories d'usagers.

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD09-DE
Regu le 18/12/2020

Le Président propose donc de retenir les tarifs suivants pour l'exercice 2021 :

Partie fixe

Diamètre du compteur	Tarifs 2021
15 mm	25,67
20 mm	35,77
30 mm	51,11
40 mm	76,66
50 mm	102,21
60 mm	153,32
80 mm	224,87
100 mm	306,64
150 mm	459,95

Partie proportionnelle

Catégorie	Tarifs 2021
Domestique (habitat individuel et collectif)	0 ,610
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels	
Hébergement saisonnier (campings, HLL, parcs résidentiels de loisirs,...)	
Etablissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire)	

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD09-DE
Regu le 18/12/2020

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

1. fixe les tarifs 2021 de la redevance d'amortissement eau potable comme indiqués dans les 2 tableaux ci-dessus ;
2. précise que ces tarifs ne s'appliqueront pas aux usagers du service d'eau potable de la Ville de Saintes lesquels font l'objet d'une délibération spécifique.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

LE PRESIDENT,

Michel DOUBLET



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD14-DE
Regu le 18/12/2020



Délibération du COMITE du 11 Décembre 2020

Réuni en visioconférence

N° 20-12-11

Valeurs du coefficient de réduction de la redevance EAU POTABLE pour 2021

Nombre de membres

En exercice : 129 (213 voix)

Votants :

A distance : 48 (82 voix)

En présentiel : 5 (10 voix)

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 88 voix

Contre : 0

Abstention : 4 voix

L'an deux mille vingt, le onze décembre, les membres du Comité d'Eau 17 se sont réunis à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel DOUBLET, assisté de Monsieur Christophe SUEUR élu Secrétaire de Séance.

Date de convocation : 26 Novembre 2020

Certifié exécutoire

Télétransmission au
Contrôle de Légalité n° :

Considérant le IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 relatif à la fixation du quorum au tiers des membres présents,

Accusé de réception en
Préfecture reçu le :

Affichage :



AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD14-DE
Reçu le 18/12/2020

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

CdA Royan Atlantique : Mmes ADOLPHE Mariette, CANOVA Annick, PUGENS Véronique et MM. BREMAUD Philippe, FERRE Pascal, FRADIN Daniel, GUISE Bruno, MATET Nicolas

CdA de Saintes : MM. BARUSSEAU Fabrice, DE MINIAC Joseph, EHLINGER François, GARRET Pascal, RAGONNEAUD Jacki

CdA de La Rochelle : Mmes GUERRY-GAZEAU Sylvie, ROUSSEL Mathilde et MM. BLANCHARD Gérard, COPPOLANI Vincent, GERVAIS Roger, GRAU Antoine, KRABAL Guillaume, MARECHAL Denis, TALLEUX Pierre

CdA Rochefort Océan : MM. AUTHIAT Eric, BESSAGUET Bruno, BURNET Alain, COCHE-DEQUEANT Olivier, ROUYER Denis

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : MM. DOUBLET Michel, SCHNEIDER Alexandre

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : MM. CHATELIER Jean-Michel, PUYON Alain et SOULISSE Philippe

CdC Ile de Ré : MM. RAYTON Patrick et GUILLEMOTEAU Jean-Philippe (suppléant de Mme VERGNON Gisèle)

CdC du Bassin de Marennes : M. MOINET Philippe

CdC Aunis Atlantique : M. BOUHIER Gérard

CdC de la Haute Saintonge : Mmes BLANC Jeanne, MATTIAZZO Lise et MM. AMAT Pierre, BOTTON Jacky, DUGUE Christian, ELIE Jean-Jacques, ROY Pierre-Noël

CdC Aunis Sud : MM. DESILLE Raymond, JOURDAIN Jean-Michel, LALOYAUX Joël

Collège Aunis Sud : MM. APIOU-GOUSSAU Pascal, ELI Michel

CdC Vals de Saintonge : MM. BERNET Serge, FOUCHER Alain, PELLETIER Michel, PERRIER Maurice

Collège Vals de Saintonge : Mme LANOS-HIRT Françoise et MM. CORMIER Michel, LEAUD Jean-Luc, MAZAUD Clément, PERRIER Maurice, THIROUX Michel

CdC Ile d'Oléron : MM. BRUNET Elysée, SUEUR Christophe

Collège Ile d'Oléron : M. SUEUR Christophe

ETAIENT ABSENTS :

CdA Royan Atlantique : Mme BOULON Joëlle et MM. BANETTE Pascal, BARRAUD Vincent, LAUMONIER Bernard, LYS Jacques, MARENGO Patrick, MARTIN Olivier, PEROCHAIN Yves

CdA de Saintes : Mme TOUSSAINT Charlotte et MM. DRAPRON Bruno, CHASSERIEAU Philippe, GRELLIER Francis, MARCHAIS Jean-Luc, MOULINEAU Ludovic

CdA de La Rochelle : Mmes FERRAND Evelyne, SUBRA Chantal et MM. BAUDON David, LOISEL Tony, MAIGNE Marc, ROBLIN Didier

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-20120SECD14-DE
Regu le 18/12/2020

CdA Rochefort Océan : MM. GILARDEAU Jean-Marie, MAUGAN Claude

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : Mme RIVIERE Monique et M. LOREAU Michel

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M. MAUREL Jean-Pierre

CdC Ile de Ré : Mme PETINIAUD-GROS, ZELIE Roger

CdC du Bassin de Marennes : MM. DELAGE Stéphane, MANCEAU Jean-Pierre, SERVENT François

CdC Aunis Atlantique : MM. BOISSEAU Jérémy, BESSON Bernard, FONTANAUD Alain

CdC de la Haute Saintonge : MM. BELOT Claude, BERTRAND Georges, CHARLASSIER Hervé, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Patrick, JOURDAIN Serge, LAVALETTE Christian et MICHEAU Jackie

CdC Aunis Sud : MM. GABET Cédric, PILLAUD Thierry, ROUSSEAU Jean-Yves

Collège Aunis Sud : MM. CADOT Matthieu, PARONNEAU Jean-Pierre, ROBLIN Benoît

CdC Vals de Saintonge : MM. ANDRE Michel, AUBIN Jean-Noël, DANIAUD Georges, ESCLOUPIER René, GODINEAU Jean-Claude, GOURSAUD Bernard, PERTUS Christian, PINEAU Maurice

Collège Vals de Saintonge : MM. BILLAUD Alain, GODINEAU Jean-Claude, LANCEREAU Christian, LAROCHE Francis, LECLANCHE Christian, MARTIN Didier

CDc Ile d'Oléron : MM. LEPIE Bernard, POUPIN Didier, RODRIGUES Jean-Jacques

Collège Ile d'Oléron : MM. LEPIE Bernard, PATTEDOIE Daniel, ROBILLARD Patrice, THIBAudeau Lucien

POUVOIRS

M. DRAPRON Bruno a donné pouvoir à M. EHLINGER François

M. MARCHAIS Jean-Luc a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice

Mme TOUSSAINT Charlotte a donné pouvoir à M. GRELLIER Francis

M. ROBLIN Didier a donné pouvoir à M. MAIGNE Marc

M. LECLANCHE Christian a donné pouvoir à M. PERRIER Maurice

Le Président rappelle les coefficients-réducteurs sont calculés et votés chaque année par le Comité Syndical.

Le Président présente le tableau où figurent les nouveaux coefficients de réduction de la redevance eau potable pour 4 collectivités.

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

AR PREFECTURE

**017-251701819-20201211-2012CSECD14-DE
Reçu le 18/12/2020**

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1. fixe les valeurs du coefficient réducteur de la redevance pour l'année 2021 selon le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

LE PRESIDENT,

Michel DOUBLET

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD14-DE
Reçu le 18/12/2020



COEFFICIENTS REDUCTEURS

Année 2021

EAU POTABLE

Collectivité	Coefficients 2021
Commune du GUE D'ALLERE	0,90
Commune de ST GEORGES DU BOIS	0,97
Commune de ROYAN	0,8525
Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (hors Royan)	0,9098

Libellé	Proposition 2021
Montant de conversion du mètre linéaire de travaux	70

Vu pour être annexé à la délibération du Comité Syndical du 11 Décembre 2020

LE PRESIDENT,

Michel DOUBLET

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD15-DE
Regu le 19/12/2020


eau17
Votre service public de l'eau

Délibération du COMITE du 11 Décembre 2020

Réuni en visioconférence

N° 20-12-12

Tarif 2021 Eau Potable Ville de SAINTES

Nombre de membres

En exercice : 129 (213 voix)

Votants :

A distance : 48 (82 voix)

En présentiel : 5 (10 voix)

L'an deux mille vingt, le onze décembre, les membres du Comité d'Eau 17 se sont réunis à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel DOUBLET, assisté de Monsieur Christophe SUEUR élu Secrétaire de Séance.

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 88 voix

Contre : 0

Abstention : 4 voix

Date de convocation : 26 Novembre 2020

Considérant le IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 relatif à la fixation du quorum au tiers des membres présents,

Certifié exécutoire

Télétransmission au
Contrôle de Légalité n° :

Accusé de réception en
Préfecture reçu le :

Affichage :



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD15-DE
Reçu le 18/12/2020

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

CdA Royan Atlantique : Mmes ADOLPHE Mariette, CANOVA Annick, PUGENS Véronique et MM. BREMAUD Philippe, FERRE Pascal, FRADIN Daniel, GUISE Bruno, MATET Nicolas

CdA de Saintes : MM. BARUSSEAU Fabrice, DE MINIAC Joseph, EHLINGER François, GARRET Pascal, RAGONNEAUD Jacki

CdA de La Rochelle : Mmes GUERRY-GAZEAU Sylvie, ROUSSEL Mathilde et MM. BLANCHARD Gérard, COPPOLANI Vincent, GERVAIS Roger, GRAU Antoine, KRABAL Guillaume, MARECHAL Denis, TALLEUX Pierre

CdA Rochefort Océan : MM. AUTHIAT Eric, BESSAGUET Bruno, BURNET Alain, COCHE-DEQUEANT Olivier, ROUYER Denis

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : MM. DOUBLET Michel, SCHNEIDER Alexandre

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : MM. CHATELIER Jean-Michel, PUYON Alain et SOULISSE Philippe

CdC Ile de Ré : MM. RAYTON Patrick et GUILLEMOTEAU Jean-Philippe (suppléant de Mme VERGNON Gisèle)

CdC du Bassin de Marennes : M. MOINET Philippe

CdC Aunis Atlantique : M. BOUHIER Gérard

CdC de la Haute Saintonge : Mmes BLANC Jeanne, MATTIAZZO Lise et MM. AMAT Pierre, BOTTON Jacky, DUGUE Christian, ELIE Jean-Jacques, ROY Pierre-Noël

CdC Aunis Sud : MM. DESILLE Raymond, JOURDAIN Jean-Michel, LALOYAUX Joël

Collège Aunis Sud : MM. APIOU-GOUSSAU Pascal, ELI Michel

CdC Vals de Saintonge : MM. BERNET Serge, FOUCHER Alain, PELLETIER Michel, PERRIER Maurice

Collège Vals de Saintonge : Mme LANOS-HIRT Françoise et MM. CORMIER Michel, LEAUD Jean-Luc, MAZAUD Clément, PERRIER Maurice, THIROUX Michel

CdC Ile d'Oléron : MM. BRUNET Elysée, SUEUR Christophe

Collège Ile d'Oléron : M. SUEUR Christophe

ETAIENT ABSENTS :

CdA Royan Atlantique : Mme BOULON Joëlle et MM. BANETTE Pascal, BARRAUD Vincent, LAUMONIER Bernard, LYS Jacques, MARENGO Patrick, MARTIN Olivier, PEROCHAIN Yves

CdA de Saintes : Mme TOUSSAINT Charlotte et MM. DRAPRON Bruno, CHASSERIEAU Philippe, GRELLIER Francis, MARCHAIS Jean-Luc, MOULINEAU Ludovic

CdA de La Rochelle : Mmes FERRAND Evelyne, SUBRA Chantal et MM. BAUDON David, LOISEL Tony, Maigne Marc, ROBLIN Didier

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD15-DE
Regu le 18/12/2020

CdA Rochefort Océan : MM. GILARDEAU Jean-Marie, MAUGAN Claude

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : Mme RIVIERE Monique et M. LOREAU Michel

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M. MAUREL Jean-Pierre

CdC Ile de Ré : Mme PETINIAUD-GROS, ZELIE Roger

CdC du Bassin de Marennes : MM. DELAGE Stéphane, MANCEAU Jean-Pierre, SERVENT François

CdC Aunis Atlantique : MM. BOISSEAU Jérémy, BESSON Bernard, FONTANAUD Alain

CdC de la Haute Saintonge : MM. BELOT Claude, BERTRAND Georges, CHARLASSIER Hervé, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Patrick, JOURDAIN Serge, LAVALETTE Christian et MICHEAU Jackie

CdC Aunis Sud : MM. GABET Cédric, PILLAUD Thierry, ROUSSEAU Jean-Yves

Collège Aunis Sud : MM. CADOT Matthieu, PARONNEAU Jean-Pierre, ROBLIN Benoît

CdC Vals de Saintonge : MM. ANDRE Michel, AUBIN Jean-Noël, DANIAUD Georges, ESCLOUPIER René, GODINEAU Jean-Claude, GOURSAUD Bernard, PERTUS Christian, PINEAU Maurice

Collège Vals de Saintonge : MM. BILLAUD Alain, GODINEAU Jean-Claude, LANCEREAU Christian, LAROCHE Francis, LECLANCHE Christian, MARTIN Didier

CDc Ile d'Oléron : MM. LEPIE Bernard, POUPIN Didier, RODRIGUES Jean-Jacques

Collège Ile d'Oléron : MM. LEPIE Bernard, PATTEDOIE Daniel, ROBILLARD Patrice, THIBAUDEAU Lucien

POUVOIRS

M. DRAPRON Bruno a donné pouvoir à M. EHLINGER François
M. MARCHAIS Jean-Luc a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice
Mme TOUSSAINT Charlotte a donné pouvoir à M. GRELLIER Francis
M. ROBLIN Didier a donné pouvoir à M. MAIGNE Marc
M. LECLANCHE Christian a donné pouvoir à M. PERRIER Maurice

Le Président rappelle que la Ville de Saintes, est adhérente à Eau 17 depuis le 1^{er} janvier 2020.

Au regard des différences tarifaires entre Eau 17 et la Ville de Saintes, il a été convenu d'un lissage des tarifs.

Le Président ajoute que l'exploitation du service d'eau potable de la Ville de Saintes est assurée par la société AGUR dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de type régie intéressée. Il appartient donc à l'autorité organisatrice du service de voter les tarifs des services publics de l'eau potable (part autorité organisatrice du service et part régisseur), d'encaisser la recette correspondante et de rémunérer le régisseur selon les termes du contrat.

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD15-DE
Regu le 18/12/2020

Le Président propose pour 2021 les tarifs suivants pour les usagers du service d'eau potable de la ville de Saintes :

Pour la part fixe (colonne redevance 2021) :

Compteur	Tarifs 2020	Propositions 2021		
		Exploitant	EAU17	Redevance 2021
15 mm	24,63 €	20,92	7,72	28,64 €
20 mm	26,22 €	20,92	10,77	31,69 €
30 mm	28,68 €	20,92	15,38	36,30 €
40 mm	32,77 €	20,92	23,07	43,99 €
50 mm	36,85 €	20,92	30,77	51,69 €
60 mm	45,03 €	20,92	46,15	67,07 €
80 mm	56,48 €	20,92	67,69	88,61 €
100 mm	69,59 €	20,92	92,36	113,28 €
150 mm	94,09 €	20,92	138,44	159,36 €

Pour la part variable (colonne redevance 2021) :

Part variable	Tarifs 2020	Propositions 2021			
		Exploitant	Intéressement à la performance	EAU17	Redevance 2021
Eau décarbonatée	1,126	0,3854	0,0471	0,6859	1,1184 €
Eau non décarbonatée	1,062	0,3198	0,0471	0,6859	1,0528 €

Le Président précise qu'outre les tarifs applicables aux abonnés du service d'eau potable de la ville de Saintes, les tarifs de réalisation d'un branchement neuf eau potable et autres travaux, services et prestations sont facturés selon le bordereau des prix en annexe n° 7 du contrat avec l'application du coefficient d'actualisation « k » du contrat de régie intéressée avec AGUR.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

1. de fixer les tarifs 2021 de la redevance du service d'eau potable de la Ville de Saintes comme indiqués dans les 2 tableaux ci-dessus ;

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

AR PREFECTURE

017-251701819-20201211-2012CSECD15-DE
Regu le 18/12/2020

2. de fixer les tarifs de réalisation d'un branchement neuf d'eau potable et autres travaux, services et prestations selon le bordereau de prix figurant en annexe n° 7 du contrat de régie intéressée avec application d'un coefficient « K » figurant au contrat.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
LE PRESIDENT,

Michel DOUBLET

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

ANNEXE III

DELIBERATIONS DU 10 DECEMBRE 2021 SUR LE MONTANT DE LA REDEVANCE AMORTISSEMENT EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022



Délibération du COMITE du 10 Décembre 2021

N° 21-12-06

Montant de la redevance d'amortissement EAU POTABLE pour l'exercice 2022

Nombre de membres

En exercice : 111 (180 voix)

Présents : 64 (102 voix)
dont 1 pouvoir (2 voix)

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre, les membres du Comité d'Eau 17 se sont réunis à 9 heures 00, en présentiel, à l'Atlantic Ciné à Saintes sous la présidence de Monsieur Michel DOUBLET, assisté de Monsieur Christophe SUEUR élu Secrétaire de Séance.

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 64 (102 voix)
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 25 Novembre 2021

Certifié exécutoire

Télétransmission au
Contrôle de Légalité n° :

017-211703061-20211210
2112 CSECO6 DE

Accusé de réception en
Préfecture reçu le : 16/12/21

Affichage : 16 DEC. 2021

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

CdA Royan Atlantique : Mme CANOVA Annick et MM. FERRE Pascal, FILOCHE Gérard, LAUMONIER Bernard, LYS Jacques, MARY Guy, MATET Nicolas, PEROCHAIN Yves

CdA de Saintes : Mme TOUSSAINT Charlotte et MM. BARUSSEAU Fabrice, DE MINIAC Joseph, EHLINGER François, GARRET Pascal, GRELLIER Francis

CdA Rochefort Océan : MM. AUTHIAT Eric, ROUYER Denis

CdC de la Haute Saintonge : Mme MATTIAZZO Lise et MM. BERTRAND Georges, BOTTON Jacky, CHARLASSIER Hervé, DUGUE Christian, JOURDAIN Serge, MAINDRON Bernard, MARCHAIS Jean-Michel, ROY Pierre-Noël

CdC Aunis Atlantique : MM. BOUHIER Gérard, FONTANAUD Alain

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : Mme RIVIERE Monique et MM. DOUBLET Michel, SCHNEIDER Alexandre, CHALMETTE Patrick

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : MM. GLENET Daniel, MAUREL Jean-Pierre, PUYON Alain et SOULISSE Philippe

CdC du Bassin de Marennes : M. SERVENT François

CdC Aunis Sud : MM. DESILLE Raymond, GABET Cédric, JOURDAIN Jean-Michel, LALOYEAUX Joël, ROUSSEAU Jean-Yves

Collège Aunis Sud : MM. APIOU-GOUSSAU Pascal, DESILLE Raymond, JOURDAIN Jean-Michel, PARONNEAU Jean-Pierre

CdC Ile d'Oléron : MM. BRUNET Elysée, GAILLOT Bruno, SUEUR Christophe

Collège Ile d'Oléron : MM. GAILLOT Bruno, SUEUR Christophe

CdC Vals de Saintonge : MM. AUBIN Jean-Noël, BERNET Serge, FOUCHER Alain, GOURSAUD Bernard, MARTIN Didier, PELLETIER Michel, PERRIER Maurice, PERTUS Christian

Collège Vals de Saintonge : MM. BILLAUD Alain, CORMIER Michel, GOURSAUD Bernard, LANCEREAU Christian, MARTIN Didier, PERRIER Maurice

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CdA Royan Atlantique : Mmes ADOLPHE Mariette, BOULON Joëlle, PUGENS Véronique et MM. BANETTE Pascal, BARRAUD Vincent, FRADIN Daniel, GUISE Bruno, MARENGO Patrick, MARTIN Olivier

CdA de Saintes : MM. CHASSERIEAU Philippe, DRAPRON Bruno, MARCHAIS Jean-Luc, MOULINEAU Ludovic, RAGONNEAUD Jacki

CdA Rochefort Océan : MM. BESSAGUET Bruno, BURNET Alain, COCHE-DEQUEANT Olivier, GILARDEAU Jean-Marie, MAUGAN Claude

CdC de la Haute Saintonge : Mme BLANC Jeanne et MM. AMAT Pierre, BELOT Claude, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Patrick, MICHEAU Jackie

CdC Aunis Atlantique : MM. BESSON Bernard, BOISSEAU Jérémy, NEAU Philippe

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : M. LEREAU Michel

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M. CHATELIER Jean-Michel

CdC Ile de Ré : Mmes PETINIAUD-GROS, VERGNON Gisèle et MM. RAYTON Patrick, ZELIE Roger

CdC du Bassin de Marennes : MM. DELAGE Stéphane, MANCEAU Jean-Pierre, MOINET Philippe

CdC Aunis Sud : M. PILLAUD Thierry

Collège Aunis Sud : MM. CADOT Matthieu, ELI Michel, ROBLIN Benoît

CdC Ile d'Oléron : M. RODRIGUES Jean-Jacques

Collège Ile d'Oléron : MM. PATTEDOIE Daniel, ROBILLARD Patrice

CdC Vals de Saintonge : MM. ANDRE Michel, DANIAUD Georges, ESCLOUPIER René, GODINEAU Jean-Claude, PINEAU Maurice

Collège Vals de Saintonge : Mme LANOS-HIRT Françoise et MM. GODINEAU Jean-Claude, LAROCHE Francis, LEAUD Jean-Luc, LECLANCHE Christian, MAZAUD Clément, THIROUX Michel

POUVOIRS

M. MARCHAIS Jean-Luc a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice (CdA de Saintes)

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement présenté au cours du Comité Syndical du 4 Novembre 2021 consacré au Débat d'Orientation Budgétaire, le Président a proposé :

- ⇒ de maintenir le tarif 2021 en 2022 pour la part fixe de l'ensemble des catégories d'usagers ;
- ⇒ de maintenir le tarif 2021 en 2022 pour la part proportionnelle de l'ensemble des catégories d'usagers.

Le Président propose donc de retenir les tarifs suivants pour l'exercice 2022 :

Partie fixe

Diamètre du compteur	Tarifs 2022
15 mm	25,67
20 mm	35,77
30 mm	51,11
40 mm	76,66
50 mm	102,21
60 mm	153,32
80 mm	224,87
100 mm	306,64
150 mm	459,95

Partie proportionnelle

Catégorie	Tarifs 2022
Domestique (habitat individuel et collectif)	0 ,610
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels	
Hébergement saisonnier (campings, HLL, parcs résidentiels de loisirs,...)	
Etablissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire)	

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1. fixe les tarifs 2022 de la redevance d'amortissement eau potable comme indiqués dans les 2 tableaux ci-dessus ;
2. précise que ces tarifs ne s'appliqueront pas aux usagers du service d'eau potable de la Ville de Saintes lesquels font l'objet d'une délibération spécifique.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

LE PRÉSIDENT,

Michel DOUBLET

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022



Délibération du COMITE du 10 Décembre 2021

N° 21-12-11

Valeurs du coefficient de réduction de la redevance EAU POTABLE pour 2022

Nombre de membres

En exercice : 111 (180 voix)

Présents : 64 (102 voix)
dont 1 pouvoir (2 voix)

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 64 (102 voix)
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre, les membres du Comité d'Eau 17 se sont réunis à 9 heures 00, en présentiel, à l'Atlantic Ciné à Saintes sous la présidence de Monsieur Michel DOUBLET, assisté de Monsieur Christophe SUEUR élu Secrétaire de Séance.

Date de convocation : 25 Novembre 2021

Certifié exécutoire

Télétransmission au
Contrôle de Légalité n° :
017-251701819-20211210
2112 CSECM-DE
Accusé de réception en
Préfecture reçu le : 16/12/21

Affichage : 16 DEC. 2021



ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

CdA Royan Atlantique : Mme CANOVA Annick et MM. FERRE Pascal, FILOCHE Gérard, LAUMONIER Bernard, LYS Jacques, MARY Guy, MATET Nicolas, PEROCHAIN Yves

CdA de Saintes : Mme TOUSSAINT Charlotte et MM. BARUSSEAU Fabrice, DE MINIAK Joseph, EHLINGER François, GARRET Pascal, GRELLIER Francis

CdA Rochefort Océan : MM. AUTHIAT Eric, ROUYER Denis

CdC de la Haute Saintonge : Mme MATTIAZZO Lise et MM. BERTRAND Georges, BOTTON Jacky, CHARLASSIER Hervé, DUGUE Christian, JOURDAIN Serge, MAINDRON Bernard, MARCHAIS Jean-Michel, ROY Pierre-Noël

CdC Aunis Atlantique : MM. BOUHIER Gérard, FONTANAUD Alain

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : Mme RIVIERE Monique et MM. DOUBLET Michel, SCHNEIDER Alexandre, CHALMETTE Patrick

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : MM. GLENET Daniel, MAUREL Jean-Pierre, PUYON Alain et SOULISSE Philippe

CdC du Bassin de Marennes : M. SERVENT François

CdC Aunis Sud : MM. DESILLE Raymond, GABET Cédric, JOURDAIN Jean-Michel, LALOYAUX Joël, ROUSSEAU Jean-Yves

Collège Aunis Sud : MM. APIOU-GOUSSAU Pascal, DESILLE Raymond, JOURDAIN Jean-Michel, PARONNEAU Jean-Pierre

CdC Ile d'Oléron : MM. BRUNET Elysée, GAILLOT Bruno, SUEUR Christophe

Collège Ile d'Oléron : MM. GAILLOT Bruno, SUEUR Christophe

CdC Vals de Saintonge : MM. AUBIN Jean-Noël, BERNET Serge, FOUCHER Alain, GOURSAUD Bernard, MARTIN Didier, PELLETIER Michel, PERRIER Maurice, PERTUS Christian

Collège Vals de Saintonge : MM. BILLAUD Alain, CORMIER Michel, GOURSAUD Bernard, LANCEREAU Christian, MARTIN Didier, PERRIER Maurice

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CdA Royan Atlantique : Mmes ADOLPHE Mariette, BOULON Joëlle, PUGENS Véronique et MM. BANETTE Pascal, BARRAUD Vincent, FRADIN Daniel, GUISE Bruno, MARENGO Patrick, MARTIN Olivier

CdA de Saintes : MM. CHASSERIEAU Philippe, DRAPRON Bruno, MARCHAIS Jean-Luc, MOULINEAU Ludovic, RAGONNEAUD Jacki

CdA Rochefort Océan : MM. BESSAGUET Bruno, BURNET Alain, COCHE-DEQUEANT Olivier, GILARDEAU Jean-Marie, MAUGAN Claude

CdC de la Haute Saintonge : Mme BLANC Jeanne et MM. AMAT Pierre, BELOT Claude, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Patrick, MICHEAU Jackie

CdC Aunis Atlantique : MM. BESSON Bernard, BOISSEAU Jérémy, NEAU Philippe

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : M. LEREAU Michel

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M, CHATELIER Jean-Michel

CdC Ile de Ré : Mmes PETINIAUD-GROS, VERGNON Gisèle et MM. RAYTON Patrick, ZELIE Roger

CdC du Bassin de Marennes : MM. DELAGE Stéphane, MANCEAU Jean-Pierre, MOINET Philippe

CdC Aunis Sud : M. PILLAUD Thierry

Collège Aunis Sud : MM. CADOT Matthieu, ELI Michel, ROBLIN Benoît

CdC Ile d'Oléron : M. RODRIGUES Jean-Jacques

Collège Ile d'Oléron : MM. PATTEDOIE Daniel, ROBILLARD Patrice

CdC Vals de Saintonge : MM. ANDRE Michel, DANIAUD Georges, ESCLOUPIER René, GODINEAU Jean-Claude, PINEAU Maurice

Collège Vals de Saintonge : Mme LANOS-HIRT Françoise et MM. GODINEAU Jean-Claude, LAROCHE Francis, LEAUD Jean-Luc, LECLANCHE Christian, MAZAUD Clément, THIROUX Michel

POUVOIRS

M. MARCHAIS Jean-Luc a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice (CdA de Saintes)

Le Président rappelle les coefficients-réducteurs sont calculés et votés chaque année par le Comité Syndical.

Le Président présente le tableau où figurent les nouveaux coefficients de réduction de la redevance eau potable pour 4 collectivités.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1. fixe les valeurs du coefficient réducteur de la redevance pour l'année 2022 selon le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,
LE PRÉSIDENT,

Michel DOUBLET



COEFFICIENTS REDUCTEURS

Année 2022

EAU POTABLE

Collectivité	Coefficients 2022
Commune du GUE D'ALLERE	0,93
Commune de ST GEORGES DU BOIS	1
Commune de ROYAN	0,9180
Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (hors Royan)	0,9344

Libellé	Proposition 2022
Montant de conversion du mètre linéaire de travaux	70

Vu pour être annexé à la délibération du Comité Syndical du 10 Décembre 2021

LE PRESIDENT,
Michel DOUBLET

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022



Délibération du COMITE du 10 Décembre 2021

N° 21-12-12

Tarif 2022 Eau Potable Ville de SAINTES

Nombre de membres

En exercice : 111 (180 voix)

Présents : 64 (102 voix)
dont 1 pouvoir (2 voix)

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre, les membres du Comité d'Eau 17 se sont réunis à 9 heures 00, en présentiel, à l'Atlantic Ciné à Saintes sous la présidence de Monsieur Michel DOUBLET, assisté de Monsieur Christophe SUEUR élu Secrétaire de Séance.

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 64 (102 voix)
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 25 Novembre 2021

Certifié exécutoire

Télétransmission au
Contrôle de Légalité n° :
017-251761819-20211210
2112 CS EC 12 -DE
Accusé de réception en
Préfecture reçu le : 16/12/21

Affichage : 16 DEC. 2021

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

CdA Royan Atlantique : Mme CANOVA Annick et MM. FERRE Pascal, FILOCHE Gérard, LAUMONIER Bernard, LYS Jacques, MARY Guy, MATET Nicolas, PEROCHAIN Yves

CdA de Saintes : Mme TOUSSAINT Charlotte et MM. BARUSSEAU Fabrice, DE MINIAC Joseph, EHLINGER François, GARRET Pascal, GRELLIER Francis

CdA Rochefort Océan : MM. AUTHIAT Eric, ROUYER Denis

CdC de la Haute Saintonge : Mme MATTIAZZO Lise et MM. BERTRAND Georges, BOTTON Jacky, CHARLASSIER Hervé, DUGUE Christian, JOURDAIN Serge, MAINDRON Bernard, MARCHAIS Jean-Michel, ROY Pierre-Noël

CdC Aunis Atlantique : MM. BOUHIER Gérard, FONTANAUD Alain

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : Mme RIVIERE Monique et MM. DOUBLET Michel, SCHNEIDER Alexandre, CHALMETTE Patrick

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : MM. GLENET Daniel, MAUREL Jean-Pierre, PUYON Alain et SOULISSE Philippe

CdC du Bassin de Marennes : M. SERVENT François

CdC Aunis Sud : MM. DESILLE Raymond, GABET Cédric, JOURDAIN Jean-Michel, LALOYAUX Joël, ROUSSEAU Jean-Yves

Collège Aunis Sud : MM. APIOU-GOUSSAU Pascal, DESILLE Raymond, JOURDAIN Jean-Michel, PARONNEAU Jean-Pierre

CdC Ile d'Oléron : MM. BRUNET Elysée, GAILLOT Bruno, SUEUR Christophe

Collège Ile d'Oléron : MM. GAILLOT Bruno, SUEUR Christophe

CdC Vals de Saintonge : MM. AUBIN Jean-Noël, BERNET Serge, FOUCHER Alain, GOURSAUD Bernard, MARTIN Didier, PELLETIER Michel, PERRIER Maurice, PERTUS Christian

Collège Vals de Saintonge : MM. BILLAUD Alain, CORMIER Michel, GOURSAUD Bernard, LANCEREAU Christian, MARTIN Didier, PERRIER Maurice

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CdA Royan Atlantique : Mmes ADOLPHE Mariette, BOULON Joëlle, PUGENS Véronique et MM. BANETTE Pascal, BARRAUD Vincent, FRADIN Daniel, GUISE Bruno, MARENGO Patrick, MARTIN Olivier

CdA de Saintes : MM. CHASSERIEAU Philippe, DRAPRON Bruno, MARCHAIS Jean-Luc, MOULINEAU Ludovic, RAGONNEAUD Jacki

CdA Rochefort Océan : MM. BESSAGUET Bruno, BURNET Alain, COCHE-DEQUEANT Olivier, GILARDEAU Jean-Marie, MAUGAN Claude

CdC de la Haute Saintonge : Mme BLANC Jeanne et MM. AMAT Pierre, BELOT Claude, FAURE Bruno, GIRAudeau Patrick, MICHEAU Jackie

CdC Aunis Atlantique : MM. BESSON Bernard, BOISSEAU Jérémy, NEAU Philippe

CdC Charente-Arnoult/Cœur de Saintonge : M. LEREAU Michel

CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M, CHATELIER Jean-Michel

CdC Ile de Ré : Mmes PETINIAUD-GROS, VERGNON Gisèle et MM. RAYTON Patrick, ZELIE Roger

CdC du Bassin de Marennes : MM. DELAGE Stéphane, MANCEAU Jean-Pierre, MOINET Philippe

CdC Aunis Sud : M. PILLAUD Thierry

Collège Aunis Sud : MM. CADOT Matthieu, ELI Michel, ROBLIN Benoît

CdC Ile d'Oléron : M. RODRIGUES Jean-Jacques

Collège Ile d'Oléron : MM. PATTEDOIE Daniel, ROBILLARD Patrice

CdC Vals de Saintonge : MM. ANDRE Michel, DANIAUD Georges, ESCLOUPIER René, GODINEAU Jean-Claude, PINEAU Maurice

Collège Vals de Saintonge : Mme LANOS-HIRT Françoise et MM. GODINEAU Jean-Claude, LAROCHE Francis, LEAUD Jean-Luc, LECLANCHE Christian, MAZAUD Clément, THIROUX Michel

POUVOIRS

M. MARCHAIS Jean-Luc a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice (CdA de Saintes)

Le Président rappelle que la Ville de Saintes, est adhérente à Eau 17 depuis le 1^{er} janvier 2020. Au regard des différences tarifaires entre Eau 17 et la Ville de Saintes, il a été convenu d'un lissage des tarifs.

Le Président ajoute que l'exploitation du service d'eau potable de la Ville de Saintes est assurée par la société AGUR dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de type régie intéressée. Il appartient donc à l'autorité organisatrice du service de voter les tarifs des services publics de l'eau potable (part autorité organisatrice du service et part régisseur), d'encaisser la recette correspondante et de rémunérer le régisseur selon les termes du contrat.

Le Président propose pour 2022 les tarifs suivants pour les usagers du service d'eau potable de la ville de Saintes :

Pour la part fixe (colonne redevance 2022) :

Compteur	Tarifs 2021	Propositions 2022		
		Exploitant	EAU17	Redevance 2022
15 mm	28,64 €	21,90	11,31	33,21 €
20 mm	31,69 €	21,90	15,77	37,67 €
30 mm	36,30 €	21,90	22,54	44,44 €
40 mm	43,99 €	21,90	33,81	55,71 €
50 mm	51,69 €	21,90	45,07	66,97 €
60 mm	67,07 €	21,90	67,61	89,51 €
80 mm	88,61 €	21,90	99,17	121,07 €
100 mm	113,28 €	21,90	132,32	157,22 €
150 mm	159,36 €	21,90	202,84	224,74 €

Pour la part variable (colonne redevance 2022) :

Part variable	Tarifs 2021	Propositions 2022			
		Exploitant	Intéressement à la performance	EAU17	Redevance 2022
Eau décarbonatée	1,1184 €	0,4034	0,05	0,6707	1,1241 €
Eau non décarbonatée	1,0528 €	0,3349	0,05	0,6707	1,0556 €

Le Président précise qu'outre les tarifs applicables aux abonnés du service d'eau potable de la ville de Saintes, les tarifs de réalisation d'un branchement neuf eau potable et autres travaux, services et prestations sont facturés selon le bordereau des prix en annexe n° 7 du contrat avec l'application du coefficient d'actualisation « k » du contrat de régie intéressée avec AGUR.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

1. de fixer les tarifs 2022 de la redevance du service d'eau potable de la Ville de Saintes comme indiqués dans les 2 tableaux ci-dessus ;

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

2. de fixer les tarifs de réalisation d'un branchement neuf d'eau potable et autres travaux, services et prestations selon le bordereau de prix figurant en annexe n° 7 du contrat de régie intéressée avec application d'un coefficient « K » figurant au contrat.

Fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

LE PRESIDENT,

Michel DOUBLET



ANNEXE IV

FACTURES TYPES DE 120 M³ AVEC LES TARIFS APPLICABLES AUX 1^{ER} JANVIER 2021 ET 2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

**Factures d'eau potable de 120 m³ pour un abonné domestique
alimenté par un compteur de Dn 15 mm
Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021**

	Tarifs exploitation			Tarifs Eau 17			Redevances agence de l'eau			Facture 120 m ³ totale (Exploitation + Eau 17 + agence de l'eau)				
	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€ HT)	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€ HT)	Prélèvement (€ HT/m ³)	Pollution (€ HT/m ³)	€ HT	€ TTC	€ TTC / m ³ avec abonnement	€ TTC / m ³ sans abonnement		
OLERON NORD	23,70	0,2696	56	25,67	0,610	99	0,1265	0,330	209,70	221,24	1,84	1,41		
SAINTES				28,64	1,1184	163	0,0736	0,330	211,28	222,90	1,86	1,61		
PONS	10,35	0,5216	73	25,67	0,610	99	0,0504	0,330	217,46	229,42	1,91	1,60		
ROYAN	39,94	0,3577	83	25,67	0,520	88	0,0700	0,330	218,93	230,98	1,92	1,35		
LE CHAY CORME ECLUSE	31,75	0,4392	84	25,67	0,555	92	0,0690	0,330	224,60	236,96	1,97	1,47		
RESE (ST GEORGES DE DIDONNE, si compteur propriété abonné)	20,91	0,5610	88	25,67	0,555	92	0,0660	0,330	230,42	243,09	2,03	1,62		
RIVES DE LA SEUDRE (périmètre de la CARA)	35,94	0,4643	92	25,67	0,555	92	0,0683	0,330	231,72	244,46	2,04	1,50		
SALJON	30,68	0,5114	92	25,67	0,555	92	0,0767	0,330	233,12	245,94	2,05	1,55		
COURCON D'AUNIS	32,37	0,4714	89	25,67	0,610	99	0,0829	0,300	233,76	246,61	2,06	1,54		
MEDIS SEMUSSAC	35,92	0,4663	92	25,67	0,555	92	0,0854	0,330	233,99	246,86	2,06	1,52		
CHEMAC	36,97	0,4695	93	25,67	0,555	92	0,0798	0,330	234,76	247,67	2,06	1,51		
RESE (GUE D'ALLERE)	30,18	0,5610	98	25,67	0,549	92	0,0860	0,300	235,37	248,32	2,07	1,58		
LA ROCHELLE NORD	29,46	0,5393	94	25,67	0,610	99	0,0552	0,300	235,67	248,63	2,07	1,59		
ST PALAIS SUR MER	36,33	0,5190	99	25,67	0,555	92	0,0495	0,330	236,42	249,42	2,08	1,53		
RIVES DE LA SEUDRE (pour MARENNES et BOURCEFRANC LE CHAPUS)	35,94	0,4643	92	25,67	0,610	99	0,0683	0,330	238,32	251,43	2,10	1,55		
RESE (ST ROMAIN SUR GIRONDE, FLOIRAC, SABLONCEAUX, ST ROMAIN DE BENET + ST GEORGES DE DIDONNE si compteur propriété Eau 17)	30,18	0,5610	98	25,67	0,555	92	0,0860	0,330	239,69	252,87	2,11	1,62		
VAUX SUR MER	38,67	0,4915	98	25,67	0,555	92	0,0961	0,330	241,05	254,31	2,12	1,55		
RESE (bassin Loire Bretagne)	30,18	0,5610	98	25,67	0,610	99	0,0860	0,300	242,69	256,04	2,13	1,64		
SAINTES EST	28,88	0,5631	96	25,67	0,610	99	0,0900	0,330	245,72	259,24	2,16	1,68		
RESE (bassin Adour Garonne)	30,18	0,5610	98	25,67	0,610	99	0,0860	0,330	246,29	259,84	2,17	1,67		
ROCHEFORT SUD	41,46	0,5379	106	25,67	0,610	99	0,0419	0,330	249,51	263,23	2,19	1,60		
COTEAUX DE GIRONDE	32,00	0,7000	116	25,67	0,610	99	0,0598	0,330	261,65	276,04	2,30	1,79		
ST GEORGES DU BOIS	36,58	0,7923	132	25,67	0,592	97	0,0635	0,300	271,99	286,95	2,39	1,84		
ST MARTIN DE RE	45,51	0,7232	132	25,67	0,610	99	0,0535	0,300	273,58	288,63	2,41	1,78		
ESTUAIRES	47,01	0,6814	129	25,67	0,610	99	0,0639	0,300	274,92	290,04	2,42	1,78		
ILE DE RE NORD	50,47	0,6797	132	25,67	0,610	99	0,0677	0,300	275,03	290,15	2,42	1,75		
SURGERES	36,58	0,7923	132	25,67	0,610	99	0,0635	0,330	277,75	293,02	2,44	1,89		

Factures d'eau potable de 120 m³ pour un abonné domestique
alimenté par un compteur de Dn 15 mm
Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022

	Tarifs exploitation			Tarifs Eau 17			Redevances agence de l'eau			Facture 120 m ³ totale (Exploitation + Eau 17 + agence de l'eau)			
	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€ HT)	Part fixe (€ HT/an)	Part variable (€ HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€ HT)	Prélèvement (€ HT/m ³)	Pollution (€ HT/m ³)	€ HT	€ TTC	€ TTC / m ³ avec abonnement	€ TTC / m ³ sans abonnement	
OLERON NORD	24,46	0,2783	58	25,67	0,610	99	0,1050	0,330	208,93	220,42	1,84	1,40	
SAINTE				33,21	1,1241	168	0,0856	0,330	217,97	229,96	1,92	1,62	
PONS	10,70	0,5389	75	25,67	0,610	99	0,0504	0,330	219,89	231,98	1,93	1,61	
LE CHAY CORME ECLUSE	32,74	0,4529	87	25,67	0,570	94	0,1007	0,330	232,84	245,65	2,05	1,53	
ROYAN	35,00	0,4721	92	25,67	0,360	93	0,0900	0,330	233,72	246,58	2,05	1,52	
CARA (périmètre Royan / Saujon hors Royan)	35,00	0,4721	92	25,67	0,570	94	0,0900	0,330	234,92	247,84	2,07	1,53	
COURCON D'AUNIS	33,45	0,4872	92	25,67	0,610	99	0,0829	0,300	236,73	249,75	2,08	1,56	
RESE (GUE D'ALLERE)	30,18	0,5610	98	25,67	0,567	94	0,0860	0,300	237,53	250,59	2,09	1,60	
LA ROCHELLE NORD	30,97	0,5500	97	25,67	0,610	99	0,0652	0,300	238,46	251,58	2,10	1,60	
RIVES DE LA SEUDRE (périmètre de la CARA)	36,96	0,4736	94	25,67	0,570	94	0,1080	0,330	240,42	253,64	2,11	1,56	
RESE (ST ROMAIN SUR GIRONDE, FLOIRAC)	30,18	0,5610	98	25,67	0,570	94	0,0860	0,330	241,49	254,77	2,12	1,63	
RESE (bassin Loire Bretagne) RIVES DE LA SEUDRE (pour MARENNES et BOURCEFRANC LE CHAPUIS)	30,18	0,5610	98	25,67	0,610	99	0,0860	0,300	242,69	256,04	2,13	1,64	
36,96	0,4736	94	25,67	0,610	99	0,1080	0,330	245,22	258,71	2,16	1,61		
CHENAC	38,93	0,4944	98	25,67	0,570	94	0,1109	0,330	245,24	258,72	2,16	1,59	
RESE (bassin Adour Garonne)	30,18	0,5610	98	25,67	0,610	99	0,0860	0,330	246,29	259,84	2,17	1,67	
SAINTE EST	30,43	0,5933	102	25,67	0,610	99	0,0900	0,330	250,90	264,70	2,21	1,71	
COTEAUX DE GIRONDE	33,25	0,7273	121	25,67	0,610	99	0,0598	0,330	266,17	280,81	2,34	1,82	
ST MARTIN DE RE	46,10	0,7324	134	25,67	0,610	99	0,0535	0,300	275,28	290,42	2,42	1,79	
ILE DE RE NORD	51,92	0,6993	136	25,67	0,610	98	0,0587	0,300	277,75	293,03	2,44	1,76	
ST GEORGES DU BOIS	37,77	0,8180	136	25,67	0,610	99	0,0635	0,300	278,42	293,73	2,45	1,89	
SURGERES	37,77	0,8180	136	25,67	0,610	99	0,0635	0,330	282,02	297,53	2,48	1,92	
ESTUAIRES	49,81	0,6980	134	25,67	0,610	99	0,1038	0,330	284,50	300,14	2,50	1,84	

ANNEXE V

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE- BRETAGNE

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau

vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

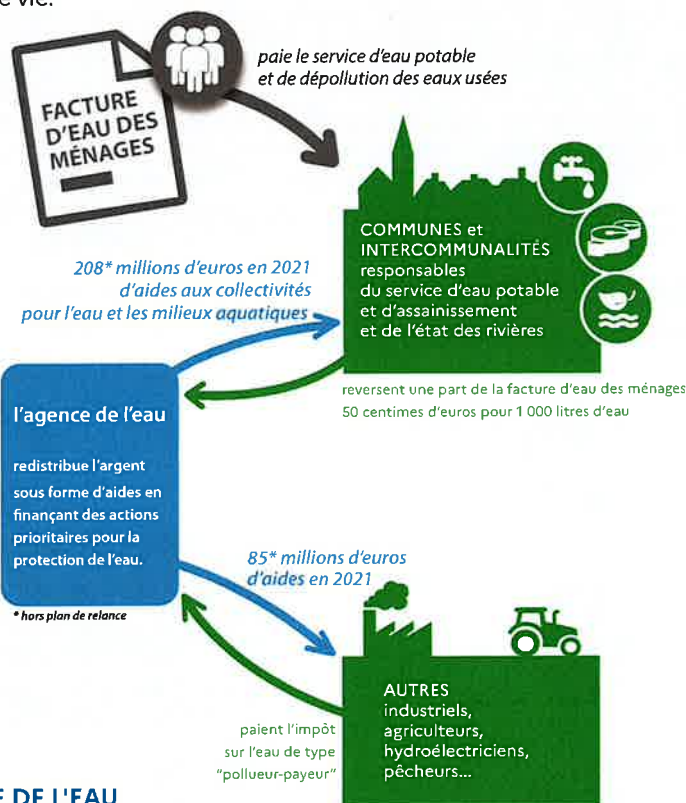
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

MISE EN LIGNE LE 19/10/2022

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,67 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,98 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



64,04 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



11,94 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021



0,56 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



2,60 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,09 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,93 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



9,19 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



5,22 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



36,99 €
aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



13,91 €
pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021



2,14 €
aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



9,98 €
pour la gestion quantitative et les économies d'eau



24,49 €
principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



7,26 €
pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES **MISE EN LIGNE LE 19-10-2022** PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

MISE EN JARNE LE 19-10-2022

Il concerne 335 communautés de communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

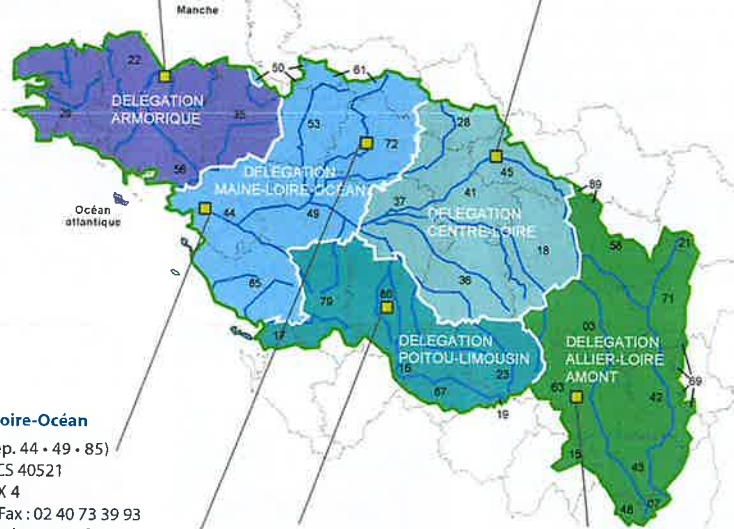
→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mio-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mio-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

LES
AGENCES
DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr



Réalisation : AELB-DIC • mars 2022 • Imprimé sur papier PEFC™
Crédits : photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert

ANNEXE VI

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR- GARONNE

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

EAU
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau

vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISPEA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2022

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

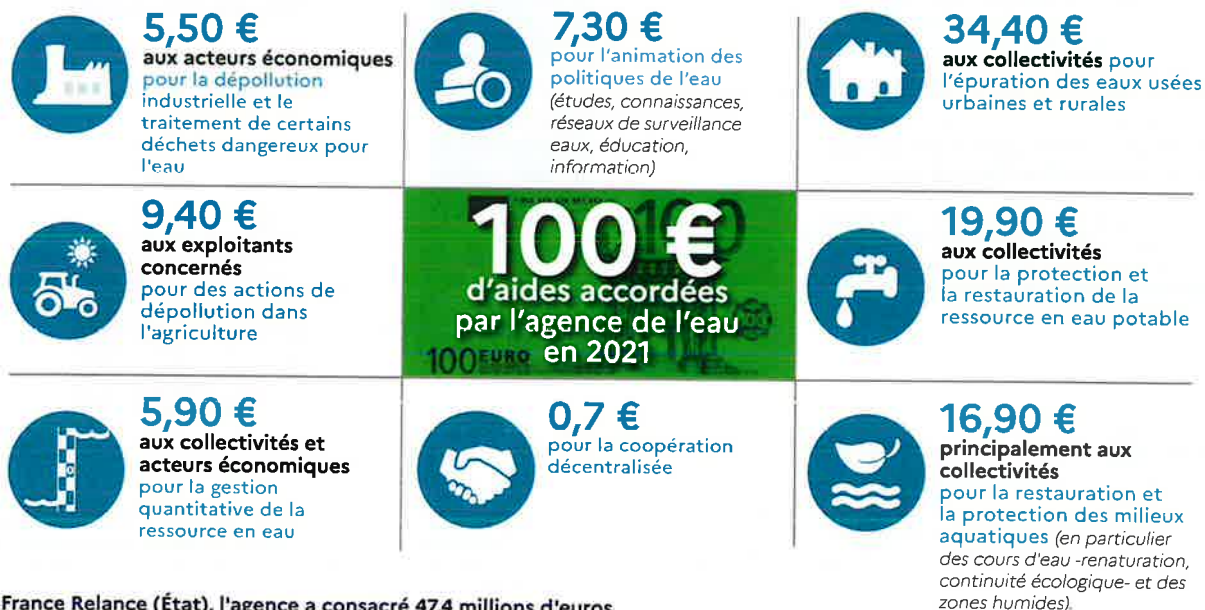


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

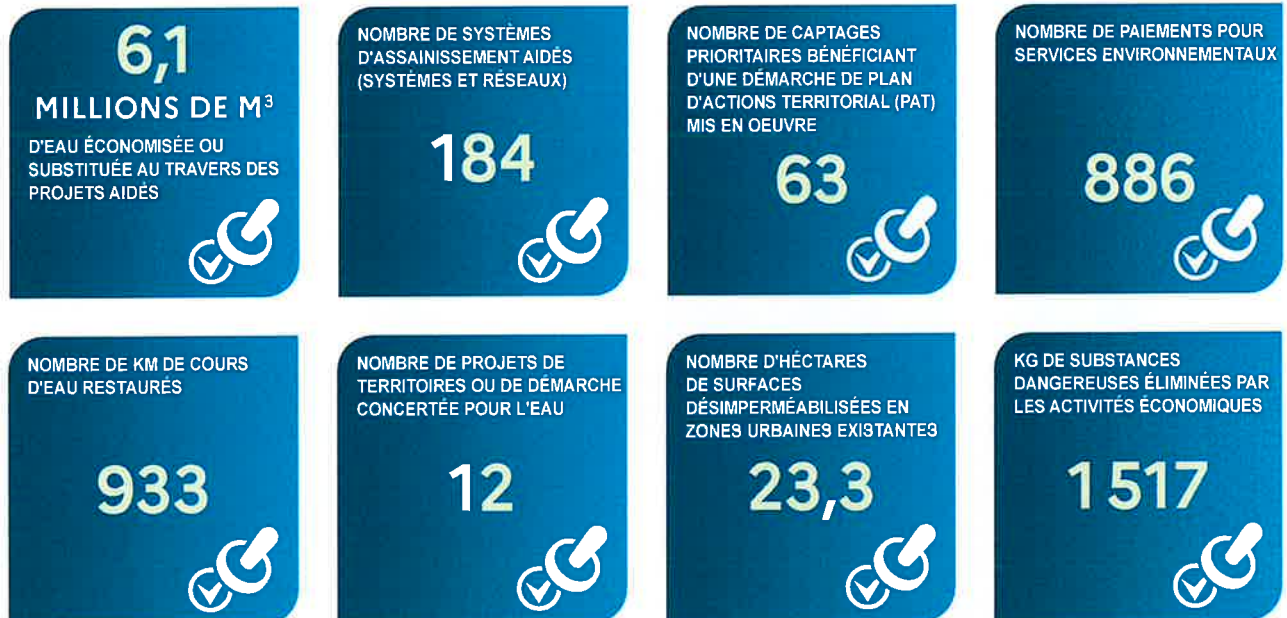


Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES **MISE EN LIGNE LE 19-10-2022** PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

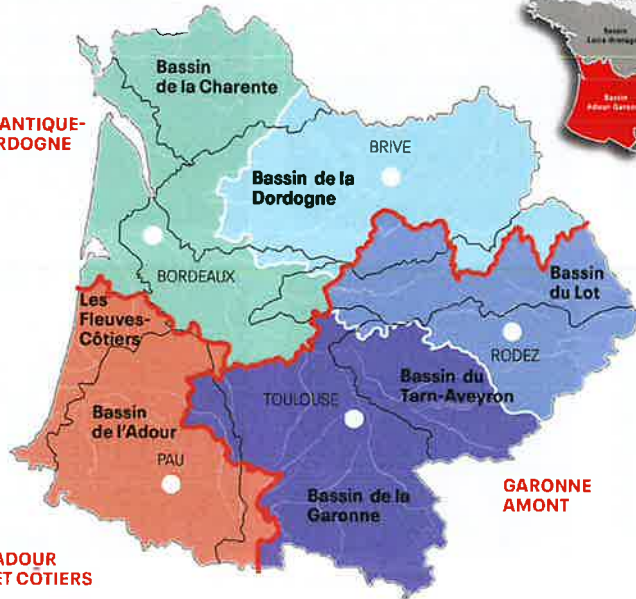
Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

ATLANTIQUE-DORDOGNE



ADOUR ET CÔTIERS

GARONNE AMONT

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr



Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

ANNEXE VII

GLOSSAIRE SUR L'EAU

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

ANNEXE VII – GLOSSAIRE SUR L'EAU

Agence Française pour la Biodiversité (AFB) : Voir définition de SISPEA décrite ci-dessous.

Annuité de la dette : Elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section de fonctionnement et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16 hors gestion active de la dette) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids de la charge de la dette à long et moyen terme pour les collectivités. (Source : Site internet www.collectivites-locales.gouv.fr ; *Les finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2010 ; Définitions des grandeurs comptables à partir de la nomenclature M14*).

ANSES : L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a été créée le 1er juillet 2010. L'Anses est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation.

L'Anses assure des missions de veille, d'expertise, de recherche et de référence sur un large champ couvrant la santé humaine, la santé et le bien-être animal ainsi que la santé végétale. Elle offre une lecture transversale des questions sanitaires en évaluant les risques et les bénéfices sanitaires, souvent au prisme des sciences humaines et sociales. Ses missions de veille, de vigilance et de surveillance permettent de nourrir l'évaluation des risques. L'Agence évalue ainsi l'ensemble des risques (chimiques, biologiques, physiques...) auxquels un individu peut être exposé, volontairement ou non, à tous les âges et moments de sa vie, qu'il s'agisse d'expositions au travail, pendant ses transports, ses loisirs, ou via son alimentation. (Source : site internet de l'Anses : <https://www.anses.fr/fr>).

L'Anses a publié le 30 janvier 2019, un avis relatif à l'évaluation de la pertinence des métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine, disponible à partir du lien suivant : <https://www.anses.fr/fr/content/avis-et-rapports-de-lanses-sur-saisine>.

ASTEE : Association française des professionnels de l'eau et des déchets. L'Astee repose sur un réseau à la fois territorial (régional, national, international) et « métiers » (commissions techniques). Elle contribue à enrichir la connaissance et favorise le porté à connaissance des projets exemplaires ou d'intérêt pour l'amélioration des services publics locaux de l'environnement (grand cycle de l'eau et déchets), ainsi que de l'aménagement et la gestion durable des territoires urbains et ruraux, dans toutes leurs composantes « métiers », y compris le changement climatique, les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) ou les relations avec les usagers. (Source : Site internet <https://www.astee.org>).

L'ASTEE a publié un guide pour estimer les volumes autorisés non comptés, disponible à partir du lien suivant : http://www.services.eaufrance.fr/docs/variables/ASTEE_Estimation_volumes_non_comptés.pdf

Atrazine : L'Atrazine est un herbicide largement utilisé en France à partir de 1960. Son utilisation a été limitée en 1997 puis totalement interdite en septembre 2003. Une fois épandue, l'atrazine (A) entame des processus de dégradation de type physico-chimique et/ou biologique par les microorganismes du sol et de l'eau. Ces processus produisent essentiellement du déséthylatrazine (DEA), mais aussi du Déisopropylatrazine (DIA), du DéséthylDéisopropylatrazine (DEDIA) et de l'Hydroxyatrazine (HA).

Carbone organique total (COT) : Quantité totale de matière organique, exprimée en carbone (mg/L), contenue dans une solution.

Champ captant : Zone englobant un ensemble d'ouvrages de captages prélevant l'eau souterraine d'une même nappe (*Source : Site internet www.eaufrance.fr*).

Chlorure de vinyle monomère (CVM) : Produit chimique purement synthétique. Au niveau des réseaux de distribution d'eau potable, la présence de CVM peut provenir soit d'une contamination de la ressource en eau, soit d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC. En effet, la fabrication du PVC repose sur la polymérisation du CVM. Une étape de stripping permet de réduire la teneur en CVM résiduel à des concentrations inférieures à 1 ppm dans le PVC fabriqué. Cette étape a été progressivement introduite dans le process de fabrication. Les matériaux en PVC antérieurs à 1980 peuvent donc avoir potentiellement une teneur en CVM résiduel beaucoup plus élevée, et sont ainsi les seuls à pouvoir induire une migration de CVM dans l'eau (*Source : Instruction n°DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 du Ministère des affaires sociales et de la santé*).

La PRPDE est tenue de mettre en place un plan d'échantillonnage afin d'identifier le risque lié au CVM sur l'eau distribuée par des canalisations en PVC posées avant 1980. Sur les parties de réseau où ont été mesurés des dépassements de la limite de qualité pour le CVM des actions correctives doivent être mises en place (purge, maillage, tubage, remplacement de canalisation). Si aucune mesure correctrice ne peut être mise en place rapidement ou ne s'avère efficace, des mesures de restrictions d'usages (boisson et préparation des repas) avec information de la population concernée devront être prises (*Source : Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine*).

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Il exerce les attributions prévues par l'article L. 1416-1 du Code de la santé et est également chargé d'émettre un avis, dans les cas et selon les modalités prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et d'eaux minérales naturelles, de piscines et de baignades, de risques sanitaires liés à l'habitat et de lutte contre les moustiques.

Le Coderst, présidé par le préfet, est composé de six représentants des services de l'État ; d'un représentant de l'agence régionale de santé, de cinq représentants des collectivités territoriales ; de neuf personnes réparties à parts égales entre des représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission et des experts dans ces mêmes domaines ; de quatre personnalités qualifiées, dont au moins un médecin. Ils sont désignés, par arrêté préfectoral, pour une durée de trois ans renouvelable. (*Source : Site internet www.mayenne.gouv.fr*).

Demi-vie : Temps mis par une substance (médicament, noyau radioactif, ou autres) pour perdre la moitié de son activité pharmacologique, physiologique ou radioactive.

Dépenses d'équipement brut : Immobilisations incorporelles (compte 20), immobilisations corporelles (compte 21), travaux en cours (compte 23) et opérations pour compte de tiers (compte 45). (*Source : Site internet www.collectivites-locales.gouv.fr ; Les finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2010*).

Dose journalière admissible (DJA) : Quantité de substance chimique que peut intégrer un homme ou un animal, par jour, au cours de sa vie, sans aucun risque pour sa santé. Ces valeurs sont établies pour les additifs alimentaires et les résidus de pesticides dont la présence dans les aliments répond à des besoins techniques ou qui sont nécessaires pour la protection des plantes. La DJA est exprimée

en fonction du poids corporel en mg/kg ou en µg/kg de poids corporel (*Source : Site internet https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement*).

EPTB : Les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin ont vocation à faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique, la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que la préservation et la gestion des zones humides et contribuer à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) (*Source : Site internet www.gesteau.fr*).

L'EPTB Charente : L'Institution du fleuve Charente a été créée en 1977 à la suite de la sécheresse historique de 1976. Elle regroupe les Conseils départementaux de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne. Elle a pour mission de promouvoir la gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente en réalisant les études et les travaux permettant l'amélioration du régime hydraulique tant en crue qu'en étiage, le maintien ou la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, la valorisation touristique du fleuve et de ses affluents. (*Source : Site internet www.fleuve-charente.net*).

Encours de la dette : Emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre. (*Source : Site internet www.collectivites-locales.gouv.fr; Les finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2010*).

Ifrée : L'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement



Le partenariat fondateur de la structure réunit en 1996, le Conseil régional, l'Etat, les associations d'éducation à l'environnement et de la protection de la nature et des institutions publiques comme l'Ademe. Il vise à en faire une structure au service des acteurs de l'éducation à l'environnement afin de développer quantitativement ce domaine. (*Source : Site internet <https://www.ifree.asso.fr/institut-ifree/historique-institut-ifree>*)

Indicateur de performance : Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs de performance ont été définis. Il s'agit d'indicateurs permettant de suivre les différentes composantes du service et qui, pris dans leur ensemble, offrent une vision globale de ses performances. Il s'agit d'outils de pilotage facilitant l'inscription des services dans une démarche de progrès.

Pour les usagers, ils constituent des éléments d'explication du prix de l'eau.

Les indicateurs ont fait l'objet de définitions standardisées, élaborées par un groupe de travail associant des experts représentatifs des acteurs de la gestion des services d'eau : représentants des administrations publiques, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés. Ces indicateurs doivent être renseignés chaque année par l'ensemble des services au sein du rapport annuel sur le prix et la qualité des services. Ils constituent la base des informations collectées au sein de l'**Observatoire national des services d'eau et d'assainissement***.

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites. (*Source : site interne de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>*)

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : Cet indicateur, exprimé en pourcentage, traduit l'avancement des démarches administratives et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

La valeur de l'indicateur est fixée pour chaque ouvrage de production comme suit :

0 % Aucune action

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral

80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

L'indicateur global à l'échelle d'Eau 17 résulte des indices d'avancement individuels de tous les points de prélèvements pondérés avec les volumes produits par ces ressources.

(Source : <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P108.3>)

MAEC : Il s'agit de mesures permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France. (Source : Site internet www.agriculture.gouv.fr).

Métazachlore : Le métazachlore (MTZC) est un herbicide de la famille des chloroacétanilides. Il est autorisé sur le marché communautaire depuis le 1^{er} août 2009. Le métazachlore ESA (MTZC ESA), est un métabolite de l'herbicide. Les préparations contenant du métazachlore peuvent être utilisées pour désherber les cultures de PPAMC (plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires), choux, crucifères oléagineuses, porte graine et tournesol.

Métolachlore : Le métolachlore (MTC) est un pesticide organochloré, interdit en France depuis décembre 2003. Il est remplacé par un produit proche, le **S-métolachlore**, principalement utilisé pour le désherbage du maïs. La durée de demi-vie* du MTC dans les sols en milieu aérobie est de l'ordre de deux semaines avec formation de plusieurs métabolites majeurs, dont le MTC-ESA et le MTC-OXA qui apparaissent plus persistants dans les sols que le MTC. Le MTC, le MTC-ESA et le MTC-OXA sont des molécules très mobiles car très faiblement adsorbées dans les sols et présentent ainsi un fort potentiel de lixiviation vers les eaux souterraines. (Source : Avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, ANSES, du 2 janvier 2014).

Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : Voir définition de SISPEA décrite ci-dessous.

Pesticides : Le terme « pesticides » est utilisé pour désigner les molécules mères de pesticides (insecticides, herbicides, fongicides, nématocides, acaricides, algicides, rodenticides, produits antimoisissures, produits apparentés, notamment régulateurs de croissance) et leurs métabolites, sous-produits de dégradation et de réaction (Source : Instruction DGS/EA4 no 2010-424 du 9 décembre 2010 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour les pesticides).

Plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux potables (PGSSE) : Dans le cadre du Plan Régional de Santé Environnement de Nouvelle-Aquitaine (PRSE), l'ARS incite les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) à mettre en œuvre les Plans de Gestion et de Sécurité Sanitaire des Eaux potables. Cette démarche, relevant d'une stratégie

générale de prévention basée sur l'évaluation et la gestion des risques, couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du captage au consommateur, est le moyen le plus efficace pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. Le PGSSE est un dispositif innovant de sécurité sanitaire et de gestion préventive des risques sanitaires qui doit être dynamique et pratique en valorisant les démarches existantes (*Source : Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine*).

Programme EVA 17 : Le conseil départemental de la Charente-Maritime a initié un dispositif d'aide à la plantation d'arbres dans le cadre de la restauration des paysages ruraux : le Programme EVA 17 (Programme d'Entretien et de Valorisation de l'Arbre). En partenariat avec la Chambre d'agriculture, le programme accompagne les agriculteurs, les particuliers et les collectivités dans leurs projets de plantation en espace rural et dans la gestion du patrimoine arboré.

(*Source : Site internet du conseil départemental de la Charente-Maritime : <https://la.charente-maritime.fr/index.php/environnement-cadre-vie/preservation-lenvironnement/paysages-ruraux>*)

SAU : La superficie agricole utilisée est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...) (*Source : Site internet www.insee.fr*).

Sélénium : Le sélénium est l'élément chimique de numéro atomique 34, de symbole Se. Ce troisième élément du groupe VI A (groupe des chalcogènes) est un non-métal. La chimie du corps simple et de ses principaux composés présente une grande analogie avec celle du soufre, mais aussi avec celle du tellure. Le sélénium est un oligoélément et un bioélément, mais à très faible dose. Il est toxique à des concentrations à peine plus élevées que celles qui en font un oligoélément indispensable à la diète animale.

SISPEA : La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a confié à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (**Onema**) le soin de mettre en place un système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).

L'Agence française pour la biodiversité (**AFB**), créée par la loi de la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016, reprend la mission SISPEA.

Depuis 2009, ce système d'information des services publics d'eau et d'assainissement recense et diffuse, au niveau national, de nombreuses données sur l'organisation, la gestion, la tarification et la performance des services publics d'eau et d'assainissement.

Ces données sont à disposition des usagers et de tous les acteurs de l'eau qui souhaitent en prendre connaissance ou les exploiter à des fins d'études ou d'investigations plus poussées, via le site Internet www.services.eaufrance.fr.

Une des vocations de ce dispositif est de proposer aux usagers des clefs pour la compréhension de la tarification de leurs services, à partir de critères objectifs et partagés d'ordre économique, technique, social et environnemental. L'**Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement**, recensant ces données à travers SISPEA, constitue un outil de pilotage des services publics d'eau et d'assainissement et répond au souci de transparence partagé par les usagers, les services de l'État, les collectivités, les élus et le monde économique.

Il importe, pour que cet observatoire remplisse pleinement ce rôle, que le plus grand nombre de services publics y participe en renseignant le système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA). À cette fin, les DDT(M), la DRIEE et les DEAL jouent un rôle important d'animation territoriale auprès des collectivités et un rôle incontournable pour la publication des données.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, rend obligatoire la transmission au dispositif SISPEA des données relatives à l'eau et à l'assainissement, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus.

(Source : Note du 22 juin 2017 du Ministère de la transition écologique et solidaire, relative à l'animation de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).



UFC pour Unité Formant Colonie : Il s'agit de l'unité permettant de dénombrer les bactéries vivantes. Le principe du dénombrement des bactéries en milieu solide s'appuie sur le fait qu'un micro-organisme présent dans un prélèvement d'eau, mis en culture dans des conditions optimales, en milieu solide, s'y développe en formant une colonie. La méthode consiste à faire correspondre un micro-organisme à une UFC.

UNIMA : union des marais de la Charente Maritime, syndicat mixte ouvert intervenant pour le compte des collectivités et des groupements de communes dans l'aménagement, l'entretien et la restauration de marais, zones humides et dans l'aménagement de plans d'eau et de cours d'eau (Source : <http://www.unima.fr/>).

Unité de distribution (UDI) : Une unité de gestion est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage. Les bilans annuels de qualité réalisés par l'ARS sont établis par unité de distribution.

Unité de gestion et d'exploitation (UGE) : Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Valeur journalière maximale (ou V_{max}) : L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été saisie le 29 mai 2012 par la Direction générale de la santé (DGS) d'une demande d'avis relatif à la détermination de valeurs sanitaires maximales de pesticides ou métabolites de pesticides pour des molécules ayant fait l'objet d'au moins un dépassement de la limite de qualité lors du bilan de la qualité de l'eau au robinet du consommateur réalisé en 2010 par la DGS en lien avec les agences régionales de santé (ARS) ou présentant une concentration supérieure aux limites de détection analytiques sans dépassement de la limite de qualité et ayant fait l'objet de demandes spécifiques formulées en 2011 par les ARS.

Dans un avis du 22 avril 2013, l'Anses a défini la V_{max} de la DEDIA à 60 µg/L (Source : Avis du 22 avril 2013 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la détermination de valeurs sanitaires maximales de pesticides ou métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine).

L'annexe 3 de l'avis de l'ANSES du 30 janvier 2019, relatif à l'évaluation de la pertinence des métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine, rappelle les V_{max} établies sur les métabolites de pesticides, dont notamment :

Métabolite	V_{max}
Déséthyl-désisopropylatrazine (DEDIA)	60 µg/L
Métazachlore ESA (MTZC ESA)	240 µg/L
Métazachlore OXA (MTZC OXA)	240 µg/L
Métolachlore ESA (MTC ESA)	510 µg/L
Métolachlore OXA (MTC OXA)	510 µg/L

Ce document est disponible à partir du site internet :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/EAUX2015SA0252.pdf>

Zone de répartition des Eaux (ZRE) : Zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

Les ZRE sont définies par l'article R211-71 du code de l'environnement et sont fixées par le préfet coordonnateur de bassin. L'arrêté pris par les préfets de département concernés traduit la ZRE en une liste de communes. Cet arrêté est le texte réglementaire fondateur de la ZRE.

Dans une ZRE, les seuils d'autorisation et de déclaration des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Dans une ZRE, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m³/h sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration. (Source : Site internet www.data.gouv.fr).

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

ANNEXE VIII

DEFINITION DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

ANNEXE VIII – DEFINITION DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

SIGLE	DEFINITION
AC	Amiante ciment
AP	Arrêté préfectoral
AFB	Agence française pour la biodiversité
ANC	Assainissement non collectif
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ARS	Agence régionale de la santé
ASTEE	Association française des professionnels de l'eau et des déchets
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CCSPL	Commission consultative des services publics locaux
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
CSP	Code de la santé publique
CVM	Chlorure de vinyle monomère
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DEA	Déséthylatrazine (voir définition de l'Atrazine)
DEDIA	Déséthyl-déisopropylatrazine (voir définition de l'Atrazine)
DGS	Direction générale de la santé
DIA	Déisopropylatrazine (voir définition de l'Atrazine)
DSP	Délégation de service public
DUP	Déclaration d'utilité publique
EH	Equivalent habitant
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
FSL	Fonds solidarité logement
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
ICGP	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale
Ifrée	L'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement

SIGLE	DEFINITION
ILP	Indice linéaire des pertes en réseau d'eau potable
ILVNC	Indice linéaire des volumes non comptés
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MTZC	Métazachlore
MTC	Métolachlore
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
PEHD	Polyéthylène haute densité
PGSSE	Plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux
PLU	Plan local d'urbanisme
PPAMC	Plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires
PRPDE	Personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau
PRSE	Plan régional de santé environnement
PVC	Polychlorure de vinyle
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RPQS	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
SIG	Système d'information géographique
SISPEA	Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement
SIVOM	Syndicat à vocation multiple
SIVU	Syndicat à vocation unique
SPANC	Service public d'assainissement non collectif
TTC	Toutes taxes comprises
TTP	Station de traitement-production
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UDI	Unité de distribution
UFC	Unité formant colonie
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
UNIMA	Union des marais de la Charente Maritime
V_{max}	Valeur journalière maximale
ZRE	Zone de répartition des eaux
DJA	Dose journalière admissible

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

SIGLE	DEFINITION
COT	Carbone organique total

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

ANNEXE IX

EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DEPUIS 2015 COMPARAISON AVEC LES MOYENNES DE SISPEA*

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

**ANNEXE IX – EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DEPUIS 2015
COMPARAISON AVEC LES MOYENNES DE SISPEA***

Indicateur	Périmètre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Tendance Eau 17
D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis	Eau 17	504 589	508 297	510 725	512 502	513 445	543 301	453 562	
	SISPEA								

Retrait de la CDA de La Rochelle au 1er janvier 2021.

D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (en € TTC/m ³) ⁽¹⁾	Eau 17	2,11	2,12	2,12	2,13	2,17	2,17	2,17	=
	SISPEA	2,05	2,03	2,03	2,05	2,08	2,11		

Indicateur calculé pour un service exploité par la RESE, dans le bassin de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Consommation moyenne annuelle par abonné (en m ³ /abonné/an)	Eau 17	95	93	97	96	96	95	96	=
	SISPEA	156	154	152	154	153	151		

D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements, pour les nouveaux abonnés, défini par le service (en jours)	Eau 17	5	5	5	5	5	5	5	
	SISPEA								

Indicateur mentionné dans le règlement des services exploités par la RESE.

P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (en %)	Eau 17	99,8	99,6	99,9	99,8	99,96	99,92	99,8	=
	SISPEA	99,4	98,3	98,1	98,0	98,0	98,4		

P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (en %)	Eau 17	98,8	98,5	98,1	97,9	99,3	98,6	98,5	=
	SISPEA	98,7	98,2	98,2	97,7	97,7	97,7		

P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Eau 17	108	107	107	108	107	104	104	=
	SISPEA	94	96	96	100	100	101		

La baisse de l'indicateur est liée à la révision du mode de calcul, elle ne reflète pas une dégradation de la connaissance des réseaux.

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Indicateur	Périmètre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Tendance Eau 17
P104.3 - Rendement du réseau de distribution (en %)	Eau 17	79,0	78,6	81,9	81,7	83,4	80,6	82,8	
	SISPEA	79,6	79,9	79,8	79,9	80,4	80,1		
Rendement net du réseau de distribution moyenné sur trois années glissantes (en %)	Eau 17	78,4	79,0	79,8	80,7	82,3	81,9	82,3	
	SISPEA		79,8	79,8	79,9	80,0	80,1		
<i>Les indicateurs de performance sont suivis par Eau 17 avec des moyennes sur trois années glissantes. Cette méthode permet de lisser les écarts entre la période de consommation et les volumes mis en distribution.</i>									
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /jour/km)	Eau 17	2,1	2,1	1,8	1,8	1,6	2,0	1,9	
	SISPEA	3,8	3,6	3,6	3,5	3,6	3,6		
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /jour/km)	Eau 17	1,9	2,0	1,7	1,7	1,5	1,9	1,7	
	SISPEA	3,4	3,1	3,2	3,2	3,2	3,2		
Indice linéaire de pertes en réseau moyenné sur trois années glissantes (en m ³ /jour/km)	Eau 17	2,0	1,9	1,9	1,8	1,6	1,7	1,7	
	SISPEA		3,3	3,2	3,2	3,2	3,2		
<i>Les indicateurs de performance sont suivis par Eau 17 avec des moyennes sur trois années glissantes. Cette méthode permet de lisser les écarts entre la période de consommation et les volumes mis en distribution.</i>									
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %)	Eau 17	0,50	0,60	0,67	0,69	0,72	0,68	(3)	
	SISPEA	0,57	0,59	0,61	0,63	0,66	0,67		
<i>(3) : Le Taux moyen de renouvellement des réseaux 2017 - 2021 sera publié dans le RPQS de l'exercice 2022.</i>									
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (en %)	Eau 17	89,0	91,0	92,2	90,2	90,2	93,7	93,3	
	SISPEA	74,5	74,0	73,6	73,5	75,8	75,6		
P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en € HT/m ³)	Eau 17	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	
	SISPEA	0,004	0,005	0,005	0,005	0,006	0,005		

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Indicateur	Périmètre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Tendance Eau 17
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (en nombre pour 1 000 abonnés)	Eau 17	2,2	3,7	3,8	4,5	4,3	4,5	4,9	
	SISPEA	2,3	2,1	2,5	2,3	2,4	2,5		
P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	Eau 17	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	
	SISPEA								
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité calculée à partir du rapport entre l'encours de la dette au 31/12/N et l'excédent d'exploitation de l'année N (en années)	Eau 17	1,39	1,46	1,30	1,04	0,95	0,90	0,74	
	SISPEA	3,2	3,3	3,0	3,3	2,9	3,0		
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	Eau 17	0,98	2,00	1,60	1,82	1,65	2,18	2,11	
	SISPEA	1,10	1,70	1,74	1,83	1,93	2		
<i>Indicateur calculé à l'échelle de la RESE.</i>									
P155.1 - Taux de réclamations (en nombre pour 1 000 abonnés)	Eau 17	2,8	1,3	1,8	1,8	2,9	2,0	2,1	
	SISPEA	4,2	4,1	4,1	3,4	3,6	3,9		

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

ANNEXE X

FICHES DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS A L'ECHELLE DES COMMISSIONS TERRITORIALES, DES EPCI ET D'EAU 17

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

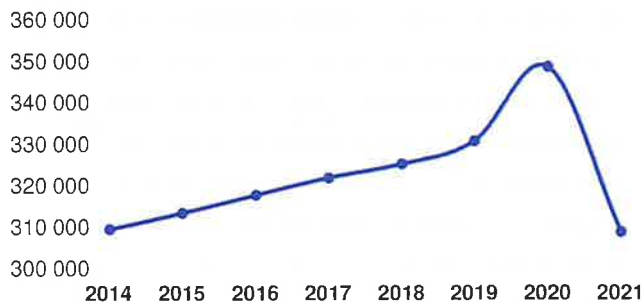
Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

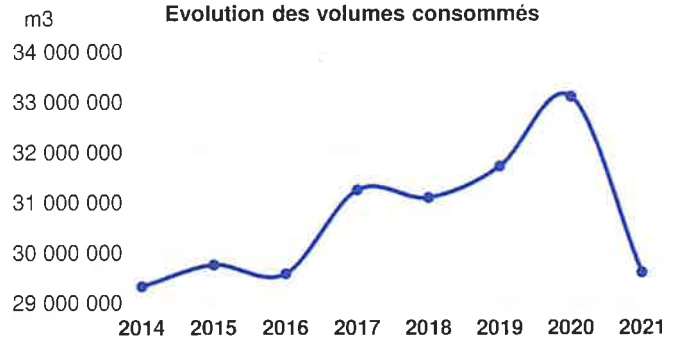
Périmètre : Eau 17

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	432	458	457	459	463	463	463	466
Habitants	453 562	543 301	513 445	512 502	510 725	508 297	504 589	
	-16,5%	5,8%	0,2%	0,3%	0,5%	0,7%		
Abonnés	308 608	348 537	330 666	325 098	321 849	317 648	313 327	309 392
	-11,5%	5,4%	1,7%	1,0%	1,3%	1,4%	1,3%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau)	26,2	27,6						
Volumes consommés (m³)	29 595 611	33 107 838	31 719 320	31 094 192	31 248 570	29 577 867	29 754 866	29 320 239
	-10,6%	4,4%	2,0%	-0,5%	5,6%	-0,6%	1,5%	
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	95,9	95,0	95,9	95,6	97,1	93,1	95,0	94,8
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	1 985	2 090		Ce suivi des dégravements concerne la redevance eau potable				
	-5,0%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	1 057 092	731 274						
	44,6%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	533	350						

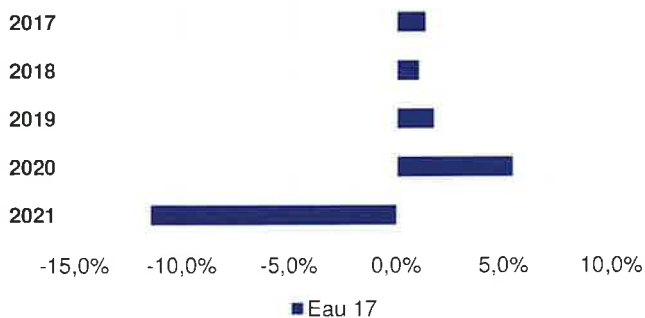
Evolution du nombre d'abonnés



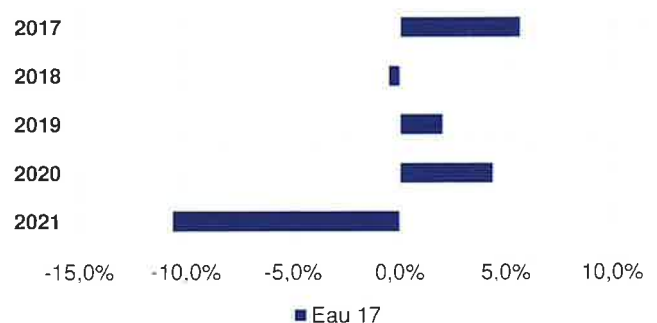
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés

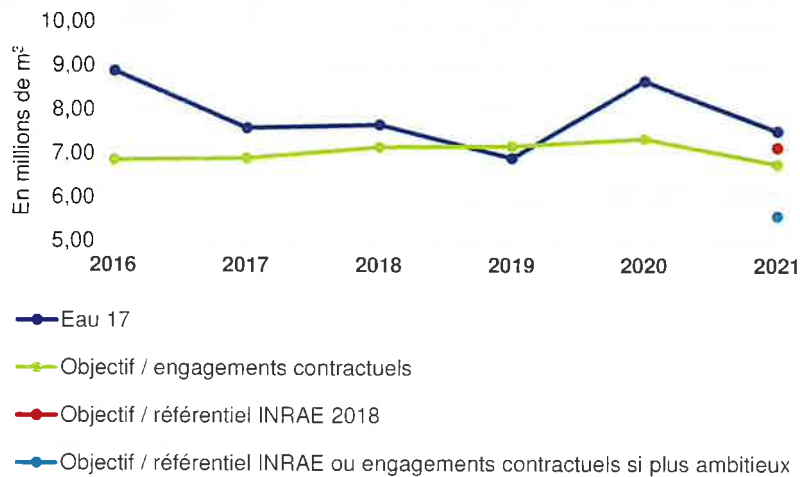


MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Performances hydrauliques des réseaux :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (millions de m³)	7,53	8,67	6,91	7,67	7,59	8,89
	-13,2%	25,5%	-9,9%	1,0%	-14,6%	
Volume perdu (millions de m³)	7,70	7,75	7,39	8,05		
Moyenne des 3 dernières ann	-0,6%	4,9%	-8,2%			
Objectif volume perdu selon le référentiel INRAE 2018	7,15					
Objectif volume perdu selon les engagements contractuels	6,77	7,36	7,18	7,16	6,90	6,86

Evolution des volumes perdus
à l'échelle d'Eau 17



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (km)	11 354	12 163	11 900	11 881	11 845	11 820	11 811	11 847	
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	104,1	104,4	106,8	107,6	106,8	106,8	108,0		
	-0,2%	-2,3%	-0,8%	0,8%	0,0%	-1,2%			

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	210 130	1 560 714	2 645 901	6 526 627	270 729	79 232	60 939	11 354 273
En % du linéaire total	2%	14%	23%	57%	2%	1%	1%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	168 754	1 141 358	1 633 289	1 751 849	14 390	39 877	38 022	4 787 538
En % du linéaire total	1%	10%	14%	15%	0%	0%	0%	

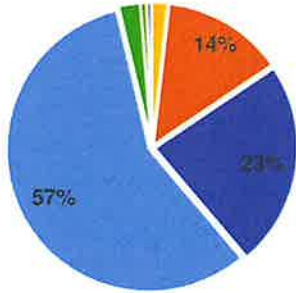
Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	1 600 176	2 592 573	2 527 543	887 910	958 644	1 026 814	1 155 439	605 173	11 354 273
En % du linéaire total	14%	23%	22%	8%	8%	9%	10%	5%	

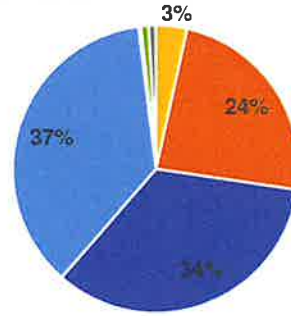
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Matériaux des réseaux de distribution



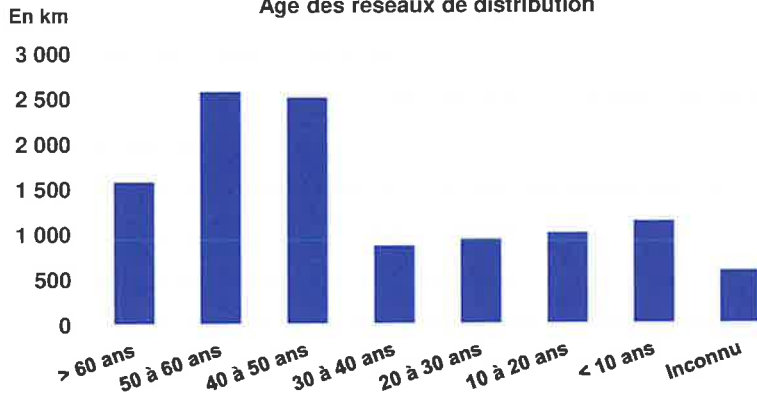
Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Age des réseaux de distribution



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

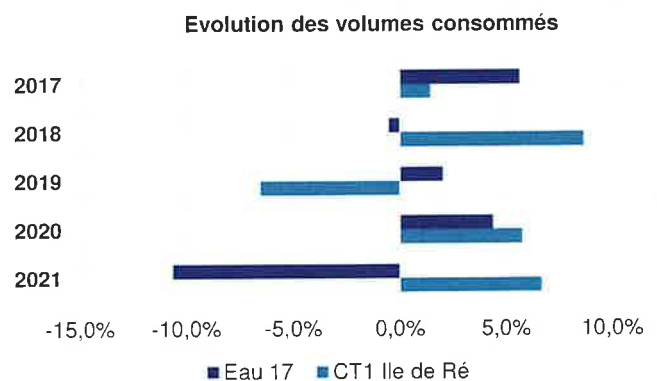
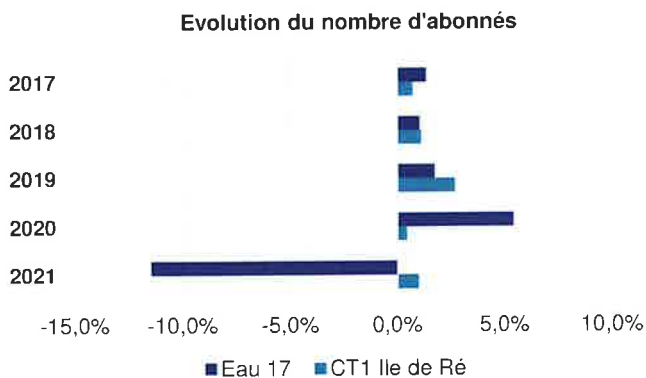
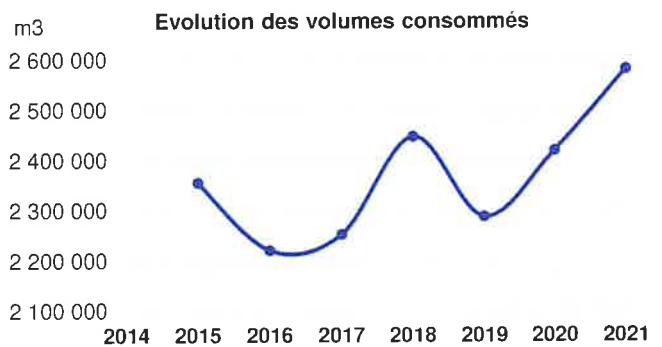
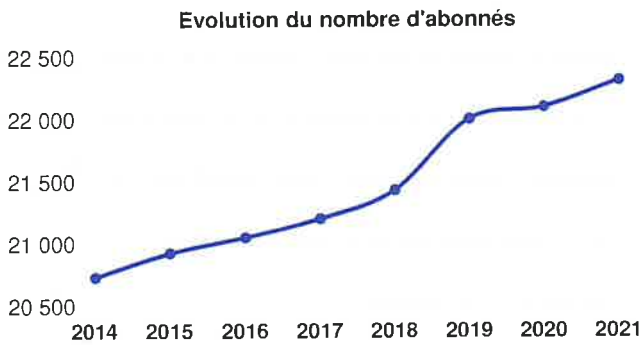
Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Périmètre : CDC Ile de Ré

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	10	10						
Habitants	17 709	17 655	17 706	17 792	17 920	18 071	17 720	17 723
	0,3%	-0,3%	-0,5%	-0,7%	-0,8%	2,0%	0,0%	
Abonnés	22 314	22 100	22 005	21 433	21 204	21 056	20 930	20 736
	1,0%	0,4%	2,7%	1,1%	0,7%	0,6%	0,9%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	54	54						
Volumes consommés (m³)	2 580 568	2 418 793	2 286 985	2 446 402	2 251 399	2 219 787	2 355 223	
	6,7%	5,8%	-6,5%	8,7%	1,4%	-5,8%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	116	109	104	114	106	105	113	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	93	57						
	63,2%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	75 294	38 442						
	95,9%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	810	674						

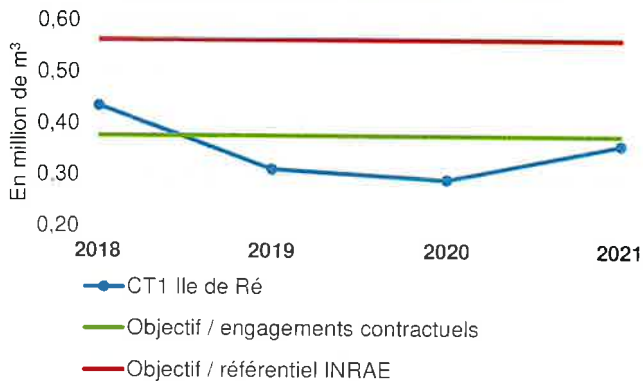


MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

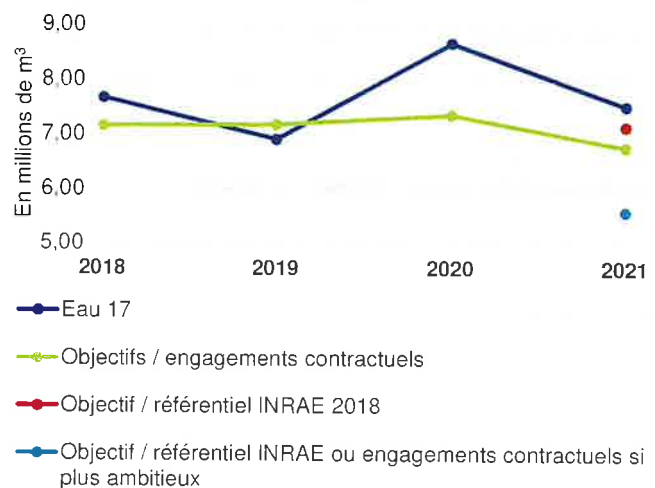
Performances hydrauliques des réseaux :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	0,47	0,44	0,17	0,27	0,50	0,54
	7,9%	155,7%	-36,3%	-46,1%	-8,1%	
Volume perdu (million de m³)	0,36	0,29	0,31	0,44		
Moyenne des 3 dernières ann	23,2%	-6,5%	-28,4%			
Objectif volume perdu selon le référentiel INRAE 2018	0,56					
Objectif volume perdu selon les engagements contractuels	0,38					

Evolution des volumes perdus moyennés sur 3 années glissantes à l'échelle de la commission territoriale



Evolution des volumes perdus à l'échelle d'Eau 17



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	413 449	413 006	410 964						
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	109,4	109,4							
	0,0%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	1 529	161 774	6 667	235 990	2 928	2 207	2 352	413 449
En % du linéaire total	0%	39%	2%	57%	1%	1%	1%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	1 529	158 075	514	162 133	302	2 195	2 193	326 943
En % du linéaire total	0%	38%	0%	39%	0%	1%	1%	

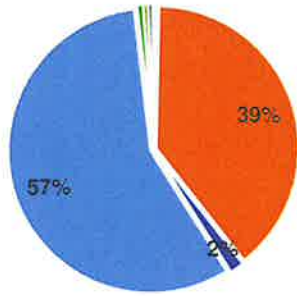
Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	163 743	159 263	2 191	11 040	13 594	11 103	48 551	3 964	413 449
En % du linéaire total	40%	39%	1%	3%	3%	3%	12%	1%	

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

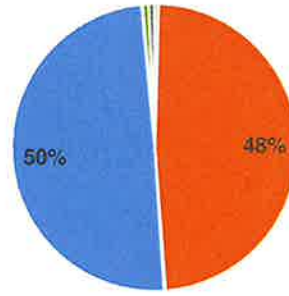
Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Matériaux des réseaux de distribution



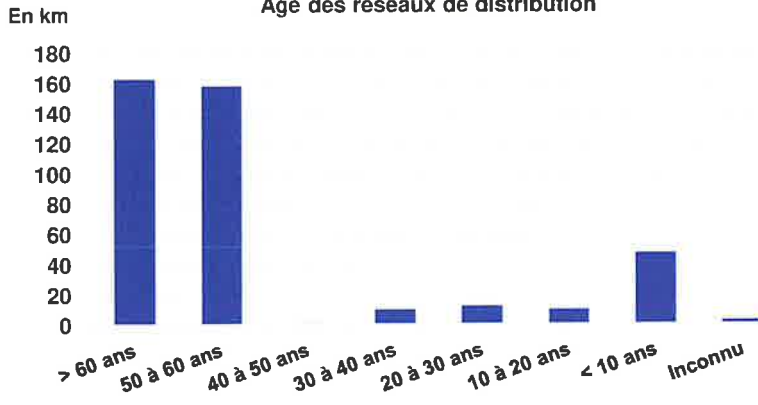
■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Age des réseaux de distribution



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

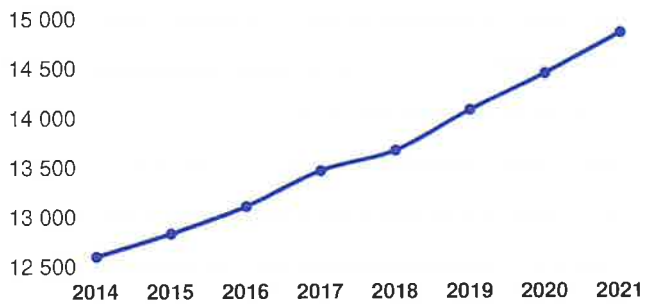
Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

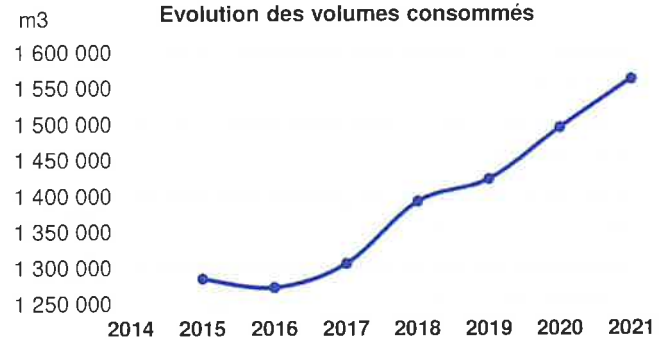
Périmètre : CDC Aunis Atlantique

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	20	20	20					
Habitants	31 102	30 601	30 272	29 981	29 729	29 378	28 363	27 552
	1,6%	1,1%	1,0%	0,8%	1,2%	3,6%	2,9%	
Abonnés	14 853	14 442	14 078	13 669	13 467	13 108	12 835	12 602
	2,8%	2,6%	3,0%	1,5%	2,7%	2,1%	1,8%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	25	25						
Volumes consommés (m³)	1 562 357	1 494 787	1 423 265	1 392 299	1 306 060	1 272 520	1 285 131	
	4,5%	5,0%	2,2%	6,6%	2,6%	-1,0%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	105	104	101	102	97	97	100	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	37	34		Ce suivi des dégravements concerne la redevance eau potable				
	8,8%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	24 881	11 394						
	118,4%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	672	335						

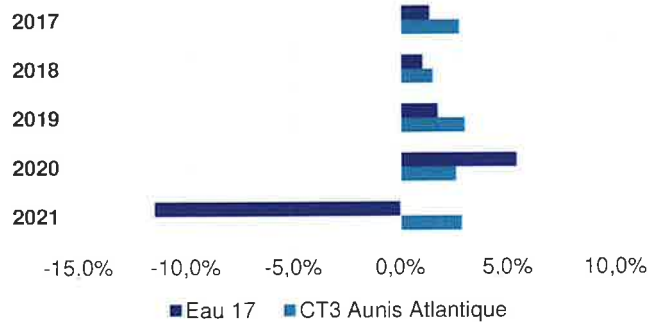
Evolution du nombre d'abonnés



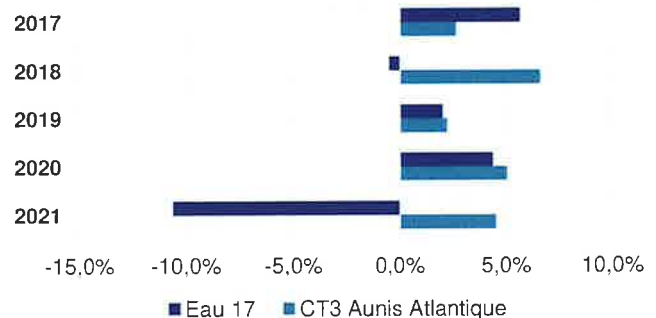
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



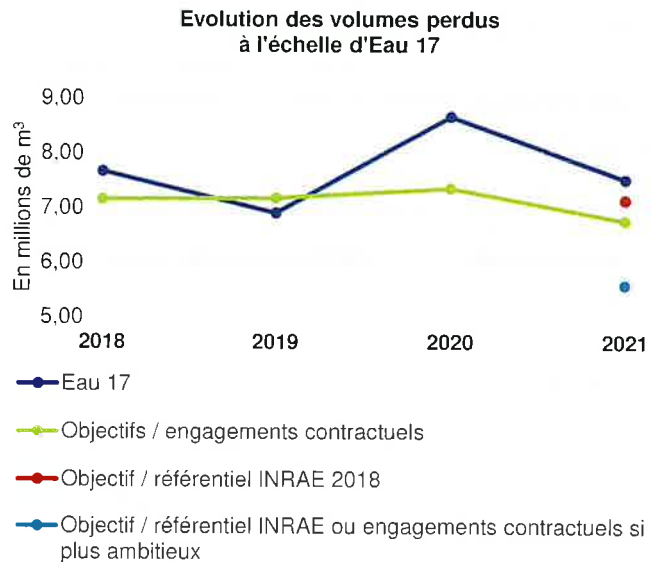
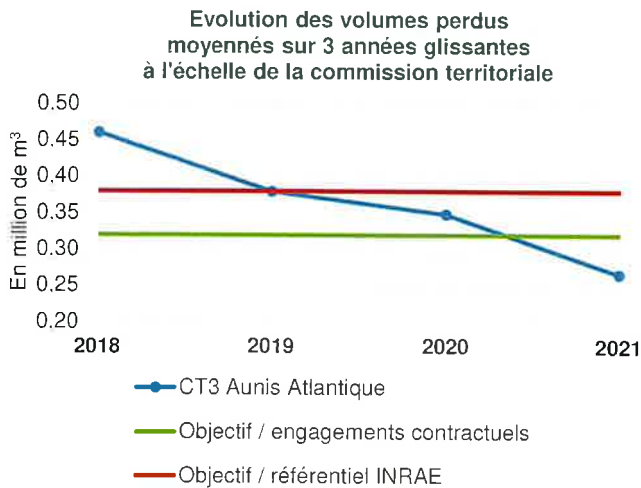
Evolution des volumes consommés



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Performances hydrauliques des réseaux :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	0,17	0,33	0,30	0,41	0,43	0,54
	-50,2%	12,2%	-28,1%	-3,2%	-20,9%	
Volume perdu (million de m³)	0,27	0,35	0,38	0,46		
Moyenne des 3 dernières ann	-23,7%	-8,2%	-17,6%			
Objectif volume perdu selon le référentiel INRAE 2018	0,38					
Objectif volume perdu selon les engagements contractuels	0,32					



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	589 672	587 911	583 917						
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	107,3	107,3							
	0,0%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	16 234	97 852	45 665	392 097	31 489	2 476	3 860	589 672
En % du linéaire total	3%	17%	8%	66%	5%	0%	1%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	8 148	76 124	17 976	124 758	1 665	1 633	3 022	233 325
En % du linéaire total	1%	13%	3%	21%	0%	0%	1%	

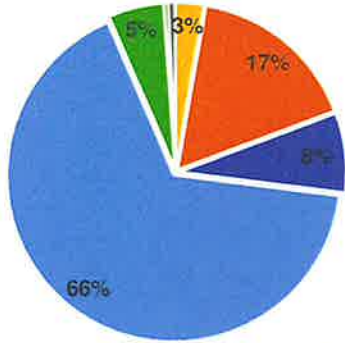
Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	36 362	183 166	83 374	61 992	47 770	78 013	85 197	13 798	589 672
En % du linéaire total	6%	31%	14%	11%	8%	13%	14%	2%	

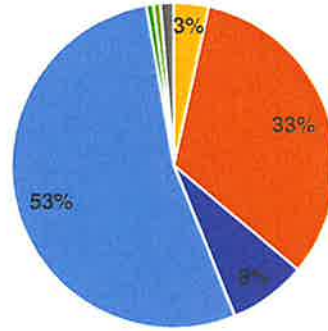
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Matériaux des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans

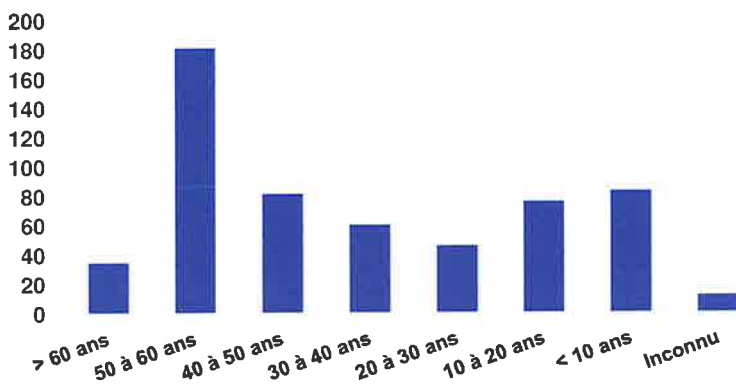


■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

En km

Age des réseaux de distribution



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

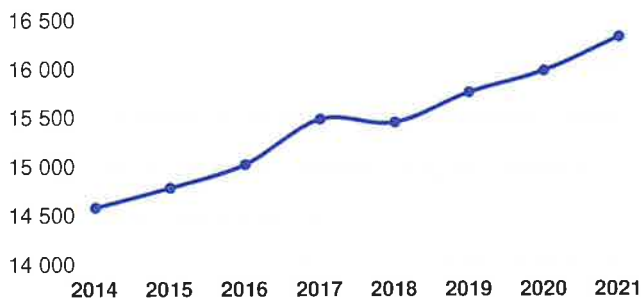
Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

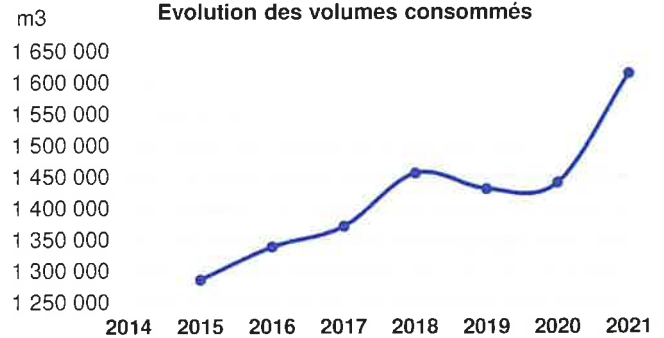
Périmètre : CDC Aunis Sud

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	24	24	24					
Habitants	32 800	32 590	32 345	32 182	31 943	31 731	30 727	30 405
	0,6%	0,8%	0,5%	0,7%	0,7%	3,3%	1,1%	
Abonnés	16 329	15 981	15 761	15 454	15 488	15 026	14 787	14 583
	2,2%	1,4%	2,0%	-0,2%	3,1%	1,6%	1,4%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	26	25						
Volumes consommés (m³)	1 613 730	1 439 795	1 430 360	1 455 449	1 370 736	1 338 101	1 285 593	
	12,1%	0,7%	-1,7%	6,2%	2,4%	4,1%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	99	90	91	94	89	89	87	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	29	48		Ce suivi des dégravements concerne la redevance eau potable				
	-39,6%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	17 659	19 627						
	-10,0%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	609	409						

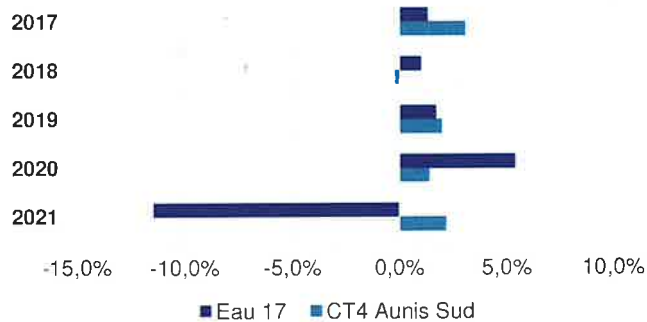
Evolution du nombre d'abonnés



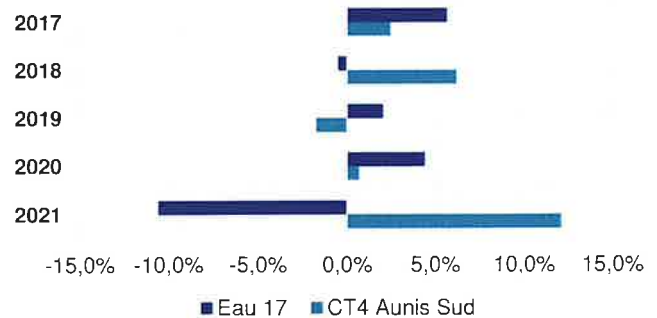
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Performances hydrauliques des réseaux :

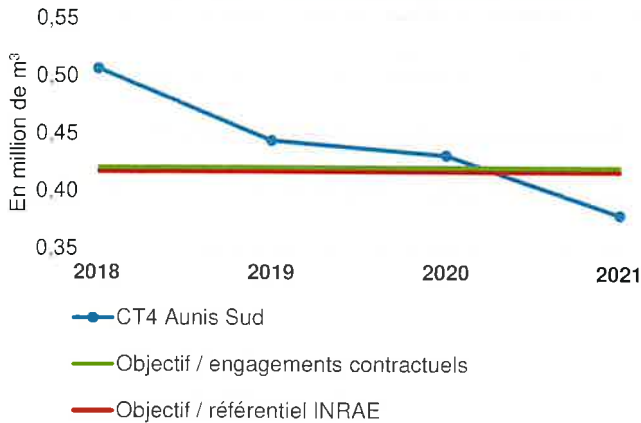
	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	0,30	0,48	0,36	0,45	0,51	0,55
	-37,4%	31,4%	-20,1%	-11,8%	-6,6%	

Volume perdu (million de m³)	0,38	0,43	0,44	0,51
Moyenne des 3 dernières ann	-12,0%	-2,9%	-12,4%	

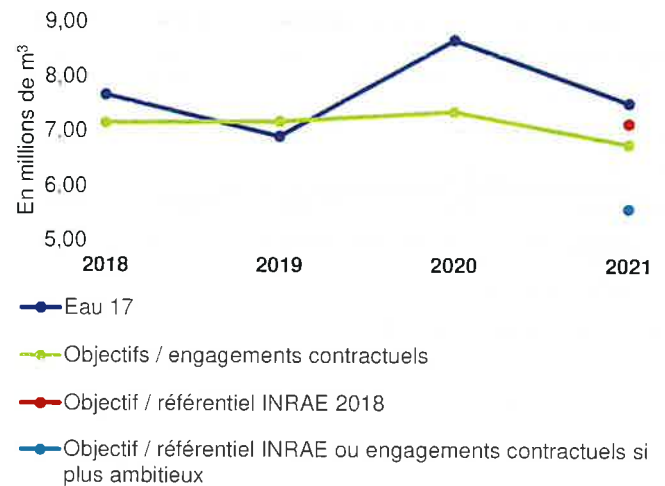
Objectif volume perdu selon le référentiel INRAE 2018	0,42
--	------

Objectif volume perdu selon les engagements contractuels	0,42
---	------

Evolution des volumes perdus moyennés sur 3 années glissantes à l'échelle de la commission territoriale



Evolution des volumes perdus à l'échelle d'Eau 17



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	631 033	634 911	632 590						
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	107,3	106,1							
	1,2%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	27 217	42 448	209 855	320 140	27 265	2 590	1 518	631 033
En % du linéaire total	4%	7%	33%	51%	4%	0%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	27 007	35 074	142 377	81 144	1 336	2 418	1 441	290 796
En % du linéaire total	4%	6%	23%	13%	0%	0%	0%	

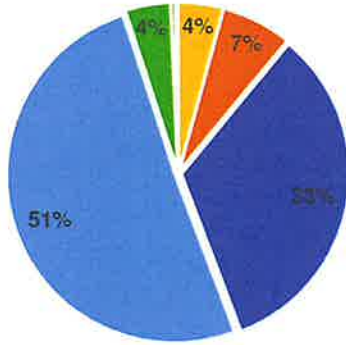
Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	90 321	167 002	15 664	56 615	49 454	72 647	145 857	33 473	631 033
En % du linéaire total	14%	26%	2%	9%	8%	12%	23%	5%	

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

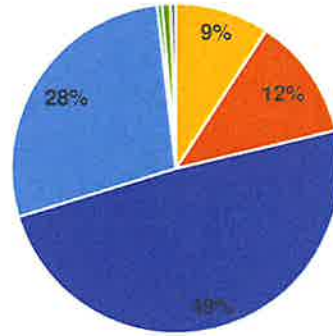
Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Matériaux des réseaux de distribution



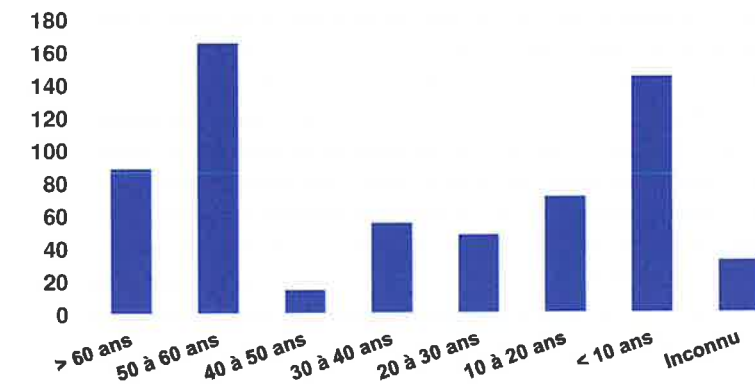
■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Age des réseaux de distribution



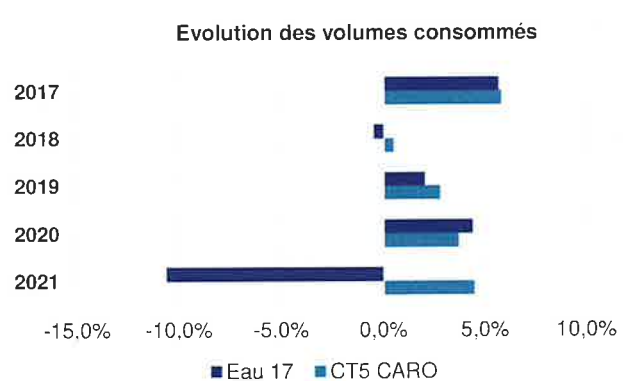
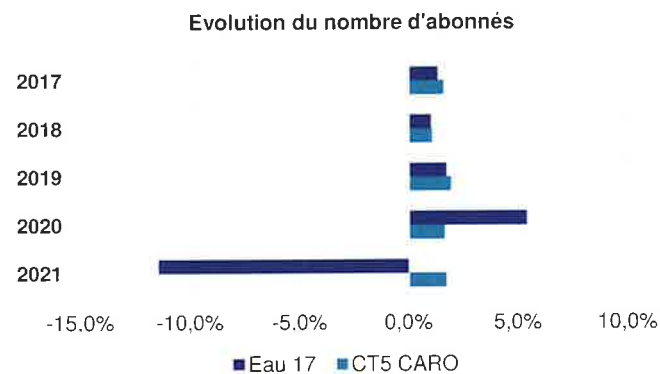
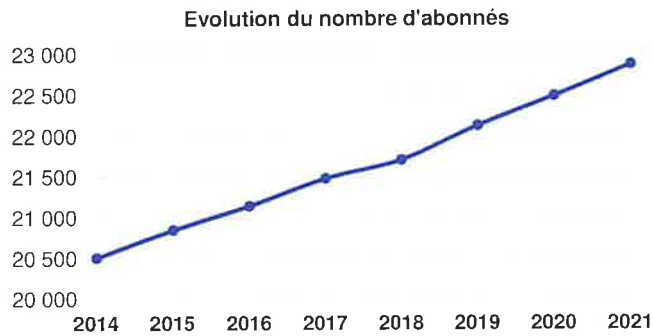
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Périmètre : CARO (en dehors de la ville de Rochefort)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	24	24	24					
Habitants	40 603	40 338	40 092	40 174	40 051	39 877	38 767	38 449
	0,7%	0,6%	-0,2%	0,3%	0,4%	2,9%	0,8%	
Abonnés	22 881	22 495	22 132	21 712	21 487	21 148	20 854	20 513
	1,7%	1,6%	1,9%	1,0%	1,6%	1,4%	1,7%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	32	32						
Volumes consommés (m³)	2 055 257	1 967 416	1 897 528	1 846 304	1 837 736	1 737 143	1 702 434	
	4,5%	3,7%	2,8%	0,5%	5,8%	2,0%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	90	87	86	85	86	82	82	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	67	79		Ce suivi des dégravements concerne la redevance eau potable				
	-15,2%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	33 441	54 666						
	-38,8%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	499	692						

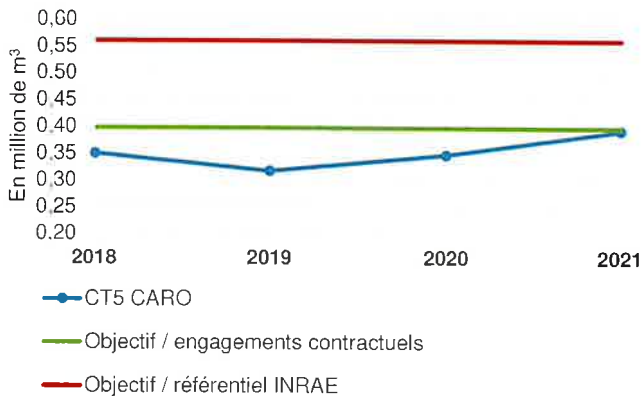


MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

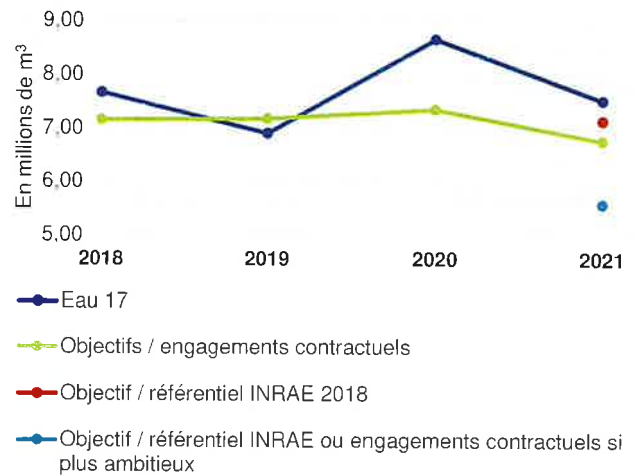
Performances hydrauliques des réseaux :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	0,48	0,41	0,29	0,35	0,32	0,39
	17,7%	42,7%	-16,7%	7,9%	-17,0%	
Volume perdu (million de m³)	0,39	0,35	0,32	0,35		
Moyenne des 3 dernières années	13,2%	9,4%	-9,3%			
Objectif volume perdu selon le référentiel INRAE 2018	0,56					
Objectif volume perdu selon les engagements contractuels	0,40					

Evolution des volumes perdus moyennés sur 3 années glissantes à l'échelle de la commission territoriale



Evolution des volumes perdus à l'échelle d'Eau 17



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	711 440	705 204	702 429	701 047					
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	108,0	107,0							
	1,0%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	38 435	75 987	74 854	509 320	8 942	1 326	2 577	711 440
En % du linéaire total	5%	11%	11%	72%	1%	0%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	17 399	38 095	31 866	130 120	0	130	1 287	218 897
En % du linéaire total	2%	5%	4%	18%	0%	0%	0%	

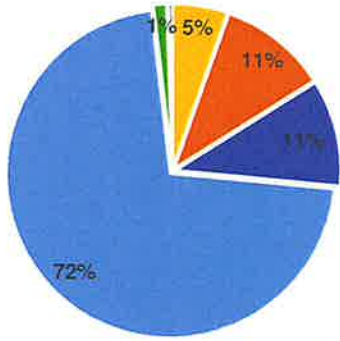
Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	47 833	155 645	202 276	117 653	41 545	63 623	67 446	15 418	711 440
En % du linéaire total	7%	22%	28%	17%	6%	9%	9%	2%	

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

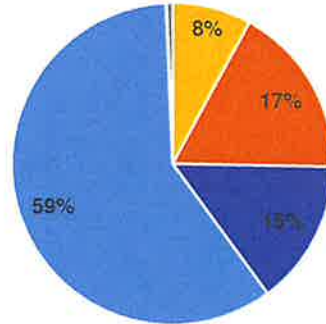
Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Matériaux des réseaux de distribution



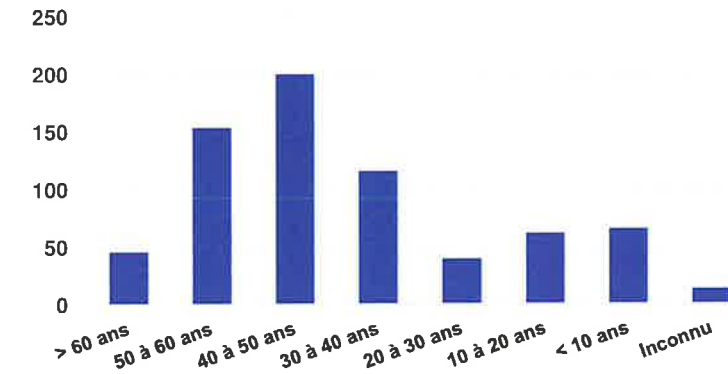
■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Age des réseaux de distribution



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

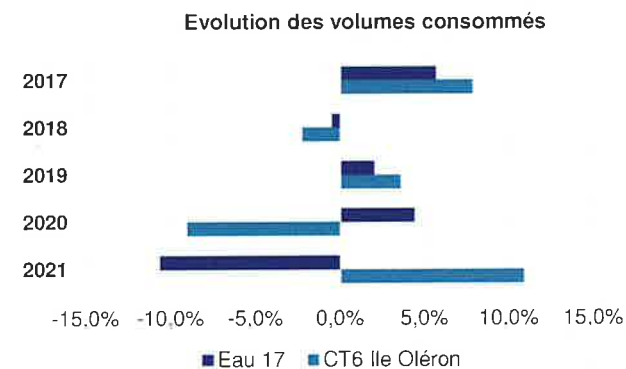
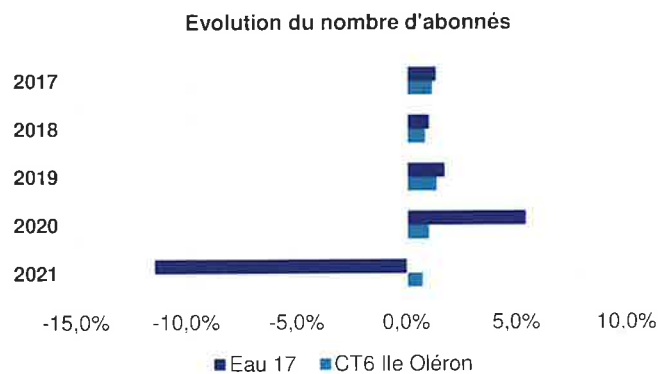
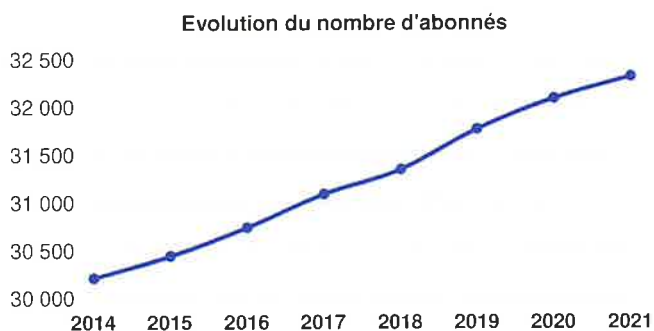
Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Périmètre : CDC Ile Oléron

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	8	8	8					
Habitants	22 327	22 448	22 593	22 763	22 643	22 495	21 906	21 790
	-0,5%	-0,6%	-0,7%	0,5%	0,7%	2,7%	0,5%	
Abonnés	32 319	32 091	31 771	31 348	31 092	30 743	30 446	30 215
	0,7%	1,0%	1,3%	0,8%	1,1%	1,0%	0,8%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	54	54						
Volumes consommés (m³)	2 652 021	2 391 540	2 628 271	2 537 446	2 595 610	2 406 568	2 489 298	
	10,9%	-9,0%	3,6%	-2,2%	7,9%	-3,3%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	82	75	83	81	83	78	82	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	163	124	Ce suivi des dégravements concerne la redevance eau potable					
	31,5%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	92 883	56 444						
	64,6%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	570	455						



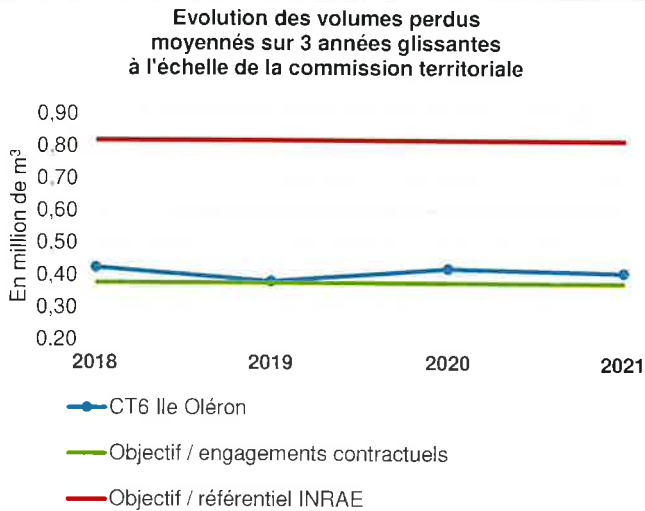
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Performances hydrauliques des réseaux :

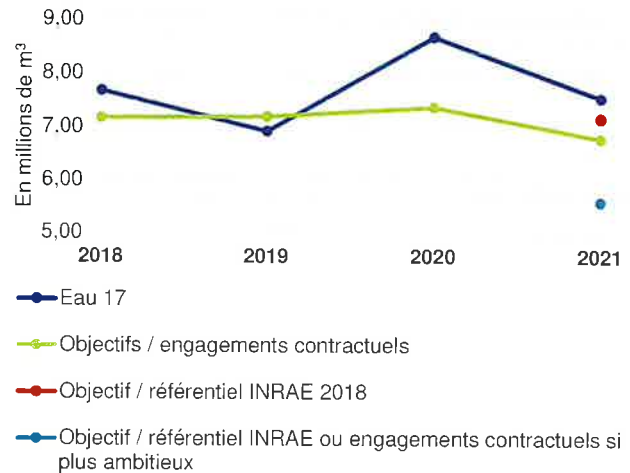
	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	0,42	0,46	0,34	0,46	0,34	0,47
	-8,2%	33,7%	-24,5%	33,7%	-27,7%	
Volume perdu (million de m³)	0,41	0,42	0,38	0,42		
Moyenne des 3 dernières années	-2,6%	10,4%	-10,0%			
Objectif volume perdu selon le référentiel INRAE 2018	0,82					

Objectif volume perdu selon les engagements contractuels

Evolution des volumes perdus moyennés sur 3 années glissantes à l'échelle de la commission territoriale



Evolution des volumes perdus à l'échelle d'Eau 17



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	596 092	591 610	591 464	590 282					
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	87,6	87,1							
	0,5%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	23 756	197 334	7 152	351 981	5 016	5 408	5 445	596 092
En % du linéaire total	4%	33%	1%	59%	1%	1%	1%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

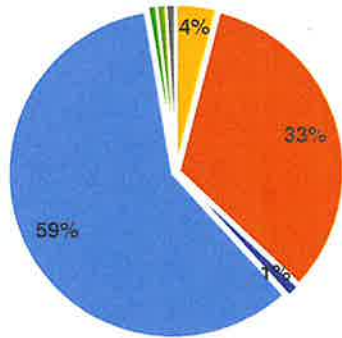
	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	21 588	151 720	5 014	192 395	518	2 967	5 276	379 477
En % du linéaire total	4%	25%	1%	32%	0%	0%	1%	

Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	116 342	119 133	93 209	38 531	29 071	35 928	19 877	144 002	596 092
En % du linéaire total	20%	20%	16%	6%	5%	6%	3%	24%	

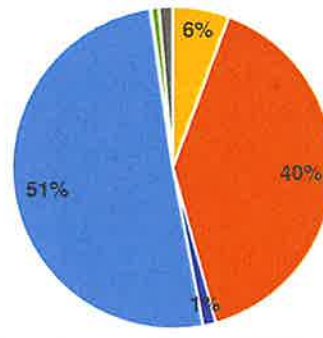
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Matériaux des réseaux de distribution



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

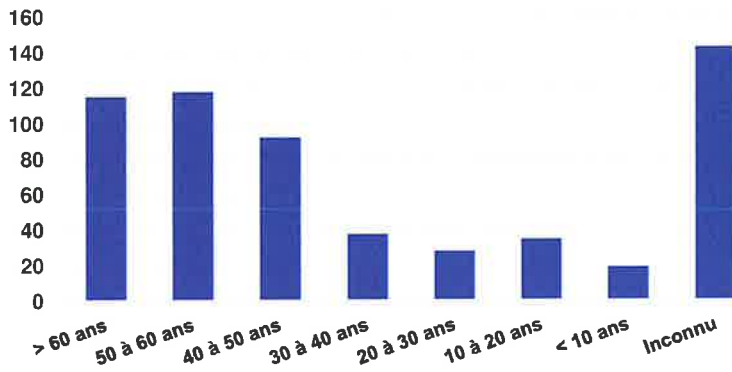
Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Age des réseaux de distribution

En km



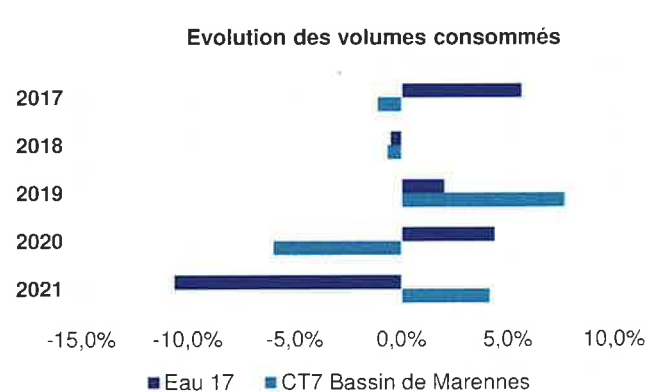
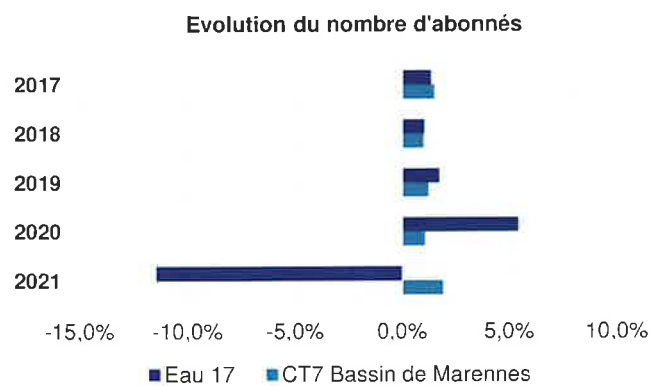
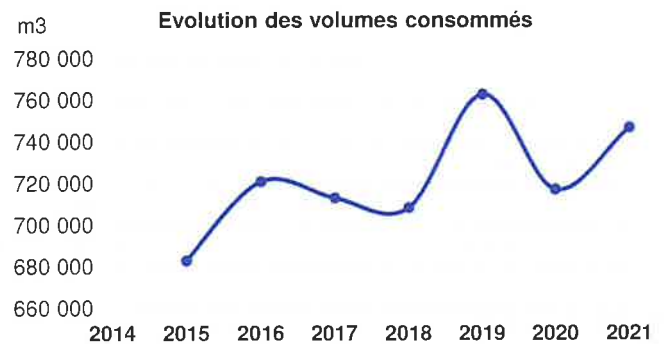
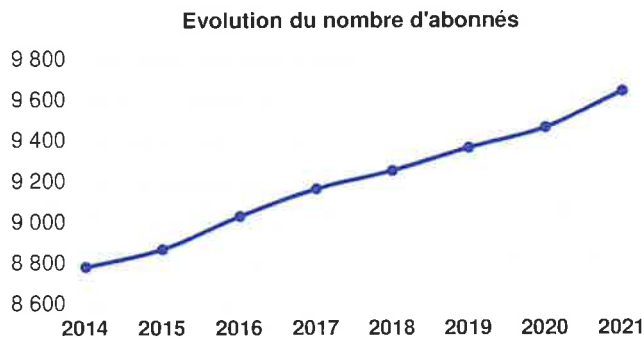
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Périmètre : CDC Bassin de Marennes

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	6	6	6	7				
Habitants	15 804 0,3%	15 752 0,2%	15 727 -0,3%	15 775 0,2%	15 743 0,2%	15 718 3,1%	15 246 0,8%	15 125
Abonnés	9 639 1,9%	9 460 1,0%	9 362 1,2%	9 250 1,0%	9 161 1,5%	9 027 1,8%	8 865 1,0%	8 779
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	39	38						
Volumes consommés (m³)	746 731 4,1%	717 054 -6,0%	762 762 7,7%	708 367 -0,7%	713 080 -1,1%	720 999 5,6%	683 028	
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	77	76	81	77	78	80	77	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	22 -35,3%	34						
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	13 675 -30,8%	19 759						
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	622	581						

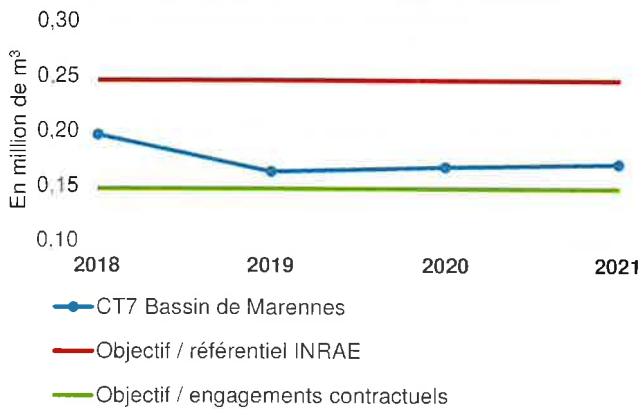


MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

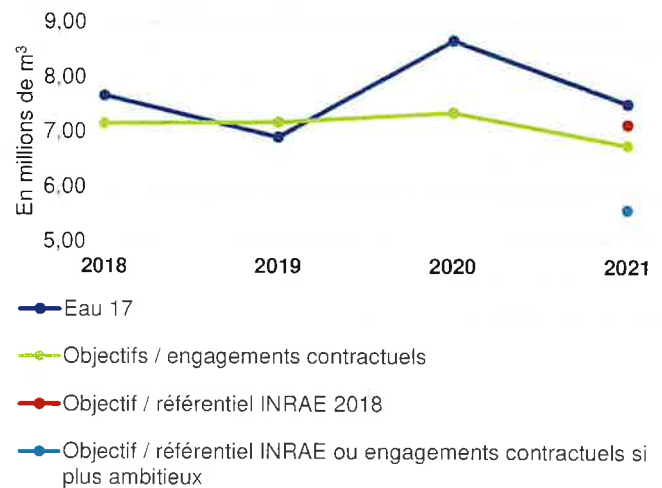
Performances hydrauliques des réseaux :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	0,19	0,20	0,12	0,18	0,19	0,22
	-3,1%	63,1%	-33,8%	-1,2%	-16,4%	
Volume perdu (million de m³)	0,17	0,17	0,16	0,20		
Moyenne des 3 dernières ann	1,7%	2,5%	-17,0%			
Objectif volume perdu selon le référentiel INRAE 2018	0,25					
Objectif volume perdu selon les engagements contractuels	0,15					

Evolution des volumes perdus moyennés sur 3 années glissantes à l'échelle de la commission territoriale



Evolution des volumes perdus à l'échelle d'Eau 17



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	246 957	246 182	246 258	247 586					
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	109,4	109,7							
	-0,2%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	2	32 056	53 551	158 221	2 477	251	398	246 957
En % du linéaire total	0%	13%	22%	64%	1%	0%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

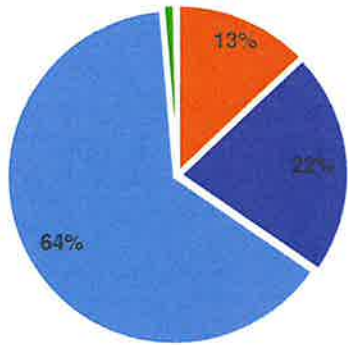
	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	0	528	40 916	30 453	0	0	258	72 155
En % du linéaire total	0%	0%	17%	12%	0%	0%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

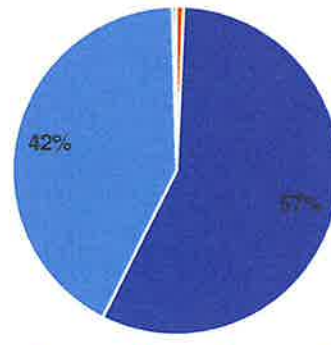
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	37 869	30 848	99 117	4 971	21 183	32 714	16 717	3 537	246 957
En % du linéaire total	15%	12%	40%	2%	9%	13%	7%	1%	

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Matériaux des réseaux de distribution

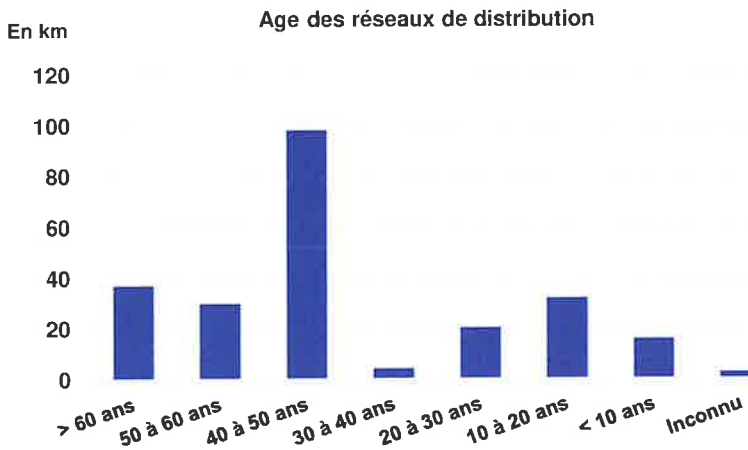


Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu



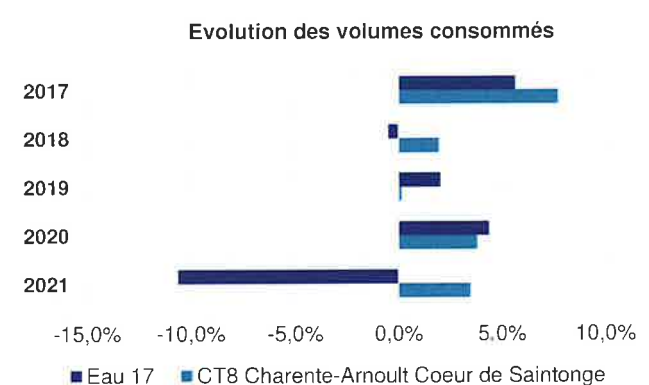
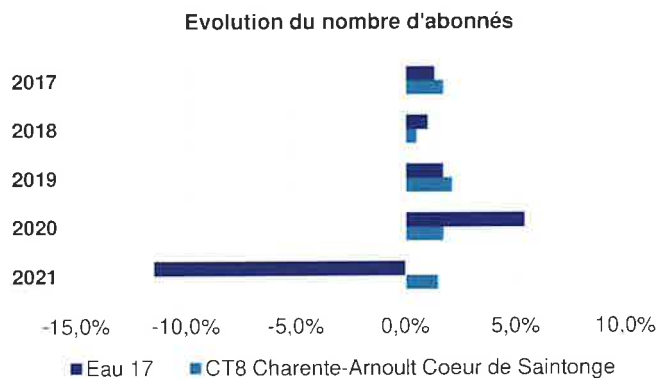
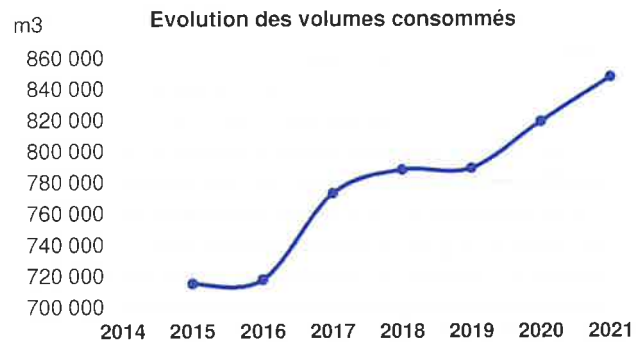
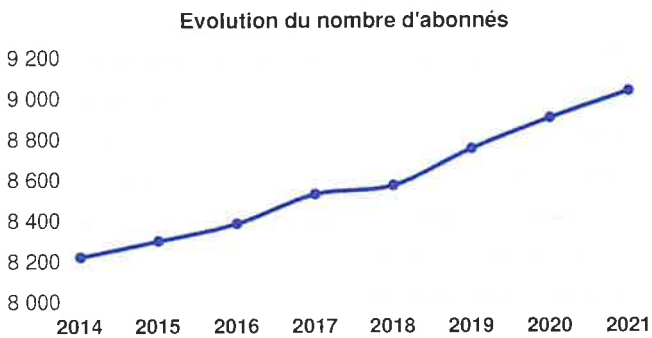
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Périmètre : CDC Charente-Arnoult Coeur de Saintonge

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	18	18	18					
Habitants	17 890	17 799	17 775	17 727	17 660	17 573	16 740	16 443
	0,5%	0,1%	0,3%	0,4%	0,5%	5,0%	1,8%	
Abonnés	9 032	8 900	8 750	8 569	8 527	8 383	8 297	8 219
	1,5%	1,7%	2,1%	0,5%	1,7%	1,0%	0,9%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	20	20						
Volumes consommés (m³)	847 171	818 765	788 796	787 777	772 797	717 336	714 904	
	3,5%	3,8%	0,1%	1,9%	7,7%	0,3%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	94	92	90	92	91	86	86	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	40	46						
	-13,0%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	21 175	25 652						
	-17,5%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	529	558						

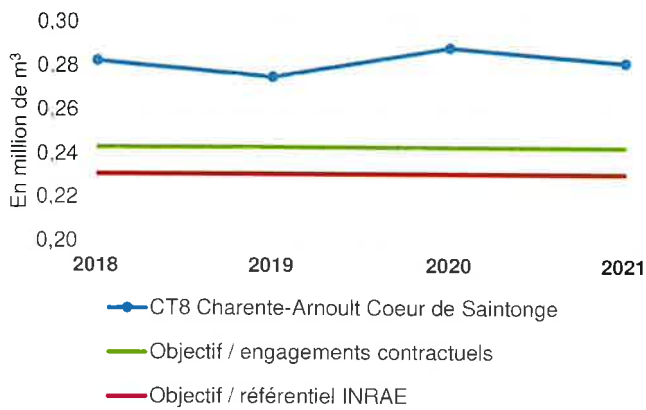


MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

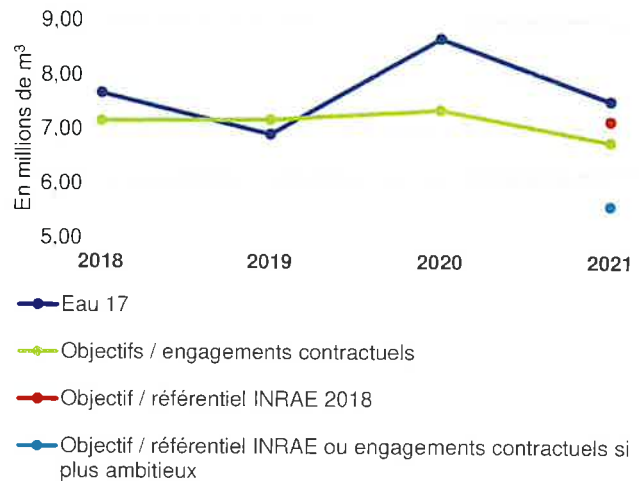
Performances hydrauliques des réseaux :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	0,29	0,28	0,28	0,31	0,24	0,30
	0,1%	3,2%	-9,6%	24,8%	-17,9%	
Volume perdu (million de m³)	0,28	0,29	0,28	0,28		
Moyenne des 3 dernières anr	-2,3%	4,9%	-2,6%			
Objectif volume perdu	0,23					
selon le référentiel INRAE 2018						
Objectif volume perdu	0,24					
selon les engagements contractuels						

Evolution des volumes perdus moyennés sur 3 années glissantes à l'échelle de la commission territoriale



Evolution des volumes perdus à l'échelle d'Eau 17



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	452 574	451 169	451 756	451 536					
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	106,1	105,6							
	0,4%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	10 107	101 114	46 010	286 873	5 070	2 311	1 089	452 574
En % du linéaire total	2%	22%	10%	63%	1%	1%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

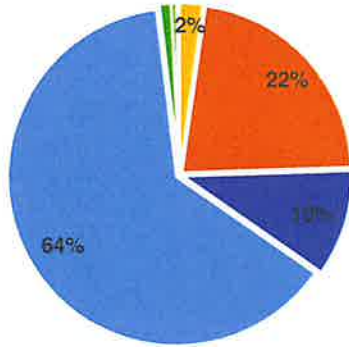
	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	9 999	61 292	19 391	35 941	176	951	211	127 962
En % du linéaire total	2%	14%	4%	8%	0%	0%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

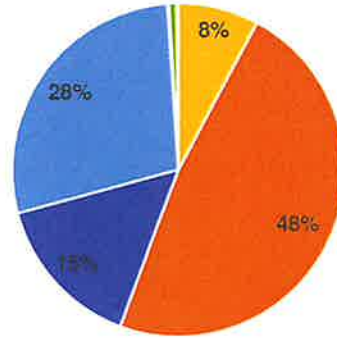
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	28 427	93 151	171 692	42 944	32 801	35 870	41 304	6 384	452 574
En % du linéaire total	6%	21%	38%	9%	7%	8%	9%	1%	

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Matériaux des réseaux de distribution

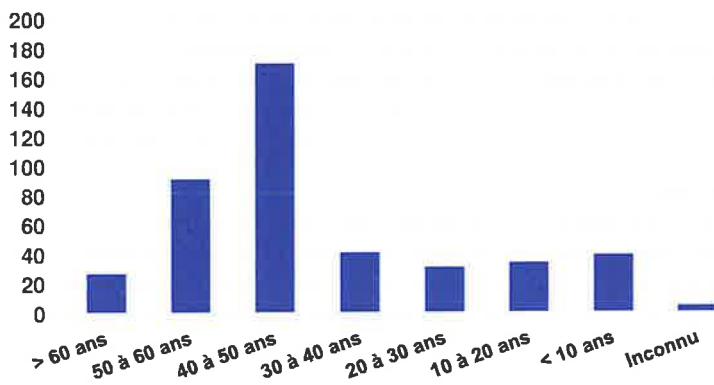


Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu ■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

En km Age des réseaux de distribution



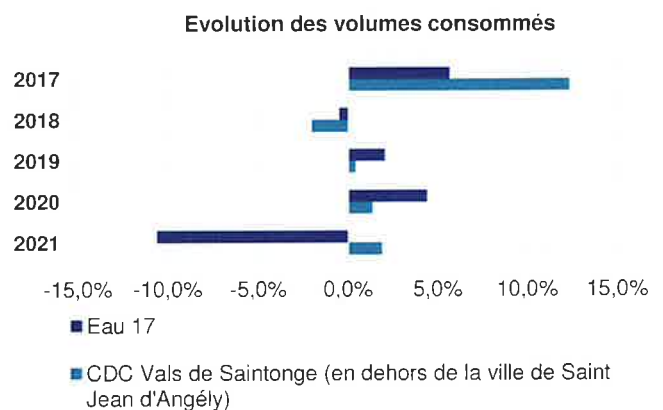
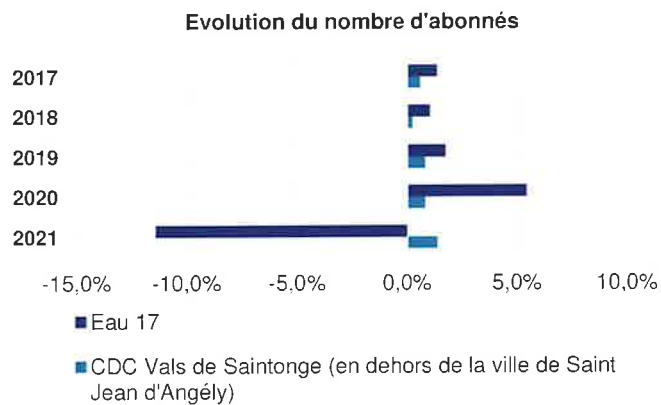
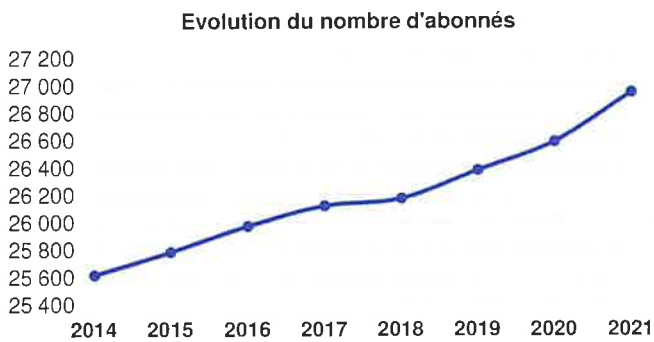
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Périmètre : CDC Vals de Saintonge (en dehors de la ville de Saint Jean d'Angély)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	109	109	109	110				
Habitants	46 161	46 252	46 373	46 515	46 658	46 698	45 643	45 583
	-0,2%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,1%	2,3%	0,1%	
Abonnés	26 950	26 592	26 384	26 177	26 123	25 976	25 786	25 618
	1,3%	0,8%	0,8%	0,2%	0,6%	0,7%	0,7%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	15	15						
Volumes consommés (m³)	2 483 907	2 438 352	2 406 105	2 396 815	2 446 570	2 178 250	2 213 441	
	1,9%	1,3%	0,4%	-2,0%	12,3%	-1,6%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	92	92	91	92	94	84	86	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	153	154						
	-0,6%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	184 181	62 288						
	195,7%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	1 204	404						

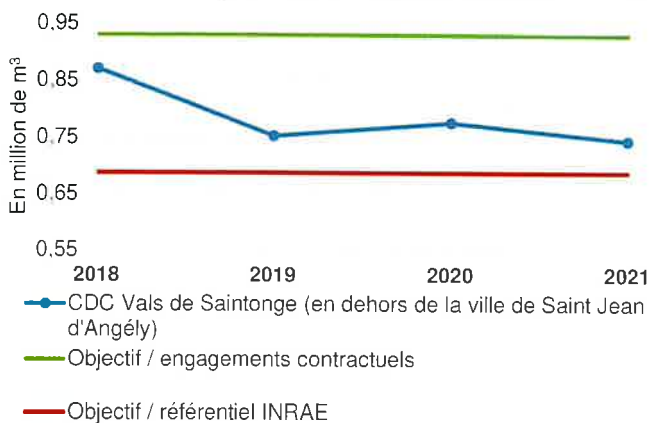


MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

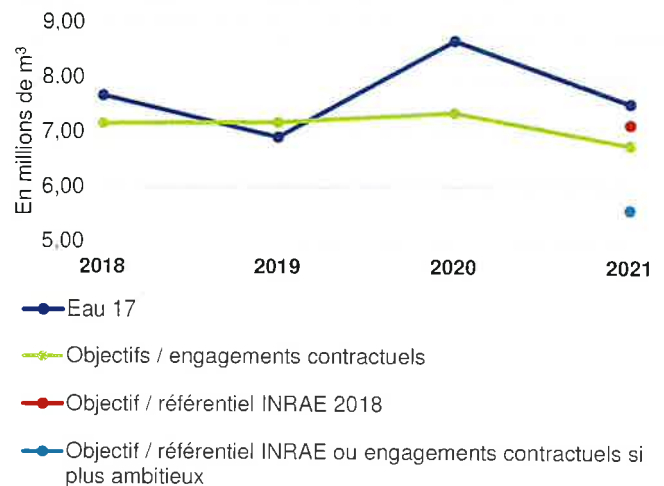
Performances hydrauliques des réseaux :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	0,77	0,81	0,65	0,86	0,74	1,00
	-5,5%	25,4%	-24,9%	16,1%	-26,0%	
Volume perdu (million de m³)	0,74	0,78	0,75	0,87		
Moyenne des 3 dernières ann	-4,1%	3,1%	-13,6%			
Objectif volume perdu	0,69					
selon le référentiel INRAE 2018						
Objectif volume perdu	0,93					
selon les engagements contractuels						

Evolution des volumes perdus moyennés sur 3 années glissantes à l'échelle de la commission territoriale



Evolution des volumes perdus à l'échelle d'Eau 17



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	1 756 210	1 753 358	1 752 124	1 750 790					
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	103,2	103,0							
	0,2%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	65 014	412 124	308 690	886 854	56 317	26 207	1 004	1 756 210
En % du linéaire total	4%	23%	18%	50%	3%	1%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	59 372	324 495	181 781	145 464	7 282	15 190	740	734 324
En % du linéaire total	3%	18%	10%	8%	0%	1%	0%	

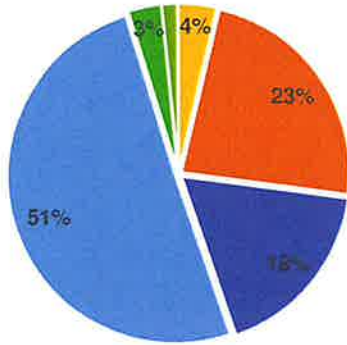
Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	312 004	351 537	341 354	133 846	286 771	117 277	142 638	70 784	1 756 210
En % du linéaire total	18%	20%	19%	8%	16%	7%	8%	4%	

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

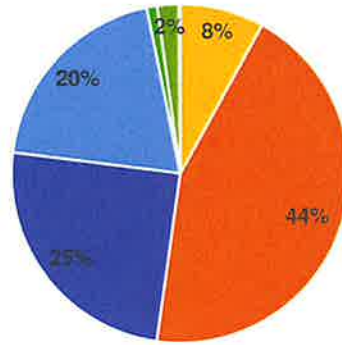
Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Matériaux des réseaux de distribution



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

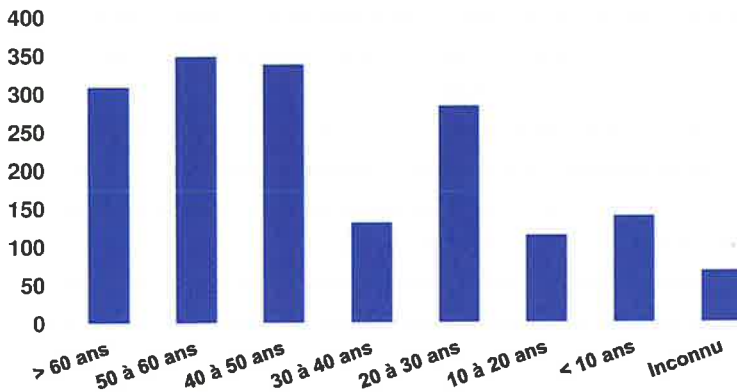
Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Age des réseaux de distribution

En km



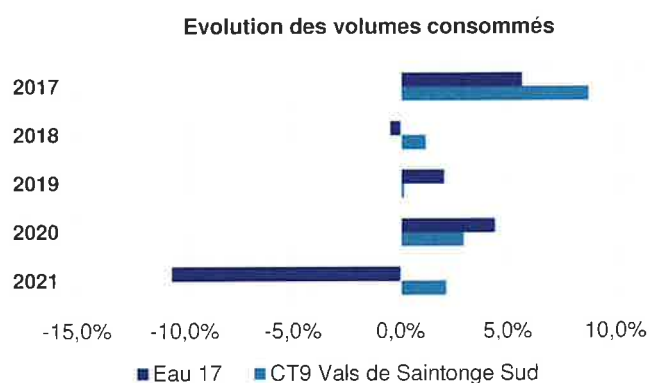
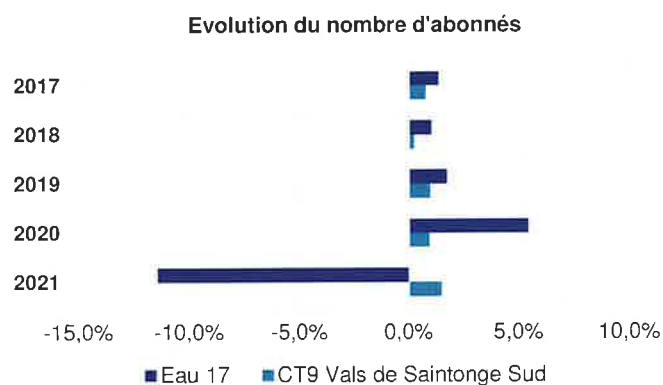
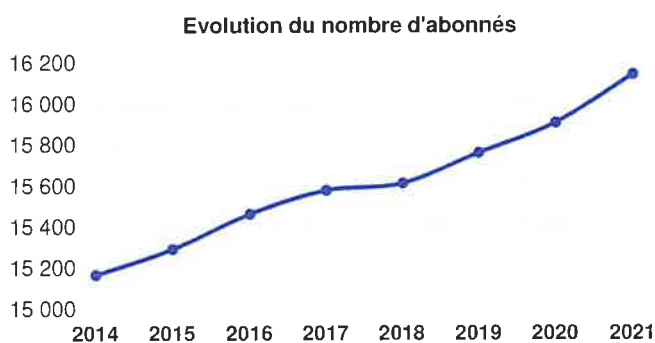
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Périmètre : Commission territoriale Vals de Saintonge Sud

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	55	55	55	55				
Habitants	28 652	28 625	28 614	28 615	28 602	28 534	27 863	27 797
	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	2,4%	0,2%	
Abonnés	16 143	15 907	15 761	15 613	15 579	15 464	15 293	15 168
	1,5%	0,9%	0,9%	0,2%	0,7%	1,1%	0,8%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	17	16						
Volumes consommés (m³)	1 456 399	1 426 138	1 385 785	1 383 831	1 367 960	1 258 138	1 272 991	
	2,1%	2,9%	0,1%	1,2%	8,7%	-1,2%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	90	90	88	89	88	81	83	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	84	87						
	-3,4%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	148 805	36 531						
	307,3%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	1 771	420						

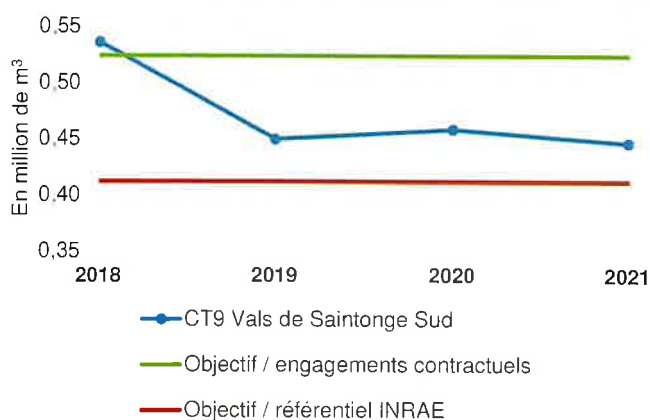


MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

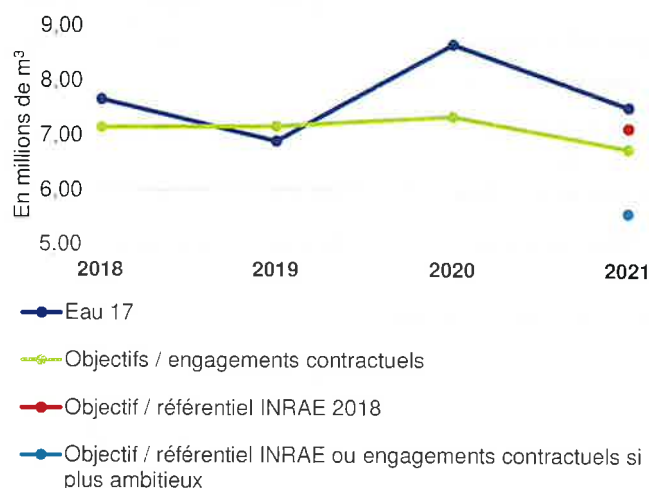
Performances hydrauliques des réseaux :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	0,49	0,46	0,39	0,52	0,43	0,65
	6,2%	16,2%	-24,7%	21,1%	-33,7%	
Volume perdu (million de m³)	0,45	0,46	0,45	0,54		
Moyenne des 3 dernières ann	-2,7%	1,9%	-16,0%			
Objectif volume perdu selon le référentiel INRAE 2018	0,41					
Objectif volume perdu selon les engagements contractuels	0,52					

Evolution des volumes perdus moyennés sur 3 années glissantes à l'échelle de la commission territoriale



Evolution des volumes perdus à l'échelle d'Eau 17



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	971 396	969 678	968 970	967 914					
Connnaissance et gestion patrimoniale des réseaux	103,2	103,0							
	0,2%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	15 942	263 909	155 288	485 702	32 703	17 024	828	971 396
En % du linéaire total	2%	27%	16%	50%	3%	2%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	12 301	209 650	70 951	100 367	3 348	12 492	590	409 699
En % du linéaire total	1%	22%	7%	10%	0%	1%	0%	

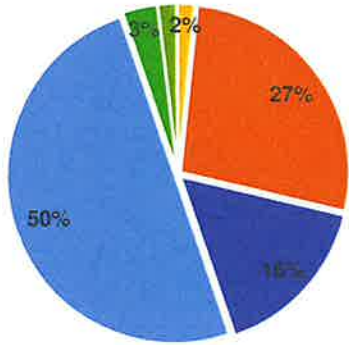
Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	113 702	241 418	203 295	66 349	142 445	73 626	75 982	54 580	971 396
En % du linéaire total	12%	25%	21%	7%	15%	8%	8%	6%	

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

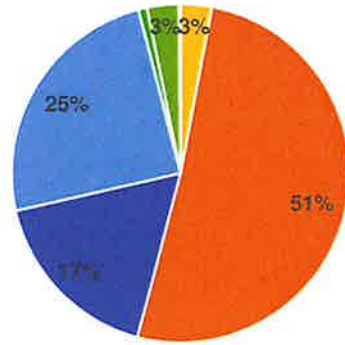
Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Matériaux des réseaux de distribution



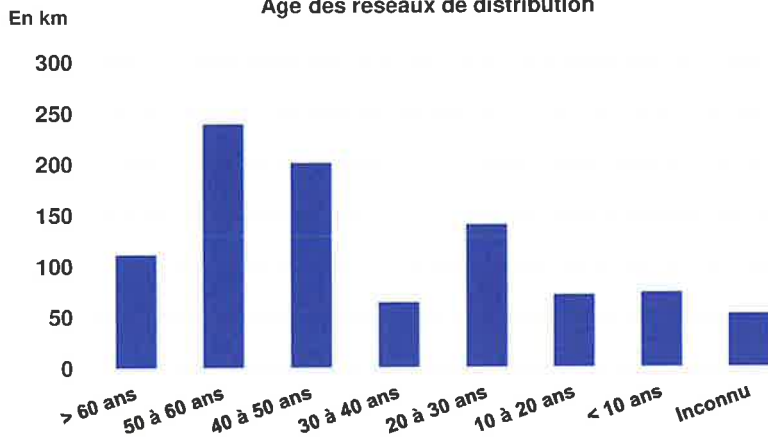
■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Age des réseaux de distribution



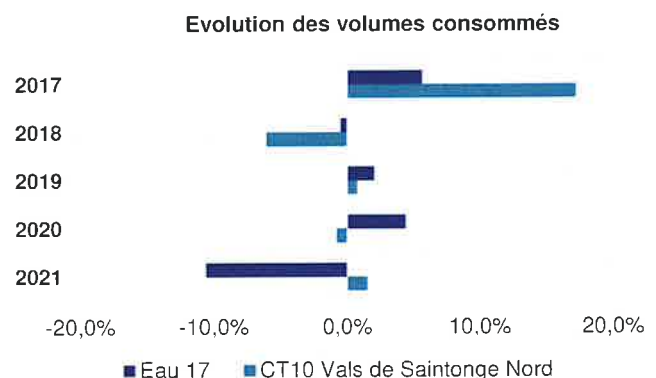
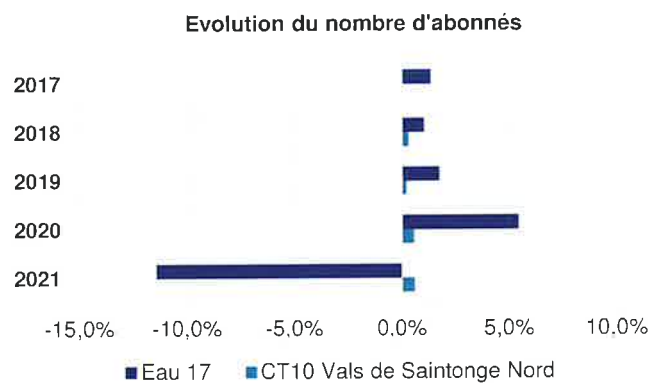
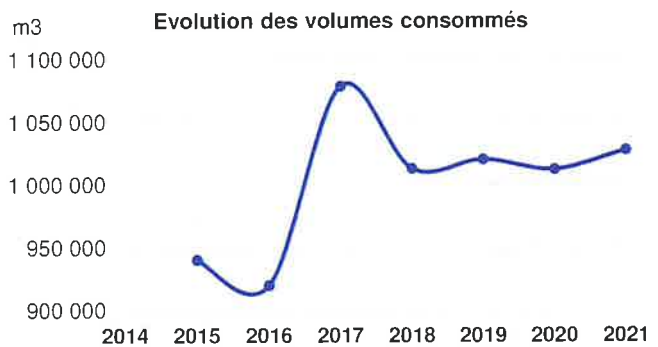
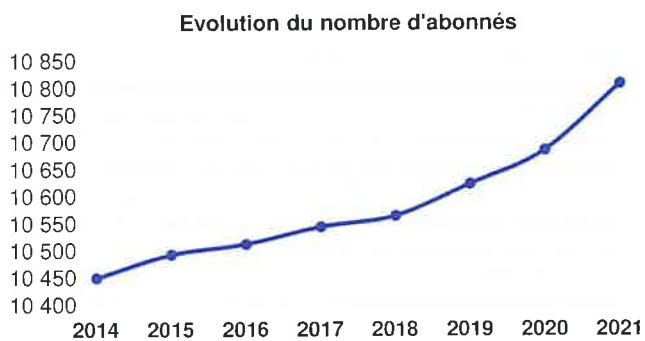
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Périmètre : Commission territoriale Vals de Saintonge Nord (en dehors de la ville de Saint-Jean-d'Angély)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	54	54	54	55				
Habitants	17 509	17 627	17 759	17 900	18 056	18 164	17 780	17 786
	-0,7%	-0,7%	-0,8%	-0,9%	-0,6%	2,2%	0,0%	
Abonnés	10 807	10 685	10 623	10 564	10 544	10 512	10 493	10 450
	1,1%	0,6%	0,6%	0,2%	0,3%	0,2%	0,4%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	14	14						
Volumes consommés (m³)	1 027 508	1 012 214	1 020 320	1 012 984	1 078 610	920 112	940 450	
	1,5%	-0,8%	0,7%	-6,1%	17,2%	-2,2%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	95	95	96	96	102	88	90	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	69	67						
	3,0%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	35 376	25 757						
	37,3%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	513	384						

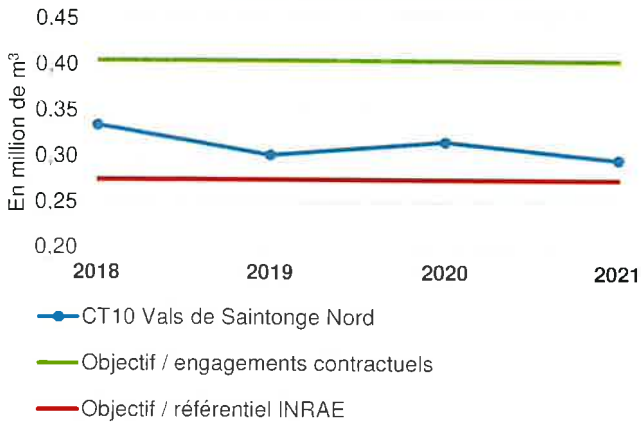


MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

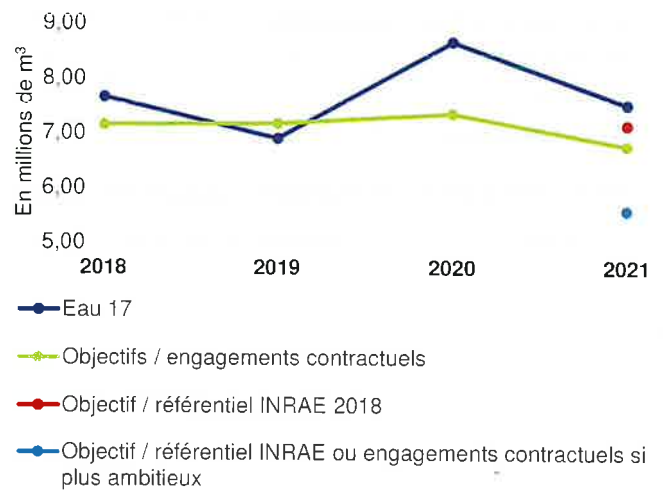
Performances hydrauliques des réseaux :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	0,28	0,36	0,25	0,34	0,31	0,35
	-20,7%	39,7%	-25,1%	9,1%	-11,6%	
Volume perdu (million de m³)	0,30	0,32	0,30	0,33		
Moyenne des 3 dernières ann	-6,1%	4,8%	-9,8%			
Objectif volume perdu selon le référentiel INRAE 2018	0,28					
Objectif volume perdu selon les engagements contractuels	0,41					

Evolution des volumes perdus moyennés sur 3 années glissantes à l'échelle de la commission territoriale



Evolution des volumes perdus à l'échelle d'Eau 17



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	784 815	783 680	783 154	782 876					
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	103,2	103,0							
	0,2%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	49 072	148 215	153 402	401 152	23 614	9 183	176	784 815
En % du linéaire total	6%	19%	20%	51%	3%	1%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	47 071	114 845	110 830	45 097	3 934	2 698	150	324 625
En % du linéaire total	6%	15%	14%	6%	1%	0%	0%	

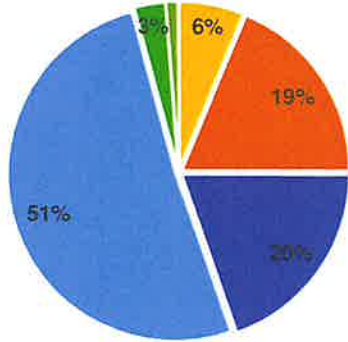
Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	198 302	110 119	138 059	67 497	144 327	43 651	66 656	16 204	784 815
En % du linéaire total	25%	14%	18%	9%	18%	6%	8%	2%	

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

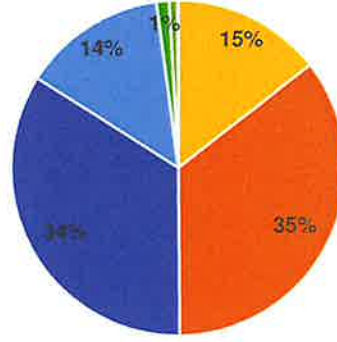
Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Matériaux des réseaux de distribution



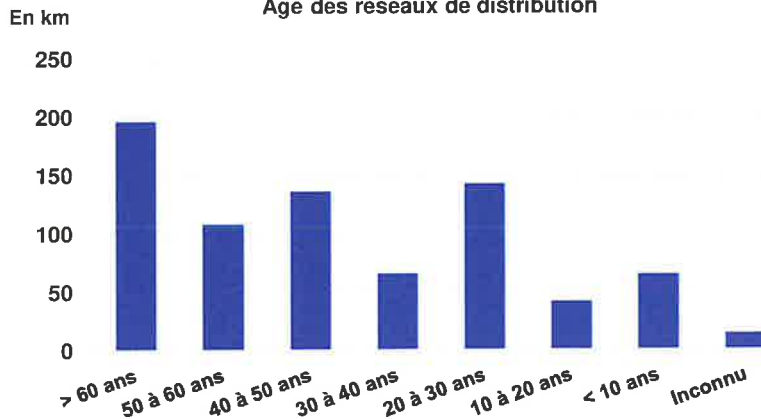
■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Age des réseaux de distribution



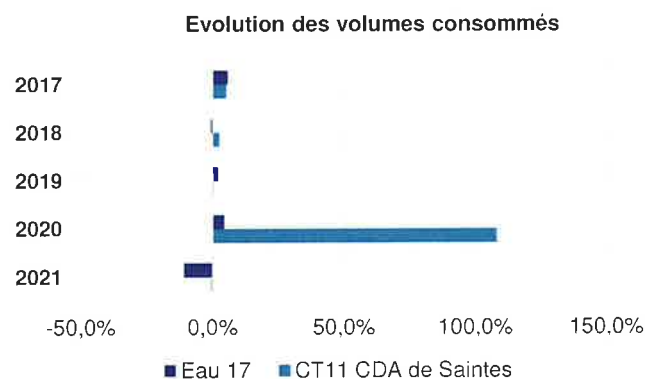
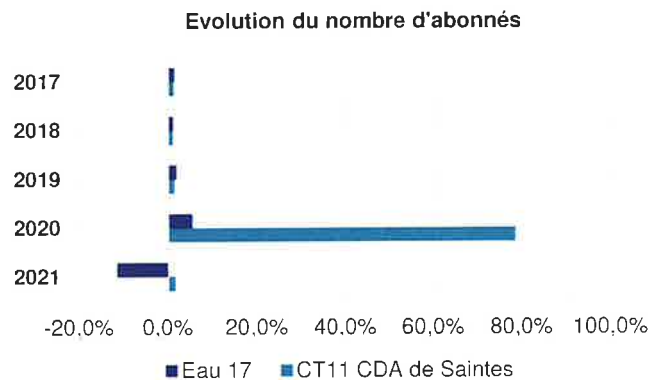
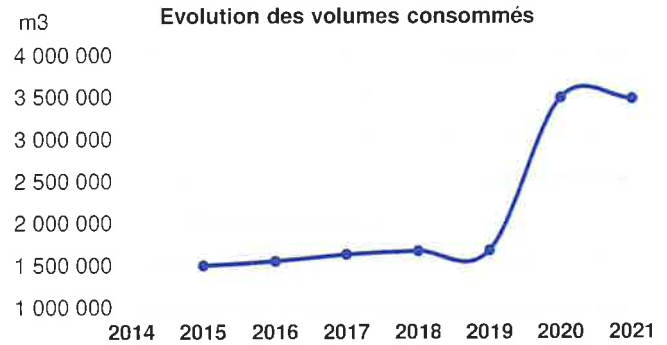
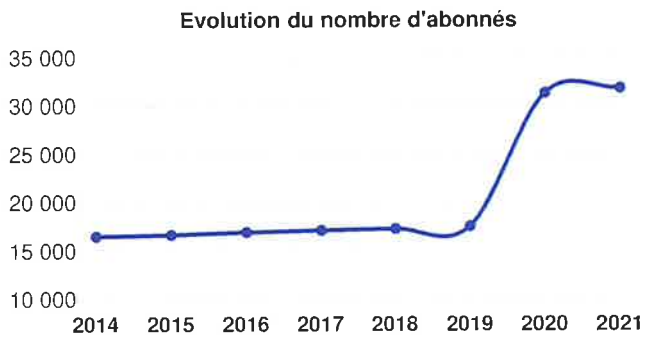
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Périmètre : CDA de Saintes

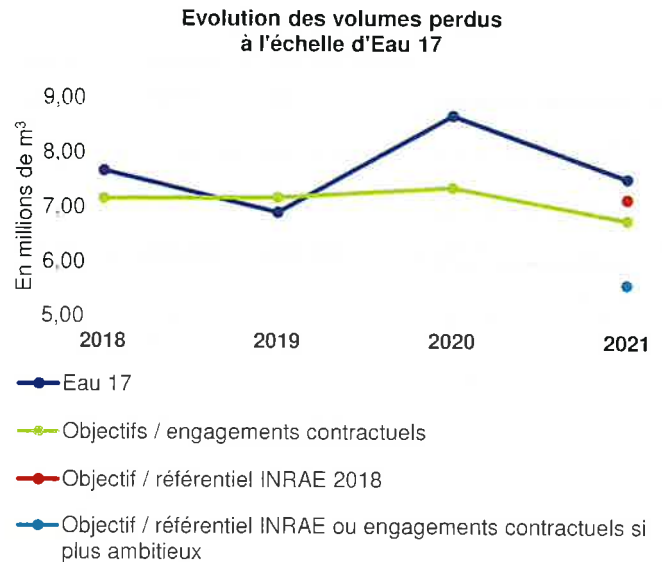
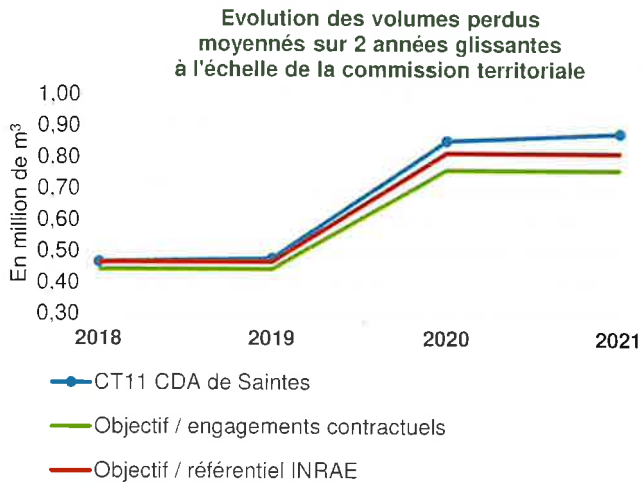
	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	36	36	35					
Habitants	62 534	62 180	35 497	35 390	35 237	35 077	33 867	33 611
	0,6%	75,2%	0,3%	0,4%	0,5%	3,6%	0,8%	
Abonnés	31 829	31 350	17 568	17 336	17 172	16 973	16 732	16 553
	1,5%	78,4%	1,3%	1,0%	1,2%	1,4%	1,1%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	29	29						
Volumes consommés (m³)	3 476 126	3 489 813	1 677 343	1 669 783	1 629 547	1 549 506	1 499 565	
	-0,4%	108,1%	0,5%	2,5%	5,2%	3,3%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	109	111	95	96	95	91	90	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	192	141						
	36,2%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	151 174	86 303						
	75,2%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	787	612						



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Performances hydrauliques des réseaux :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	0,90	0,85	0,50	0,46	0,47	0,47
	5,9%	71,7%	8,1%	-3,3%	1,5%	
Volume perdu (million de m³)	0,88	0,85	0,48	0,47		
Moyenne des 3 dernières ann	2,9%	78,8%	2,1%			
Objectif volume perdu	0,81					
selon le référentiel INRAE 2018						
Objectif volume perdu	0,76					
selon les engagements contractuels						



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	1 089 813	1 087 048	849 178	846 633					
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	101,7	101,8							
	-0,1%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	3 028	61 670	390 630	603 507	20 729	5 028	5 221	1 089 813
En % du linéaire total	0%	6%	36%	55%	2%	0%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	314	28 376	194 814	65 016	1 464	1 689	1 877	293 550
En % du linéaire total	0%	3%	18%	6%	0%	0%	0%	

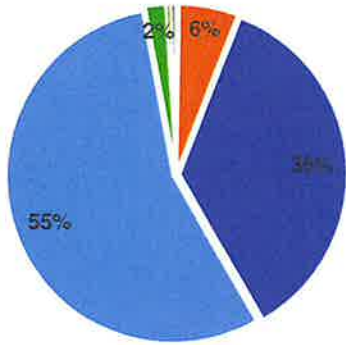
Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	91 103	118 063	302 316	117 010	104 191	124 079	132 993	100 059	1 089 813
En % du linéaire total	8%	11%	28%	11%	10%	11%	12%	9%	

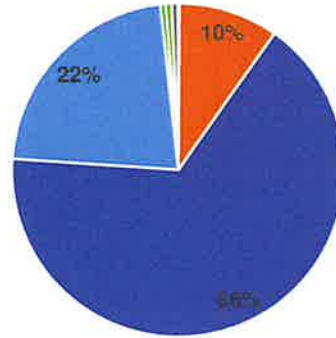
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

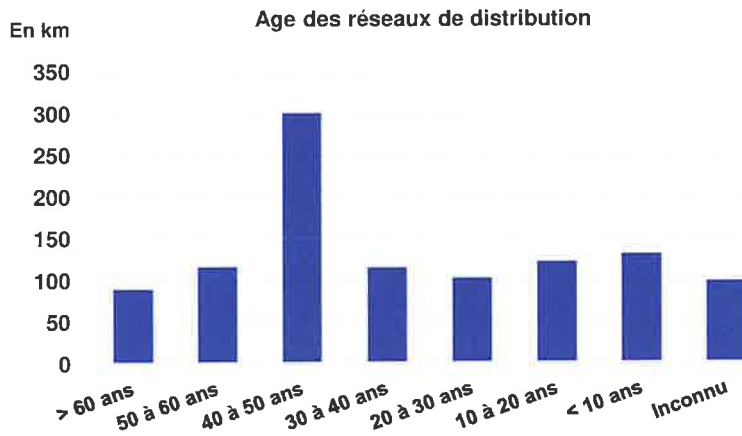
Matériaux des réseaux de distribution



Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu ■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

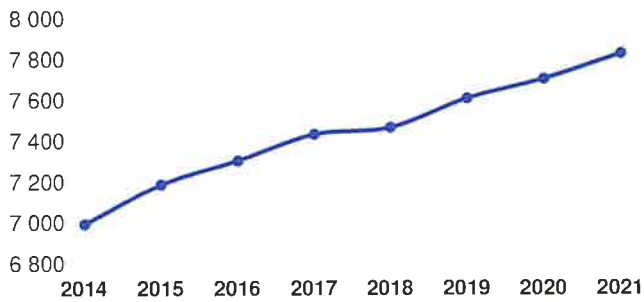
Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

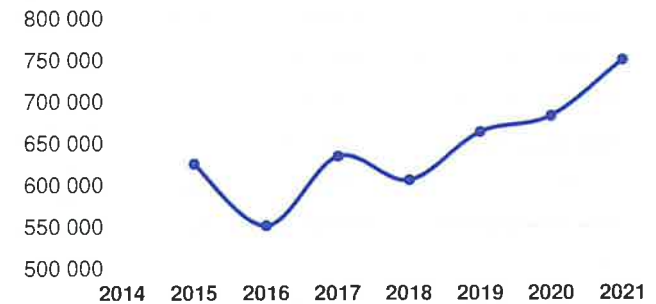
Périmètre : CDC Gémozac et Saintonge Viticole

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	16	16	16					
Habitants	14 838	14 691	14 562	14 500	14 346	14 236	13 740	13 687
	1,0%	0,9%	0,4%	1,1%	0,8%	3,6%	0,4%	
Abonnés	7 827	7 703	7 608	7 466	7 433	7 305	7 188	6 995
	1,6%	1,2%	1,9%	0,4%	1,8%	1,6%	2,8%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	18	17						
Volumes consommés (m³)	749 871	682 856	663 600	606 002	634 594	551 447	625 488	
	9,8%	2,9%	9,5%	-4,5%	15,1%	-11,8%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	96	89	87	81	85	75	87	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	67	53		Ce suivi des dégravements concerne la redevance eau potable				
	26,4%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	49 919	34 110						
	46,3%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	745	644						

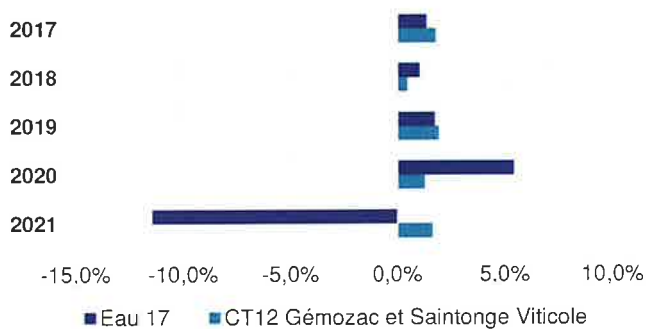
Evolution du nombre d'abonnés



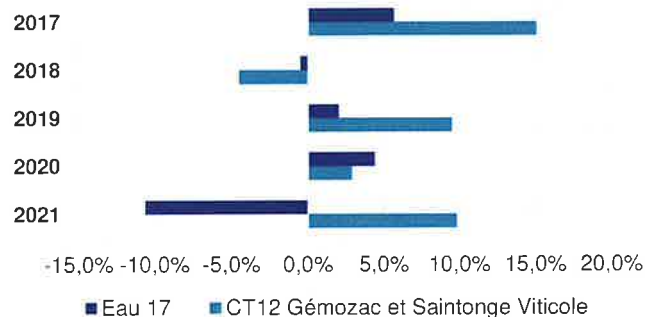
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Performances hydrauliques des réseaux :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	0,27	0,28	0,24	0,24	0,27	0,33
	-5,7%	16,4%	3,2%	-12,1%	-17,4%	

Volume perdu (million de m³)	0,27	0,25	0,25	0,28
Moyenne des 3 dernières ann	4,1%	2,0%	-9,8%	

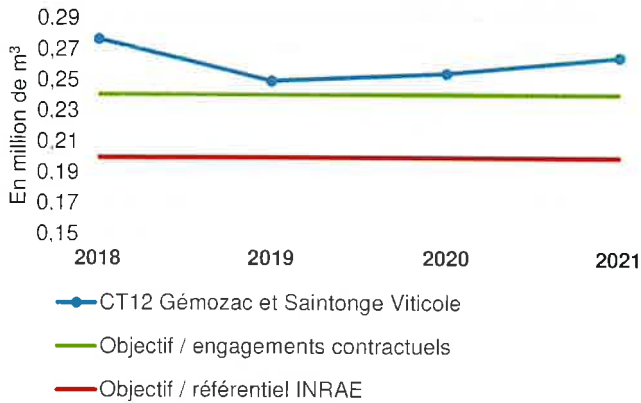
Objectif volume perdu	0,20
------------------------------	------

selon le référentiel INRAE 2018

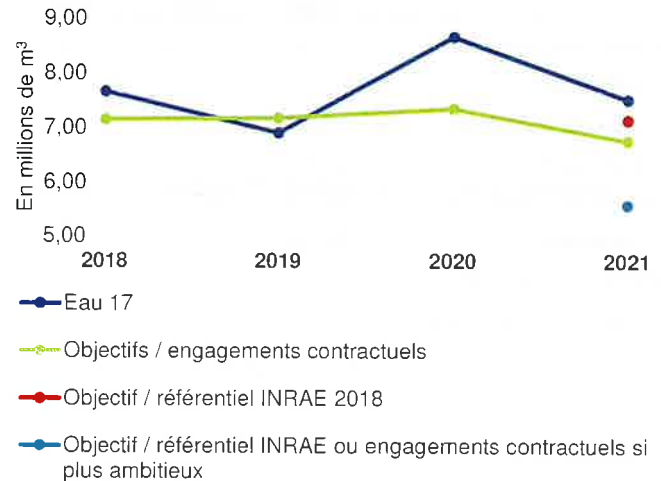
Objectif volume perdu	0,24
------------------------------	------

selon les engagements contractuels

Evolution des volumes perdus
moyennés sur 3 années glissantes
à l'échelle de la commission territoriale



Evolution des volumes perdus
à l'échelle d'Eau 17



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	442 196	440 611	438 862	437 800					
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	107,1	106,8							
	0,3%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	72	8 121	146 549	277 615	6 623	3 199	17	442 196
En % du linéaire total	0%	2%	33%	63%	1%	1%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

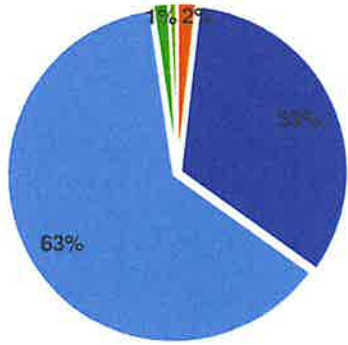
	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	15	8 002	79 146	35 933	80	1 705	15	124 896
En % du linéaire total	0%	2%	18%	8%	0%	0%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

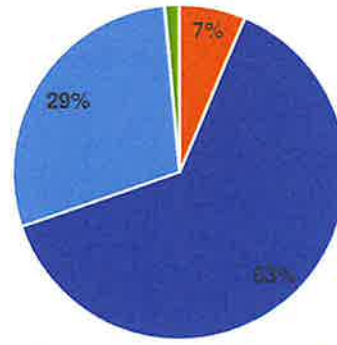
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	19 679	100 779	197 068	20 225	20 812	31 057	48 137	4 438	442 196
En % du linéaire total	4%	23%	45%	5%	5%	7%	11%	1%	

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Matériaux des réseaux de distribution



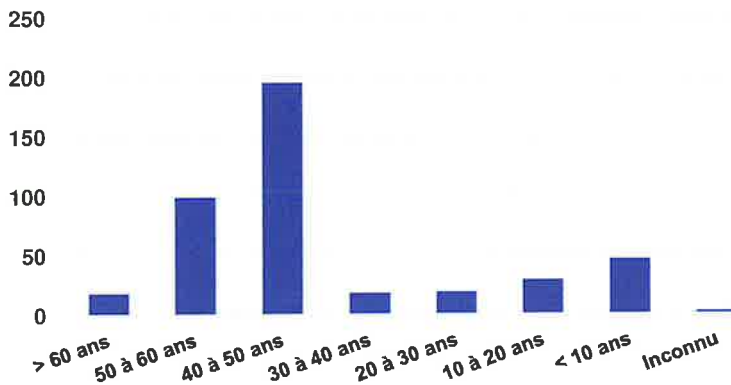
Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

En km Age des réseaux de distribution



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

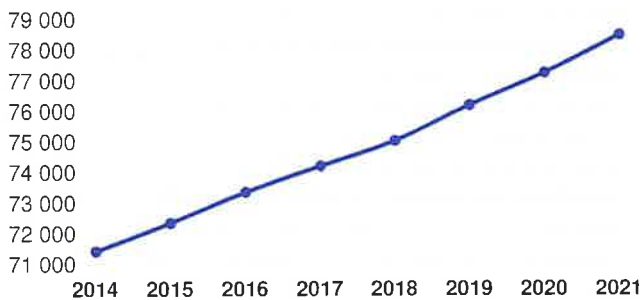
Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

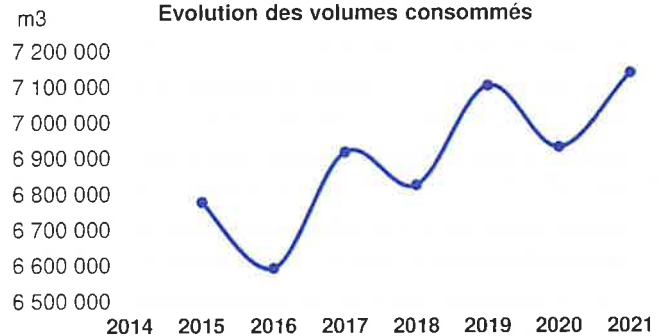
Périmètre : CARA

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	33	33	33					
Habitants	85 447	84 950	84 236	84 241	84 156	83 958	81 036	79 920
	0,6%	0,8%	0,0%	0,1%	0,2%	3,6%	1,4%	
Abonnés	78 486	77 247	76 196	75 036	74 214	73 366	72 358	71 435
	1,6%	1,4%	1,5%	1,1%	1,2%	1,4%	1,3%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	51	51						
Volumes consommés (m³)	7 138 086	6 930 563	7 102 938	6 825 071	6 917 477	6 592 192	6 777 801	
	3,0%	-2,4%	4,1%	-1,3%	4,9%	-2,7%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	91	90	93	91	93	90	94	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	435	312		Ce suivi des dégravements concerne la redevance eau potable				
	39,4%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	282 575	120 003						
	135,5%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	650	385						

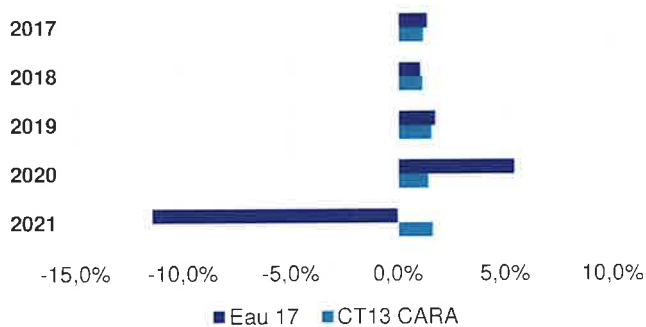
Evolution du nombre d'abonnés



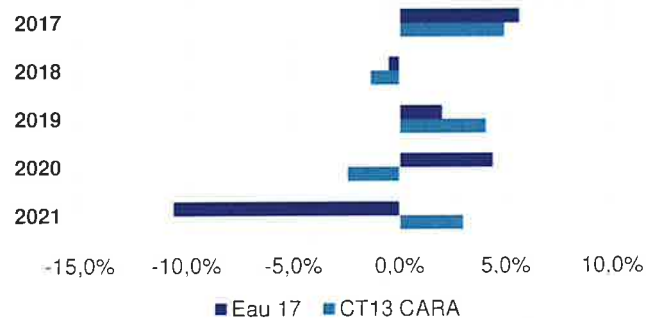
Evolution des volumes consommés



Evolution du nombre d'abonnés



Evolution des volumes consommés

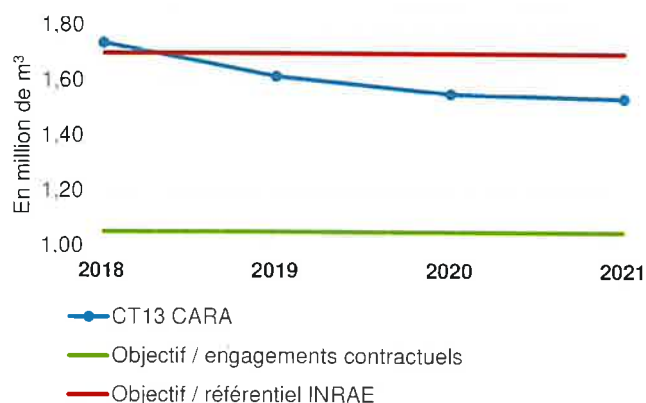


MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

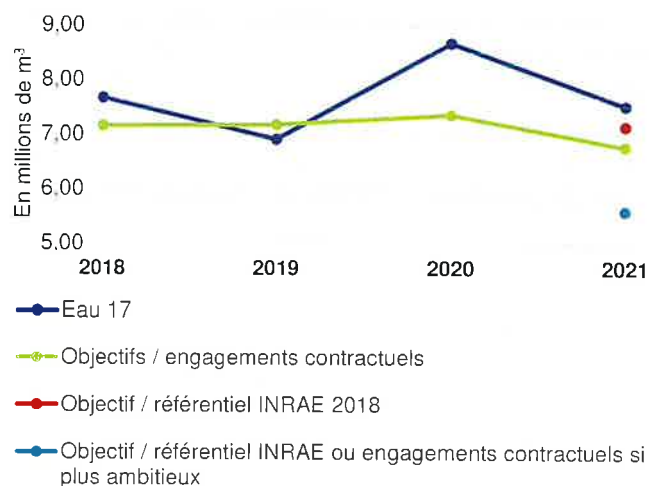
Performances hydrauliques des réseaux :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	1,66	1,50	1,45	1,71	1,69	1,81
	10,4%	4,0%	-15,3%	0,9%	-6,5%	
Volume perdu (million de m³)	1,54	1,55	1,62	1,74		
Moyenne des 3 dernières ann	-1,0%	-3,9%	-7,0%			
Objectif volume perdu	1,70					
selon le référentiel INRAE 2018						
Objectif volume perdu	1,05					
selon les engagements contractuels						

Evolution des volumes perdus moyennés sur 3 années glissantes à l'échelle de la commission territoriale



Evolution des volumes perdus à l'échelle d'Eau 17



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	1 541 911	1 504 649	1 498 721	1 491 848					
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	108,0	100,3							
	7,7%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	2 652	71 377	708 427	713 043	14 457	683	31 272	1 541 911
En % du linéaire total	0%	5%	46%	46%	1%	0%	2%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	2 155	60 078	524 125	311 409	123	483	16 303	914 677
En % du linéaire total	0%	4%	34%	20%	0%	0%	1%	

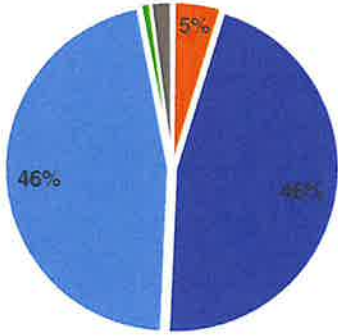
Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	450 715	319 501	87 411	57 460	116 875	185 606	179 831	144 514	1 541 911
En % du linéaire total	29%	21%	6%	4%	8%	12%	12%	9%	

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

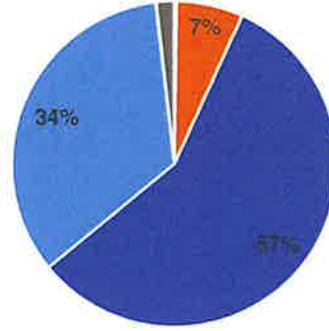
Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Matériaux des réseaux de distribution



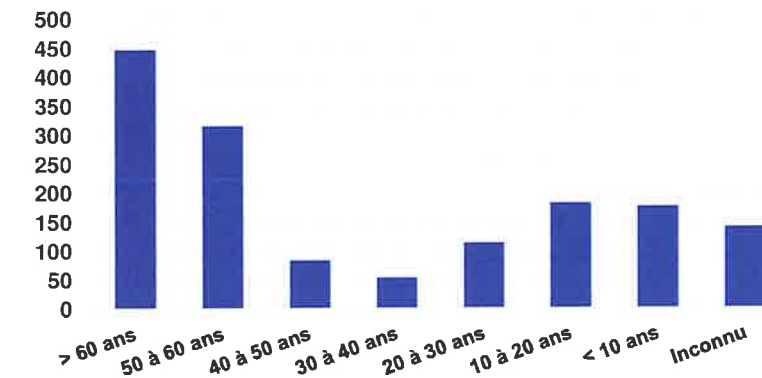
■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Age des réseaux de distribution



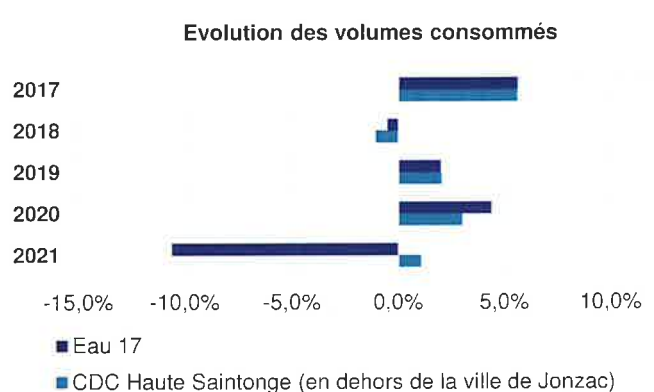
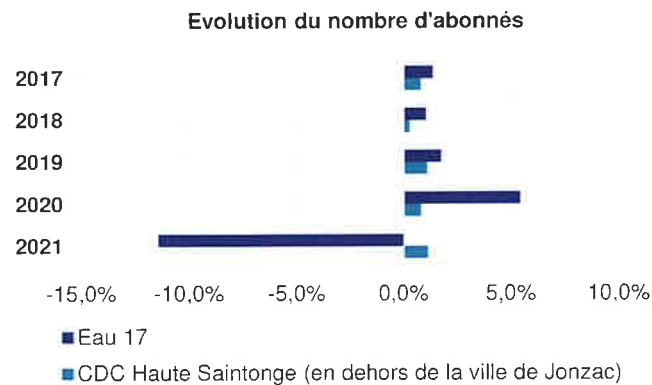
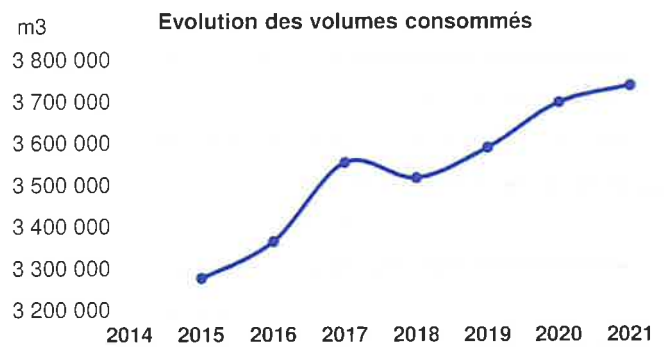
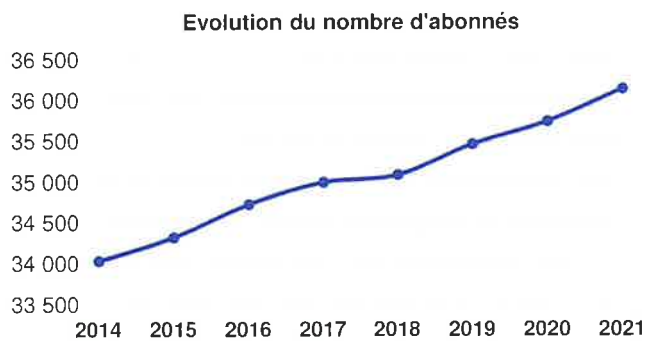
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Périmètre : CDC Haute Saintonge (en dehors de la ville de Jonzac)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	128	128	128	128				
Habitants	66 347	66 262	66 220	66 334	66 250	66 143	64 208	64 010
	0,1%	0,1%	-0,2%	0,1%	0,2%	3,0%	0,3%	
Abonnés	36 145	35 745	35 467	35 093	35 002	34 733	34 328	34 040
	1,1%	0,8%	1,1%	0,3%	0,8%	1,2%	0,8%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	12	12						
Volumes consommés (m³)	3 738 378	3 698 161	3 589 898	3 517 612	3 554 451	3 365 177	3 276 757	
	1,1%	3,0%	2,1%	-1,0%	5,6%	2,7%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	103	103	101	100	102	97	95	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	251	188						
	33,5%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	119 790	86 173						
	39,0%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	477	458						

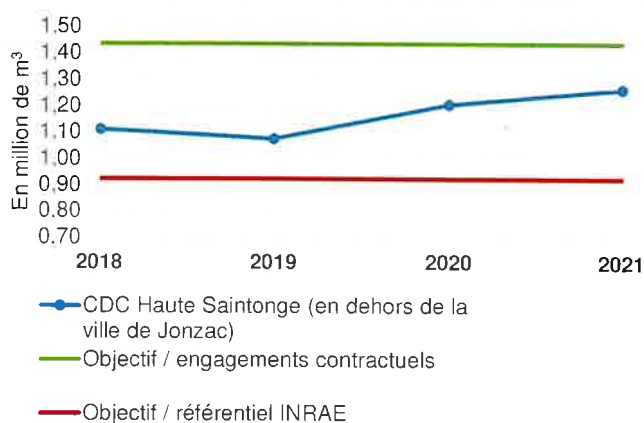


MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

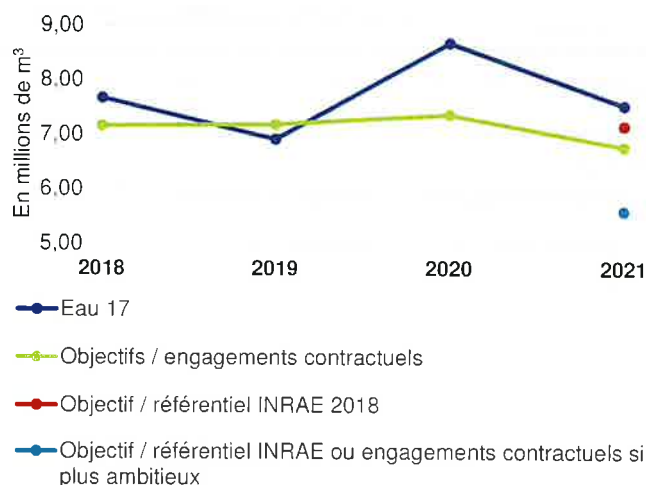
Performances hydrauliques des réseaux :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	1,24	1,38	1,16	1,07	0,99	1,27
	-9,8%	18,7%	8,6%	8,1%	-22,0%	
Volume perdu (million de m³)	1,26	1,20	1,07	1,11		
Moyenne des 3 dernières ann	4,8%	12,1%	-3,2%			
Objectif volume perdu	0,92					
selon le référentiel INRAE 2018						
Objectif volume perdu	1,43					
selon les engagements contractuels						

Evolution des volumes perdus moyennés sur 3 années glissantes à l'échelle de la commission territoriale



Evolution des volumes perdus à l'échelle d'Eau 17



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	2 892 510	2 890 738							
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	105,4	105,0							
	0,4%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	22 086	298 855	657 435	1 790 986	89 417	27 545	6 187	2 892 510
En % du linéaire total	1%	10%	23%	62%	3%	1%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

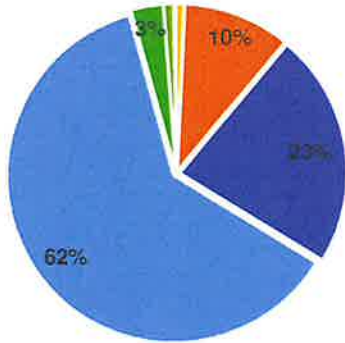
	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	21 228	199 498	395 370	437 082	1 445	10 516	5 398	1 070 536
En % du linéaire total	1%	7%	14%	15%	0%	0%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	205 779	794 485	931 872	225 624	194 576	238 897	226 891	74 387	2 892 510
En % du linéaire total	7%	27%	32%	8%	7%	8%	8%	3%	

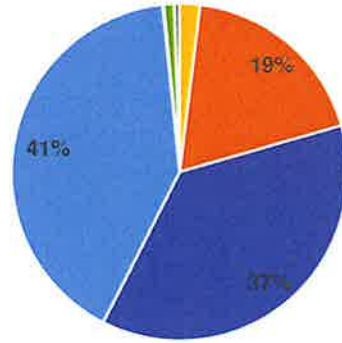
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Matériaux des réseaux de distribution



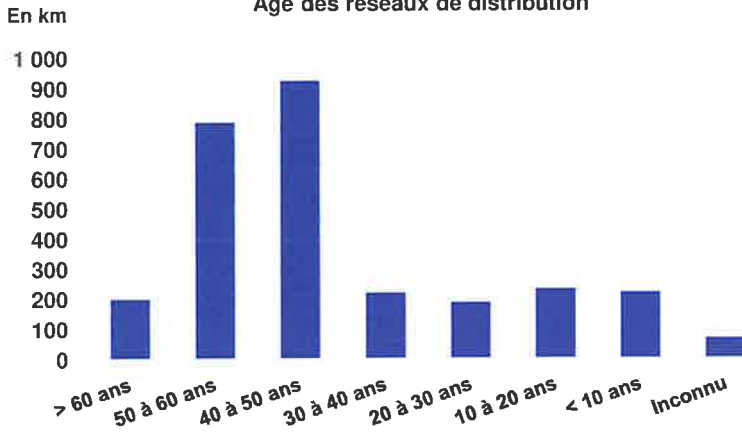
■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Age des réseaux de distribution



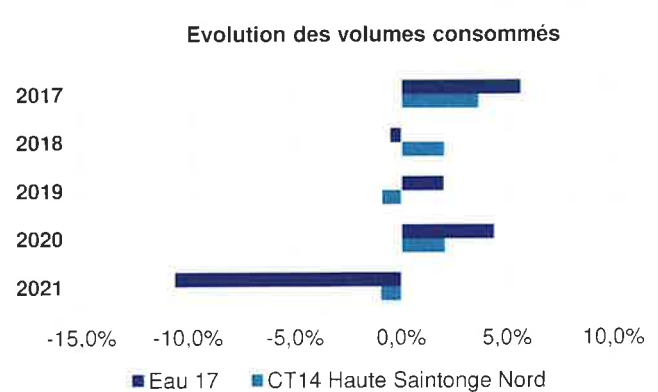
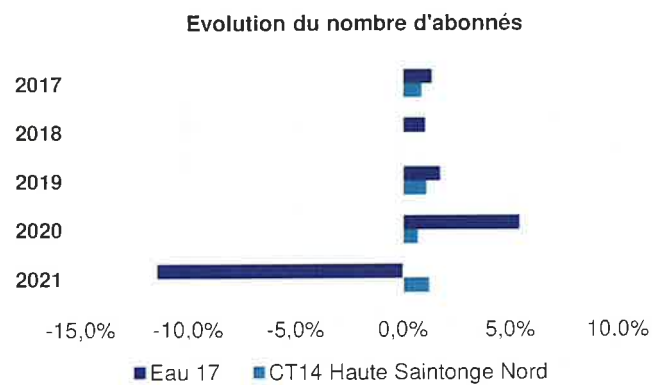
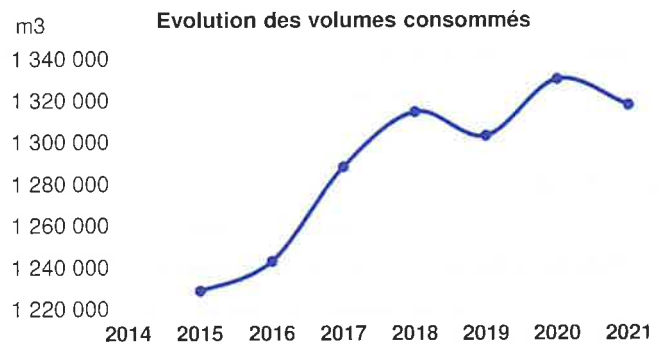
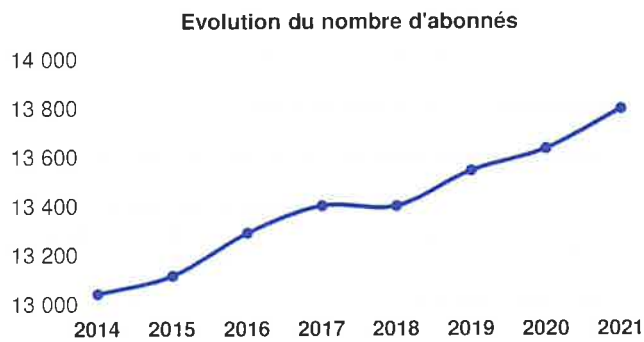
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Périmètre : Commission territoriale Haute Saintonge Nord

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	43	43	43	43				
Habitants	24 186	24 102	24 002	23 982	23 913	23 885	23 122	23 091
	0,3%	0,4%	0,1%	0,3%	0,1%	3,3%	0,1%	
Abonnés	13 796	13 633	13 543	13 400	13 401	13 289	13 115	13 041
	1,2%	0,7%	1,1%	0,0%	0,8%	1,3%	0,6%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	14	14						
Volumes consommés (m³)	1 317 398	1 329 838	1 302 828	1 314 334	1 287 927	1 242 728	1 228 559	
	-0,9%	2,1%	-0,9%	2,1%	3,6%	1,2%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	95	98	96	98	96	94	94	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	92	43						
	114,0%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	41 351	11 431						
	261,7%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	449	266						

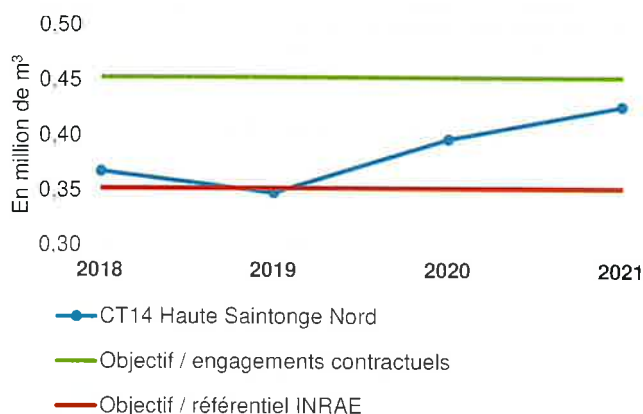


MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

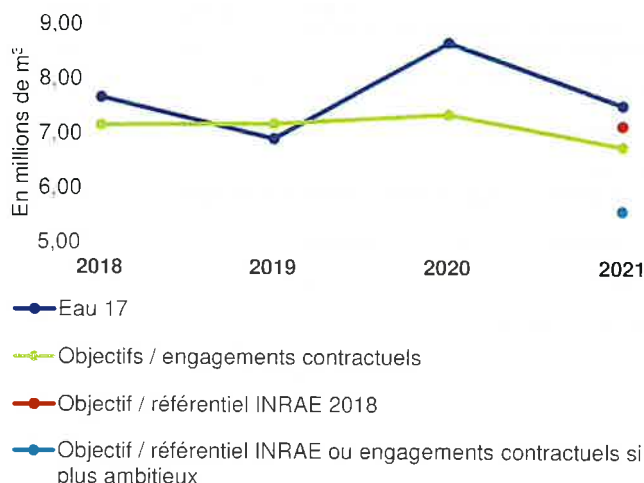
Performances hydrauliques des réseaux :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	0,45	0,48	0,34	0,36	0,34	0,40
	-6,6%	40,2%	-4,9%	7,7%	-16,7%	
Volume perdu (million de m³)	0,43	0,40	0,35	0,37		
Moyenne des 3 dernières ann	7,5%	14,1%	-5,4%			
Objectif volume perdu selon le référentiel INRAE 2018	0,35					
Objectif volume perdu selon les engagements contractuels	0,45					

Evolution des volumes perdus moyennés sur 3 années glissantes à l'échelle de la commission territoriale



Evolution des volumes perdus à l'échelle d'Eau 17



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	975 718	975 106							
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	105,4	105,0							
	0,4%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	3 193	149 839	292 041	453 599	65 200	7 234	4 611	975 718
En % du linéaire total	0%	15%	30%	46%	7%	1%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

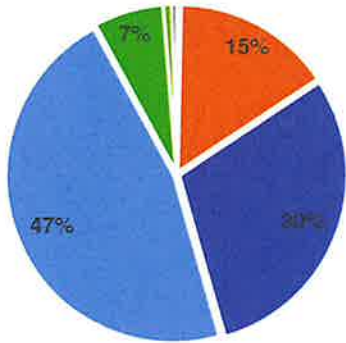
	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	2 814	124 035	219 498	217 694	303	5 780	4 581	574 704
En % du linéaire total	0%	13%	22%	22%	0%	1%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

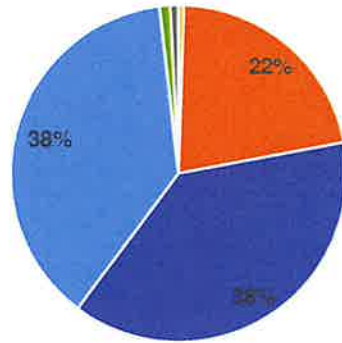
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	171 921	364 922	85 525	21 257	84 690	100 290	105 138	41 975	975 718
En % du linéaire total	18%	37%	9%	2%	9%	10%	11%	4%	

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Matériaux des réseaux de distribution

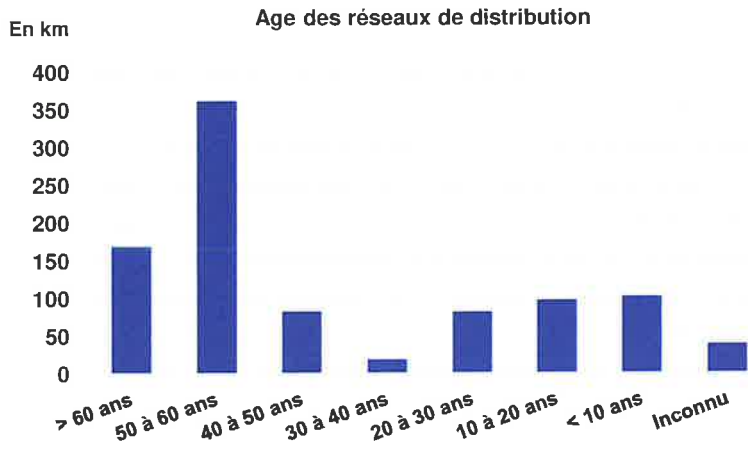


Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu



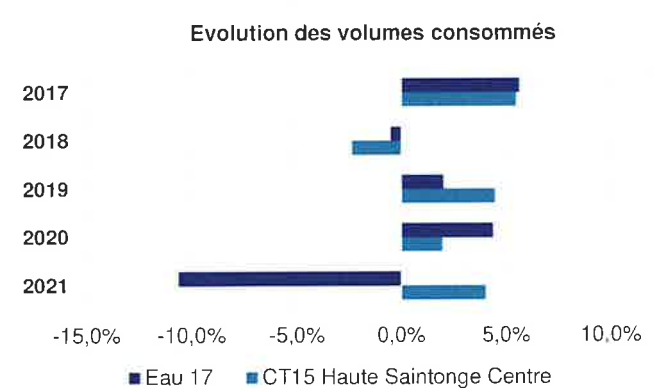
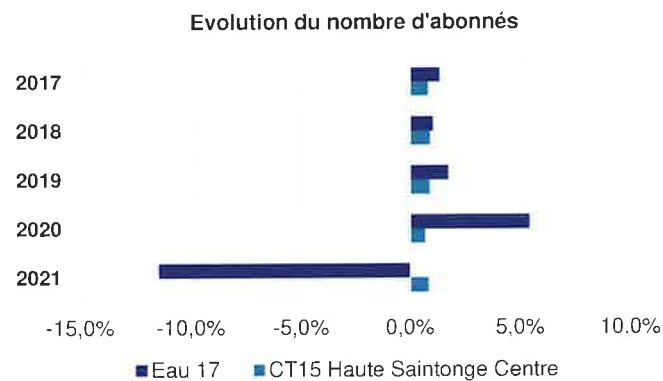
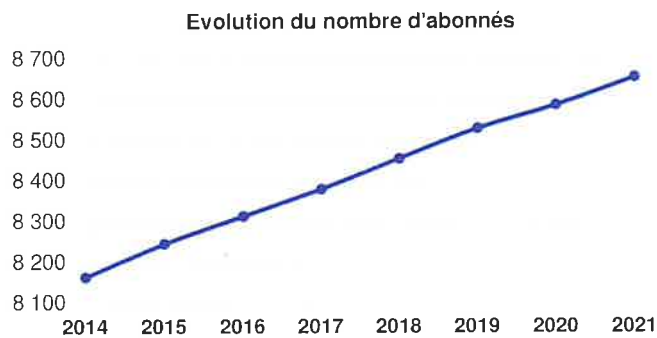
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Périmètre : Commission territoriale Haute Saintonge Centre (en dehors de la ville de Jonzac)

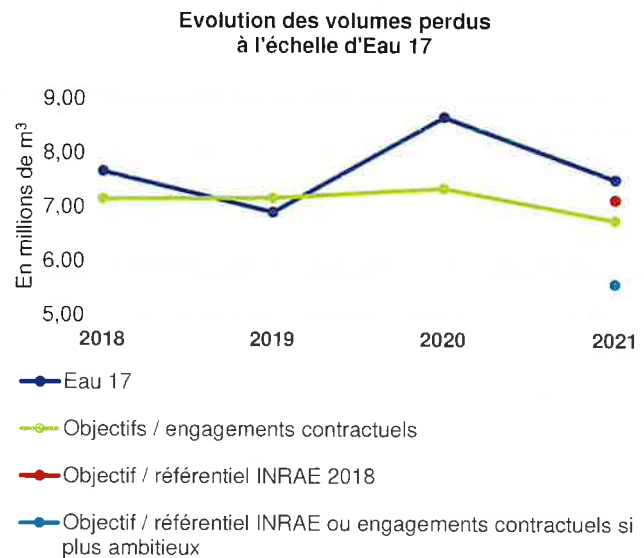
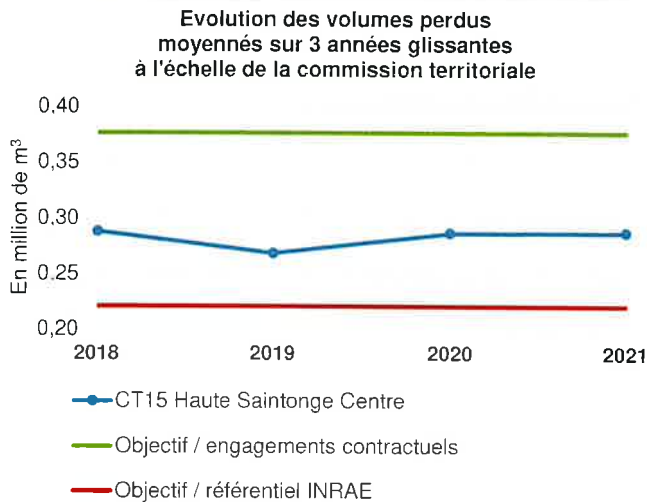
	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	39	39	39	39				
Habitants	16 942	16 993	17 050	17 123	17 094	17 053	16 552	16 464
	-0,3%	-0,3%	-0,4%	0,2%	0,2%	3,0%	0,5%	
Abonnés	8 653	8 584	8 527	8 453	8 378	8 312	8 244	8 162
	0,8%	0,7%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	1,0%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	12	11						
Volumes consommés (m³)	927 310	891 438	874 285	836 873	856 915	812 368	796 158	
	4,0%	2,0%	4,5%	-2,3%	5,5%	2,0%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	107	104	103	99	102	98	97	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	62	63						
	-1,6%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	29 808	42 478						
	-29,8%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	481	674						



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Performances hydrauliques des réseaux :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	0,28	0,31	0,27	0,28	0,26	0,33
	-11,4%	14,6%	-0,9%	6,6%	-22,1%	
Volume perdu (million de m³)	0,29	0,29	0,27	0,29		
Moyenne des 3 dernières anr	0,2%	6,7%	-6,8%			
Objectif volume perdu selon le référentiel INRAE 2018	0,22					
Objectif volume perdu selon les engagements contractuels	0,39					



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	751 445	750 249	741 355	748 537					
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	105,4	105,0							
	0,4%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	15 759	97 795	137 154	475 966	19 437	4 755	578	751 445
En % du linéaire total	2%	13%	18%	63%	3%	1%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

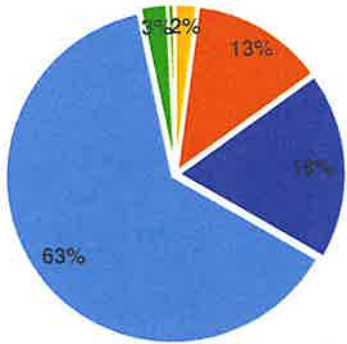
	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	15 621	39 903	83 792	108 699	1 142	2 572	182	251 911
En % du linéaire total	2%	5%	11%	14%	0%	0%	0%	

Date de pose des réseaux de distribution :

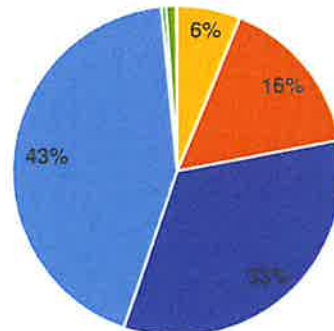
	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	23 124	219 802	271 181	60 699	38 806	58 299	70 549	8 985	751 445
En % du linéaire total	3%	29%	36%	8%	5%	8%	9%	1%	

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Matériaux des réseaux de distribution

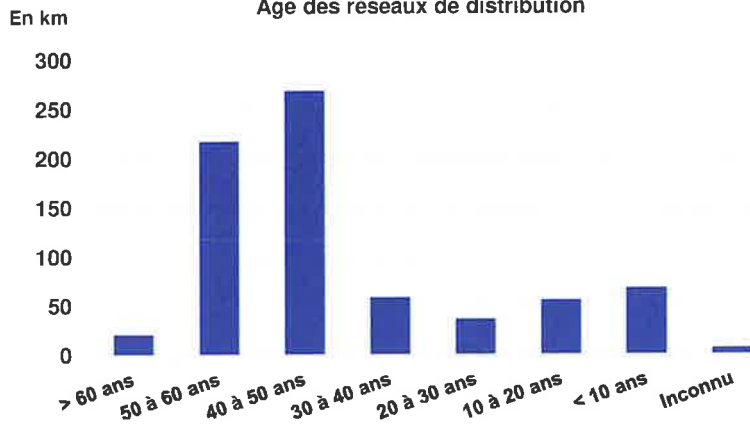


Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu ■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Age des réseaux de distribution



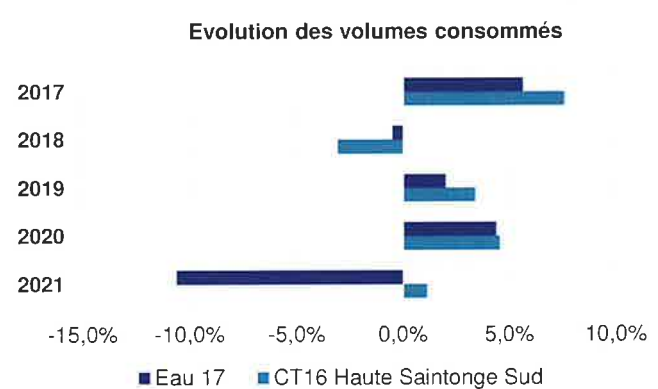
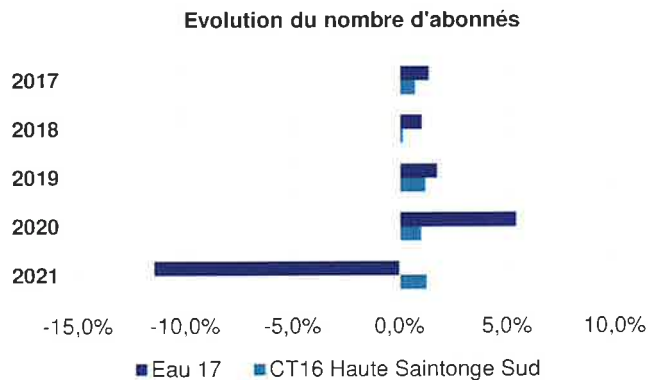
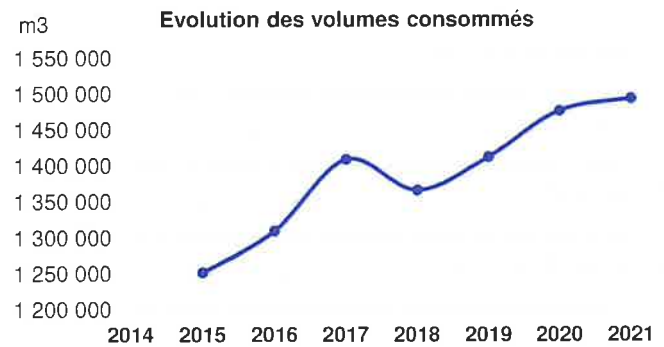
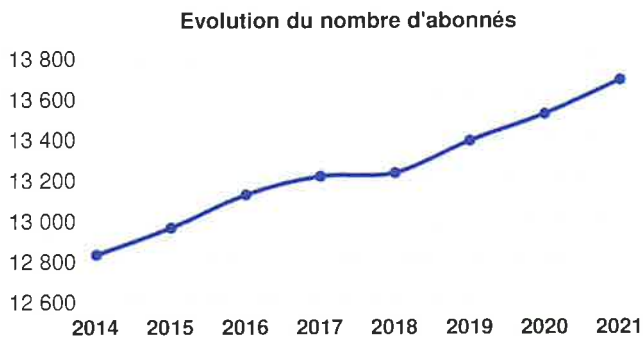
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Périmètre : Commission territoriale Haute Saintonge Sud

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Communes	46	46	46	46				
Habitants	25 219	25 167	25 168	25 229	25 243	25 205	24 534	24 455
	0,2%	0,0%	-0,2%	-0,1%	0,2%	2,7%	0,3%	
Abonnés	13 696	13 528	13 397	13 240	13 223	13 132	12 969	12 837
	1,2%	1,0%	1,2%	0,1%	0,7%	1,3%	1,0%	
Densité des abonnés (abonnés / km de réseau distribution)	12	12						
Volumes consommés (m³)	1 493 670	1 476 885	1 412 785	1 366 405	1 409 609	1 310 081	1 252 040	
	1,1%	4,5%	3,4%	-3,1%	7,6%	4,6%		
Consommation moyenne (m³ / abonné / an)	109	109	105	103	107	100	97	
Dégravements pour fuite accordés (nbe de dossiers)	97	82						
	18,3%							
Dégravements pour fuite accordés (en m³)	48 632	32 264						
	50,7%							
Dégravement pour fuite moyen (en m³ / dossier accordé)	501	393						

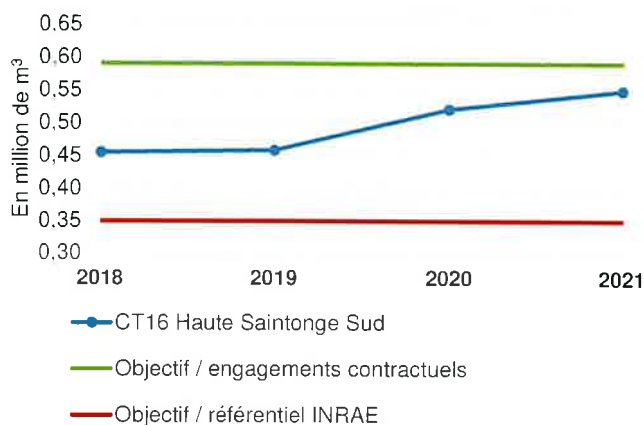


MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

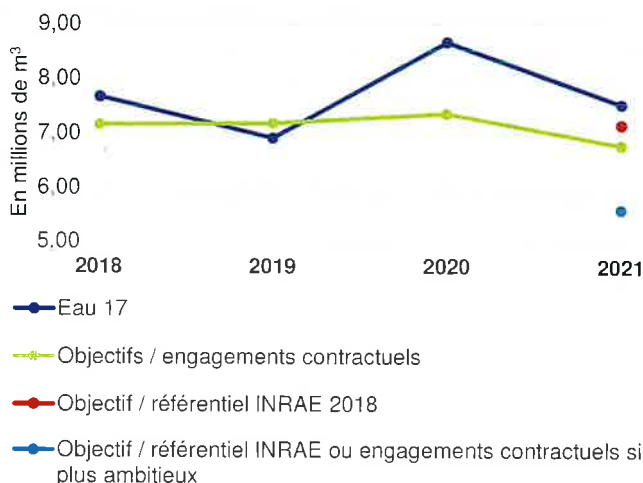
Performances hydrauliques des réseaux :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Volume perdu (million de m³)	0,52	0,58	0,54	0,43	0,40	0,54
	-11,6%	7,1%	25,9%	9,3%	-26,0%	
Volume perdu (million de m³)	0,55	0,52	0,46	0,45		
Moyenne des 3 dernières ann	5,3%	13,7%	0,7%			
Objectif volume perdu	0,35					
selon le référentiel INRAE 2018						
Objectif volume perdu	0,59					
selon les engagements contractuels						

Evolution des volumes perdus moyennés sur 3 années glissantes à l'échelle de la commission territoriale



Evolution des volumes perdus à l'échelle d'Eau 17



Données patrimoniales :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Linéaire réseau distribution (ml)	1 165 347	1 165 383	1 163 854	1 162 336					
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	105,4	105,0							
	0,4%								

Matériaux des réseaux de distribution :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	3 134	51 221	228 240	861 421	4 780	15 555	997	1 165 347
En % du linéaire total	0%	4%	20%	74%	0%	1%	0%	

Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans :

	Acier	AC	Fonte	PVC	PEHD	Autre	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	2 793	35 561	92 081	110 690	0	2 163	634	243 921
En % du linéaire total	0%	3%	8%	9%	0%	0%	0%	

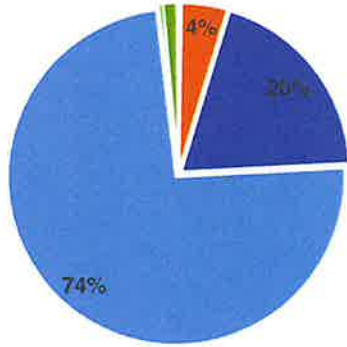
Date de pose des réseaux de distribution :

	< 1960	< 1970	< 1980	< 1990	< 2000	< 2010	< 2020	Inconnu	Total
Linéaire (ml)	10 733	209 761	575 166	143 667	71 079	80 309	51 205	23 427	1 165 347
En % du linéaire total	1%	18%	49%	12%	6%	7%	4%	2%	

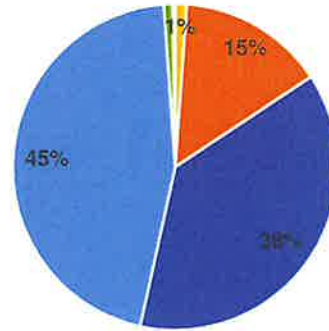
MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Matériaux des réseaux de distribution



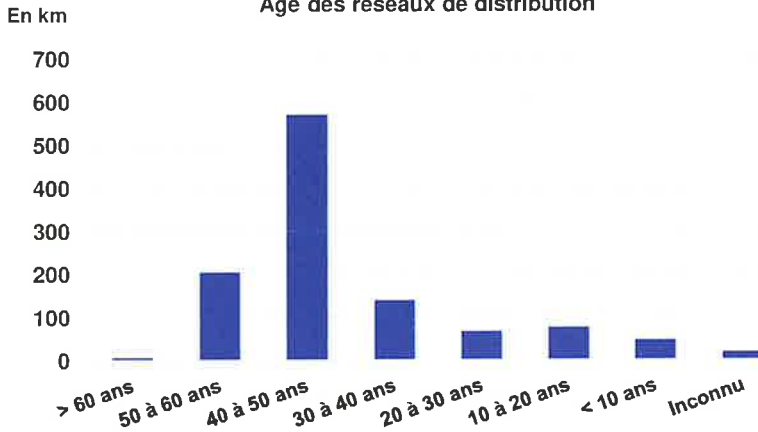
Matériaux des réseaux de distribution de plus de 50 ans



■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

■ Acier ■ AC ■ Fonte ■ PVC ■ PEHD ■ Autre ■ Inconnu

Age des réseaux de distribution



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

ANNEXE XI

LETTRES D'INFORMATION A DESTINATION DES USAGERS DIFFUSEES EN 2021

Lettre d'information à destination des abonnés de la ville de Saintes diffusée en juillet 2021, expliquant la composition des factures d'eau potable et d'assainissement.

Lettre d'information à destination des abonnés des communes de Marennes-Hiers-Brouage (ancienne commune de Marennes seulement) et de Bourcefranc-le-Chapus, diffusée en décembre 2021 à l'occasion du changement d'exploitant du service d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2022.

Lettre d'information à destination des abonnés du périmètre de Rochefort Sud, au sein de la CARO, diffusée en décembre 2021 à l'occasion du changement d'exploitant du service d'eau potable au 1^{er} janvier 2022.

Lettre d'information à destination des abonnés des communes de Sainte Radegonde et de Trizay, diffusée en décembre 2021 à l'occasion du changement d'exploitant du service d'eau potable au 1^{er} janvier 2022.

Lettre d'information à destination des abonnés des communes de Médis, Royan, Sablonceaux, Saint Georges de Didonne, Saint Palais sur Mer, Saint Romain de Benet, Saujon, Semussac et Vaux sur Mer, diffusée en décembre 2021 à l'occasion du nouveau contrat de délégation du service de distribution d'eau potable de la CARA à compter du 1^{er} janvier 2022.

Lettre d'information 2021 de la RESE, régie publique d'Eau 17, diffusée à l'ensemble des abonnés de la RESE

MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022



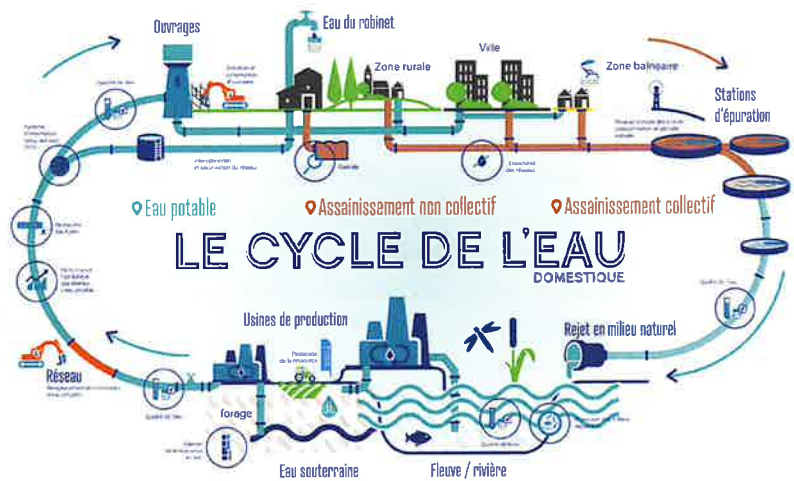
Eau 17

lettre d'information

Que paye la facture d'eau ?

L'organisation de la gestion du cycle de l'eau du robinet, services publics de l'eau et de l'assainissement, est une compétence de la Communauté d'Agglomération de Saintes qui l'a confiée à Eau 17. Pour la Ville de Saintes, les missions d'exploitation de ces services sont gérées par des entreprises privées (délégation de service public).

Si la ressource en eau est un bien commun gratuit, les opérations indispensables pour rendre l'eau potable ont un coût qui est couvert par la facture d'eau. Cette facture permet ainsi de financer l'ensemble des étapes du cycle de l'eau, de l'acheminement de l'eau jusqu'aux points de consommation, à l'épuration après utilisation avant rejet dans le milieu naturel.



Eau 17 :

finance les investissements pour la modernisation et le renouvellement des ouvrages (ingénierie, travaux, contrôles...).
Il gère les études prospectives d'organisation générale des services.



Exploitant :

finance l'entretien des installations et les services au quotidien (personnel, pièces, électricité et clientèle).

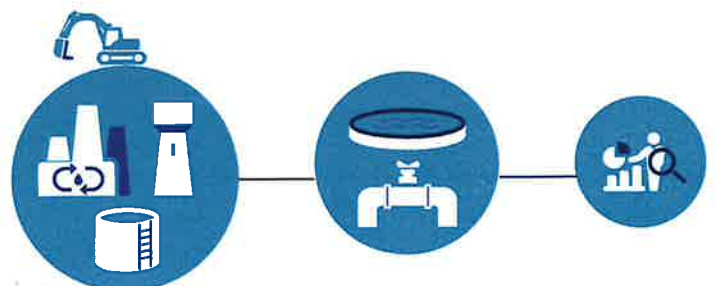


Agence de l'eau :

deux agences interviennent sur le territoire de la Charente-Maritime (Adour-Garonne et Loire-Bretagne). Elles subventionnent des actions et travaux conformes au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour la préservation de la ressource et la lutte contre les pollutions.

Comment lire votre facture d'eau ?

Le prix de l'eau est destiné à couvrir les dépenses liées aux différentes étapes du cycle de l'eau domestique (investissements et fonctionnement), auxquelles s'ajoutent des taxes et des redevances. Vous retrouvez ainsi sur la facture « la part eau potable », « la part eaux usées », les « taxes et redevances des organismes publics ». La partie revenant au service est composée de l'abonnement dit part fixe (montant annuel identique pour tout branchement de même diamètre) et de la consommation dite part variable liée aux volumes consommés et mesurés par le compteur d'eau. Chaque élément, comprend une part collectivité, une part exploitant et une part agence de l'eau.



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

En 2021, quelle facture pour une consommation annuelle de 120 m³ (120 000 litres)* ?

Eau 17 a planifié les travaux à réaliser dans le cadre d'un schéma directeur eau et assainissement réalisé en 2019. Pour l'eau potable, la ville est alimentée principalement par le captage du Lucérat via l'usine de Diconche à Saintes. Ces ouvrages devront faire l'objet de rénovation pour accroître leur performance. Le captage bénéficiera d'une attention particulière pour être protégé des pollutions grâce aux actions du programme régional Re-Sources.

Pour l'assainissement collectif, le fleuve Charente doit aussi être protégé des déversements des eaux dégradées lors de fortes pluies. Ainsi, des travaux de mise en conformité pour séparer les eaux pluviales et les eaux usées seront programmés. Les réseaux, infrastructures fragiles et stratégiques, ont fait l'objet d'un diagnostic spécifique et d'un plan d'investissement pluriannuel.

* Selon l'INSEE, un foyer français de 2,5 personnes en moyenne utilise 329 litres d'eau par jour soit, globalement, une utilisation annuelle de 120 mètres cubes



Quartier Lormont : construction de la nouvelle station de pompage des effluents arrivant à la station d'épuration. Montant des travaux 2,5 M€ HT.

Tous ces travaux sont indispensables pour que chaque Saintais puisse bénéficier d'une eau de qualité, pour préserver les ressources et le milieu naturel.

Afin de prendre en compte et financer ces études et travaux à mener au cours des prochaines années et qui ont déjà débuté en 2020 (opération de mise en séparatif avenue Kennedy, travaux sur la station d'épuration, stockage des eaux pluviales dans le périmètre de protection du captage), les tarifs de l'eau vont augmenter. Pour éviter une augmentation trop brute de la facturation, il a été proposé un lissage de l'évolution du prix au m³ entre 2020 et 2026 d'environ 3 % par an et une évolution par palier pour la part abonnement assainissement collectif dont la première évolution a été mise en œuvre en 2021.

Cela se traduit par une augmentation de la part abonnement eau potable (28,6 € HT au lieu de 24,6 € HT) et assainissement (24 € HT au lieu de 12 € HT) pour cette année. Le prochain palier est prévu en 2027 (+4 €).



	Tranche	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Abonnement	TVA %	Montant TTC
EAU POTABLE							
ABONNEMENT	01/01/21 au 31/12/21	2,00	14,32000	28,64	5,50	1,58	30,22
CONSUMMATION	1	120,00	1,11640	134,21	5,50	7,30	141,68
ASSAINISSEMENT							
ABONNEMENT	01/01/21 au 31/12/21	2,00	12,00000	24,00	10,00	2,40	26,40
CONSUMMATION	1	120,00	1,44370	173,24	10,00	17,32	190,56
ORGANISMES PUBLICS/ASSIMILES							
LUTTE CONTRE LA POLLUTION (AGENCE DE L'EAU)	1	120,00	0,33000	39,60	5,50	2,18	41,78
MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	1	120,00	0,25000	30,00	10,00	3,00	33,00
PRESERVATION RESSOURCES EN EAU (AGENCE DE L'EAU)	1	120,00	0,07640	9,17	6,50	0,60	9,77
TOTAUX				386,10	52,64	34,36	473,10
TOTAL FACTURE T.T.C.							473,10 €

Qui est Eau 17 ?



Eau 17 définit les orientations stratégiques de la politique publique de l'eau. Notre vocation est de réaliser les investissements, de renouveler le patrimoine pour garantir un service performant et durable. Nous gérons et préservons la ressource en eau, nous protégeons les milieux aquatiques, nous informons et sensibilisons le grand public.





MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

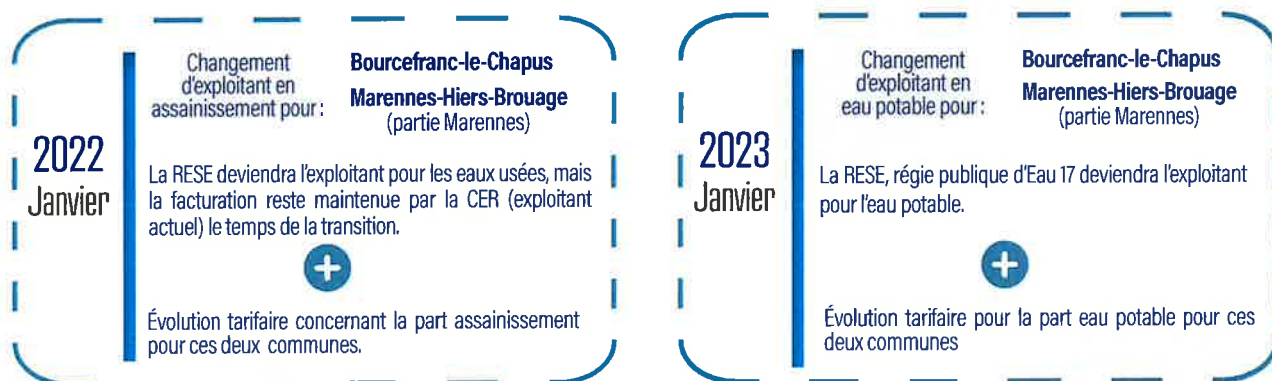
Eau 17

lettre d'information

Nouvelle organisation territoriale de l'eau

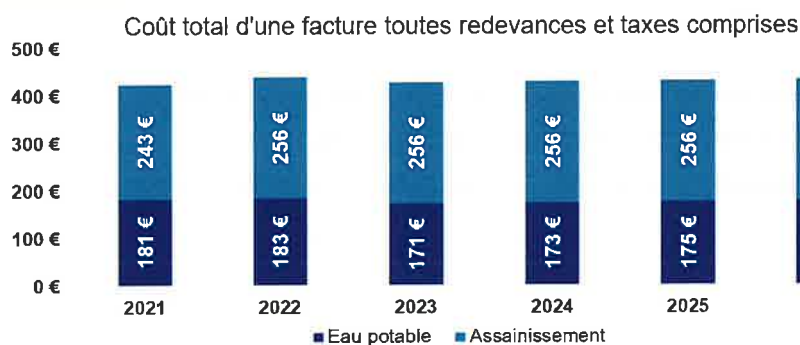
Afin d'harmoniser l'organisation des services d'eau et d'assainissement, l'exploitation va être confiée à terme à un exploitant unique pour l'ensemble des communes du bassin de Marennes. À la demande des élus, la régie publique d'Eau 17, la RESE, deviendra l'exploitant des 7 communes du territoire.

Ce basculement s'effectuera en deux temps :



En 2023, la RESE sera l'exploitant unique pour l'eau potable et l'assainissement, avec un prix unique sur l'ensemble du territoire.

Ma facturation



Malgré une hausse de 4% sur le prix global, le tarif de l'eau potable diminue de 2%, pour une facture calculée sur une moyenne de 73 m³.

Les tarifs vont ainsi globalement se maintenir, malgré d'importants travaux prévus sur la station d'épuration de Marennes ainsi que la construction d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Just-Luzac.

Le calendrier de facturation

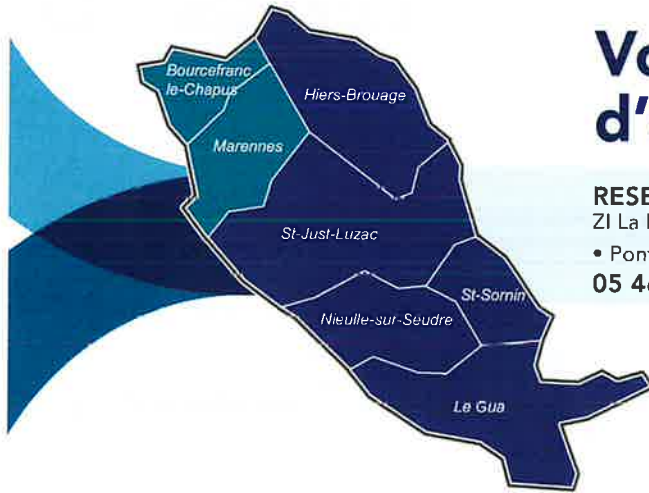
La facture reçue au mois de janvier 2022 est votre facture basée sur votre consommation réelle relevée entre juillet et août 2021.

La période de relève reste inchangée (pendant l'été). Comme précédemment vous recevrez deux factures par an.



La RESE, mon interlocuteur au quotidien pour l'assainissement

Pour les communes de Bourcefranc-le-Chapus et de Marennes-Hiers-Brouage, la RESE deviendra dès 2022 votre interlocuteur pour toute demande concernant des travaux et problèmes liés à l'assainissement des eaux usées uniquement.



Votre service d'eau évolue.

RESE LES ESTUAIRES

ZI La Liauze - 2 rue Nicolas Appert

• Pont-l'Abbé-d'Arnoult

05 46 97 11 92 - estuaires@rese17.fr

Disponibilité

Accueil du public
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accueil téléphonique

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h30
(17h le vendredi)

Espace Client

personnalisé sur www.rese.fr

Proximité

L'agence RESE la plus
proche se trouve à moins
de 30 minutes de chez
vous.

Vous pouvez également
effectuer vos démarches
dans n'importe quelle
agence RESE dans
le département :
Aigrefeuille-d'Aunis,
Dolus-d'Oléron,
Montendre, Pons, Pont-
l'Abbé-d'Arnoult, Saint-
Julien-de-l'Escap, Saintes.



- Services d'eau assurés par la RESE
- Eau potable + assainissement collectif
 - Service d'assainissement collectif assuré par la RESE à partir du 1^{er} janvier 2022

www.rese.fr



Pourquoi mon service d'eau change ?

Sur le territoire du Bassin de Marennes, deux modes d'exploitation sont actuellement en vigueur. Pour 5 des communes, la RESE, régie publique d'Eau 17, est déjà en charge de l'exploitation de l'eau potable et de l'assainissement. Pour les communes de Bourcefranc-le-Chapus et de Marennes-Hiers-Brouage (partie Marennes), ces compétences sont actuellement confiées à un exploitant privé, la CER.

Dans une démarche d'harmonisation relative à l'exploitation des services de l'eau, les élus ont souhaité confier l'ensemble des compétences en assainissement et en eau potable à un service public unique. Cette volonté permet d'assurer à l'ensemble des habitants du territoire une qualité et un prix du service homogènes.

Qui est Eau 17 ?



Eau 17 définit les orientations stratégiques de la politique publique de l'eau. Notre vocation est de réaliser les investissements, de renouveler le patrimoine pour garantir un service performant et durable. Nous gérons et préservons la ressource en eau, nous protégeons les milieux aquatiques, nous informons et sensibilisons le grand public.





MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Eau 17 Lettre d'information

Nouvelle organisation territoriale de l'eau

- Afin d'harmoniser l'organisation des services de l'eau, la distribution de l'eau va être confiée à terme à un exploitant unique pour 24 communes de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (hors la ville de Rochefort). À la demande des élus, la régie publique d'Eau 17, la RESE, deviendra l'exploitant des territoires de la CARO, à compter du 1er janvier 2022.



Le choix de la régie publique et de la solidarité départementale

La RESE, au service de l'intérêt général

Dans une démarche de solidarité, la RESE a pour objectif d'apporter à l'ensemble de la population une même qualité de service à des conditions tarifaires identiques.

Entre les mains des élus locaux

Créée par les élus locaux, la RESE leur rend des comptes en toute transparence. Chaque année, la RESE produit un rapport d'exploitation pour rendre compte du prix et de la qualité du service rendu.

Le principe de la régie publique garantit que chaque euro collecté via les factures d'eau est réinjecté sur le territoire de la Charente-Maritime pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement.

Un exploitant de référence sur le département

En tant que régie d'exploitation d'Eau 17, la RESE s'engage au quotidien pour garantir la qualité de l'eau distribuée au robinet et des eaux traitées rejetées dans l'environnement, ainsi que dans la lutte contre les fuites. La RESE est portée par un objectif : faire les meilleurs choix pour demain, pour que les générations futures bénéficient de services d'eau de qualité à un coût maîtrisé, socialement acceptable.

Au plus proche des usagers

Afin de garantir une proximité et un accueil local, tous les usagers de la RESE sont situés à moins de 30 minutes d'une des 6 agences. Toutes les équipes d'intervention sont basées en Charente-Maritime afin de dépanner rapidement et efficacement les usagers et les collectivités.

La parole de l'Élu



Pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, avec mes collègues élus, nous avons choisi de passer l'ensemble des services d'eau et d'assainissement d'une gestion privée vers une gestion publique. Nous avons décidé que la RESE, la régie publique d'Eau 17, deviendrait l'exploitant unique pour 24 communes de Rochefort Océan, pour une qualité de service améliorée et unique sur le territoire

Nous avons voté pour une uniformité des territoires et des tarifs, les prix seront maintenus. Nous pensons que la gestion de l'eau et de l'assainissement doit être conduite par le service public.



Eric Authiat,

Maire de Tonnay-Charente, Conseiller communautaire, Vice-Président d'Eau 17



Que dois-je faire ?

En janvier 2022, vous allez recevoir de la RESE un courrier de bienvenue vous expliquant les modalités pour créer votre compte en ligne, vous demandant de fournir vos coordonnées bancaires. Vous pourrez choisir vos modalités de paiement (mensualisation, prélèvement, virement...) en ligne, par téléphone ou par courrier.

Si vous êtes mensualisé, vous pourrez disposer de cette option dès réception du courrier en vous déclarant par téléphone ou sur le site internet www.rese.fr

Je paie quoi ?

Votre facture moyenne
(*montant pour 94 m³)

2021

222 € TTC

*Consommation moyenne des habitants de la CARO

Votre facture moyenne
(*montant pour 94 m³)

2022

206 € TTC

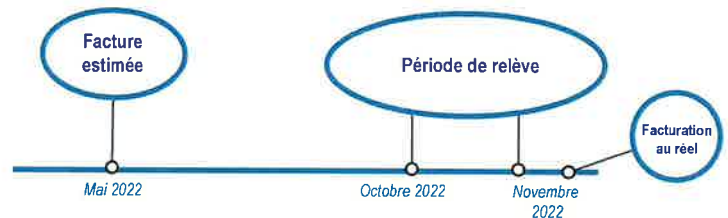
*Consommation moyenne des habitants de la CARO

Pourquoi mon service d'assainissement ne change pas ?

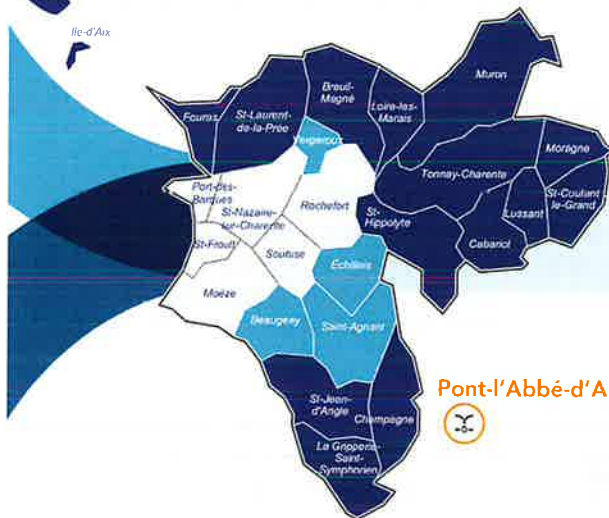
Le changement de service se passe en deux temps. Chaque commune est engagée avec l'exploitant actuel sur différentes échéances. La RESE reprendra le service d'assainissement au fil des années, commune par commune. La RESE sera l'exploitant unique pour 24 communes de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan à compter du 1er janvier 2024. Vous serez informé de ces changements lorsque votre commune sera concernée.

Ma facturation

La facture reçue au cours du dernier trimestre 2021 est basée sur votre consommation réelle relevée entre juillet et octobre 2021. Si vous êtes mensualisé, les derniers prélèvements par la SAUR, votre exploitant actuel pour l'eau potable, se feront au plus tard en décembre 2021. À partir de 2022, la période de relève aura lieu à l'automne. Comme précédemment vous recevrez deux factures par an.



La RESE, votre interlocuteur au quotidien :



Pont-l'Abbé-d'Arnoult

- Services d'eau assurés par la RESE
- Eau potable + assainissement collectif
- Service d'eau potable assuré par la RESE à partir du 1^{er} janvier 2022
- Communes desservies par un autre opérateur



www.rese.fr



Votre service d'eau évolue.

RESE LES ESTUAIRES

ZI La Liauze - 2 rue Nicolas Appert

• Pont-l'Abbé-d'Arnoult

05 46 97 11 92 - estuaires@rese17.fr

Disponibilité

Accueil du public
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accueil téléphonique
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

Espace Client
personnalisé sur www.rese.fr

Proximité

L'agence RESE la plus proche se trouve à moins de 30 minutes de chez vous.

Vous pouvez également effectuer vos démarches dans n'importe quelle agence RESE dans le département : Aigrefeuille-d'Aunis, Dolus-d'Oléron, Montendre, Pons, Pont-l'Abbé-d'Arnoult, Saint-Julien-de-l'Escap, Saintes.

Qui est Eau 17 ?

Eau 17 définit les orientations stratégiques de la politique publique de l'eau. Notre vocation est de réaliser les investissements, de renouveler le patrimoine pour garantir un service performant et durable. Nous gérons et préservons la ressource en eau, nous protégeons les milieux aquatiques, nous informons et sensibilisons le grand public.



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Eau 17 Lettre d'information



Nouvelle organisation territoriale de l'eau

- Afin d'harmoniser l'organisation des services de l'eau, la distribution de l'eau potable va être confiée à terme à un exploitant unique pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération Cœur de Saintonge.
À la demande des élus, la régie publique d'Eau 17, la RESE, deviendra l'exploitant pour deux nouvelles communes du territoire de Cœur de Saintonge, à compter du 1er janvier 2022



Le choix de la régie publique et de la solidarité départementale

La RESE, au service de l'intérêt général

Dans une démarche de solidarité, la RESE a pour objectif d'apporter à l'ensemble de la population une même qualité de service à des conditions tarifaires identiques.

Entre les mains des élus locaux

Créée par les élus locaux, la RESE leur rend des comptes en toute transparence. Chaque année, la RESE produit un rapport d'exploitation pour rendre compte du prix et de la qualité du service rendu.

Le principe de la régie publique garantit que chaque euro collecté via les factures d'eau est réinjecté sur le territoire de la Charente-Maritime pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement.

Un exploitant de référence sur le département

En tant que régie d'exploitation d'Eau 17, la RESE s'engage au quotidien pour garantir la qualité de l'eau distribuée au robinet et des eaux traitées rejetées dans l'environnement, ainsi que dans la lutte contre les fuites. La RESE est portée par un objectif : faire les meilleurs choix pour demain, pour que les générations futures bénéficient de services d'eau de qualité à un coût maîtrisé, socialement acceptable.

Au plus proche des usagers

Afin de garantir une proximité et un accueil local, tous les usagers de la RESE sont situés à moins de 30 minutes d'une des 6 agences. Toutes les équipes d'intervention sont basées en Charente-Maritime afin de dépanner rapidement et efficacement les usagers et les collectivités.

La parole de l'Élu



Nous souhaitons que les habitants de la communauté d'Agglomération Cœur de Saintonge puissent bénéficier d'un service d'eau potable unique, à travers une gestion publique. Garantir à un prix accessible l'accès à l'eau potable, tout en maintenant une haute qualité de service sont les deux missions que nous avons confiées à la RESE, régie publique d'Eau 17.

Nous avons souhaité une uniformité des tarifs de l'eau sur notre territoire communautaire, avec un maintien des prix.



Michel Doublet,

Maire de Trizay, Conseiller Communautaire, Président d'Eau 17



CE QUI CHANGE POUR MOI

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Que dois-je faire ?

En janvier 2022, vous allez recevoir de la RESE un courrier de bienvenue vous expliquant les modalités pour créer votre compte en ligne; il vous sera demandé de fournir vos coordonnées bancaires. Vous pourrez choisir vos modalités de paiement (mensualisation, prélèvement, virement...) en ligne, par téléphone ou par courrier.

Si vous êtes mensualisé, vous pourrez disposer de cette option dès réception du courrier en vous déclarant par téléphone ou sur le site internet www.rese.fr.

Je paie quoi ?

Votre facture moyenne
(*montant pour 94 m³)

2021

222 € TTC

*Consommation moyenne calculée

Votre facture moyenne
(*montant pour 94 m³)

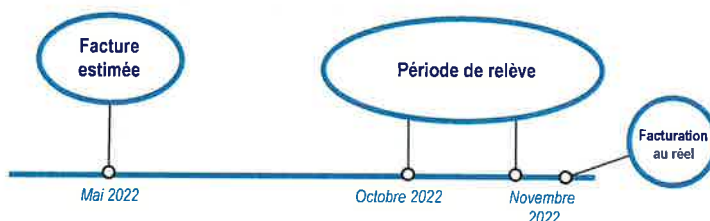
2022

206 € TTC

*Consommation moyenne calculée

Ma facturation

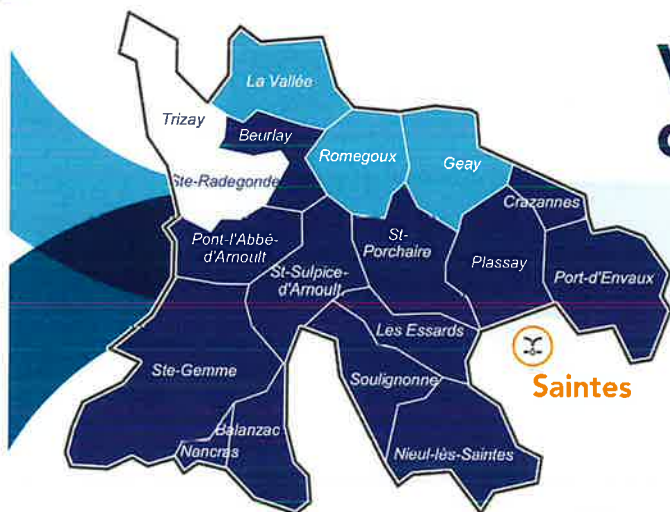
La facture reçue au cours du dernier trimestre 2021 est basée sur votre consommation réelle relevée entre juillet et octobre 2021. Si vous êtes mensualisé, les derniers prélèvements par la SAUR, votre exploitant actuel pour l'eau potable, se feront au plus tard en décembre 2021. À partir de 2022, la période de relève aura lieu à l'automne. Comme précédemment vous recevrez deux factures par an.



Pourquoi mon service d'assainissement ne change pas ?

Le changement de service se passe en deux temps. Chaque commune est engagée avec l'exploitant actuel sur différentes échéances. La RESE reprendra le service d'assainissement au fil des années, commune par commune. La RESE sera l'exploitant unique pour 14 des communes de la Communauté d'Agglomération Cœur de Saintonge à compter du 1er janvier 2024. Vous serez informé de ces changements lorsque votre commune sera concernée.

La RESE, votre interlocuteur au quotidien



Votre service d'eau évolue.

RESE SAINTONGE ROMANE
135 Cours Genêt • Saintes
05 46 96 91 06 - saintongeromane@rese17.fr



Disponibilité

Accueil du public
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accueil téléphonique
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

Espace Client
personnalisé sur www.rese.fr

Proximité

L'agence RESE la plus proche se trouve à moins de 30 minutes de chez vous.

Vous pouvez également effectuer vos démarches dans n'importe quelle agence RESE dans le département :
Aigrefeuille-d'Aunis, Dolus-d'Oléron, Montendre, Pons, Pont-l'Abbé-d'Arnoult, Saint-Julien-de-l'Escap, Saintes.



Services d'eau assurés par la RESE

- Eau potable + assainissement collectif
- Eau potable
- Service d'eau potable assuré par la RESE à partir du 1^{er} janvier 2022

www.rese.fr

Qui est Eau 17 ?

Eau 17 définit les orientations stratégiques de la politique publique de l'eau. Notre vocation est de réaliser les investissements, de renouveler le patrimoine pour garantir un service performant et durable. Nous gérons et préservons la ressource en eau, nous protégeons les milieux aquatiques, nous informons et sensibilisons le grand public.



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022 Votre service d'eau évolue



Nouvelle organisation territoriale de l'eau potable

Afin d'harmoniser l'organisation des services de l'eau potable, la distribution de l'eau va être confiée à terme à un exploitant unique pour l'ensemble des 33 communes de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA). À la demande des élus, la Société de l'Eau Potable Royan Atlantique (SEPR) a été créée. Elle deviendra l'exploitant du territoire de la CARA, avec une mise en place en 3 temps :

2022
Janvier

9 communes

- Médis
- Royan
- Sablanceaux
- Saint-Georges-de-Didonne
- Saint-Palais-sur-Mer
- Saint-Romain-de-Benet
- Saujon
- Semussac
- Vaux-sur-Mer

2023
Janvier

12 communes

- Arvert
- Breuillet
- Chaillevette
- Corme-Écluse
- Étaules
- La Tremblade
- Le Chay
- L'Éguille-sur-Seudre
- Les Mathes
- Mornac-sur-Seudre
- Saint-Augustin
- Saint-Sulpice-de-Royan

2024
Janvier

12 communes

- Arces-sur-Gironde
- Barzan
- Boutenac-Touvent
- Brie-sous-Mortagne
- Chenac-Saint-Seurin d'Uzet
- Cozes
- Épargnes
- Floirac
- Grézac
- Meschers-sur-Gironde
- Mortagne-sur-Gironde
- Talmont-sur-Gironde



La SEPR, votre nouvel interlocuteur pour vos demandes du quotidien

Service client (facturation, changement de contrat, demande de travaux...)

05 46 08 02 06

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Samedi : 9h00 - 13h00

Urgences 24h/24

05 81 91 35 02

www.sepra-eau.fr



SEPR
Société de l'Eau Potable
ROYAN ATLANTIQUE

Que dois-je faire ?

En janvier 2022, vous allez recevoir de la SEPR un courrier de bienvenue vous expliquant les modalités pour créer votre compte en ligne; il vous sera demandé de fournir vos coordonnées bancaires. Vous pourrez choisir vos modalités de paiement (mensualisation, prélèvement, virement...), par téléphone, par courrier, ou **en ligne sur le site www.sepra-eau.fr**

Si vous êtes mensualisé, vous pourrez disposer de cette option dès réception du courrier en vous déclarant par téléphone ou sur le site internet de la SEPR.



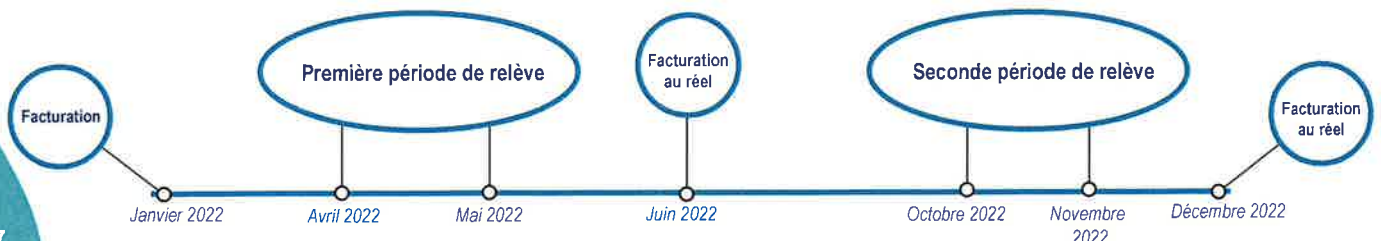
L'agenda de facturation : «la fin des incertitudes sur le volume consommé et facturé»

La facture reçue au cours du dernier trimestre 2021 est basée sur votre consommation réelle relevée entre juillet et octobre 2021. Si vous êtes mensualisé, les derniers prélèvements par votre exploitant actuel se feront au plus tard en décembre 2021. Ces prélèvements intervenus après votre dernière facture serviront au paiement du solde de l'année 2021.

En janvier, une première facture concernant l'abonnement du 1^{er} semestre 2022 vous sera adressée par la SEPR, puis deux périodes de relève permettront une facturation réelle. D'ici 3 ans, la SEPR aura remplacé tous les compteurs d'eau pour mettre en place un système de télérelève.

Je paie quoi ?

Une facture d'eau, toutes parts confondues, égale ou en diminution par rapport à 2021, pour une qualité de service augmentée. Le détail du contenu de votre facture vous sera fourni avec la première facture de janvier après le vote des tarifs par les collectivités (CARA et Eau 17).



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

La performance au cœur de l'organisation

🔹 Téléréleve : mieux consommer l'eau potable et préserver la ressource en eau



Un compteur relevé automatiquement



Vous pouvez intervenir rapidement en cas de fuite



Vous payez le juste prix



Vous préservez l'eau potable et réalisez des économies

🔹 Proximité et réactivité

40 agents dédiés au service seront déployés pour assurer la distribution de l'eau potable jusqu'au robinet du consommateur, permettant une réactivité importante notamment afin de limiter l'eau perdue en cas de fuite. Une équipe locale pour assurer une bonne gestion territoriale. En complément des points d'accueil, l'application mobile et le site internet permettront un accès simplifié aux démarches.

🔹 Préservation de l'environnement au quotidien

La mise en oeuvre d'actions concrètes pour limiter l'émission de gaz à effet de serre, réduire la consommation énergétique et permettre une gestion des espaces verts favorable à la biodiversité.

🔹 Transparence du service

La nouvelle organisation permettra un suivi exhaustif des objectifs et indicateurs de performance : technique, financier ainsi que ceux concernant la relation avec les usagers et les abonnés. Un contrôle renforcé de la tenue des objectifs sera mis en place par Eau 17 pour garantir la qualité du service rendu.

La parole de l'Élu



Nous avons voulu que chaque habitant du territoire dispose d'un service de qualité maximum pour un prix maîtrisé. Pour cela, nous avons choisi d'avoir un service d'exploitation unifié, en remplacement des 11 services actuels. Nous avons confié la gestion de la ressource en eau, bien commun, à la RESE régie publique d'Eau 17, et la distribution de l'eau potable à un délégataire privé. Après une mise en concurrence, l'exploitation de la distribution a été confiée à une société dédiée à notre territoire : la Société de l'Eau Potable Royan Atlantique (SEPPA).



Crédit photo : Anoline Bigot

Bernard Laumonier,

Maire de Floirac, Conseiller communautaire, Vice-Président d'Eau 17

Des points d'accueil pour vous accompagner

À terme, 5 points d'accueil seront accessibles pour tous les usagers et abonnés avec des horaires élargis en période estivale.



Vaux-sur-mer

13 rue Paul-Émile Victor
17640 Vaux-sur-mer



Toute l'année

Du lundi au vendredi : 9h00 - 13h00
et de 13h30 à 16h00 sur RDV



Royan (nouveau site)

85 cours de l'Europe
17200 Royan

Hiver

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00
et 13h30 - 18h00

Samedi : 9h00 - 13h00



Été

Lundi et vendredi : 9h00 - 18h00
Du mardi au jeudi : 9h00 - 12h00
et 14h00 - 18h00
Samedi : 9h00 - 13h00



Étaules (à partir de 2023)

2 rue de la Croix
17750 Étaules



Saujon

45 ter rue Pierre de Compet
17600 Saujon



Toute l'année

Lundi : 9h30 - 12h00 et 13h30 - 16h00
Mercredi et samedi : 9h30 - 12h00



Cozes (à partir de 2024)

69 route de Saintes
17120 Cozes

Qui est Eau 17 ?

Eau 17 définit les orientations stratégiques de la politique publique de l'eau. Notre vocation est de réaliser les investissements, de renouveler le patrimoine pour garantir un service performant et durable. Nous gérons et préservons la ressource en eau, nous protégeons les milieux aquatiques, nous informons et sensibilisons le grand public.



MISE EN LIGNE LE 19-10-2022

RESE'EAU

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20221017-DCM22-156-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

RESE
Votre service public de l'eau

Lettre d'information 2021

Mon Compte en ligne

Nouveaux services à distance



Facile d'utilisation, disponible 24h/24 et 7 jours sur 7, votre agence en ligne RESE évolue !

Ce service complémentaire de l'accueil par nos équipes chargées des relations avec la clientèle existe depuis 2017.

Aujourd'hui en y ouvrant un espace personnel sécurisé, vous pouvez :

- consulter l'historique de vos factures
- déclarer votre consommation d'eau au compteur
- payer par carte bancaire
- déposer une demande de renseignements.

Au 1^{er} juillet 2021, l'agence en ligne s'enrichit de nouveaux services :

- s'abonner à la facture électronique et recevoir par mail l'avis de dépôt du document sur votre espace personnel
- déclarer un changement de coordonnées bancaires
- adhérer au prélèvement automatique.

Pas de compte ?
C'est très simple à créer

Je me connecte à l'Espace Client et j'entre mon mail et un mot de passe.

- Je saisis mon nom et ma référence indiquée sur ma dernière facture. Vous recevrez un mail de confirmation de création de votre compte.

Et c'est tout !

Votre Service Public de l'eau

Évolution des agences RESE

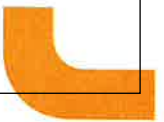
Les secteurs d'intervention des agences locales vont se calquer sur ceux des intercommunalités. Selon votre lieu d'habitation, il est donc possible que la gestion de votre abonnement aux services d'eau migre vers une autre agence en fin d'année.

Pourquoi ce changement ? La RESE est une régie publique qui gère les services d'eau pour le compte des collectivités. Avant 2020, l'eau potable et l'assainissement collectif étaient confiés à la RESE par les communes. Depuis le 1^{er} janvier 2021, ce sont les communautés de communes et les communautés d'agglomération qui lui confient la gestion des services d'eau. La RESE a donc décidé d'ajuster les secteurs d'intervention de ses agences sur les contours des intercommunalités.



Conseillère Clients

« Si vous êtes concerné par un changement d'agence, vous serez préalablement informé et votre agence habituelle pourra encore vous orienter vers le bon interlocuteur. »



Nos Tuyaux

Consommation en hausse ? éléments de réponse...



Expert Réseaux

« Un robinet qui goutte et c'est la facture qui trinque ! »



Goutte à goutte :
4 L/heure
35 m³ /an
= 138 €



Mince filet d'eau :
16 L/heure
140 m³ /an
= 553 €



Fuite de chasse d'eau :
25 L/heure
220 m³ /an
= 870 €

Comment prévenir les fuites ?

Il est important de vérifier régulièrement l'état de vos robinets et WC. En cas de fuite, il suffit la plupart du temps de changer le joint.

Comment repérer une fuite cachée ?

En relevant la consommation au compteur entre le soir et le matin, sans utiliser d'eau la nuit, vous saurez si une fuite se cache sur votre installation. Appelez alors un professionnel qui recherchera et réparera la fuite !

Vous ne suspectez pas de fuite et pourtant votre facture est plus élevée

Le prix des services d'eau n'a pas augmenté en 2021. Mais nos modes de vie ont changé depuis l'apparition de la Covid-19. En raison des mesures de confinement et des restrictions de déplacements, vous avez passé plus de temps à la maison. Vous avez donc consommé plus d'eau pour vos besoins quotidiens. Vous avez également pris l'habitude de vous laver plus fréquemment les mains pour vous protéger et protéger les autres de la maladie. Votre consommation a donc été plus importante sur l'année qui vient de s'écouler, même si la composition de votre foyer et l'équipement de votre maison n'ont pas bougé.

Bonnes Pratiques

Le bon usage du réseau d'assainissement collectif

Vous trouverez, dans cet envoi, le nouveau règlement de service de l'assainissement collectif adopté par délibération du 22 juin 2018. Il fixe les obligations de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

L'assainissement a pour objectif de dépolluer les eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. Une étape indispensable et obligatoire qui vise à protéger le milieu naturel et les ressources qui s'y trouvent. Il est donc indispensable de bien raccorder vos équipements pour préserver l'environnement et ne pas engorger les stations d'épuration.



- 1 La ventilation est une obligation réglementaire. Elle évite les mauvaises odeurs et les reflux lors du nettoyage des réseaux publics.
- 2 Votre logement doit être raccordé à la boîte de branchement du réseau d'assainissement collectif.
- 3 Ne pas raccorder vos gouttières au réseau d'assainissement collectif. Ne pas y envoyer vos eaux de piscine.



Tous vos équipements doivent être raccordés : toilettes, douche, même l'évier ou la machine à laver du garage.



Ne rien jeter dans les toilettes : couches, serviettes périodiques, lingettes, rouleaux de papier toilette...



Siège
Saintes
05 46 900 505
accueil@rese17.fr

Agence RESE Aunis
Aigrefeuille-d'Aunis
05 46 35 68 24
aunis@rese17.fr

Agence RESE Haute Saintonge
Pons / Montendre
05 46 49 42 56
hautestointonge@rese17.fr

Agence RESE Les Estuaires
Pont-l'Abbé-d'Arnould
05 46 97 11 92
estuaires@rese17.fr

Agence RESE Oléron
Dolus-d'Oléron
05 46 75 39 64
oleron@rese17.fr

Agence RESE Saintonge Romane
Saintes / St-Georges-de-Didonne
05 46 96 91 06
saintongeromane@rcsc17.fr

Agence RESE Vals de Saintonge
St-Julien-de-l'Escap
05 46 32 62 12
valsdesaintonge@rese17.fr

agence en ligne 24h/24
www.rese.fr

Régie d'exploitation d'eau 17